



Convention Territoriale de Lyon

2024/2030

Engagements Quartiers 2030

Editos



Monsieur Grégory DOUCET
Maire de Lyon

« Dans les quartiers populaires de la Ville de Lyon : Jamais rien pour vous, sans vous »

La Convention territoriale de Lyon que vous allez parcourir est à considérer comme conçue, pilotée, questionnée et quand cela est nécessaire, révisée, avec l'ensemble des actrices et acteurs concernées, en premier lieu, les citoyennes et citoyens des quartiers populaires.

Cette dimension participative est centrale. Elle nous rappelle que l'action publique en direction des quartiers populaires est un enjeu global qui doit viser le dialogue et la cohésion au sein et entre l'ensemble des quartiers de notre collectivité. La Politique de la Ville est, par définition, une **politique d'intérêt général** qui vise à garantir la valeur cardinale d'égalité.

A ce titre, le droit commun, somme de tous les services publics qui peuvent se déployer sur un territoire, ne doit pas être affaibli en raison de la présence de dispositifs « ad hoc ». Bien au contraire, le droit commun, ciment de notre cohésion républicaine, doit s'exercer avec encore plus de force dans les quartiers populaires. Sans cette égalité, la liberté de s'émanciper, d'agir, de faire ensemble en fraternité, ne peut se manifester.

Bien sûr, ces territoires, reflets d'une composition mosaïque de la ville et de ses habitants, portent leur lot de spécificités, de colères comme de d'initiatives, qui sont autant de leviers et de freins à l'émancipation collective et individuelle. En cela, les ressources que la Politique de la Ville nous apporte doivent œuvrer à catalyser la mobilisation du droit commun sur ces quartiers. Ce n'est pas « l'un ou l'autre », c'est « l'un car l'autre ».

Pour répondre à cette ambition, nous nous appuyons sur des partenaires majeurs que sont l'Etat et la Métropole de Lyon tout en déployant une ingénierie que nous avons souhaité la plus horizontale possible, la plus directe aussi : une implication de toutes et tous dans cette convention territoriale associée à un droit à réviser et à infléchir nos actions sans changer notre cap.

Ce cap se décline en trois axes clé :

D'abord, la question de l'égalité. Un traitement égalitaire, par le droit commun, doit permettre à chacun de prendre sa part dans le collectif que forme notre Ville. Pour garantir cette égalité, chacun doit avoir une voix dans les décisions qui le concerne. Des rendez-vous réguliers seront organisés pour favoriser une participation active de tous et pour ajuster les actions en fonction des évolutions des quartiers, de la ville et de la société.

Ensuite, la question de la transition écologique. Nos quartiers, souvent les plus touchés par les conséquences du changement climatique et les plus vertueux en termes de modes de vie, joueront un rôle central pour faire face à l'urgence climatique. Nous mettrons l'accent sur des initiatives visant par exemple à améliorer les pratiques alimentaires, le confort des logements, à réduire la pollution et à favoriser des modes de vie durables. Il s'agit non seulement d'atténuer les effets du réchauffement climatique, mais aussi de garantir une qualité de vie équitable pour tous les citoyens.

Enfin, la question de la justice sociale. En ces temps d'accroissement des inégalités, il nous faut sans cesse s'interroger et travailler à l'émergence de solutions qui nous permettent d'établir une société plus juste. Une société où chacune et chacun doit avoir le pouvoir d'agir pour travailler à son propre épanouissement, à la possibilité de définir sa trajectoire de vie peu importe son âge, son origine, ses convictions, son genre. Education, culture, solidarités, mobilités, santé, droits, sont autant de marqueurs qui doivent, à ce titre bénéficier à toutes et tous.

A travers ce cap, nous entendons répondre à une aspiration commune : améliorer la vie de toutes et tous.

Cette convention est la vôtre et participera à définir, je l'espère, l'avenir de nos quartiers et de notre Ville.



Monsieur Renaud PAYRE
Vice-président de la Métropole de Lyon,
Politique de la ville

Pour les grandes lyonnaises et les grands lyonnais les quartiers sont des espaces de vie, de sociabilité et d'échanges. Depuis des décennies, notre métropole a peu à peu pris sens par ses quartiers et en particulier ses quartiers populaires. Depuis la Grappinière à Vaulx en Velin en 1979 en passant par la marche pour l'égalité et contre le racisme née aux Minguettes en 1983 jusqu'aux émeutes de 1990 c'est ici que se sont inventés les principes fondamentaux de la politique de la ville. Mais c'est surtout ici que des femmes et des hommes ont cherché à inventer, réinventer le lien social dans les quartiers de manière de plus en plus en plus délicate, de plus en plus ardue tant les inégalités se sont accrues depuis 40 ans.

Le contrat de ville et la convention territoriale de Lyon qui le déclinent permettent de donner un cap à l'action des pouvoirs publics, des associations, des structures d'éducation populaire, des habitants et habitantes dans nos quartiers populaires. Ils prennent une importance singulière pour la période 2024-2030. En effet, l'ampleur des défis écologiques et sociaux auxquels les quartiers populaires sont confrontés implique, plus que jamais, de mobiliser toutes les politiques publiques pour assurer transition et justice sociale. Les habitantes et les habitants sont en effet les premières victimes du réchauffement climatique et des inégalités. Depuis 2020, la Métropole de Lyon poursuit son soutien pour la transformation et le développement des quartiers populaires de la ville de Lyon au travers des projets de Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain à La Duchère, à Langlet-Santy, à Mermoz ou encore de la déclinaison des politiques publiques de droit commun. Ces interventions sont non seulement nécessaires au regard des défis et des difficultés mais se justifient également par la convergence des ambitions et des orientations pour le territoire lyonnais.

La convention territoriale de Lyon apporte une nouvelle pierre à l'édifice de cette transformation en s'attachant à consolider le socle, à savoir l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitantes et des habitants. Trois priorités caractérisent le contrat de ville métropolitain. D'abord assurer par tous les moyens possibles l'accès aux droits et aux services publics des habitants et habitantes des quartiers populaires. Cela suppose la mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics. C'est la voie privilégiée pour réduire les inégalités, objectif essentiel de la politique de la ville. Ensuite renforcer la présence humaine dans nos quartiers populaires pour plus de tranquillité, pour assurer une plus grande réussite à toutes et tous. Enfin rendre possible la participation effective des habitants et habitantes et faire en sorte qu'ils soient associés à la conduite de la politique dans les quartiers populaires. Ils sont les premiers porteurs des solutions. Ces priorités doivent d'être déclinées au plus proche des besoins des quartiers populaires lyonnais.

D'ores et déjà, les ambitions écologiques et sociales se traduisent sur Lyon et font échos aux enjeux identifiés par la Ville et les partenaires. À titre d'exemples, la Halle Agricole à La Duchère et le projet Quartier fertile sur le 8ème arrondissement mettent en exergue les questions alimentaires essentielles. La Métropole de Lyon accompagne l'évolution des espaces publics pour favoriser un usage partagé en complément de politiques mise en œuvre par ailleurs sur l'habitat, le commerce ou encore la mobilité. Nécessairement, les politiques de droit commun de l'ensemble des partenaires et la convention territoriale devront conforter les actions entreprises afin de contribuer à la qualité de vie et à la réussite des 16 quartiers populaires de Lyon.



Madame Salwa PHILIBERT
Sous-Préfète,
chargée de mission politique de ville

La nouvelle génération de contrats de ville «Engagements quartiers 2030» est placée sous le prisme de la proximité.

Proximité avec les habitants : leur parole, leur consultation est à l'origine des enjeux des nouveaux contrats de ville. Que ce soit par les modalités de participation citoyenne propre à chaque territoire, mais aussi par les concertations citoyennes menées en 2023 par l'Etat au plus près des quartiers, ou encore par les assises des quartiers populaires conduites par la Métropole de Lyon, les habitants ont pu s'exprimer, partager leur quotidien et leurs besoins.

Proximité avec les territoires : les élus ont été pleinement associés à la démarche de mise en place de la nouvelle géographie prioritaire. Les nouveaux périmètres des quartiers ont été travaillés avec les réalités de terrain, les fragilités nouvelles observées ou encore les projets d'aménagement à venir. Le dimensionnement des quartiers a été questionné avec les élus, les techniciens des collectivités et ceux de l'Etat, avec le souci permanent de la cohérence territoriale, de l'adaptation fine aux territoires.

Proximité dans le déploiement d'«Engagements Quartiers 2030» : lancé par le Président de la République avec des orientations claires, le plan «Quartiers 2030» a l'ambition de décliner au plus près des réalités territoriales les engagements liés à la politique de la ville. En effet, les nouveaux contrats de ville, au delà des enjeux portés à l'échelle intercommunale, doivent prendre en considération les projets de territoires à la maille communale et/ou celle des quartiers. Pour le contrat de ville déployé au niveau de la Métropole de Lyon, le choix a été fait de traduire ces projets de territoires par des conventions locales ou conventions territoriales d'application

C'est dans ce contexte que la commune de Lyon déploie la présente convention. Elle a vocation à constituer la coloration territoriale du contrat de ville métropolitain, en l'adaptant au plus près des besoins des Lyonnais et Lyonnaises. Elle est en adéquation avec le contrat de ville, tout en portant des déclinaisons spécifiques à Lyon.

Au côtés de l'Etat et de la Métropole, je salue particulièrement l'engagement de la commune de Lyon, qui par cette convention, a choisi d'analyser ses besoins propres et de poser des réponses concrètes pour les habitants de ses quartiers prioritaires. Agir à Lyon, c'est notamment, prioriser les actions sur des axes comme les jeunes, la transition écologique, l'accès au droit mais aussi la participation citoyenne.

La mise en œuvre de cette convention et sa réussite reposent sur la mobilisation des acteurs de la politique de la ville. Services de l'Etat, collectivités, bailleurs, organismes sociaux, associations, tous sont les chevilles ouvrières de cette ambition collective en associant leurs compétences et leurs moyens. La coordination de proximité entre ces différentes énergies est la clé d'une réponse de qualité apportée aux habitants.

Forts de ces outils contractuels, co-construits et partagés, forts de ces partenariats noués, nous entrons dès à présent dans le temps de la déclinaison et donc de l'action. Notre cap est donc clair : garantir l'égalité républicaine dans les quartiers et toujours améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Tables des Matières

Partie 1 : Les axes stratégiques transversaux	8
1. Les jeunes.....	10
2. La transition écologique	14
3. L'accès aux droits, la lutte contre le non-recours et les discriminations.....	18
4. La participation citoyenne	23
Partie 2 : Les projets de territoires.....	26
1. Projets de territoire du 5 ^e et du bas 9 ^e	28
2. Projets de territoire du 8 ^e arrondissement.....	46
3. Projet de territoire de la Duchère.....	70
4. Projets de territoire du 3 ^e et 7 ^e	76
Partie 3 : Les volets thématiques	88
1. Lien social.....	90
2. Éducation	94
3. Petite enfance	99
4. Santé.....	102
5. Culture.....	106
6. Prévention-sécurité	110
7. Emploi-insertion	114
8. Développement économique	120
9. Habitat-Renouvellement Urbain.....	123
10. GSUP.....	127
11. Seniors	130
12. Sports.....	134
Partie 4 : Gouvernance et évaluation	138
Conclusion politique.....	148
Signataires de la Convention Territoriale de Lyon 2024/2030.....	150

Les axes stratégiques transversaux

1. Les jeunesses.....	10
2. La transition écologique.....	14
3. L'accès aux droits, la lutte contre le non-recours et contre les discriminations.....	18
4. La participation citoyenne.....	23

A photograph of three children working on a wooden structure outdoors. The child in the foreground is a young boy with brown hair, wearing a blue hoodie and a blue scarf, holding a small brown pot with soil. Behind him, another child in a grey hoodie is working. To the left, a third child in a black hoodie and beanie is looking down. They are working on a structure made of light-colored wood and purple panels, which appears to be a raised garden bed or a compost bin. The ground is covered with straw and dry leaves. In the background, there are trees, a black tent, and a wooden bridge structure. The text "PARTIE 01" is overlaid in large white letters.

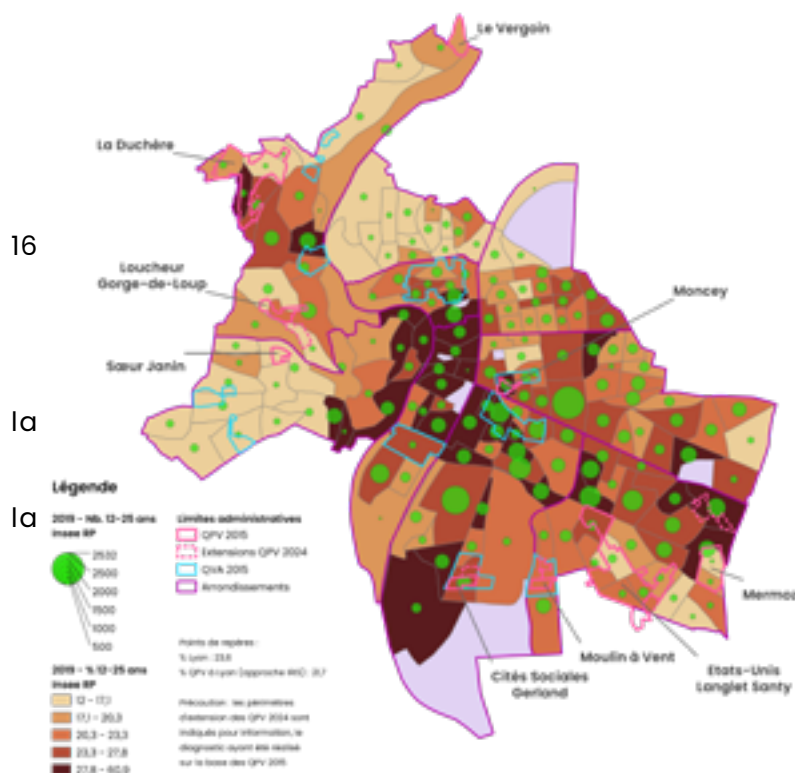
PARTIE 01



1. Les jeunesses

Données de contexte

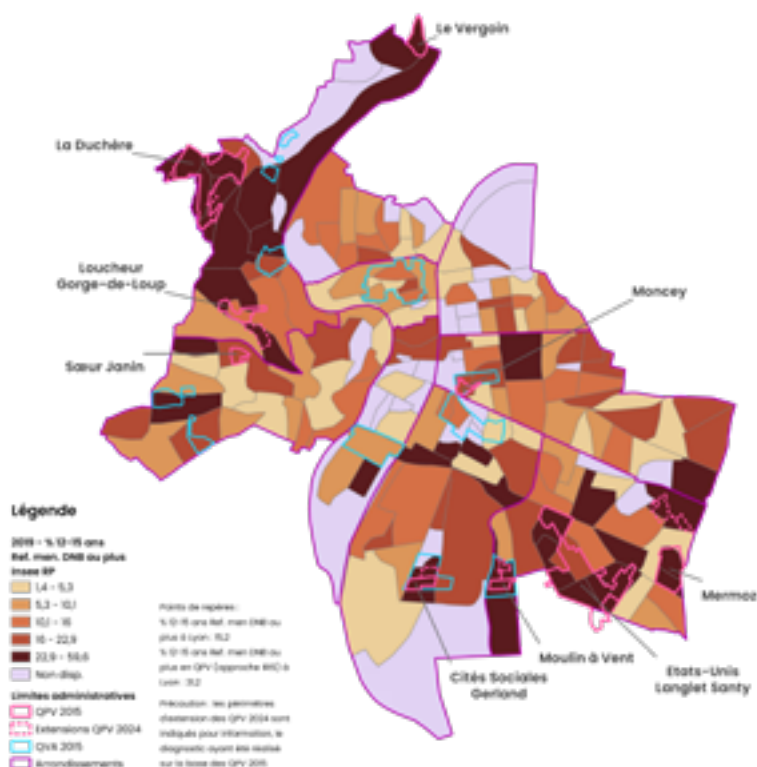
La population lyonnaise de 12 à 25 ans en 2019



Lyon est une ville jeune au regard de sa structure d'âge. Les jeunes de 12 à 25 ans représentent environ 123 000 personnes représentant près de 24 % de la population. On comptabilise, en 2019, environ 19 000 jeunes de 12 à 15 ans et 104 000 jeunes de 16 à 25 ans.

Du fait du poids des étudiants dans la population, les 12-25 apparaissent proportionnellement moins présents dans les quartiers prioritaires de la politique de ville (QPV) et dans les quartiers de veille active (QVA), à l'exception des quartiers de Moncey-Voltaire-Guillotière, des Pentes de Croix-Rousse et du secteur du Plateau à la Duchère.

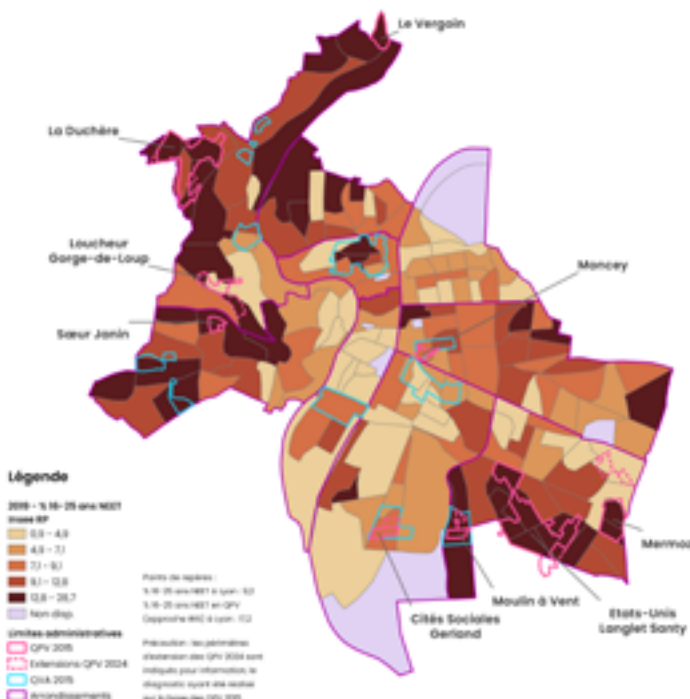
Part des 12-15 ans dont le référent du ménage est sans diplôme en 2019



14 % des 12-15 ans vivent dans un ménage dont le référent n'a aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges.

Les 9e et 8e arrondissements accueillent ainsi les parts les plus importantes de jeunes dans cette situation (respectivement 28 % et 21 %). À l'échelle plus fine des IRIS, il ressort nettement que les jeunes les plus concernés habitent plus fréquemment dans un quartier prioritaire (QPV ou QVA).

Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation en 2019



À l'échelle de la commune en 2019, on comptabilise 8 357 jeunes de 16 à 25 ans ni en emploi ni en formation (NEETS), soit 8 % de la tranche d'âge.

À l'échelle des arrondissements, on compte 12 % de jeunes dans cette situation dans le 9e, 10 % dans le 4e et le 8e et 9 % dans le 3e. Le 7e en compte 6 %, soit légèrement en dessous de la moyenne lyonnaise, ce qui s'explique notamment par l'importance des étudiants dans la population de l'arrondissement. Les jeunes ni en emploi ni en formation sont également surreprésentés dans les quartiers prioritaires. Ces chiffres sont beaucoup plus élevés dans les territoires prioritaires par exemple dans le quartier des États-Unis il est de 21,1%, soit presque 3 fois plus qu'à l'échelle de Lyon.

Cadre général d'intervention

1. Une philosophie générale d'intervention en direction des jeunes

La Ville de Lyon a réalisé en 2023 son diagnostic sur la situation et les attentes des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire lyonnais, en particulier dans les cadres participatifs de l'« Assemblée des 40 » et des « Soirées jeunes ». Ces éléments de diagnostic seront pleinement intégrés dans le Projet Jeunes de la Ville de Lyon.

La présente convention s'appuie sur cette stratégie d'intervention globale tout en renforçant et en adaptant sa déclinaison en direction des jeunes qui cumulent, dans les quartiers prioritaires, certaines vulnérabilités (en matière économique, sociale et scolaire, manque de réseaux, discriminations...). Il s'agit, en ce sens, de mobiliser toutes les ressources du territoire permettant de répondre à leurs besoins du quotidien et de les accompagner dans leurs parcours vers l'autonomie et la citoyenneté. Dans les quartiers de la politique de la ville, comme sur l'ensemble du territoire lyonnais, cette stratégie globale s'attache à considérer chacun et chacune des jeunes comme des personnes, adultes en devenir.

Cette ambition forme une philosophie générale de mise en œuvre du volet transversal Jeunes de la convention territoriale, qui nécessite une attention forte et continue de la part de l'ensemble des parties prenantes des politiques et interventions jeunes pour, sans cesse :

- Créer les conditions d'information, de connaissance, de compréhension et **d'effectivité de l'ensemble leurs droits**,
- Penser, avec elles et eux, les conditions de leur véritable **participation et de leur engagement**,
- Lutter **contre toutes les formes de discriminations et stigmatisations** qu'ils et elles subissent, et en particulier de genre,
- Comprendre, prévenir et **s'adapter à leurs pratiques numériques**. Ces 4 orientations fondent l'ambition de l'axe transversal Jeunes de la Convention territoriale de Lyon à la fois dans ses approches territoriales et thématiques.

2. Des axes d'intervention structurants, articulés à l'ensemble des politiques publiques

La feuille de route pour les jeunes de la ville de Lyon adresse une dizaine d'enjeux, sur lesquels se focalisent les attentes et besoins à la fois des jeunes et des acteurs et actrices des jeunes. Chacun de ces enjeux sera amené à se déployer

de manière adaptée dans les territoires prioritaires, en particulier sur les questions d'insertion socio-professionnelle et d'accès à l'emploi, de prévention de la délinquance et de réussite scolaire qui sont développés dans les volets thématiques. L'articulation avec les démarches et actions mises en place pour répondre aux défis identifiés dans les projets de territoire et/ou volets thématiques de la CTL sera systématiquement recherchée et travaillée en partenariat.

Néanmoins, loin de se réduire aux questions majeures d'insertion professionnelle, de prévention de la délinquance et d'éducation, une attention particulière est portée sur le bien-être et l'émancipation des jeunes en quartier politique de la ville, à travers :

- « Les années collèves » : car c'est l'étape cruciale dans la transition de l'enfance à l'âge adulte, celle de la transformation personnelle, des changements de son rapport aux autres et aux mondes et celle d'une place renouvelée pour les parents. C'est le temps aussi des premiers choix d'orientation, parfois des premiers décrochages. Les besoins d'accompagnement, d'attention et d'écoute sont importants. La relation entre le collève, son territoire et les partenaires du territoire y est aussi posée.
- « Le bien-être, la santé, la santé mentale des jeunes » : car se percutent dans le même temps des politiques et des attentes en termes d'amélioration de la santé globale (sport, mieux manger, environnement apaisé...) et une augmentation du mal-être et de dégradation de la santé mentale des jeunes, nécessitant à la fois des approches destigmatisantes, de sensibilisation, d'accueil, d'écoute et de prise en charges adaptées.
- « Les pratiques sportives, culturelles et de loisirs », car elles sont autant de leviers pour l'émancipation, l'épanouissement, la construction de liens sociaux ou la santé. Elles génèrent par ailleurs des attentes et appellent parfois à des compromis en matière d'aménagement et d'usage des espaces publics, ou en termes d'équipements sportifs par exemple.

3. Renforcer la coordination des interventions auprès des jeunes

Au regard de la pluralité des enjeux qui traversent les parcours des jeunes et qui touchent à une grande multiplicité de politiques publiques (éducation, insertion, social, santé, culture, sports, etc.), le renforcement de la coordination entre les différents acteurs thématiques et territoriaux intervenant auprès des jeunes constitue un levier d'action prioritaire.

L'objectif est de renforcer l'interconnaissance et de développer les réseaux existants au profit d'un meilleur accès des jeunes à leurs droits et aux dispositifs de soutien à leur autonomisation, d'une meilleure prise en compte des problématiques de décrochage ou de conflits liés à l'usage de l'espace public, ainsi qu'à la possibilité pour elles et eux de s'investir dans des projets collectifs.

Organisés dans les quartiers prioritaires, parfois à l'échelle de l'arrondissement ou de la ville, les groupes de coordination partenariaux doivent être consolidés et développés et rendus lisibles dans le cadre d'un **schéma lyonnais des coordinations jeunesses. Ce schéma devra permettre de fixer les engagements des parties prenantes en termes de participation et d'animation des différents espaces collectifs de travail à venir.**

Cadres de référence

- Projet Jeunesses de Lyon – en cours de rédaction.
- Projet éducatif de Lyon 2022-2026.
- Stratégie lyonnaise d'insertion et d'emploi.
- Charte de coopération culturelle 2023-2027.
- Contrat local de santé 2022-2027.
- Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) 2022-2026.
- Convention Territoriale Globale CAF/Ville de Lyon 2021-2025
- Cité Educative de Lyon

Les défis emblématiques

Les Défis Jeunesses de la CTL dans les territoires de la politique de la ville :

- Définir une approche et un cadre communs des coordinations jeunesses, adaptables à chaque territoire prioritaire,
- Expérimenter, renforcer l'« aller vers » les jeunes,
- Construire une version renforcée et adaptée du bouclier social porté par le CCAS en direction des jeunes
- Construire une version renforcée et adaptée des expérimentations Territoire Zéro Non Recours,
- Faciliter l'accès aux stages de découverte de troisième des collégiens et d'observation des lycéens de seconde
- Expérimenter une phase 2 contre la précarité alimentaire des jeunes en particulier dans les territoires prioritaires des 8^e et 9^e arrondissements,
- Mettre en place une Coopérative Jeunes de Service dans le 9^e Arrondissement,
- Créer les conditions de participation effective des jeunes des quartiers prioritaires aux dispositifs proposés par la Ville (dépôt de projets et votes dans le cadre du BUPA, Bourse initiatives jeunes...),
- Valoriser les contenus produits par les jeunes : podcasts, vidéos, musique, textes, contenus réseaux sociaux...

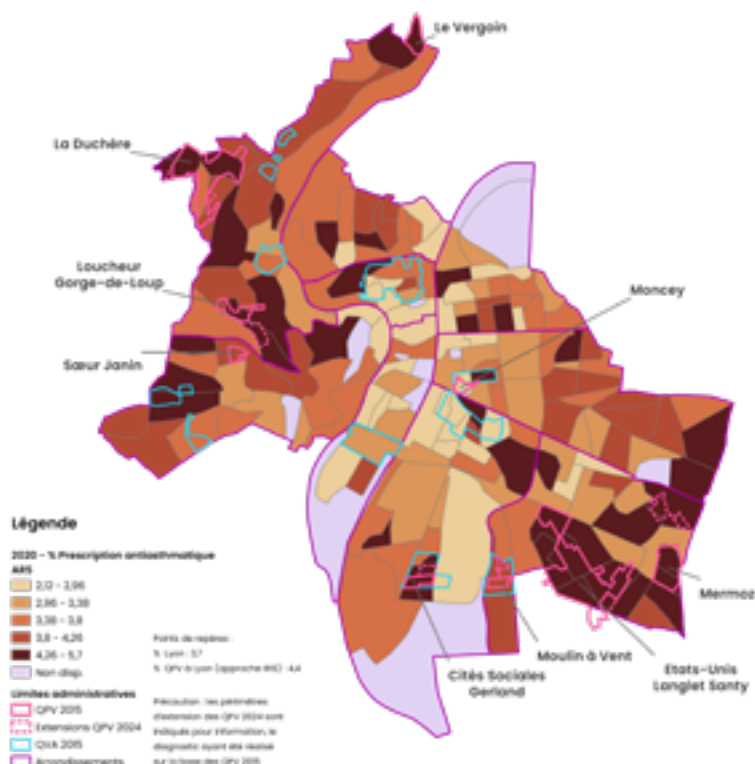


2. La transition écologique

Données marquantes

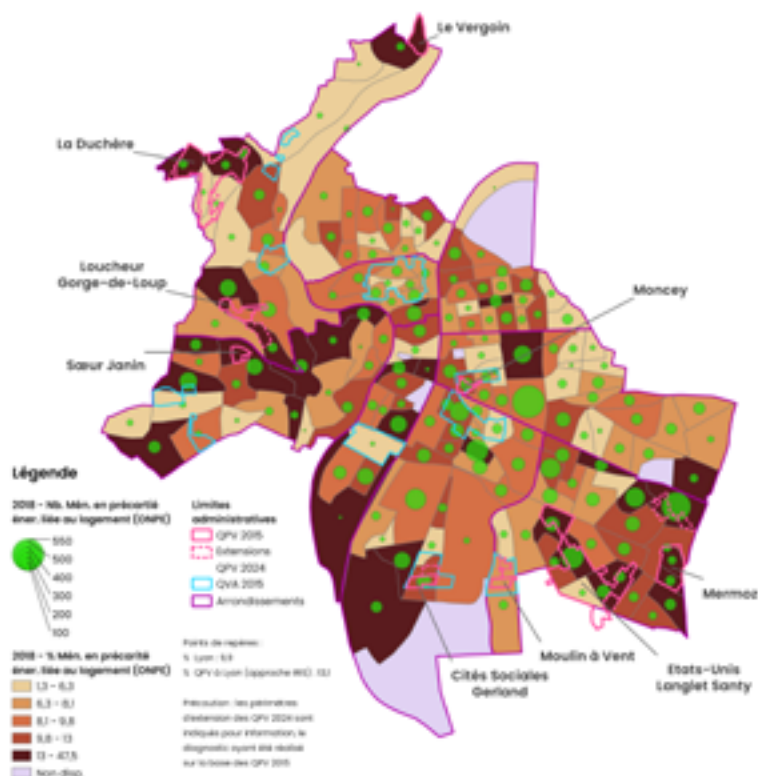
Taux de prescription d'antiasthmatiques

Les quartiers sont surreprésentés parmi les patients ayant eu au moins 3 prescriptions d'antiasthmatiques.



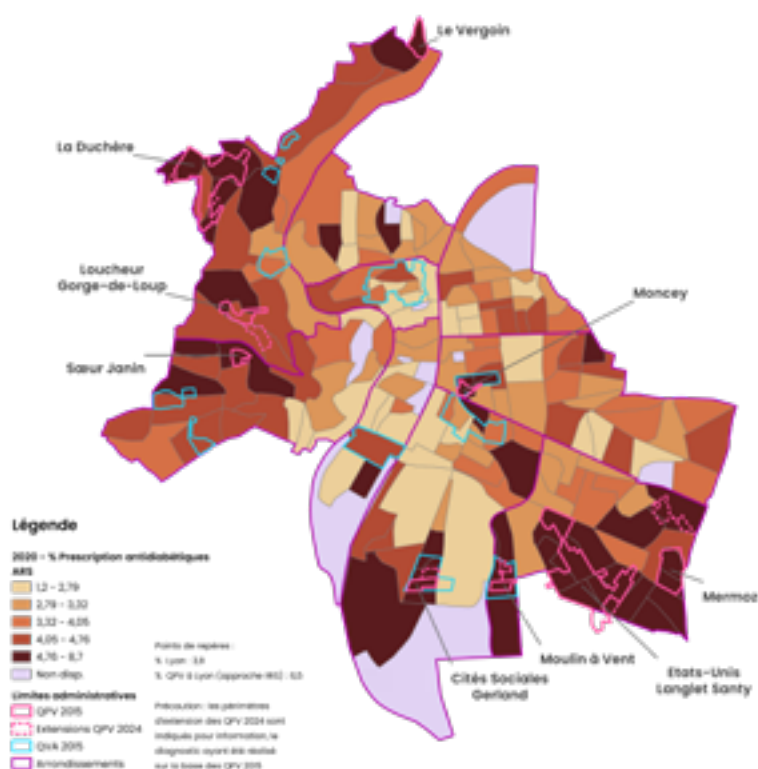
Source : https://viko.org/sc1/indexVoirCarte.html?carte=https://viko.org/sc1/SuiteCairo-Sante/2023_ObsSante2020/PageCartoDossier/#cadre

Taux de précarité énergétique : 9.2% des ménages à Lyon, 11,9% en QPV



Source : <https://vlko.org/sci/indexVoirCarte.html?carte=https://vlko.org/sci/SuiteCairo-DevTerritorial2/2023/precariteenergetique2018/PageCartoDossier/#cadre>

Approche de la précarité alimentaire : Le taux de prescription de médicaments antidiabétiques



Source : https://vlko.org/sci/indexVoirCarte.html?carte=https://vlko.org/sci/SuiteCairo-Sante/2023_ObsSante2020/PageCarto-Dossier/#cadre

Axes structurants

Les quartiers prioritaires sont dans une situation largement subie de sobriété et de faible empreinte carbone. Cette situation a pour conséquence le fait que la communication sur la transition écologique et solidaire doit être adaptée à ces quartiers. La transition écologique ne peut atterrir dans les quartiers prioritaires comme elle le fait dans les autres quartiers.

Il y a donc lieu de former les intervenants auprès des habitants et des structures de proximité pour bien travailler l'aller-vers et l'accompagnement de la formulation d'initiatives habitantes en matière de transition écologique et solidaire. La formation doit concerner tout autant les agents de la Ville de Lyon intervenant en politique de la ville que les structures associatives, conventionnées notamment, qui émettent un large besoin de formation sur cette communication. Il est également proposé d'adopter une tactique qui vise à renforcer un tissu d'acteurs relais engagés dans la transition écologique au sein des quartiers (acteurs à la limite de l'engagement ou déjà engagés) plutôt que, comme ailleurs, entamer une stratégie de sensibilisation directe des plus éloignés du sujet.

L'accès à une alimentation saine, durable et accessible est un enjeu majeur de la transition écologique et de démocratie alimentaire. C'est également un levier majeur d'émancipation grâce aux accompagnements et informations délivrés comme un accès aux droits élargi.

Un travail important est mené via les Maisons de l'alimentation qui permettront d'avoir une offre d'alimentation saine, durable et accessible, dans un environnement propice à l'information et l'accès aux droits.

Le réseau des épiceries sociales et solidaires est également très investi dans cet axe, là encore, tant par rapport à l'alimentation qu'à l'émancipation des populations.

Un travail est conduit sur la création de Caisses Locales et Solidaires qui constituent un fonds abondé par une subvention publique et des dons et qui délivrent des bons d'achat auprès des commerçants adhérents du quartier. L'expérimentation a commencé dans le 8^e arrondissement. De 200 à 300 bénéficiaires sont attendus.

De nombreuses autres initiatives existent déjà (par exemple le trio Vrac, Restos du Cœur, paniers à la Duchère, ou encore les ateliers cuisine pédagogique des centres sociaux). C'est un levier de gain en qualité de l'alimentation et au regard de la santé (les QPV sont surreprésentés parmi les patients ayant une prescription

de médicaments antidiabétiques). Les démarches sont à croiser avec celles de Quartiers Fertiles.

Une expérimentation de sécurité sociale alimentaire est en cours auprès des étudiants de Lyon. Les Restos du Cœur par exemple notent que 50% de leur public a moins de 25 ans.

Un travail de fond est mené sur l'alimentation via les cantines et les crèches. Une expérimentation serait possible dans les QPV où le recours à la cantine est très inférieur au reste de Lyon, par exemple en invitant des parents à déjeuner à la cantine et à visiter la cuisine centrale.

De forts enjeux existent sur les quartiers en matière de rénovation énergétique, de nombreux logements étant des passoires thermiques, sources de surconsommation et de surcoût de charges locatives. Un accompagnement pourrait être réalisé par les centres sociaux et MJC, sous réserve du financement de postes dédiés. La dimension redevabilité est également importante pour rendre visibles les efforts de rénovation énergétique. L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC Métropole de Lyon) peut également soutenir des démarches portées par les associations locales notamment d'éducation populaire. Enfin citons le dispositif Écoréno'v de la Métropole de Lyon, priorisé sur les QPV.

Les quartiers sont également très tournés vers la végétalisation et la mobilisation de jardins partagés pour de nombreuses activités pour tous les âges. Il faut également croiser avec la démarche rue des enfants et également parler de végétalisation pour faire face aux îlots de chaleur, très fréquents sur ces quartiers alors même que la population se déplace davantage à pied dans ces secteurs par rapport aux autres.

Pour la végétalisation au global, il y a aussi un enjeu de micro-aménagement, des questions pour des squares zones fraîcheurs pour les familles et enfants, qui doivent également être travaillés avec la prévention situationnelle. Il y a également un enjeu éducatif possible en organisant des jeux de rôles sur les espaces végétalisés, via les jardins partagés, des oasis urbaines, etc.

Le levier de l'ESS, des tiers-lieux alimentaires, d'atelier de recyclage ou de réparation/réemploi notamment informatique est un fort levier sur les quartiers prioritaires. Il convient d'adapter les projets aux capacités financières des territoires pour garantir leur modèle économique.

Actions emblématiques

Soutenir des actions de transition écologique et de lutte contre la précarité :

- Valoriser et favoriser l'accès à une alimentation durable :
 - Dont les travaux réalisés dans le cadre de quartiers fertiles (par exemple la Halle agricole à la Duchère) et du bouclier social du CCAS (par exemple : Tarification sociale de la cantine et non augmentation des tarifs en 2024)
 - Les maisons de l'alimentation
 - Le maintien voire renforcement du réseau des épiceries sociales et solidaires
 - Le renforcement des circuits courts dans les marchés
- Favoriser la réhabilitation des logements pour limiter l'exposition au chaud et au froid.
- Arrivée en cours du tarif progressif de la régie publique du grand Lyon en matière de tarification de l'eau
- Sur l'énergie, dispositifs des distributeurs ENEDIS et GRDF, et appui des PIMMS
- Sur la mobilité, tarifs solidaires du SYTRAL et nouveaux tarifs de stationnement Ville de Lyon
- Bourses Jeunes pour le climat renforcées dans les QPV

Soutenir et renforcer les actions de végétalisation de tout type (végétalisation, jardins partagés, réappropriation d'espaces auparavant bétonnés ... Développer des pieds d'immeuble végétalisés (axe GLH dans le plan Climat 2030 priorisable sur les quartiers). La végétalisation de pied d'immeuble en façade avec grimpants est également à explorer. Enfin, la végétalisation des cours d'école est également un fort levier. La végétalisation dans sa globalité est également facteur de sensibilisation à la biodiversité.

Former acteurs et habitants à la transition écologique en valorisant les actions déjà engagées par ceux-ci. Il s'agit bien d'accompagner, de soutenir, d'aider des initiatives locales. Soutenir particulièrement les projets portés par les jeunes

Relayer de façon renforcée par les moyens de communication de la Ville de Lyon l'information sur la ZFE et les accompagnements proposés par la Métropole.

Suite à l'enquête conduite à l'occasion du défi « à l'école j'y vais à vélo », et dans le cadre de la convention 2024 liant la Ville de Lyon et la Maison du vélo, organiser deux sessions de balade formation vélo avec les familles en lien avec l'éducation populaire à destination des habitants des quartiers prioritaires. Innovation qui sera pérennisée ou modifiée au vu de l'évaluation de sa mise en œuvre.

On note un enjeu de se doter d'un observatoire et de capitalisation des actions menées dans les quartiers populaires : de nombreuses initiatives notamment à l'échelle des quartiers existent à Lyon et plus largement en France et sont autant de points de repère pour faire vivre la transition écologique et sociale dans les quartiers lyonnais. Quelques indicateurs comme ceux présentés en première page du volet permettront de suivre l'évolution de la situation des quartiers au sein de la Ville de Lyon.

Axes transversaux

En articulation avec le volet emploi : faire de la transition écologique un levier d'insertion et d'emploi pour les habitants des quartiers

Adapter l'accompagnement au BUPA, pour déployer davantage de projets contribuant aux objectifs de transition écologique et solidaire portés par des habitants des quartiers politique de la ville

Soutenir le développement continu des transports en commun, pour faciliter la baisse de l'usage de la voiture (l'usage de la voiture est subi et non choisi) et pour des formes adaptées de compensations par rapport à la ZFE

Enfin, un axe transversal avec la dimension santé s'avère important tant les pathologies dans les quartiers sont impactées par une surexposition à la pollution et aux allergènes (type de métiers, environnement) qui entraîne des pathologies pneumologiques et des pathologies liées à la précarité alimentaire.

Bien intégrer la transition écologique dans la gestion des équipements Ville de Lyon

Cadres de référence

- Set d'indicateurs de la transition écologique de la Ville de Lyon
- Plan climat Lyon 2030 et notamment engagement du bailleur GLH pour une production électrique en toiture qui pourrait baisser les coûts en parties communes. Y inscrire une priorisation QPV
- Projet Alimentaire du Territoire Lyonnais (Métropole)
- Feuille de route de l'alimentation (Ville de Lyon)



3. L'accès aux droits, la lutte contre le non-recours et contre les discriminations

Les constats

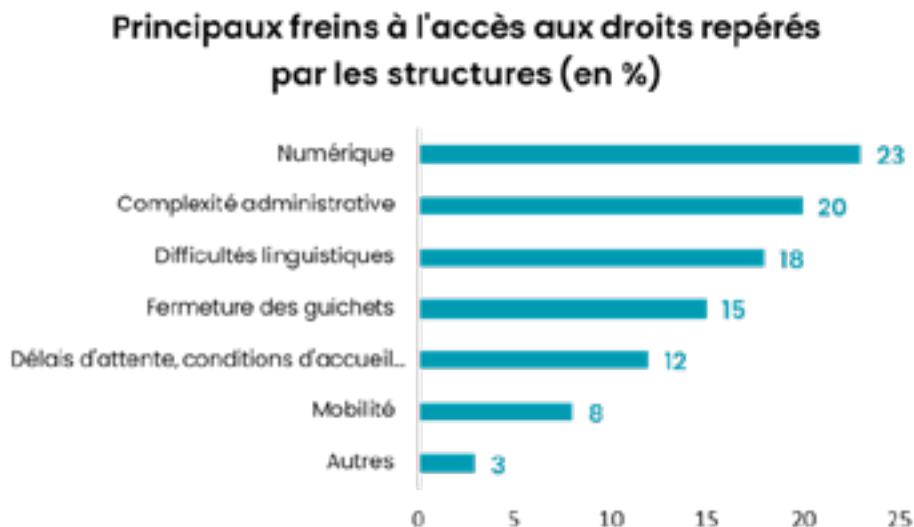
Plusieurs études (Enquête sur l'accès aux droits en période de confinement, Rapport sur l'enquête Accès aux droits en 2021) ont été menées depuis 2020 sur le non-recours aux droits à Lyon et notamment dans les QPV. Plus récemment, le Baromètre du non-recours aux droits de la Ville de Lyon publié en 2023 a permis de préciser ces situations.

Un non-recours aux droits particulièrement marqué en matière sociale et de logement

Les principales demandes dans l'accès aux droits via des structures territoriales :



:



La typologie du non-recours :

- La non-connaissance : les différentes aides possibles sont méconnues, ainsi que les critères d'attribution et les démarches à réaliser
- La non-demande qui est un acte volontaire multiforme : cela va de la volonté de s'en sortir seul (et de la honte de la demande) à la croyance que ce n'est pas pour eux
- La non-proposition concerne les personnes qui ont parlé de leurs difficultés mais n'y ont pas trouvé de réponses
- La non-réception : il s'agit de cas où la demande n'aboutit pas du fait de difficultés administratives, numériques, etc.

Un non-recours qui touche fortement les personnes en situation de précarité

Le baromètre du non-recours a permis de classer par groupe les types de publics principalement concernés par le non-recours. Parmi ces publics, 47 % des répondants regroupent des personnes en situation de précarité :

- Des **personnes âgées**, peu diplômées, souvent en difficulté d'accès aux droits et aux aides, n'accédant pas ou peu à l'information sur leurs droits et sur les aides, en difficulté d'utilisation d'Internet, en isolement social et enfin, ayant des difficultés de mobilité (groupe 3). Cet isolement global explique probablement leur taux de non-recours élevé.
- Des **personnes jeunes de moins de 25 ans**, à l'aise dans l'utilisation d'Internet, diplômées du baccalauréat voire d'un premier cycle de l'enseignement supérieur, pas toujours équipées pour accéder dans de bonnes conditions aux démarches dématérialisées, se renseignant quasi-exclusivement via des sources informelles ou informatiques et connaissant mal leurs droits et les aides (groupe 4). Taux de non-recours proche de la classe précédente.
- Des **personnes très précaires**, souvent de nationalité étrangère, isolées socialement, déclarant être en difficulté pour l'accès aux droits ou aux aides, peinant à s'informer, particulièrement en difficulté avec les démarches dématérialisées, par manque de compétences numériques et/ou parce qu'ils ne sont pas équipés, s'informant principalement via les professionnels quand ils en connaissent (groupe 5).



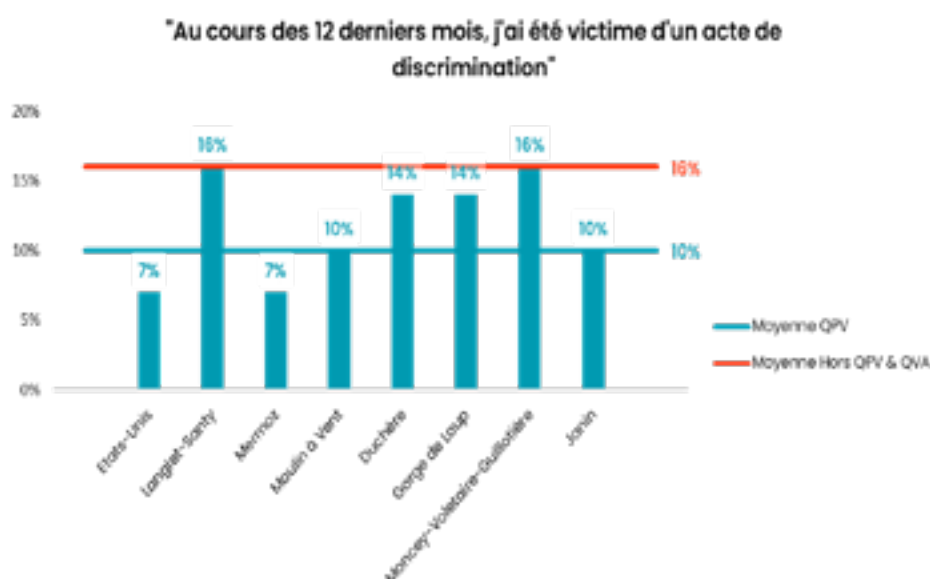
Des phénomènes de non-recours multifformes en QPV

19% des habitants de QPV témoignent limiter leurs dépenses de soin. Cette part est proche de la moyenne QPV & QVA (22%). Si cette part augmente de 4 points en moyenne hors QPV par rapport à 2020, elle reste nettement inférieure aux moyennes observées les années précédentes (36% en 2019 par exemple).

En QPV, l'accès aux droits et le non-recours sont multifformes. En effet, le fait de résider dans un QPV peut favoriser l'accès à l'intermédiation qui permet elle-même l'accès aux droits. C'est le cas avec les bailleurs, les assistantes sociales des écoles, les centres sociaux et MJC, les permanences d'écrivains publics, etc. Pour autant, le non-recours est également présent. Par exemple, à la Sauvegarde, le taux de pauvreté est de 39,4%. Pour autant, le taux de RSA est de 19,4%, alors même que les critères d'éligibilité au RSA sont très proches du critère du taux de pauvreté.

Dans les quartiers dits anciens, soit de l'hyper centre de Lyon comme Moncey-Voltaire-Guillotière, le non-recours est structurel depuis une vingtaine d'années. Par exemple, les taux de prestations sociales dans les revenus y sont bien plus faibles que dans les autres QPV.

Une intériorisation du vécu des discriminations par les habitants des QPV



Les Enquêtes Ecoute Habitants réalisées par la Ville de Lyon révèlent que les habitants vivant hors quartier prioritaire témoignent davantage d'actes de discrimination par rapport aux habitants de QPV. Une observation qui interroge quand on sait que les études nationales rappellent régulièrement que les habitants des QPV sont davantage victimes de discriminations ethno-raciales. On peut faire l'hypothèse que cela renvoie à une forme d'intériorisation du vécu discriminatoire par les habitants des QPV.

Garantir l'effectivité des droits constitue un enjeu essentiel pour agir sur les inégalités, la pauvreté et les discriminations en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. La présente convention s'attache, en ce sens, à faire de la lutte contre le non-recours aux droits, mais aussi contre toutes les formes de discriminations, des leviers d'intervention communs à l'ensemble des politiques publiques. Cet objectif s'incarne à travers cinq axes qui forment une stratégie d'intervention globale.

Axes structurants

Axe 1 : Consolider une démarche d'observation partagée

La connaissance objectivée et partagée au sein de la Ville de Lyon, mais également avec l'ensemble des partenaires sur les difficultés que rencontrent les habitants à accéder et à faire valoir leurs droits constitue un levier essentiel pour identifier à la fois l'ampleur du phénomène, ses caractéristiques et son évolution dans le temps. Cette démarche repose sur l'exploitation de données issues de différents outils de mesure existants tels que le Baromètre du non-recours (BNR) ou les Enquêtes Ecoute Habitants (EEH), mais également sur la réalisation d'études plus ciblées lorsque cela apparaîtra pertinent, notamment en vue d'appréhender plus finement certains freins. La dynamique du Baromètre du Non-recours a permis de mettre un mouvement un réseau d'acteurs prêts à agir collectivement autour de travaux de simplification, de lisibilité, d'information des droits et de services.

Le déploiement du bouclier social intègre un axe traverse d'animation de réseau par l'élaboration d'une infolettre et des temps thématiques de partages des bonnes pratiques de lutte contre le non-recours.

Axe 2 : Faire connaître, territorialiser et adapter l'offre d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations

Favoriser l'accès aux droits des habitants des quartiers prioritaires nécessite de renforcer l'information sur les droits et les dispositifs d'aide

et d'accompagnement existants et de faciliter les démarches. La présente convention priorise en ce sens l'enjeu de déployer une communication s'attachant à être à la fois accessible, lisible, non-stéréotypée et non-stigmatisante à destination des habitants, en s'appuyant sur une démarche commune à l'ensemble des acteurs en lien avec les publics. Une attention spécifique est portée, sur ce point, à la qualité de l'accueil et de l'orientation des habitants. L'ensemble des professionnels en contact avec les personnes sont impliquées sur l'axe interconnaissance et spécifiquement les accueils des lieux de passage (MDML, mairie arrondissement, centre social, accueil d'hyper proximité...)

La présente convention porte, en outre, un objectif d'adaptation des services publics aux besoins des habitants des quartiers prioritaires, dans une logique d'aller-vers et de simplification de leurs parcours d'accès aux droits. Pour ce faire, plusieurs leviers sont priorités par la présente convention :

- Renforcer les actions d'accès aux droits au sens large portées par les structures de proximité, les MDML et autres permanences : écrivains publics, actions Français Langue Étrangère (FLE), interprétariat, appui aux demandes de droits principaux (RSA, C2S, etc.), médiation santé, épiceries sociales, tiers-lieux culinaires, etc.
- Favoriser la mise en place de permanences des Maisons de la justice et du droit (MJD) au sein des quartiers prioritaires, en s'appuyant sur les structures existantes (centres sociaux, MJC, PIMMS, etc.).
- Engager une démarche de simplification des démarches et les modalités d'accès à certains dispositifs : consultations juridiques gratuites en matière de discriminations auprès des avocats spécialisés du Barreau, domiciliation, aide à l'intégration scolaire, etc.
- Renforcer les actions d'aller-vers dans l'accès à l'offre santé et alimentation, par exemple sur les Cités Sociales de Gerland où une enquête a mis en exergue d'importants besoins sur ce plan.
- Expérimenter une démarche proactive d'activation des droits et des prestations via une automatisation – dans le respect des réglementations sur la protection des données personnelles – de leur délivrance. En lien avec le Bouclier social municipal, cela pourra notamment concerner la délivrance de cartes de bibliothèques et/ou de cartes cultures auprès des écoliers qui sera également simplifiée.

Axe 3 : Mettre en réseaux les acteurs et développement les actions de formation en direction des professionnels en relation avec le public

Parallèlement au renforcement et à l'adaptation des dispositifs aux besoins des habitants des quartiers prioritaires, la mise en réseau des acteurs constitue, en matière d'accès aux droits, un levier décisif pour favoriser l'interconnaissance, les échanges, les bonnes pratiques et les expériences de chaque professionnel.

Cet enjeu se traduit par la création et/ou la consolidation des groupes de travail partenariaux sur l'accès aux droits, à l'image des groupes de travail mis en place dans le cadre des Ateliers Santé Ville, du réseau de vigilance qui sera mis en place dans le cadre du Plan métropolitain de lutte contre les discriminations dans l'emploi ou encore du rapprochement des services de mobilité ou encore culturels/loisirs dans les locaux des permanences de la CAF.

Un conventionnement CCAS avec la CPAM et la CARSAT (interlocuteur privilégié pour la retraite, outillage des professionnels/webinaire) est également engagé.

Cette mise en réseau doit également accompagner d'action de formations des professionnels, en vue de garantir une connaissance actualisée des droits et de leurs modalités d'accès, mais aussi, dans le cadre de la lutte contre les discriminations, de leur permettre de repérer les situations de discriminations au regard des critères définis par la loi afin de pouvoir orienter de manière pertinente les personnes.

Axe 4 : Rapprochement des services municipaux auprès des QPV

Il existe un enfermement physique et cognitif dans les quartiers. Se posent dès lors deux questions :

- Les permanences d'écrivains publics
- La délocalisation ou le « nomadisme » de services de délivrance d'actes publics actuellement réalisés en Mairie d'Arrondissement

Le besoin en termes d'écrivains publics est majeur (toutes les permanences sont saturées). Pour rappel, dans le cadre d'un appel à projets, le CCAS teste des permanences d'écrivains publics complémentaires et un important travail est fait avec le réseau de la lecture publique.

Le Pacte des usagers prévoit dans le cadre de Lyon⁹ des possibilités de délocalisation de mairies d'arrondissement. Il faut bien évaluer pour chaque arrondissement comment ses habitants se saisissent ou pas de la mairie d'arrondissement et à quelles conditions une délocalisation ou un nomadisme peut être viable. Un retour de l'expérience du 7^e sera intéressant à cet égard.

Axe 5 : Favoriser la reconnaissance des mémoires minoritaires et des femmes

Reposant sur le constat que les discriminations portent également l'environnement culturel, l'enjeu de mieux reconnaître les mémoires minoritaires constitue une priorité dans le cadre de la présente convention. L'accent mis par la Ville sur les commémorations de l'abolition de l'esclavage, de la fin de la Guerre d'Algérie, mais aussi sur les mémoires de la communauté LGBTQIA+ constituent, dans cette perspective, des axes forts. La reconnaissance mémorielle des femmes est également un enjeu central, qui trouve notamment des réponses dans un travail engagé sur la nomination des rues et des équipements.

Actions emblématiques

Mise en œuvre du Bouclier social municipal
Favoriser l'ouverture et l'accès à une diversité culturelle reflétant la pluralité de la société dans son ensemble (donner à voir d'autres possibles, d'autres parcours de vie) fondés sur un socle commun tel que l'égalité entre les genres
Développer les solidarités locales et l'autonomisation économique et sociale des publics
Adapter les modalités d'accueil, et d'accompagnement des publics sur les territoires prioritaires en vue de réduire le non-recours
Développer le pouvoir d'agir autour de l'accès aux droits
Mise en œuvre de la dynamique Territoire Zéro Non Recours sur le 7^e arrondissement
Développement de 200 à 300 concessions dans le carré musulman du Cimetière de la Guillotière

Cadres de référence

- Plan métropolitain de lutte contre les discriminations
- Projet social du CCAS 2021-2026
- Plan Handicap



4. La participation citoyenne

La participation citoyenne dans les QPV peut prendre de nombreuses formes au-delà de la seule question des Conseils Citoyens : forme de tables de quartiers, collectifs d'habitants, concertations sur des projets, fonds d'initiatives locales, etc. Les travaux d'évaluation de la CTL 2015-2022 et de réécriture des projets de territoire pour 2024-2030 ont largement associé habitants et acteurs de proximité (commerçants, associations, etc.). Pour autant, de nombreux sujets s'appuient sur une large association des habitants, par exemple pour des initiatives sur la transition écologique. Par ailleurs, il y a un enjeu à associer largement à l'échelle de la Ville de Lyon l'ensemble des citoyens impliqués dans la participation, au-delà des seuls QPV.

Traditionnellement la question de la participation habitante dans l'action conduite au bénéfice des quartiers prioritaires répond notamment à un enjeu d'encapacitation et d'émancipation : sans l'association des habitants à l'action conduite, sous une forme ou sous une autre, cette dernière peut n'être d'aucun effet, ou très faible, en matière d'émancipation collective ou individuelle. Dans les cas les plus défavorables, l'action peut devenir aliénante. A cet enjeu vient s'adjoindre celui de l'acceptabilité sociale d'une politique de cohésion sociale territoriale et celui de la cohésion sociale au sein même des quartiers.

Axes structurants

Axe 1 : Soutenir le pouvoir d'agir des habitants des quartiers prioritaires : un enjeu de cohésion sociale

Comme l'ont souligné les travaux évaluatifs, le contexte de la précédente CTL 2015-2022 a été marqué par un progressif affaiblissement de la participation des habitants. Celui-ci apparaît tout d'abord lié aux limites induites par les modalités restreintes de participation prévues par la loi autour du seul conseil citoyen qui, à lui seul, ne peut susciter une dynamique participative d'ensemble. La participation habitante a également été lourdement affectée par la crise sanitaire du Covid-19 qui a très durement et durablement touché les populations des quartiers prioritaires en termes de santé mais aussi de liens sociaux.

Dans ce contexte, la relance d'une dynamique de participation constitue un objectif central pour la présente convention, alors même que le cadre national de la Politique de la Ville reste, à ce stade, à préciser sur les modalités concrètes de la participation habitante. Dans une logique visant à considérer les logiques de cumul d'inégalités que subissent les habitants des quartiers prioritaires, cette relance nécessite d'adopter un principe de « faire autrement » par rapport aux formes de participation habituellement proposées « universellement », qui ne mobilisent pas ou trop faiblement dans les quartiers prioritaires. Ce principe implique, dès lors, de soutenir une diversification des formes de la participation, tant du point de vue des formes pouvant être proposées que du soutien apporté aux initiatives des habitants. En outre, s'assurer de la continuité et de la régularité des engagements participatifs dans le temps constitue, dans cette perspective, un enjeu décisif de réussite.

Une instance dédiée est ainsi proposée dans le chapitre gouvernance de la présente convention :

l'instance participative de tous les quartiers prioritaires de Lyon, en association avec le comité de pilotage institutionnel et selon une forme proche de celle proposée dans le cadre du pilotage du contrat de ville métropolitain. Regroupant les conseils citoyens, les comités d'intérêt locaux, les conseils de quartiers dont le périmètre de compétence est concerné par les quartiers prioritaires, les associations d'éducation populaire ancrées territorialement notamment au titre de leur engagement à soutenir l'expression de la parole habitante et les participants réguliers (individuels ou collectifs informels) aux travaux de concertation conduits dans les territoires, cette instance pourra voir sa composition évoluer en fonction des initiatives dans les différents quartiers de la ville.

Au niveau de chaque quartier prioritaire, la présente convention prévoit ainsi d'associer les instances habitantes aux programmations. Cela passe par les lettres de cadrage annuelles de la Ville de Lyon qui déclinent la Convention Territoriale pour les enjeux de l'année en cours dans le cadre spécifique des appels à projet. Il est ainsi proposé d'associer cette instance, ainsi que toute forme de participation habitante (conseils citoyens, comités d'intérêt locaux, conseils de quartiers, et toute forme possible) à l'écriture de déclinaisons pour chaque territoire de ces lettres de cadrage. L'année suivante une restitution des mises en œuvre de la programmation servira de fondement à leur contribution à la nouvelle lettre de cadrage. Cette démarche sera mise en œuvre soit au travers d'un temps fort annuel soit en deux sessions scandant l'année.

Les enjeux de cadre de vie et de GSUP pourraient également faire l'objet d'une association renforcée en s'appuyant sur deux leviers :

1. La construction d'une articulation avec le budget participatif ;
2. L'étalement d'une partie des programmations associées sur des démarches participatives ouvertes aux habitants comme les diagnostics en marchant.

Une attention particulière doit être plus généralement portée à l'enjeu d'informer au mieux l'ensemble des habitants sur les leviers dont ils disposent pour participer, mais aussi à l'enjeu d'élargir la participation à l'ensemble des habitants de tous âges.

Axe 2 : Consolider l'acceptabilité sociale de la Politique de la Ville : une politique de toute la Ville

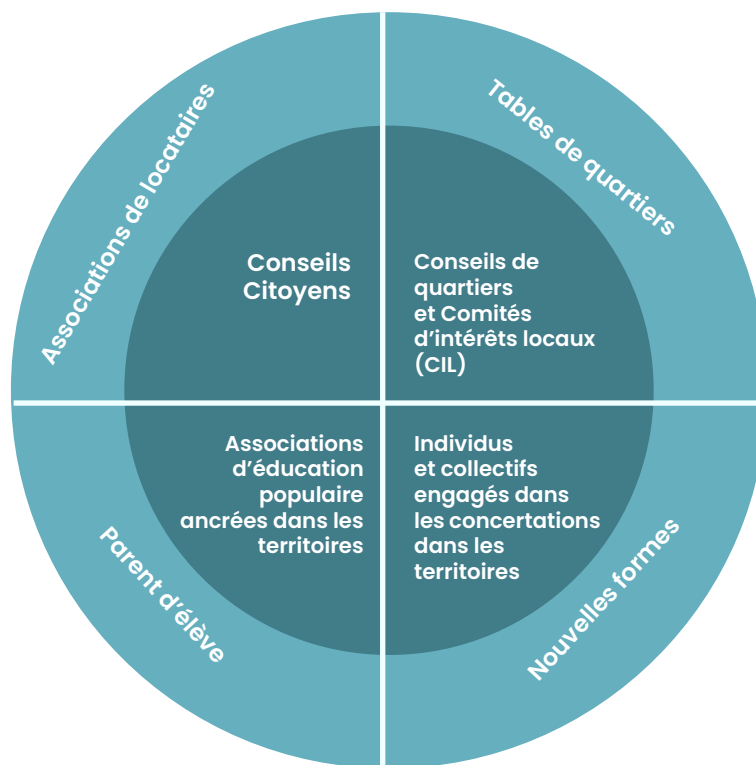
Dans la période récente, les violences urbaines ont exacerbé plusieurs difficultés. L'acceptabilité d'une politique de solidarité avec les quartiers prioritaires est fortement remise en cause dans

l'opinion publique et peu défendue dans le débat public. Cette fracturation des liens sociétaux entre les quartiers prioritaires et le reste des territoires a de plus commencé à trouver son pendant au sein même des quartiers : plusieurs signaux, de moins en moins faibles, mettent en lumière les enjeux de cohésion sociale au sein même des quartiers.

Afin de répondre à cet enjeu d'acceptabilité sociale, la présente convention vise la mise en place, au niveau de la Ville, d'une instance complémentaire de l'instance participative de tous les quartiers prioritaires de Lyon composée *de cette dernière et de tous les autres conseils de quartier*. Elle pourra être enrichie d'autres formes participatives et d'autres participants (tables de quartiers, associations de locataires, parents d'élève, ...) ultérieurement en fonction des dynamiques constatées sur le territoire de la Ville de Lyon. Cette instance fera l'objet d'un travail biennal à la fois de redevabilité, de projets croisés et de propositions conjointes, avec notamment en ligne de mire, l'ajustement triennal de la Convention territoriale. La Ville de Lyon s'engage dans une logique de concertation pleinement respectée : il sera fait retour des modalités de prises en compte des propositions avec une justification. Avec, à nouveau en ligne de mire, l'ajustement triennal de la Convention Territoriale.

Lors des années où ces temps de croisement n'ont pas lieu, la redevabilité prendra la forme d'un exercice formatif de partage sur les réalités des territoires : avec des contributions de types diagnostics, témoignages, actions exemplaires, etc. Il sera proposé notamment d'associer les habitants à la formalisation des enseignements tirés des Enquêtes Écoute Habitant qui permettront de prendre la mesure des vécus au sein des quartiers mais aussi de partager régulièrement les données qui permettent d'objectiver les situations sociales, économiques et sociétales dans les différents territoires qui composent la ville de Lyon.

Les acteurs de la participation



Exemple d'évolution ou extension possible

Composition actuellement proposée

Cadres de référence

Budget participatif (BUPA)

Instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 du 4 janvier 2024

Les projets de territoires

1. Projets de territoire du 5 ^e et du bas 9 ^e	28
2. Projets de territoire du 8 ^e	46
3. Projet de territoire de la Duchère.....	70
4. Projets de territoire du 3 ^e et 7 ^e	76

PARTIE

02



1. Projets de territoire du 5^e et du bas 9^e

Les quartiers (Le Vergoin, Gorge de Loup - Vaise, La Vallonnière, Soeur Janin), bien que distincts, partagent plusieurs défis communs, notamment :

- Ces territoires ont la particularité de rencontrer **des problématiques autour de l'accès aux services et aux droits**, notamment dû à un sujet de mobilité (physique ou psychologique) et/ou de visibilité des dispositifs et actions.
- Ces territoires partagent toujours **un sujet autour des jeunes** ou des jeunesses, avec deux entrées en particulier, sur l'offre socio-éducative, qui mériterait d'être développée / renforcée, et l'accès aux dispositifs d'emploi et de formation, à faciliter et rendre plus lisible.
- **Le développement économique et l'insertion sociale** émergent plus largement qu'au prisme des jeunes, comme une forte préoccupation commune aux trois QPV, avec des efforts nécessaires pour développer l'offre et renforcer l'animation économique locale (dont commerciale) et les liens avec le monde économique.
- **Le lien social et l'animation de ces quartiers** apparaissent encore comme un enjeu prégnant, notamment face à un besoin de créer des liens durables entre les habitants.





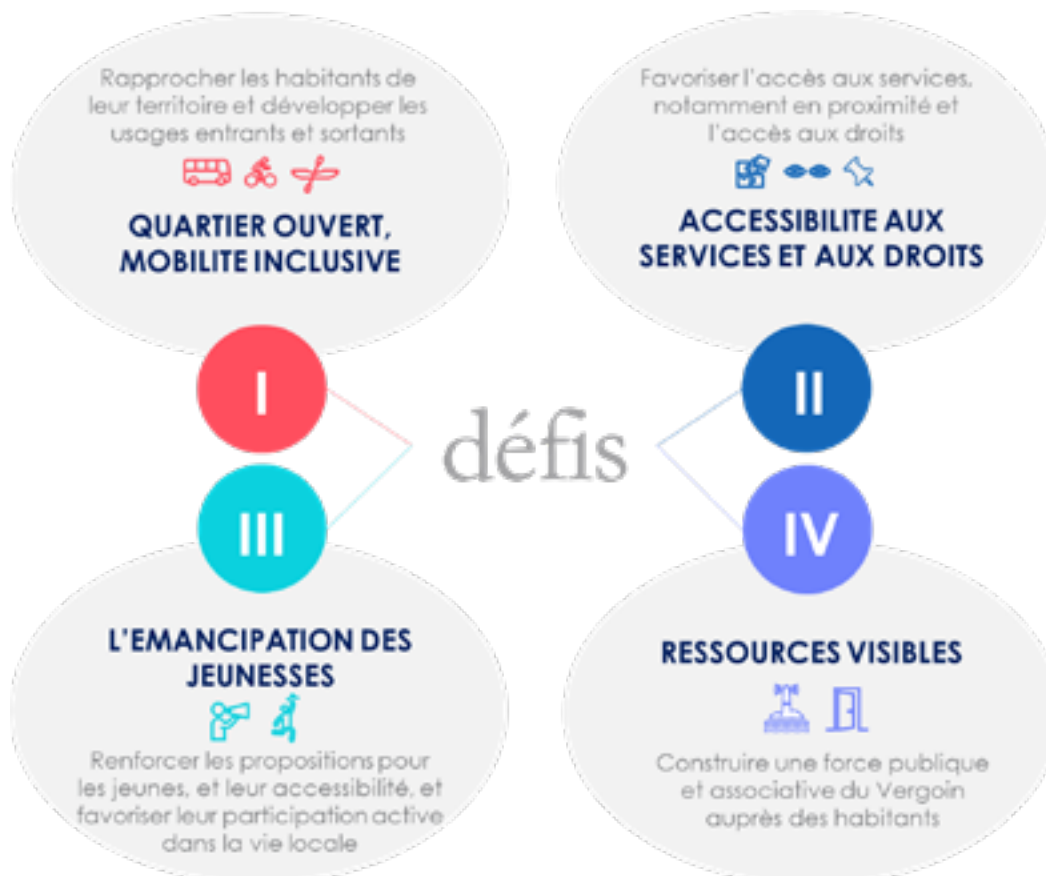
Éléments de contexte du quartier :

Le Vergoin est **un quartier au vert, à taille humaine mais isolé géographiquement**, souffrant d'un manque de services de proximité et d'infrastructures, notamment en termes de services publics dans son ensemble, de commerces de proximité, et d'infrastructures de transports en commun régulières.

D'un point de vue associatif, des acteurs engagés permettent de créer des projets sur ce territoire, mais **restent relativement peu nombreux pour le travail à mener**. Un enjeu à faire connaître les actions et à communiquer est en la matière à investir.

De manière générale, le quartier présente **un manque dans l'offre de service aux publics** (quelle que soit la thématique), et sans doute d'autant plus dommageable pour les jeunes. Ce quartier est concerné par un réaménagement important, tant de l'école Alphonse Daudet que de la rue Porcher, de nature à jouer sur son attractivité et à constituer des opportunités de travail.

Vue synoptique des 4 Défis



Défi 1 : Un quartier ouvert, une mobilité inclusive – Rapprocher les habitants de leur territoire et développer les usages entrants et sortants

Alors que le quartier du Vergoin se trouve en retrait par rapport au reste du territoire du bas 9e, il est confronté à un éloignement géographique relativement prononcé, caractérisé par un manque de mobilité, de services publics et de commerces. En comparaison avec des pôles tels que Gorge de Loup ou Vaise, connectés par les transports en commun et offrant une diversité d'usages, le Vergoin requiert une attention particulière pour encourager les résidents à s'approprier leur quartier tout en facilitant la mobilité des habitants des zones environnantes vers le Vergoin, où l'offre est actuellement limitée.

Dans ce contexte, les questions des mobilités ont des impacts sur divers pans de la vie des habitants, en particulier les habitants les plus fragiles. Les difficultés de mobilité représentent ainsi un véritable obstacle à l'insertion, à l'attractivité et à l'accès aux services dans le quartier. Jusqu'à présent, le partenariat avec le Sytral, bien que nécessitant un développement, n'a pas pleinement répondu aux problèmes d'éloignement géographique et d'isolement. En la matière, il apparaît notamment nécessaire de travailler du côté des transports en commun sur la question de la fréquence. De plus, la recherche de solutions de transport complémentaires voire alternatives pourra s'intéresser y compris aux solutions fluviales (Saône), suivant les discussions établies à ce sujet à travers les ateliers par les acteurs locaux, ainsi qu'à l'enjeu d'avoir du stationnement sécurisé sur les vélos.

Le Plan Climat de la ville et la Direction biodiversité Nature en Ville émergent comme des pistes potentielles de réflexions à développer et de leviers à activer. Le Plan Climat, axé sur la transition écologique, encourage la mobilité, notamment à travers l'axe de la Ville apaisée, offrant ainsi un levier de financement potentiel. Il apparaît notamment crucial d'initier des réflexions et des actions visant à mieux relier Vaise au Vergoin, avec pour objectif de surmonter l'isolement et d'accroître la mobilité des habitants. Un engagement dans ce travail pourrait apporter des solutions significatives pour répondre à une diversité de défis.

Défi 2 : Accessibilité aux droits et aux services – Favoriser l'accès aux services, notamment en proximité et l'accès aux droits

Alors que le territoire s'inscrit dans un arrondissement dynamique, l'absence marquée de services de proximité constitue un défi majeur. Malgré l'engagement d'organisations associatives structurantes telles que le Pôle 9 et la Maison de l'enfance, cette problématique se manifeste à plusieurs niveaux.

En matière de santé de proximité par exemple, avec l'absence de médecin généraliste depuis deux ans, dessinant l'objectif de pouvoir reproduire une offre de soin de premier recours sur le quartier, en lien avec l'ARS.

Du point de vue des services publics, la réponse aux problématiques des habitants nécessite une ambition renforcée. Actuellement, le quartier dispose de peu de services publics, et les efforts combinés, tels que le PIMMS, la médiation santé, le pôle linguistique et l'accompagnement emploi par REED sont limités en raison de ressources modestes et de disponibilités restreintes des partenaires.

En ce qui concerne les commerces de proximité, cruciaux en tant que vecteurs de lien social, l'enjeu est double. Il s'agit non seulement de permettre l'accès à une gamme de services diversifiés et de qualité pour les résidents afin de les inciter à rester dans le quartier, mais aussi de susciter l'intérêt de personnes qui ne résident pas sur le quartier. Certaines solutions peuvent être novatrices, comme une épicerie mobile, qui reste à étudier, mais aussi sur le développement de liens avec des producteurs locaux (Monts d'Or notamment) par exemple autour de marchés mobiles.

En abordant cet enjeu de renforcement des liens sociaux sur le Vergoin entre les habitants et les usagers, la création d'un espace propice à ces échanges est à considérer et à développer durablement. Actuellement, le Vergoin ne dispose pas d'un lieu de type café ou commerces qui participerait d'une dynamique de sociabilisation et de convivialité. Sans doute serait-il ainsi pertinent de travailler autour d'un lieu où les habitants pourraient se retrouver et partager. Cette initiative pourrait par exemple être appuyée et développée par la ressource, en capitalisant sur les ressources existantes, à travers la création d'un espace commun vecteur de lien social.

Plus largement, c'est la question d'ensemble de l'accès aux droits qui peut être interrogée, notamment en matière d'emploi et d'insertion. Actuellement, les leviers pour changer la situation restent relativement limités, en l'absence de services emploi à proximité ou encore d'antenne du CCAS, et ce malgré la permanence mensuelle de la Mission locale, dont la fréquence est sans doute à questionner. Le manque notable de

services publics de proximité crée des freins importants, nécessitant une réflexion approfondie sur la manière d'améliorer l'offre de services au public.

Deux points de travail complémentaires : Le renforcement de l'action et les moyens de la prévention spécialisée ; la mise en place / le développement d'un travail d'apaisement entre le Vergoin et la Duchère (où se situent les services publics).

Défi 3 : L'émancipation des jeunes – Renforcer les propositions pour les jeunes, et leur accessibilité, et favoriser leur participation active dans la vie locale

Le secteur du Vergoin manque de propositions pour les jeunes au sens large, et sur un large éventail de thématiques (l'accès aux droits, à la culture, aux sports...). Si de nombreux acteurs sont impliqués et déploient une offre et un travail de qualité, les besoins sont en comparaison plus importants et ne sont ainsi pas tous couverts. En la matière, le quartier nécessite de travailler sur une identification des jeunes éloignés des structures.

De fait, le défi résonne en particulier sous l'angle des jeunes, et le déficit de services constaté par ailleurs prend une dimension sans doute d'autant plus dommageable vis-à-vis de la jeunesse. La question nécessite de s'envisager aux différents âges de la jeunesse.

Pour ceux qui s'approchent dans la vie adulte ou qui s'y sont engagés, les questions autour de l'orientation – formation – insertion – emploi ont une résonance encore plus forte, faute de disposer d'une offre en proximité sur le quartier. Des perspectives apparaissent pour permettre de développer l'offre pour les jeunes, notamment via la plateforme des Chantiers Jeunes, ce qui pourrait permettre de réunir tous les types de chantiers pour le public, et ainsi rendre mieux visible l'offre existante.

Une communication attractive est ainsi un levier pour relever ce défi, exigeant une action concertée de l'ensemble des partenaires du territoire, qu'ils soient institutionnels, bailleurs, ou associatifs. Il est essentiel d'insuffler des notions positives, de perspectives et de valorisation des envies et des ambitions, mettant en avant les talents des jeunes et cherchant à favoriser leur épanouissement. Ici, il s'agit d'encourager les jeunes à se réaliser davantage, à croire dans leur avenir (oser porter des « rêves »), à construire et suivre des aspirations personnelles et professionnelles, renforçant incidemment le tissu social et contribuant au bien-être collectif du Vergoin.

Trois points de travail complémentaires : L'enjeu de favoriser la présence des filles dans l'espace public ; le développement des actions d'aller vers sur les sujets orientation – formation – insertion ; la nécessité forte d'accompagnement individuel des enfants et de leur famille (PRE + Cités éducatives).

Défi 4 : Des ressources visibles – Construire une force publique et associative du Vergoin auprès des habitants

Face à un quartier qui peut peiner à attirer et développer les usages (du point de vue de la participation des habitants notamment, dont celle des parents), le défi des ressources et de la visibilité de ce que le territoire produit et peut produire est majeur.

La communication sur l'existant constitue un premier niveau clé, alors que la vie associative est intéressante, grâce à un bon maillage partenarial établi. Il est essentiel de communiquer de manière proactive sur cet existant et ces initiatives pour en inciter une fréquentation durable, d'une part en mettant en avant ce que les structures établissent, d'autre part en valorisant – accompagnant – développant les initiatives « naissantes ». Sur ce point en effet, il apparaît crucial d'aller au-delà de la simple promotion des offres institutionnelles, en mettant en avant des talents et des initiatives souvent sous-estimés, que ce soit chez les jeunes ou les adultes. Cela implique de valoriser l'invisible, d'explorer les potentialités naissantes, et d'accompagner les projets émergents venant des habitants, ajoutant ainsi une dimension participative et inclusive à la vie du quartier.

La création d'une plus forte dynamique collective alors qu'ensemble les acteurs publics et les acteurs associatifs, dans ce qu'ils proposent, font aujourd'hui sans doute davantage « catalogue d'actions » que force commune de propositions. Cela peut s'entendre, avant même de nouvelles propositions, par des modalités d'organisation repensées davantage en commun (par exemple, grouper les permanences des uns et des autres sur des créneaux partagés, pour en « muscler » l'effet).

Un travail de communication sur l'image du quartier, autant auprès des résidents qu'auprès d'habitants hors quartier, pourra contribuer à donner un nouveau regard sur le Vergoin et ses services. En la matière, à des fins de lisibilité, la signalétique voire la mise en couleur des locaux pourrait servir une plus forte identité de la dynamique associative du quartier. Divers locaux sont de fait en hyper-proximité avec les habitants mais relativement diffus dans l'espace public, voire peu ou pas identifiables. Donner une coloration vivante, au propre comme au figuré, à la vie associative et aux actions menées sur

le territoire, peut constituer un plus à réfléchir, notamment pour les locaux de la Chaufferie, de la ressourcerie, de REED, de l'éducation spécialisée, de l'association Mieux Vivre au Vergoin, ainsi que de la bibliothèque de quartier portée par la Maison de l'enfance (approche architecturale ? usage de peinture en façades et / ou aux sols ? éléments visuels appliqués sur les façades ?).

Par ailleurs, les espaces extérieurs du Vergoin, où divers outils et animations sont déjà existants, à l'exemple de la bergerie urbaine, du jardin d'exploration ou du parcours bien-être de la Cerisaie, offrent des opportunités à mieux saisir et développer. De fait, les espaces extérieurs du quartier paraissent relativement sous-utilisés au regard de leur qualité et de leur potentiel et peuvent permettre de penser / articuler un travail territorial (en lien avec le budget participatif ?), par exemple autour du plein-air.

Deux points de travail complémentaire : le renouvellement et l'élargissement des associations de quartier.

La feuille de route

Les objectifs :

- Surmonter l'isolement géographique du quartier par un travail sur la mobilité, les transports en commun et des solutions alternatives ;
- Engager des réflexions et des actions pour mieux relier Vaise au Vergoin, en utilisant le Plan Climat de la ville comme levier de financement potentiel pour des projets de mobilité durable ;
- Reproduire une offre de soins de premier recours sur le quartier, en priorisant l'ouverture d'un cabinet de médecine générale puis rendre visible et utilisée une telle offre par des actions d'aller-vers ;
- Développer des initiatives de commerces de proximité et d'espaces communs pour répondre aux besoins des résidents et favoriser les échanges sociaux et la convivialité ;
- Renforcer l'offre pour les jeunes et valoriser leurs talents ;
- Communiquer de manière proactive sur les initiatives existantes et les ressources disponibles dans le quartier, et favoriser les dynamiques collectives ;
- Saisir et développer les opportunités offertes par les espaces extérieurs du quartier ;
- Travailler autour de la nécessité d'accompagnement individuel des enfants et des familles (en lien avec les dispositifs concernés type PRE notamment).

Les actions emblématiques :

- Bibliothèque de quartier portée par la Maison de l'Enfance de St Rambert
- Animation Jeunesses à partir notamment du Point Info Jeunesse porté par Pôle 9 et de l'accompagnement des Educateurs Spécialisés.
- Dynamique autour de l'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi porté par REED/GEIM
- Travail autour de l'accès aux droits (Pimms), la médiation santé (ALS), le pôle linguistique de proximité (AFI)
- La vie associative locale par le biais d'habitants bénévoles dans les structures telles que Mieux vivre au Vergoin et Femme Solidarité Culture et partage.
- L'action du Bailleur Grand Lyon Habitat en matière de cadre de vie et de mise à disposition de locaux pour les acteurs associatifs.
- Existence d'une coordination des acteurs dans le cadre du Groupe Technique - GT Vergoin.
- Prise en compte de la Chaufferie, lieu emblématique.
- Mettre en place un tremplin des jeunes talents.

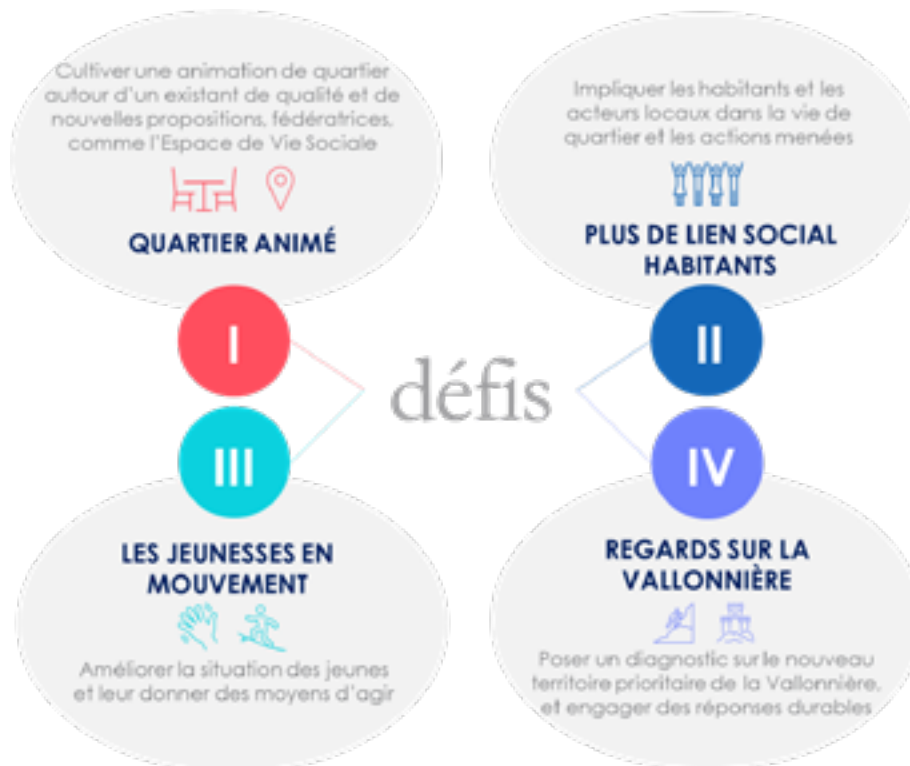
Gorge de Loup (Vaise)



Éléments de contexte du quartier :

Gorge de Loup apparaît comme un quartier qui présente de multiples usages et s'avère également bien relié au tissu urbain de la ville, à l'exception du secteur dit des « deux-amants ». Il dispose d'un campus universitaire attractif, d'une gare, du métro... Néanmoins, il peut aussi être considéré comme un « quartier de passages » qui manque d'espace de vie collective, où la création de liens entre habitants peut être plus ou moins difficile avec, d'une part le voisinage, mais d'autre part avec le territoire en tant que tel. Cette caractéristique de Gorge de Loup semble également se retrouver dans la structuration des actions qui sont menées sur le quartier, avec une même logique de liens parsemés, entre les habitants mais aussi entre les structures. Une telle situation peut avoir tendance à « épuiser » les ressources des équipes associatives et territoriales qui interviennent. Avec ces éléments de relatif « morcellement » et un quartier densifié, un manque de lieux et d'acteurs de proximité viennent distendre les liens pour ceux qui y habitent.

Vue synoptique des 4 Défis



Défi 1 : Un quartier animé – Cultiver une animation de quartier autour d'un existant de qualité et de nouvelles propositions, fédératrices, comme l'Espace de Vie Sociale

Gorge de Loup est un secteur bien relié à la ville centre, notamment grâce à son pôle d'échanges. Le pôle d'échanges constitue un lieu de passages important pour les habitants de Lyon et plus largement de l'ouest lyonnais, et il permet une mobilité importante aux habitants du quartier. Il participe de la vie du quartier et contribue à sa mixité : c'est un secteur traversé par de nombreux salariés, des étudiants...

Néanmoins, dans ce contexte d'usages multiples, l'identité et l'animation du quartier pour ses habitants restent pour l'instant peu développées. Même si des actions se font à proximité (Vaise, Valmy), Gorge de Loup reste un secteur avec peu d'acteurs structurants implantés sur place.

Dans ce cadre, un défi majeur de Gorge de Loup est de développer l'animation de quartier, afin d'être certes un territoire de passages, mais avec une forme de « dynamique propre, plus ancrée ». En effet, si l'offre de services aux publics et d'équipements est assez présente sur Gorge de Loup, elle peut être questionnée par un problème de visibilité des dispositifs, voire de communication. Dans ce cadre, le futur espace de vie sociale est à appuyer en partenariat avec la CAF pour qu'il constitue, au-delà du lieu qu'il constituera, un point de départ et une centralité à l'animation et à la dynamique du quartier. Il peut ainsi permettre de regrouper l'existant de qualité (des actions de qualité sont proposées sur le territoire) pour travailler sur les « trous dans la raquette », fédérer et coordonner pour faire plus, mieux et différemment et être en capacité d'accompagner les initiatives, en particulier en lien avec les autres défis de la stratégie. Plus qu'un lieu ressources, cet espace de vie sociale a vocation à devenir un « lieu repère » pour les acteurs et habitants, dans un esprit de « place de village ». L'espace de vie sociale pourra constituer une première réponse pour aimer un lieu de vie, que d'autres lieux de commun, notamment extérieurs, pourront compléter (en lien avec le projet de rue des enfants par exemple, et en cherchant aussi à répondre à des enjeux liés au vieillissement d'une partie de la population, etc.). Parallèlement, l'enjeu sera que tous les habitants puissent s'approprier les nouveaux lieux d'animation de quartier.

Par ailleurs, à l'échelle du bas 9^e, le nouveau tiers-lieu « Agora du 9 », porté par Ma Friche Urbaine, permettra aussi de créer un nouvel espace d'engagement citoyen et d'animation de la vie associative du quartier. Dans ce cadre, il sera important de cultiver au mieux les ressources du territoire, et de faire du lien entre les habitants de Gorge de Loup et ce nouveau tiers-lieu en lien avec les secteurs à proximité, Valmy et Vaise.

Un point de travail complémentaire : l'enjeu de renforcer l'accessibilité des soins sur le quartier.

Défi 2 : Plus de lien social habitants – Impliquer les habitants et les acteurs locaux dans la vie de quartier et les actions menées

Sur le quartier de Gorge de Loup, la question du lien social est en pleine évolution, avec une forme de faiblesse des liens sociaux, ce que peuvent illustrer une solidarité intergénérationnelle assez limitée (par rapport à ce qui peut être observé sur d'autres quartiers) ou des liens de voisinage relativement distendus. Sans doute que le caractère plus central et passant du quartier contribue à distendre plus facilement les liens sociaux. Par ailleurs, le quartier peut encore manquer d'outils pour assurer le lien à la population, alors qu'on constate une absence de conseil citoyen, mais un conseil de quartier renouvelé qui apparaît comme dynamique. Bien que des comités de locataires soient en train de renaître avec les travaux de GLH, ceux-ci doivent maintenant être consolidés, notamment en vue de gagner en représentativité. Les collectifs existants se sont épuisés et ont disparu au fil du temps.

Pour cultiver des liens sociaux plus forts, la valorisation des habitants et de leurs actions apparaît comme une stratégie clé. Il s'agit de créer une dynamique positive en encourageant de nouvelles initiatives habitantes pour animer le quartier. Des leviers et des perspectives vers l'implication des habitants au développement du quartier ont nécessité d'être travaillés, en partenariat avec divers acteurs (dont les bailleurs sociaux), pour contribuer plus largement à développer durablement les liens sociaux et la relation habitante et, in fine, construire un environnement plus solidaire et favorable au bien-être des habitants du quartier.

Des leviers et des perspectives s'offrent au projet de territoire, alors qu'une dynamique inter-bailleurs s'est engagée en ce sens, GLH, Vilogia, et Alliade ayant commencé à travailler ensemble en cherchant à rassembler leurs représentants de locataires respectifs, pour faire émerger un collectif inter-quartiers.

Plus précisément, mais toujours dans l'optique d'impliquer les habitants et de les inscrire dans des dynamiques collectives, le biais de la construction et de la rénovation de patrimoine apparaît intéressant. Ainsi la mise en place d'ateliers de co-construction des espaces extérieurs du bailleur GLH, dans le cadre de la rénovation de son patrimoine, se profile comme une opportunité (réfléchir collectivement aux espaces extérieurs qui ne sont pas encore prévus dans les plans, ou plus généralement profiter des cinq ans de travaux).

Défi 3 : Les jeunes en mouvement – Améliorer la situation des jeunes et leur donner des moyens d'agir

Les jeunes de Gorge de Loup se retrouvent face à un cumul de problématiques, avec des situations familiales précaires ou complexes, des difficultés scolaires, et un niveau de formation professionnelle faible. Parmi les thématiques à viser : le développement de l'accès à l'éducation, à la réussite éducative, à l'accès à la formation à l'emploi, ou au logement. Le sujet des addictions est aussi un sujet important sur le quartier, nécessitant une prise de conscience assez large.

Afin de donner des moyens d'agir aux jeunes, l'implication de tous les acteurs apparaît évidemment primordiale.

La médiation sociale est ainsi une solution d'appui, notamment via l'ALTM, mais nécessite cependant d'interroger les ressources consacrées. De plus, la remise en place d'une instance auparavant appelée « bailleurs/police » sur l'ensemble du 9^e permettra à ce secteur de mieux communiquer sur les problématiques de prévention de la délinquance et de médiation, mais aussi de pouvoir prioriser des actions notamment sur la jeunesse. En impliquant différents acteurs de la jeunesse au sein d'une même instance de coordination, notamment la Mission Locale, l'éducation spécialisée et les structures de l'éducation populaire, il apparaît possible de renforcer les propositions en direction des jeunes.

Le partenariat autour des enjeux de la jeunesse, l'affermissement d'une culture commune et d'objectifs davantage partagés en la matière, apparaissent entre autres comme des conditions de réussite pour renforcer l'accès à une offre socio-éducative diversifiée pour un public dont la mobilisation va pouvoir s'appuyer sur l'espace de vie sociale. Ce dernier se positionne comme un levier essentiel, offrant un point d'appui pour la mobilisation des jeunes, la valorisation de leurs talents et idées, en les accompagnant dans l'expression de leurs envies et rêves, leur réalisation et leur épanouissement.

Pour mettre les jeunes en mouvement, un des objectifs consiste enfin à faire que les jeunes de Gorge de Loup soient plus en interaction avec les structures culturelles qui les entourent (par exemple le Théâtre Nouvelle génération, etc.).

Au-delà du développement d'une offre de proximité et des initiatives portées par les jeunes et les acteurs locaux, il est primordial de favoriser la mobilité des jeunes et de promouvoir des pratiques bénéfiques à l'ensemble du secteur. Ceci, notamment en proximité étroite des transports en commun, doit garantir la qualité et la fréquence des déplacements, renforçant ainsi l'accès à des opportunités de qualité pour les jeunes du quartier.

Ce focus sur la jeunesse, à travers un défi dédié, n'occultera pas l'importance des questions du vieillissement, telles qu'elles sont en particulier posées en lien avec les locataires seniors dans le logement social.

Quatre points de travail complémentaires : Le développement de l'animation de proximité en pied d'immeuble de façon plus récurrente ; le travail à lever les barrières psychologiques sur la mobilité et identifier les freins ; le déploiement de l'action de la MJC Duchère sur le bas 9e ; l'incitation des acteurs culturels à aller vers les publics fragiles.

La feuille de route

Les objectifs

- Positionner l'Espace de Vie Sociale comme un centre névralgique de l'animation du quartier ;
- Encourager la collaboration entre les acteurs locaux, notamment à travers des événements, et notamment entre les acteurs jeunesse ;
- Créer et soutenir des outils et des espaces de concertation pour favoriser la participation des habitants à la vie locale ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance et la coopération entre les habitants et les résidents ;
- Soutenir l'éducation, la formation professionnelle et la prévention des addictions chez les jeunes ;
- Se saisir du diagnostic de la Vallonnaire pour nourrir la dynamique habitante et les liens entre acteurs ;
- Mettre en place des initiatives de proximité, comme des jardins partagés, pour répondre aux besoins spécifiques des populations ;
- Renforcer les actions de médiation sociale et de promotion de la santé ;
- Développer la collaboration avec les acteurs culturels ;
- Travailler sur les enjeux d'éducation artistique et culturelle ;
- Travailler autour de la nécessité d'accompagnement individuel des enfants et des familles (en lien avec les dispositifs concernés type PRE notamment) ;
- Développer le travail partenarial autour de l'apaisement du quartier.

Actions emblématiques

- Fête de quartier de Gorge de Loup portée par le Centre Social et Culturel Pierrette Augier et fédérant tous les acteurs locaux.
- Animation de proximité en préfiguration de l'Espace de Vie Sociale portée par Centre Social et Culturel Pierrette Augier.
- Animations culturelles portées par la Compagnie du Subterfuge, Concerts de Poche, compagnie les ArTpenteurs, Compagnie Hallet Eghayan, le TNG, la BM, Social Palace, le Centre de la Voix, Insolite Fabrique, Kommet, MJC Duchère.
- Equipement AJD-Aide très dynamique dans l'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi.
- Travail important des bailleurs sociaux Grand Lyon Habitat, Alliade et Vilogia en matière de rénovation et de cadre de vie.
- Travail autour de la médiation santé (ALS), le pôle linguistique de proximité (AFI)
- Existence d'une coordination des acteurs dans le cadre du Groupe Technique - GT Gorge de Loup-Vaise.



Éléments de contexte du quartier :

Construits entre 1960 et 1964, les trois principaux immeubles – aujourd’hui propriété du bailleur social Vilogia – qui composent le nouveau quartier prioritaire (QPV) de la Vallonnaière (9e arrondissement), comptent à ce jour près de 440 logements dans lesquels vivent près de 900 habitants. Administrativement rattaché au QPV de Gorge de Loup, le quartier de la Vallonnaière bénéficie d’une approche spécifique de ses besoins dans le cadre de la Convention Territoriale de Lyon (CTL) 2024-2030. Cette approche prend en compte les discontinuités urbaines et d’usages existantes entre les secteurs de Gorge de Loup et de la Vallonnaière, qui structurent elles-mêmes, au-delà des circulations, des espaces vécus distincts.

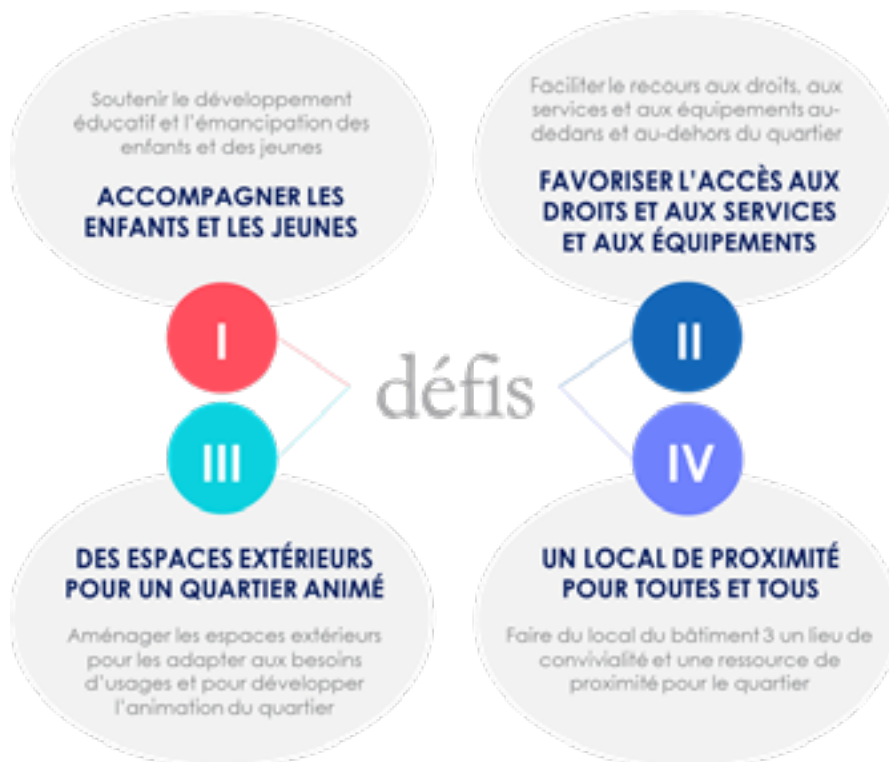
La Vallonnaière dispose en effet d’une identité propre. Son positionnement géographique entre la plaine de Vaise au nord et le quartier de Champvert au sud, sur le plateau du 5e arrondissement et sa topographie marquée par une importante dénivellation – contribuent à faire du quartier un espace caractérisé par une relative cohérence sociale et urbaine. Les habitants, interrogés à l’occasion de l’élaboration de ce projet de territoire, évoquent fréquemment, lorsqu’ils sont satisfaits d’y résider, le « cadre agréable », le côté « atypique », le « calme », mais aussi la proximité avec les transports publics.

La population du quartier vit très majoritairement dans un ménage avec enfants (près de 63 %) dont, en leur sein, une surreprésentation notable des familles monoparentales par rapport à l’échelle lyonnaise (27,3 % contre 10,7 %). On note, en outre, une part importante de 3-17 ans (23 % contre 15 %). On comptabilise également 23 % de personnes vivant seules. Près des deux tiers des habitants y résident depuis moins de 10 ans, participant à un certain équilibre entre la population ancrée de longue date et une population plus récemment arrivée – les personnes vivant dans un ménage ayant emménagé depuis moins de 4 ans sont surreprésentées par rapport à l’échelle lyonnaise (43 % contre 30 %).

Enfin, la population du quartier fait également face à de multiples fragilités. Si les habitants sont majoritairement en emploi (à 43 %), en retraite (19 %) ou en études (12 %), près de 15 % d’entre eux sont au chômage (soit 8 points de plus qu’à l’échelle lyonnaise) et 9 % sont en inactivité (5 points de plus qu’à l’échelle lyonnaise). Entre outre, à l’échelle de l’IRIS La Grivière (dans lequel se situe le quartier), près d’un enfant de 3 à 12 ans sur deux vit dans un ménage dont la personne de référence dispose d’un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat.

L'élaboration du projet de territoire de La Vallonnière a bénéficié de la mobilisation de l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels intervenant auprès des habitants du quartier dans le cadre de plusieurs groupes de travail enrichis de plusieurs visites de terrain. Un questionnaire a également été diffusé auprès des habitants et plusieurs temps d'échanges ont été organisés par le Centre social et culturel de Champvert mais aussi à l'occasion de la fête de quartier organisée par le bailleur Villogia.

Vue synoptique des 4 défis



Défi 1 : Accompagner les enfants et les jeunes

La Vallonnière accueille un grand nombre d'enfants et de jeunes qui participent, en retour, à façonner son identité. Accompagner ces enfants et ces jeunes vise ainsi non seulement à favoriser leur développement éducatif et leurs possibilités d'émancipation tant individuelles que collectives, mais aussi à renforcer le lien social au sein du quartier dans son ensemble, à travers les dynamiques que l'enjeu éducatif peut nouer entre les habitants.

Aujourd'hui, que ce soit en maternelle ou en élémentaire, les enfants de la Vallonnière sont scolarisés, selon l'immeuble où ils résident, soit à l'école Jean Zay (au nord) soit à l'école Berlioz (au sud). Dans le cadre du projet de territoire, le renforcement des liens entre les deux écoles peut favoriser la mise en place de projets communs impliquant l'ensemble des enfants du quartier. En outre, le développement de pédibus sur chacune des écoles (avec une partie en transports en commun pour l'école Berlioz) pourrait favoriser l'accompagnement collectif et sécurisé des enfants, tout en impliquant les parents et en mutualisant les informations sur l'offre disponible en matière socio-éducative à l'échelle du quartier ou en proximité. Dans cette perspective, les dispositifs d'accompagnement à la parentalité doivent être développés à l'échelle du quartier.

Hors du temps scolaire, le renforcement des accompagnements et des propositions d'activités auprès des jeunes nécessite une synergie des approches entre les acteurs impliqués sur le quartier, notamment le centre social et culturel de Champvert, les éducateurs de Prévention spécialisée, ou encore la Confédération syndicale des familles, etc. Les démarches d'aller-vers mises en œuvre visent, par une présence régulière propice à nouer des relations de confiance, à proposer aux enfants et aux jeunes des activités sportives ou culturelles au sein du quartier et en dehors, ainsi que des sorties, mais aussi à évoquer avec elles et eux leurs sujets de préoccupation. Ces démarches favorisent également le renforcement du lien avec les familles. Dans cette dynamique, les accompagnements proposés dans le cadre de la Cité éducative et du Programme de réussite éducative (PRE), notamment auprès des enfants et de leur famille, constitue

un levier important pour le développement éducatif.

Enfin, l'aménagement des espaces extérieurs du quartier (défi 3) et l'investissement du local du bâtiment 3 (défi 4) constituent des opportunités nouvelles en matière éducative.

Défi 2 : Favoriser l'accès aux droits, aux services et aux équipements

Au regard de sa situation géographique et de sa topographie, la Vallonnière est à la fois relativement accessible du fait de la proximité des transports en commun (pôle d'échanges de Gorge de Loup et desserte via plusieurs lignes de bus), tout en ayant des contraintes spécifiques liées à la dénivellation, qui pèsent sur les possibilités de mobilités de nombreux habitantes et habitants (familles avec enfants en bas âge, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.).

Ces contraintes de mobilité sont d'autant plus prégnantes que l'offre disponible sur le quartier en matière de services et d'équipements reste relativement limitée. L'accès aux droits, la recherche d'un emploi ou d'une formation, la participation à des activités sociales, culturelles ou sportives, la possibilité de se soigner ou encore de faire ses courses alimentaires, etc., peuvent s'en trouver ainsi fortement affectées. Cela peut dès lors favoriser des situations de non-recours aux droits et aux services, autant que cela occasionne des surcroûts de difficultés dans la vie quotidienne et, parfois, de l'isolement.

Renforcer l'accès aux droits, aux services et aux équipements constitue un défi important pour améliorer les conditions de vie des habitantes et habitants du quartier. Cet objectif implique une double approche. En premier lieu, il convient tout d'abord de soutenir la mise en place de démarches d'aller-vers auprès des habitants du quartier, notamment en s'appuyant sur l'opportunité que constitue la mise à disposition d'un local par le bailleur au sein du bâtiment 3 (défi 4). En second lieu, ce défi doit également faciliter les possibilités pour les habitants d'accéder à l'ensemble des services, des équipements et des activités situés au-dehors du quartier (organiser la possibilité de faire ses courses ensemble, favoriser les relais entre les actions mises en œuvre sur le quartier et les services nécessitant de se rendre hors du quartier, etc.). En résumé, il s'agit de travailler autant l'aller vers à court terme que la mobilité à plus long terme.

La réponse à ce défi de l'accès aux droits et aux services nécessitera de poursuivre les rencontres avec l'ensemble des acteurs présents sur le quartier (notamment les Restos du Cœur, le conseil de quartier de Gorge de Loup-La Vallonnière, etc.), en vue de les associer pleinement à la dynamique du projet de territoire.

Défi 3 : Des espaces extérieurs pour un quartier animé

Si les habitants rencontrés dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire sont nombreux à plébisciter le « cadre agréable » que forme le quartier, notamment du fait de la place qu'y occupe la végétation et la présence de vues, un certain nombre de pistes d'amélioration ont également été identifiées, en particulier concernant l'aménagement des espaces extérieurs en lien avec les financements éligibles au titre de la gestion urbaine et sociale de proximité (GSUP) et de l'exonération de la taxe foncière sur le patrimoine bâti (TFPB).

Parallèlement aux enjeux liés à l'entretien quotidien du quartier (enlèvement des véhicules « ventouses », remplacement des ampoules défectueuses, etc.), la transformation des espaces extérieurs doit permettre à la fois une meilleure adaptation aux besoins d'usages et le développement de l'animation du quartier. Le défi consiste, dans cette perspective, à renforcer le lien social entre l'ensemble des habitants de la Vallonnière autour de moments de convivialité et de projets fédérateurs.

Face aux limites actuelles de l'aire de jeu et de sport existante, qui ne permet pas une cohabitation harmonieuse des usages, la création d'une aire de jeu et d'un terrain sportif distincts offre l'opportunité de mieux répondre aux besoins en termes d'activité en extérieur des enfants et de leurs familles, mais aussi de pratique d'activités sportives des jeunes et de l'ensemble des habitants. En outre, un travail sur les cheminements existants doit faciliter et sécuriser les déplacements au sein du quartier et hors du quartier de jour comme de nuit, une attention toute particulière devra être portée à l'éclairage. Le développement d'un jardin partagé peut également offrir aux habitants de nouvelles possibilités de rencontres autour d'un projet collectif centré sur une culture maraîchère et/ou potagère en proximité, à vocation de loisirs et de sensibilisation à l'environnement.

Créer en plein cœur de la Vallonnière une « place de village » aménagée, par exemple autour d'une pergola et de tables, peut également contribuer à renforcer les liens entre les habitants autour d'activités conviviales (pétanque, échecs, pique-nique, jeux de société, etc.), d'un arrêt du bibliobus et d'une boîte à lire/à don, d'événements culturels (cinéma en plein air) et de temps festifs (fête de quartier, fête des voisins, fête de la musique, halloween, chasse aux trésors, etc.). Cette dynamique peut être l'occasion de développer des expérimentations (installation d'une yourte, construction de cabanes, etc.).

Défi 4 : Un local de proximité pour toutes et tous

La mise à disposition par le bailleur social Vilogia d'un local au pied du bâtiment 3, bénéficiant d'un parvis extérieur, constitue l'occasion de construire un lieu de proximité, d'ancrage, pour susciter de nouvelles dynamiques habitantes au sein du quartier en lien avec la perspective d'aménagement des espaces extérieurs et offrir un lieu ressource pour le développement de nouvelles activités et de nouvelles propositions : temps d'activité pour les enfants (en forme de repli en cas de mauvais temps), ateliers d'aide aux devoirs, présence régulière de partenaires associatifs et institutionnels dans le cadre de démarches d'aller-vers (prévention spécialisée, pôle linguistique, mission locale, médiation santé, centre social, etc.), petite réunion, entreposage de tables et de matériel simple pouvant être sortis lorsque le local sera ouvert, etc. La définition des usages du local sera définie en mobilisant les habitants.

La feuille de route

Les objectifs

- Soutenir le développement éducatif des enfants et des jeunes
- Faciliter le recours aux droits, aux services et aux équipements au-dedans et au-dehors du quartier
- Aménager les espaces extérieurs et construire des événements conviviaux
- Faire du local mis à disposition du Centre Social et Culturel de Champvert le point de départ d'une dynamique d'animation du quartier pour tous

Les actions emblématiques

- Ouverture du local comme un lieu ressource pour les habitants et les acteurs. Lieu d'information, d'échange, d'orientation, de permanences diverses, d'actions et d'accompagnement d'initiatives diverses....
- Animation de proximité en direction des enfants et des jeunes du secteur, accompagnements vers la pratique d'activités diverses et variées autour des loisirs, du sport, de la culture...
- Coordination des acteurs intervenant dans le champ social, l'accès aux droits et l'accompagnement des familles par le biais de permanences, d'actions individuelles et collectives...
- Réflexion avec les habitants autour de l'amélioration du cadre de vie et réalisation d'aménagements que ce soit sur les aspects de sécurisation, d'embellissement, d'éclairage, de création de zones de loisirs et de moments de convivialité dédiés aux tous petits, aux enfant, aux jeunes, aux familles...

Éléments de contexte du quartier :

Le QPV de Janin présente des indicateurs de précarité importants, avec une place importante de l'habitat social et une grande fragilité économique. Le territoire, dont la desserte en transports en commun reste fragile, est relativement bien situé sur le territoire du 5^e arrondissement. Janin est un quartier à taille humaine, où l'animation est riche et intéressante et semble prendre un nouveau souffle avec la perspective de nouveaux services publics prochainement.

L'implication des habitants dans la dynamique locale est indéniable, soulignant une volonté profonde de s'investir dans le quartier. Face à des projets importants tels que celui de Grand Lyon habitat, des efforts supplémentaires de sensibilisation, de communication et d'explicitations peuvent être nécessaires, pour trouver un équilibre harmonieux entre les implications des habitants et les projets de développement urbain.

Vue synoptique des 4 Défis



Défi 1 : Une dynamique bien-être – Développer l'animation du quartier et travailler sa dynamique commune autour de thématiques autour du bien-être

Au cœur du quartier Janin, le service public retrouve une place et d'importantes opportunités de réflexions et de chantiers avec l'implantation de la nouvelle Maison de la Métropole. Celle-ci va pouvoir accompagner le développement d'une offre de proximité pour les habitants.

Par ailleurs, les rez-de-chaussée des nouveaux programmes immobiliers sur le secteur pourraient aussi permettre de développer une nouvelle offre d'animation de quartier, en lien avec GLH, avec un équipement de type espace de vie sociale, dont l'animation pourrait être confiée à une structure d'éducation populaire tel qu'un Centre social, jouant ainsi un rôle essentiel dans la structuration de l'animation du quartier. Ce nouvel espace viserait à consolider les activités existantes et à reprendre un rythme classique d'animation touchant toutes les tranches d'âge, des jeunes aux familles et aux seniors. Alors que des lacunes et marges de progrès sont constatées sur l'animation de quartier, les services publics pourront servir de levier pour accompagner cette nouvelle dynamique et fédérer l'existant.

Toutefois, dans l'attente de la réalisation de ce programme immobilier qui peut prendre plusieurs années,

il conviendrait de travailler en concertation avec les habitants pour recueillir leurs souhaits concernant l'animation du futur « espace de vie sociale ».



Dans cette dynamique et pour faire « ciment », des thématiques encore peu explorées sur le quartier, telles que l'alimentation saine, gagneraient à être développées en étant mobilisées et seraient aussi un support d'animation destiné à un large public, en lien avec la trame verte du quartier. En effet, la Ville de Lyon s'empare du sujet à travers les « Maisons de l'Alimentation », dont le nouvel espace pourrait obtenir la labellisation. Le développement d'initiatives autour de la nutrition et la cuisine saine, le bien-être, ou le sport, pourrait ainsi favoriser la création de lien entre tous les acteurs du quartier.

Ce serait également le prétexte à l'animation d'ateliers regroupant habitants, acteurs associatifs, collectivités et bailleurs pour envisager ensemble les manières d'investir les espaces extérieurs (notamment l'esplanade et les anciens terrains de basket) avec des dynamiques collectives. La création d'un jardin présenterait par exemple plusieurs atouts, un « centre social du dehors », soit un espace central pour le quartier qui participerait de la cohésion sociale tout en offrant un espace vert propice à la promotion d'une alimentation saine et accessible à tous, qu'importe l'âge ou le genre. Ces réflexions sont à inscrire dans une perspective plus large d'amélioration de la qualité de vie, autour d'un écosystème urbain durable et participatif.

Le levier culturel et artistique, déjà bien mobilisé par les différents acteurs socio-éducatifs et compagnies artistiques, pourrait être renforcé pour favoriser le lien entre habitants (programmation artistique autour du jardin par ex.), et leur bien-être, notamment en les accompagnant vers la pratique artistique, l'expression créative.

Deux points de travail complémentaires : Le travail sur des parcours santé et une antenne Maison Sport Santé et le besoin de renforcer les propositions de sorties culturelles et de loisirs en famille et entre adultes seuls.

Défi 2 : Ambition jeunesse – Renouer avec une pleine offre ambitieuse d'animation jeunesse

Le secteur Janin, ainsi que Jeunet-Ménival, connaît une proposition limitée à l'adresse des jeunes, par le fait croisé de l'absence d'acteur implanté en la matière et de difficultés contextuelles de certains intervenants en termes de ressources humaines. L'animation dans la proximité s'est ainsi relativement

tarie, se concentrant principalement sur des services essentiels de type centre de loisirs en interne des Centres sociaux de Champvert et du Point du jour.

Même si les écoles du secteur permettent de garder un lien avec les enfants, notamment dans le cadre renouvelé du Programme de réussite éducative (PRE) avec une référente dédiée au QPV, le lien avec les adolescents et les jeunes adultes est plus difficilement maintenu. Dans ce cadre, il est impératif de redévelopper une connexion active, autour des activités sportives et culturelles par exemple, en s'appuyant sur une nouvelle dynamique amorcée par les structures socio-culturelles.

Du côté des interventions menées par les éducateurs de prévention, celles-ci apparaissent insuffisamment visibles, renvoyant à un sujet identifié de moyens, alors que trois éducateurs de prévention interviennent à date entre le Vieux Lyon et la partie haute du 5^e arrondissement. Cela appellera à renforcer la présence des éducateurs sur Jeunet et Ménival.

Un enjeu perdure autour de l'ouverture du public jeune à d'autres formes culturelles que celles qu'ils connaissent déjà : faire connaître les offres des institutions culturelles signataires de la Charte de coopération culturelle, l'offre culturelle et artistique locale comme celle du Théâtre du Point du Jour, de l'école de cirque de Lyon (MJC Ménival), dans un objectif d'expression de soi et d'ouverture professionnelle à des métiers techniques et artistiques.

Deux points de travail complémentaires : le développement de propositions variées (de l'animation jusqu'à l'insertion professionnelle) dans une démarche coordonnée des différents partenaires (renforcer la coordination), et le besoin de favoriser les actions entre quartiers entre les jeunes pour renforcer la mobilité et l'ouverture aux autres.

Défi 3 : L'emploi pour toutes et tous – Répondre aux besoins des habitants en matière d'accès et de maintien dans l'emploi, en particulier les jeunes et jeunes adultes

Sur le territoire, l'offre en direction des jeunes et jeunes adultes sur la thématique de l'emploi, de l'insertion, de la formation est très limitée, alors qu'il existe un tissu associatif porteur (Entr'aide 5, la Confédération Syndicale des Familles – CSF). Avec une demi-journée de permanence par mois de la Mission locale, l'offre de proximité pour les jeunes paraît pouvoir se renforcer. Alors que les actions existantes sont trop peu nombreuses et peu visibles sur le quartier, permettre au public de connaître et d'accéder à des dispositifs qui fonctionnent est un défi à consolider.

En outre, concernant plus spécifiquement les jeunes, rendre plus visibles les ressources existantes, notamment en termes de formations et d'accompagnement, constitue un enjeu important, notamment en lien avec les éducateurs de prévention.

Faire mieux connaître les métiers artistiques et culturels, avec l'appui des institutions culturelles signataires de la Charte de coopération culturelle, en mettant en place des chantiers éducatifs dans les lieux culturels, pourrait également élargir les champs du possible dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes et rendre visible les métiers possibles dans les institutions et les structures culturelles pour les jeunes.

En complément, il sera intéressant de proposer des actions « d'aller vers » en direction des jeunes, tout en les accompagnant dans leur recherche d'emplois et de formations.

Défi 4 : Un territoire d'habitants – Favoriser l'identité territoriale et renforcer le lien social à travers des actions concrètes et des partenariats locaux

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de l'animation du secteur, plusieurs initiatives peuvent être envisagées pour promouvoir la qualité de vie et l'engagement citoyen.

Le Conseil Citoyen Janin peut jouer un rôle clé par son implication dans la réalisation de « diagnostics en marchant », aux côtés d'associations de bénévoles, des bailleurs, et des techniciens de la Ville de Lyon dans le but d'améliorer le quotidien et repenser l'espace public. Ces diagnostics peuvent être le point de départ d'une démarche participative et citoyenne.

Afin de promouvoir et d'encourager les valeurs de respect et de comportement civique, de lutter contre les jets de déchets, la SACVL et GLH ont élaboré une charte signée par les locataires. En tant qu'acteur clé du quartier, le Conseil Citoyen en est un relais essentiel auprès des habitants ; il peut aussi coordonner des actions concrètes telles que des chantiers jeunes en partenariat avec les bailleurs.

Cette approche basée sur le renforcement des liens sociaux et le partenariat permet de gérer le quotidien, de résoudre les dysfonctionnements et de valoriser des actions positives qui concourent à la dynamique du bien-être (Défi 1).

Au cœur de notre engagement pour l'amélioration et l'animation du secteur, le Défi 4 se profile comme un appel à renforcer l'implication territoriale de tous les acteurs du quartier, à promouvoir une identité commune et à tisser des liens sociaux résilients par des actions concrètes et des partenariats locaux.

Parallèlement, des réflexions sont en cours pour dynamiser Ménival par l'amélioration des espaces extérieurs et une meilleure lisibilité de l'animation commerciale de proximité, en renforçant ainsi le tissu social du quartier. Cela permettrait ainsi d'insuffler une nouvelle dynamique urbaine par de nouveaux usages, au-delà même de la présence des commerces. L'occupation de l'espace public par l'école de cirque de Lyon, notamment lors du Festival Éclat de Cirque, participe de cette dynamique à renforcer.

À Jeunet, la rénovation du patrimoine bâti et l'optimisation des espaces extérieurs sont au cœur des préoccupations, avec le souhait de développer un jardin partagé en accord avec le jardin pédagogique existant. Ici, des liens et des actions peuvent être pensés autour de la dynamique bien-être (Défi 1).

Ici comme sur le secteur de Janin, il faut encourager l'animation de quartier, en s'appuyant sur l'espace public (les jardins notamment) et la diffusion de bonnes pratiques qui participent de la cohésion territoriale. Les acteurs culturels et artistiques peuvent venir en soutien de cette dynamique de lien social, notamment l'été.

Enfin, des mesures plus précises, comme la sensibilisation à la problématique des punaises de lit, la rénovation des logements vacants ou encore l'amélioration de la sécurité sont autant d'initiatives qui sont de nature à concourir à revaloriser le secteur aux yeux des habitants, en nourrissant le sentiment d'appartenance.

Quatre points de travail complémentaires : L'enjeu à dynamiser Ménival par l'amélioration des espaces extérieurs et une meilleure lisibilité de l'animation commerciale de proximité ; l'enjeu de s'appuyer sur l'arrivée du Tram TEOL pour amplifier l'ouverture du quartier Ménival sur le reste de la ville ; face à la présence d'un communautarisme sur le quartier Jeunet, l'enjeu de développer des actions sur l'espace public en impliquant prioritairement les jeunes filles ; L'enjeu de prendre des mesures de rénovation des équipements et mobiliers urbains des quartiers.

La feuille de route

Les objectifs

- Favoriser les échanges de bonnes pratiques et les synergies entre les acteurs (coordination, suivi) à des fins de cohérence et d'impact des actions ;
- Mettre en place un programme d'animation diversifié centré sur des thèmes liés au

bien-être (alimentation saine...) et à la promotion de l'activité physique ;

- Développer des initiatives favorisant la création de liens sociaux entre les habitants de tous âges ;
- Favoriser l'appropriation de l'offre d'emploi – insertion et son accessibilité par les publics ;
- Offrir aux jeunes des opportunités de découvertes et de pratiques culturelles, artistiques et sportives, et des rencontres inter-quartiers ;
- Renforcer les partenariats locaux avec les bailleurs, les associations et les institutions pour promouvoir une identité commune et encourager l'engagement citoyen ;
- Dynamiser les secteurs Ménival & Jeunet via des initiatives d'aménagement urbain, de valorisation des espaces extérieurs et d'animation culturelle (en liens étroits avec les habitants et acteurs) ;
- Favoriser la présence des jeunes filles (notamment dans le quartier Jeunet) dans l'espace public en mettant en place des actions volontaristes.

Actions emblématiques

- Animation de proximité autour de l'enfance jeunesse portée par le Centre Social de Champvert.
- Animation et accompagnement des familles et des seniors par le Centre Social et culturel du Point du Jour.
- Travail autour d'animations culturelles portées par la Compagnie du Subterfuge, l'Imprévisible fabrique, la Maison des passages et le théâtre du point du jour.
- Implication d'habitants dans la vie associative locale notamment au sein des deux structures Entr'Aide dans le 5e et Confédération Syndicale de familles – CSF de Champvert ainsi qu'au sein du Conseil Citoyen.
- Travail autour de la médiation santé (ALS), le pôle linguistique de proximité (AFI) et accompagnement des publics en insertion par AJD Aide.
- Important projet du bailleur Grand Lyon Habitat autour de la construction de logements, de l'ouverture de la future MDML et de futurs locaux Associatifs, avec l'enjeu de maintenir des espaces publics de rencontres.
- Existence d'une coordination des acteurs dans le cadre du Groupe Technique – GT Janin (et GT Jeunet-Ménival).
- Création de parcours enform@Lyon et localisation d'une antenne de la Maison Sport Santé de la ville de Lyon
- Mise en place du Collectif Éducation Local (CEL) qui vise à favoriser l'accès à la culture et davantage de mixité sociale dans les écoles publiques (forum culture à reconduire).

2. Projets de territoire du 8^e arrondissement

Dimensions intersites 2024-2030 : ce que sont les QPV du 8e

- **Un « ensemble » difficile à définir...** qui peut constituer une « marque repoussoir, avec **une attractivité en berne, mais des réussites et des initiatives à capitaliser** (quartier fertile, la cité éducative...).
 - **Des identités au pluriel**, avec...
 - Une hétérogénéité : de situations et de taille, un « grand » QPV et quatre plus « petits » QPV, et des QPV qui chacun présentent une identité propre, forte, des spécificités marquées,
 - Des quartiers qui sont concernés par des projets urbains / des transformations urbaines,
 - Ce qui façonne la manière de travailler (« *On ne peut pas y travailler de la même manière* ») **et les besoins d'intervention (à la fois transversaux et avec des marqueurs).**
 - Des habitants et des quartiers qui présentent **des besoins importants**, face auxquels **les réponses et les équipements / infrastructures apparaissent insuffisants**, ou manquants.
 - **Un foisonnement d'acteurs**, de structures, de champs d'actions couverts... **très inégal**, avec la coexistence de secteurs ou de thématiques qui présentent de vraies dynamiques ou inversement l'absence / la faiblesse de celles-ci.
-



Problématisations

- **Des quartiers populaires à valoriser comme tels**
 - En s'appuyant sur leurs dynamiques et habitants,
 - En mettant les moyens en adéquations avec les besoins : l'accès aux droits, la santé et notamment la dimension alimentaire, l'accès à l'offre culturelle les démarches d' « aller vers » et permettant de « lever les freins » ou encore de permettre la mobilité hors du quartier (États-Unis, Moulin à Vent, Langlet-Santy, Moulin à Vent)
- **Mais des quartiers qui peinent par manque de mixité sociale – Ce que l'on souhaite faire, c'est :**
 - Rendre ces quartiers plus attractifs par la diversification de l'offre résidentielle,
 - Ou encore par une nouvelle offre de services, commerces et équipements,
 - Ou en agissant sur la mixité scolaire, en tissant des liens avec l'environnement immédiat
 - Et alors, comment assurer le vivre ensemble dans le contexte de ces transformations sociales, d'usages, fortes sur 3 quartiers entre 2024 et 2030 ? (États-Unis, Mermoz, Langlet Santy)
- **Des projets et des orientations qui s'imposent et qu'il faut accompagner :**
 - Engager ou poursuivre la transformation urbaine, accompagner les publics dans l'appropriation des transformations urbaines tout en assurant la qualité du cadre de vie au quotidien, (Mermoz, Langlet Santy, États-Unis, Moulin à Vent),
 - La transition écologique, notamment le développement des nouvelles formes de mobilité, jardins participatifs, agriculture urbaine, végétalisation, santé-alimentation, appropriation des nouveaux logements (Langlet-Santy, Mermoz),
 - Une vision transformée dans le processus d'élaboration et à tenir dans la vie du contrat : Le renforcement de la place des habitants, du pouvoir d'agir, l'implication dans les projets (Langlet-Santy).
- **Ce sur quoi les habitants évalueront les réussites du contrat de ville : l'amélioration du niveau de réponses (dont la visibilité de l'offre d'animation/de service, le lien entre les partenaires professionnels) et ses effets sur la vie des habitants (Langlet Santy, États-Unis)**

Les principaux sujets qui se posent sur les QPV du 8e

Les axes transversaux portés dans la convention territoriale de Lyon sont aussi des thèmes structurants pour l'ensemble des projets de territoire :

- **Un axe jeunesse – enfance-jeunesse** avec des tranches d'âge à considérer dans leurs « spécificités » et des problématiques qui « traversent » les âges (parentalité, réussite éducative...)
- De nombreux sujets se posent tôt, dès le premier âge,
- Des enjeux qui évoluent et peuvent se cristalliser dans le temps (au long des parcours)
- **La transition écologique, multidimensionnelle à travers notamment** l'alimentation, la mobilité et la végétalisation, l'habitat et la façon de concevoir la Ville au travers des projets de renouvellement urbain
- **L'accès aux droits**, avec les sujets de la barrière de la langue (sur le volet linguistique, « on est sous doté » pour le niveau 1, le quotidien) et le sujet numérique (illettrisme et illectronisme sont liés)
- **La participation habitante** qui commence avec l'élaboration des PDT, concernera le suivi-évaluation des PDT, la définition de priorités annuelles, la concertation de projets...

Mais d'autres champs traversent les QPV :

- **Le sujet majeur de la mixité sociale et culturelle**, avec :
 - Des « supports » de vie sociale qui manquent et / ou pèchent (lieux...) pour « voisiner »

(se rencontrer, partager), des « espaces ségrégués » (qui peuvent participer voire créer des problématiques sociales),

- Des publics empêchés,
- Des constats posés sur diverses formes d'atteintes à la laïcité et les valeurs républicaines.

- **La problématique de l'aller-vers et de la proximité à renforcer,**

- Vers un public éloigné (personnes isolées socialement, qui ne poussent pas les portes des structures), difficile à toucher (des temps forts ? des espaces de rencontre, du bouche-à-oreille ?...)
- Accompagner vers les structures et aller informer, donner visibilité et compréhension de l'offre existante et orienter,
- **Une condition de réussite à noter : un besoin de temps pour les professionnels.**

- **Une quête manifeste de quartiers agréables, propres, « sécurisés »**

- **À réaliser avec une implication des bailleurs, une myriade d'acteurs à prendre en compte** (services propreté, espaces verts, prévention, sécurité...)
- Des espaces de rencontre, des espaces pour enfants, la place de la nature (et de la fraîcheur) à accroître

Et un ensemble d'autres priorités thématiques affirmées, qui suppose une qualité d'articulation entre les acteurs et les dispositifs, avec en particulier :

- **Sur l'insertion/emploi** : Médiation emploi, Chantiers jeunes (éducatifs portés par la Prévention Spécialisée, chantier rebonds portés par la Mission Locale, Formations linguistiques, notamment Alphabétisation et Post-alphabétisation, actions d'intermédiation entre demandeurs d'emploi et entreprises, notamment au travers la Charte des 1000 et avec l'ensemble des partenaires emploi (Maison Lyon Pour l'Emploi, France Travail, MMI'e...)
- **Sur le volet éducation et parentalité** : faire des différents temps d'accueil de l'enfant et des jeunes des leviers pour

la découverte des activités sportives et culturelles, faciliter la mobilité urbaine, les apprentissages et la découverte de son environnement, la confiance en soi, la rencontre avec l'autre. Renforcer la continuité éducative sur tous les temps et renforcer l'accès au droit commun notamment en s'appuyant sur les cités éducatives.

- **Sur le volet culturel** : on recherchera le renforcement de l'exercice des droits culturels et de la participation à la vie culturelle des habitants des 4 QPV, à la fois éloignés de l'offre culturelle et riches de ressources culturelles variées. Il s'agit aussi de valoriser ces ressources : les pratiques culturelles des habitants et habitantes, l'expression de la diversité des identités culturelles, tout en se gardant de toute forme d'assignation culturelle. Les atouts des QPV du 8^e sont une richesse patrimoniale, notamment centrée sur les traces de l'immigration et sur le passé industriel et des équipements culturels rayonnants (Musée urbain Tony Garnier, Le Ciel, Médiathèque, Maison de la danse, etc.)

- **Sur la santé, il s'agit de renforcer la dynamique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.** Les axes principaux sont :

- **Faciliter l'accès aux droits de santé et aux soins** (médiation santé, dépistages en santé mentale, santé physique, addictions avec une attention aux publics éloignés...), lutter contre le non-recours, développer l'offre de proximité de première écoute psychologique à destination des adultes, des jeunes et des familles.
- **Développer des actions de prévention/promotion de la santé** : projets sur les thèmes alimentation, activité physique, sport santé, santé mentale, bien-être, addictions avec et sans substance, santé environnementale, dispositifs d'accès/maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques, actions de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et bien-habiter,

- **Soutenir l'offre de proximité** (partenariat ASV /Conseil Local de Santé Mentale avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), les **Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP)**, aider à l'installation des professionnels de santé par la recherche et/ ou l'aménagement de locaux de structures d'exercice coordonné (MSP, centre de santé participatif...)
- **Prévenir et lutter contre la pollution** (exposition aux polluants industriels en lien avec le couloir de la chimie.
- **Enrichir l'observatoire en santé** avec un angle quartiers prioritaires.

Et aussi :

- Un enjeu à ce que les « pouvoirs institutionnels » **soutiennent les acteurs et espaces structurants : le tissu associatif et l'école**
- **Une diversité de sujets centraux et sociétaux, « actuels », telle que l'égalité femmes – hommes, la ville inclusive...** qui peuvent passer en ^{second} rang du fait des difficultés rencontrées sur les besoins premiers, ce qui recrée un décalage avec les autres quartiers qui avancent déjà sur ces sujets...
- **L'importance de stabiliser la ressource humaine**, optimiser l'action de l'équipe pour accompagner les projets et porteurs, accueillir, orienter, coordonner, assurer l'interface avec les publics... et la « bonne mécanique » dans l'articulation des ressources (liens PDV – DC, programmations diverses)

Présentation du quartier



Le quartier de Mermoz se situe au sud-est du 8^e arrondissement de Lyon, à la frontière avec la commune de Bron. Il est composé de deux secteurs distincts Nord et Sud de part et d'autre de l'avenue Jean Mermoz. Quartier historique de l'est lyonnais, il se situe au cœur de la métropole, avec le centre-ville, la Part Dieu et l'aéroport Saint Exupéry à moins de vingt minutes, tout en bénéficiant de la proximité immédiate des pôles universitaires et médicaux ainsi que des principaux bassins d'emplois. Le quartier est bien pourvu en offre de transport (métro, tram T6 et bus) et en nombre d'équipements présents sur le secteur, notamment associatifs (Centre social, PIMMS, Maison Lyon Pour l'Emploi, Maison de la Métropole, MJC Laënnec Mermoz, IDEO, etc.)

Une nouvelle configuration urbaine et sociale est apparue ces dernières années à la suite des travaux de rénovation menés sur le secteur Nord (démolition et reconstruction de logements). La transformation urbaine se poursuit depuis 2016 dans le cadre du programme national de renouvellement urbain (NPRNU) Mermoz Sud. Le projet de renouvellement au Sud cible la transformation urbaine engagée, notamment le processus de renforcement de l'attractivité résidentielle accompli au Nord. C'est dans ce cadre que la construction à long terme de plus de 800 logements neufs diversifiés et la livraison de deux équipements structurants à rayonnement territorial (le Groupe Scolaire Pasteur et le Pôle Sportif et culturel) sont prévus à l'horizon 2026-2027.

Mermoz a accueilli historiquement des populations très modestes d'origine étrangère. Suite aux travaux de rénovation menés au Nord, c'est sur le secteur Sud que se concentre la population la plus ancienne, composée de personnes nées à Mermoz et de personnes qui y habitent depuis plusieurs décennies. À l'heure actuelle, une forte identité village caractérise foncièrement le sud du quartier, renforçant la fracture

historique avec le Nord qui est aujourd'hui renouvelé et abrite pour partie une nouvelle population (53% de LLS pour 550 logements au total, au lieu de 100% avant le PRU1, et 258 logements libres ou en accession sociale)

Mermoz reste un quartier caractérisé par la fragilité économique et sociale de sa population. La population du quartier qui s'inscrit actuellement dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville rassemble ainsi 2 834 habitants dont 40% appartiennent aux tranches d'âge 0-14 ans (23%) et 15-29 (17%) ans. La population active du quartier est aujourd'hui encore constituée essentiellement d'ouvriers et d'employés (18% et 17% respectivement). Une forte présence des familles nombreuses (31%) et monoparentales (28%) caractérise également le tissu social de Mermoz. Enfin, le pourcentage de personnes immigrées représente aujourd'hui 34% de la population.

Le faible niveau de qualification est une caractéristique majeure du quartier (45% de la population n'ayant actuellement pas de diplôme et 23,6% des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi) dont la corrélation avec le faible niveau de revenus se maintient et est à l'origine de la précarité de nombreux habitants. Ce sont ces personnes qui se retrouvent actuellement dans une situation de forte dépendance aux prestations sociales, éprouvant notamment des difficultés d'accès à la santé.

Si le quartier de Mermoz connaît des difficultés, notamment liées à la fragilité sociale et économique de sa population, il dispose cependant de nombreux atouts et supports. En effet, Mermoz est à l'heure actuelle un quartier qui évolue afin de s'inscrire favorablement dans les dynamiques métropolitaines. L'arrivée prochaine d'une nouvelle population au Sud ainsi que le développement des liens avec le Nord, où une nouvelle population est installée depuis ces dernières années, entraînent aujourd'hui une transformation sociale au sein du quartier. Mermoz accueille des projets phares de longue date comme le festival Acordanse dont la renommée et le rayonnement sont au niveau métropolitain. Étant un territoire en pleine mutation, c'est un quartier où l'expérimentation urbaine comme Quartiers Fertiles impulse l'intérêt et l'implication citoyenne. Des groupes d'habitants de tous horizons en termes d'âge, de sexe et d'origine se montrent engagés et mobilisés dans l'amélioration et la valorisation du quartier.

Les 4 défis pour le quartier

Défi 1 : L'épanouissement des jeunes à Mermoz

Le décrochage précoce de certains jeunes de 10-15 ans entraîne des problèmes d'évitement et d'échec scolaire, particulièrement lors de phases critiques comme la transition au collège. De même, chez certains jeunes de 16-25 ans, ce phénomène se traduit par un repli social accentué suite à une rupture progressive avec les institutions, générant des difficultés significatives d'insertion, notamment en matière de formation, d'emploi et de vivre ensemble. Certains de ces jeunes en marge contribuent actuellement à des troubles tels que le vandalisme et le trafic de stupéfiants, entraînant une détérioration de la situation tant au sud qu'au nord du quartier.

Un défi « Jeunes » se présente pour 2030, en tenant compte des différences d'âge et de sexe. Les familles, l'institution scolaire, et les structures d'éducation populaire sont des acteurs clés avec qui l'intégration de ces jeunes sera travaillée main dans la main. L'objectif pour 2030 est que ces jeunes intègrent des parcours favorisant le plein développement de leurs potentiels et leur réussite dans la vie locale.

Défi 2 : Une démarche renforcée autour de la capacité d'action des habitants

À ce jour, un constat met en évidence la nécessité de renforcer l'accompagnement concernant l'accès aux droits, la sensibilisation au cadre de vie et l'implication citoyenne dans le quartier. Un levier d'action commun est identifié pour ces trois sujets évoqués, c'est celui de la capacité d'actions des habitants et habitantes.

Ce deuxième défi vise l'autonomisation et l'émancipation des habitants et habitantes. D'ici 2030, en particulier ceux qui sont éloignés du droit commun. Pour cela, l'accent est mis sur l'accès aux bonnes informations, garantissant une connaissance adéquate des dispositifs et des services locaux. La sensibilisation des habitants et habitantes à leur cadre de vie reste cruciale pour prévenir les problèmes impactant le quartier. Enfin, l'engagement citoyen demeure une contribution positive, permettant la réalisation d'actions et de projets co-construits avec les habitants et habitantes de Mermoz.

Défi 3 : Un territoire qui change avec une démarche d'accompagnement habitant sur-mesure

La transformation actuelle du quartier, résultant du Projet de Renouvellement Urbain au sud, est un sujet complexe, couvrant des questions techniques telles que la mixité fonctionnelle et la gestion des espaces livrés, et des aspects sociaux liés à la compréhension par les habitants et habitantes des mutations sociales et urbaines qui en découlent.

Un défi pour 2030 émerge, visant à favoriser un progrès maîtrisé des mutations à venir. Cet avancement implique le renforcement des modalités de communication et de concertation pour améliorer la compréhension et l'acceptation des évolutions en cours dans le quartier.

Défi 4 : La transition écologique : levier d'innovation et de solidarité

L'appropriation des enjeux de la transition écologique est explorée de manière expérimentale à Mermoz ces dernières années. Des projets emblématiques comme Prenez Racines, Quartier Fertile, la Rose de Mermoz ou Epi C'est Bon servent de lieux de sensibilisation et de formation sur le jardinage, la végétalisation, et l'alimentation saine, accessible et durable, dédiés aux habitants et habitantes. Un consensus émerge à Mermoz sur le potentiel de la connaissance et de la compréhension des enjeux de la transition écologique en tant que ressources pour les habitants et habitantes, offrant des alternatives aux effets nocifs du changement climatique, particulièrement pour les populations les plus précaires.

Ce dernier défi à l'horizon 2030 vise à renforcer le déploiement d'actions et de projets liés à la transition écologique, en adoptant une approche pédagogique et participative pour mobiliser les habitants et habitantes et partenaires intéressés.

Les objectifs

Défi 1 : L'épanouissement des jeunesses à Mermoz

ENJEU CADRE 1.1 : PRIORISER LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES 10-15 ANS ET DES 16-25 ANS

Objectif stratégique 1.1.1 : Prioriser les actions et les projets contribuant à combattre le décrochage scolaire des 10-15 ans et à travailler sur les freins à l'insertion professionnelle des 16-25 ans

Objectif stratégique 1.1.2 : Faciliter l'accès des parents aux dispositifs d'accompagnement à la parentalité, en particulier pour les mineurs en décrochage et en repli social

Objectif stratégique 1.1.3 : Poursuivre les projets en matière d'accompagnement aux parents et aux enfants dans les usages numériques

Objectif stratégique 1.1.4 : Renforcer l'accompagnement auprès des 16-25 ans par des outils adaptés (médiation, chantiers jeunes) portant sur la formation et l'emploi

Objectif stratégique 1.1.5 : Renforcer l'accès aux ressources de proximité en matière de prévention de la santé et de la santé mentale pour les 10-15 et les 16-25 ans (Point Écoute Jeunes, Ligne

d'information Vinatier Écoute, MSP 8°)

Objectif stratégique 1.1.6 : Encourager la créativité et l'expression artistique à travers des espaces et des événements culturels dédiés à soutenir les projets artistiques des jeunes

Défi 2 : Une démarche renforcée autour de la capacité d'action des habitants

ENJEU CADRE 2.1 : UN ACCOMPAGNEMENT ENCORE PLUS RENFORCÉ EN TERMES D'ACCÈS AUX DROITS ET D'INCLUSION SOCIALE

Objectif stratégique 2.1.1 : Maintenir et renforcer les démarches d'aller-vers (médiateur emploi/insertion Allies, médiateurs de rue ALTM) qui permettent aux habitants d'être informés et de connaître les dispositifs d'accès aux droits existants à proximité

Objectif stratégique 2.1.2 : Favoriser l'accès des habitants aux dispositifs qui développent l'accessibilité à une alimentation abordable, de bonne qualité et durable, et sa connaissance

Objectif stratégique 2.1.3 : Maintenir et renforcer l'accès à différentes ressources qui existent à proximité autour de la prévention de la santé et de la santé mentale (Médiation Santé, MSP 8°, Point Écoute Jeunes, Point Écoute Adultes)

Objectif stratégique 2.1.4 : Faire des différents temps d'accueil des enfants (périscolaire, extrascolaire) et des jeunes des leviers pour la découverte de pratiques culturelles et sportives, en renforçant le lien école-familles

Objectif stratégique 2.1.5 : Inscrire un travail autour de la mobilité des différents publics, en favorisant leur connaissance à travers leurs déplacements au sein de l'arrondissement, de la ville et de l'agglomération

Objectif stratégique 2.1.6 : Favoriser l'accès pour toutes et tous aux actions et projets culturels en tant que levier d'inclusion et d'émancipation sociale

ENJEU CADRE 2.2 : ACCOMPAGNER LES HABITANTS ET LES HABITANTES ET LE TISSU ASSOCIATIF LOCAL, EN FAVORISANT LEUR PARTICIPATION EN TANT QU'ACTEURS CLES DE LA COHESION SOCIALE

Objectif stratégique 2.2.1 : Susciter l'intérêt et améliorer l'adhésion des habitants et du tissu associatif aux démarches participatives d'amélioration au sud comme au nord du quartier

Objectif stratégique 2.2.2 : Soutenir la mise en place des projets habitants qui contribuent de manière innovante à la valorisation du quartier

Objectif stratégique 2.2.3 : Accompagner les initiatives habitantes visant à mettre le Projet urbain au rythme de la participation citoyenne

Objectif stratégique 2.2.4 : Promouvoir l'entrée cadre de vie comme levier de participation habitante qui contribue à l'embellissement et à la

valorisation du quartier au sud comme au nord

Objectif stratégique 2.2.5 : Favoriser l'implication citoyenne dans la réalisation des temps conviviaux et de rencontre, contribuant au développement du lien social notamment entre le sud et le nord du quartier

Défi 3 : Un territoire qui change avec une démarche d'accompagnement habitant sur-mesure

ENJEU CADRE 3.1 : POURSUIVRE LE VOLET HABITAT DU PROJET URBAIN DE MERMOZ SUD, EN AMÉLIORANT L'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS À L'APPROPRIATION DE LA TRANSFORMATION DU QUARTIER

Objectif stratégique 3.1.1 : Renforcer la veille à l'équilibre de peuplement au nord comme au sud en lien avec les attributions

Objectif stratégique 3.1.2 : Renforcer l'accompagnement des parcours résidentiels des familles du quartier et améliorer la réponse aux situations sociales spécifiques

Objectif stratégique 3.1.3 : Améliorer les conditions de fonctionnement de la piscine en tant qu'équipement structurant de la ville

Objectif stratégique 3.1.4 : Créer les conditions d'appropriation et de développement de nouveaux équipements publics de proximité (futur groupe scolaire Pasteur, Pôle sportif et culturel, future annexe du Conservatoire)

Objectif stratégique 3.1.5 : Piloter une stratégie de communication – concertation unifiée et partenariale (VDL, Métropole, Grand Lyon Habitat), en assurant une source d'information régulière et en proximité sur le Projet urbain en cours auprès des habitants et des partenaires

Objectif stratégique 3.1.6 : Poursuivre l'articulation des projets artistiques et culturels avec le projet urbain en cours

Objectif stratégique 3.1.7 : Conforter l'appareil commercial d'hyper proximité existant par les opportunités d'implantations nouvelles, liées au renouvellement urbain, pour constituer une offre complète et qualitative aux habitants

Défi 4 : La transition écologique : levier d'innovation et de solidarité

ENJEU CADRE 4.1 : MAINTENIR ET RENFORCER LA MISE EN PLACE DE LA DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE PORTANT SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Objectif stratégique 4.1.1 : Promouvoir les aspects environnementaux du projet urbain (qualité urbaine, architecturale et environnementale des réhabilitations, des nouveaux espaces prévus, des nouveaux équipements), en contribuant à la valorisation du quartier

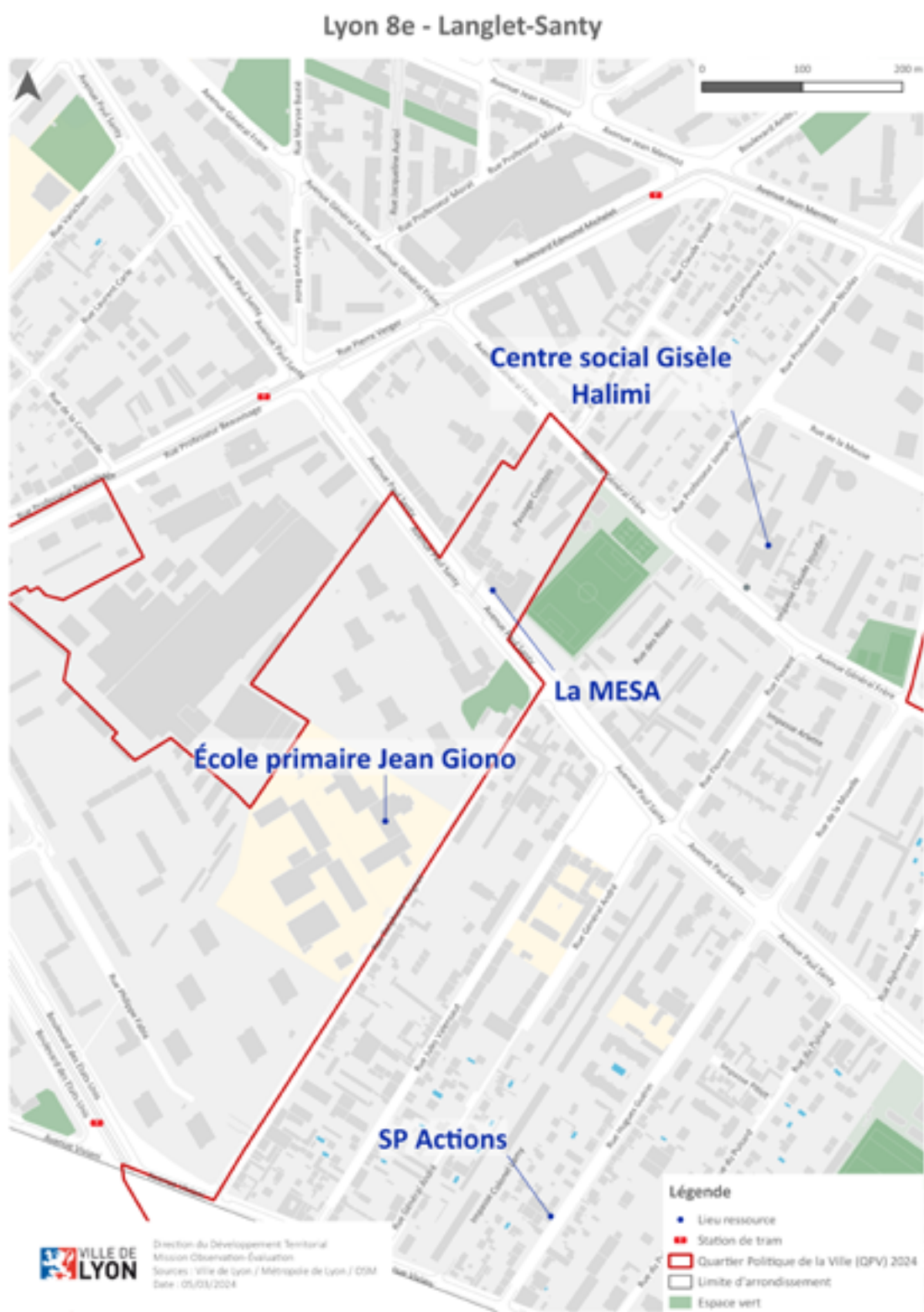
Objectif stratégique 4.1.2 : Développer des dispositifs inspirés de Quartier Fertile qui contribuent à la réalisation d'initiatives locales en matière d'agriculture urbaine

Objectif stratégique 4.1.3 : Favoriser l'implication citoyenne dans la réalisation des actions pédagogiques autour de la végétalisation (jardinage, plantations, production potagère), de l'alimentation saine, accessible et durable et de la sobriété énergétique

Objectif stratégique 4.1.4 : Renforcer la dynamique engagée autour de l'appropriation des jardins partagés afin d'en faire un lieu de convivialité et ouvert sur le quartier, créant des liens entre le sud et le nord, notamment d'entraide, et une source d'embellissement

Langlet-Santy

Présentation du quartier



Langlet-Santy se situe entre les quartiers États-Unis et Monplaisir-la-Plaine. C'est un quartier composé notamment de résidences construites dans les années 1970 et 1980, se situant de chaque côté de l'avenue Paul Santy. Avant de bénéficier du programme national de renouvellement urbain (NPNRU) en 2019, le quartier abritait 875 logements dont 90% de logements sociaux.

Langlet-Santy se caractérise par un habitat dense qui présente des ruptures urbaines (enclavement,

fracture entre les deux secteurs d'habitation) et sociales notables. Le but du projet urbain en cours consiste à conserver la vocation résidentielle du quartier, en garantissant une continuité avec le secteur de la Plaine. En effet, le fort enclavement des résidences sociales Maurice Langlet et Comtois par rapport à l'environnement immédiat de Monplaisir-La-Plaine (coupure rue Coignet avec le secteur Général André, enclavement des équipements publics et associatifs, morphologie urbaine et architecture stigmatisante) crée aujourd'hui une fracture urbaine importante dans le quartier. Or la mise en service du tram T6 fin 2019 (Gerland – hôpitaux Est), et les opérations immobilières engagées aux abords dudit quartier sur cette même période ont favorisé une nouvelle dynamique qui est actuellement renforcée par le projet urbain.

Le quartier est entouré par de grands terrains qui accueillent l'entreprise J.S.T., le groupe scolaire Giono, et le stade Bavoze. Le groupe scolaire Giono et le collège Longchambon sont les deux établissements scolaires à proximité, l'un appartenant au réseau REP et l'autre au réseau REP+. En 2021 le centre social a été relocalisé sur l'avenue Général Frère, et a ouvert ses portes en tant que Centre social Halimi. Prochainement, la remise en place de leur annexe 106 est toujours prévue en pied de la résidence Maurice Langlet à la fin de cette année.

La population du quartier qui s'inscrit actuellement dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville rassemble 2 307 habitants et habitantes dont 41% appartiennent aux tranches d'âge 0-14 ans (26%) et 15-29 ans (20%). La population active est constituée essentiellement d'ouvriers et d'employés (16.5% et 16% respectivement). Une part significative des retraités (23%) est également identifiée.

Une des particularités majeures de la population du quartier est sa diversité culturelle (60% ont un référent ou une référente de ménage immigré, une vingtaine de langues ont été recensées). Des fractures linguistiques importantes, accompagnées de difficultés d'intégration ont été repérées ces dernières années, confirmant la fragilité économique et sociale de certaines personnes. En effet, le faible niveau de qualification (40% de la population n'ayant actuellement pas de diplôme et 33.5% des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi) corrélé au faible niveau de revenus se maintient et est à l'origine de la précarité de nombreux habitants et habitantes.

Malgré la fragilité sociale et économique évoquée, Langlet-Santy est un quartier avec de nombreux atouts et supports. Il s'agit d'un territoire connu à l'heure actuelle au sein de la Ville et de la Métropole par le foisonnement des différentes démarches innovantes dont l'exemplarité impulse l'implication citoyenne et partenariale (TZCLD, EBE Santy Plaine Actions, MESA, Quartiers Fertiles, ITEM, centre social Halimi). Ces projets ont ainsi apporté une nouvelle dynamique d'amélioration et valorisation du quartier, en prenant en compte la richesse culturelle et sociale de ses habitants et habitantes.

L'arrivée prochaine d'une nouvelle population ainsi que la création et l'aménagement des différents espaces et équipements publics (106 annexe du Centre social, nouveau local de l'EBE SPActions, agrès sportifs, rue Stéphane Coignet, jardin Marie Ducher) dans le cadre du projet urbain renforcent l'existence d'une nouvelle dynamique au sein du quartier.

Les 4 défis pour le quartier

Défi 1: Faire ensemble grâce à l'accueil de la diversité et de la valorisation de toutes et tous

Langlet-Santy est un quartier où la diversité culturelle se vit au quotidien. Bien que celle-ci soit un atout sur les plans individuel et collectif, certaines questions propres à cette pluralité sont aujourd'hui source de tension pour les habitants.

Le défi pour 2030 consiste à développer la cohésion sociale, en renforçant l'enrichissement du collectif à travers le partage de valeurs. Pour cela, un travail continu autour des valeurs de la République et la laïcité sera assuré grâce au partenariat avec le périscolaire, les équipes médico-scolaires, les acteurs de l'éducation populaire et les habitants mêmes, ayant comme but de garantir l'épanouissement et le respect de toutes et tous au sein du quartier.

Défi 2: L'implication citoyenne et la consolidation du partenariat au cœur de la vie du quartier

La présence des structures et des habitants et habitantes mobilisés activement depuis quelques années dans la mise en place des différents projets innovants font de Langlet-Santy un quartier foisonnant en matière d'expérimentations urbaines phares au sein de la Ville (MESA, TZCLD, EBE Santy Plaine Actions, centre social Halimi).

Un défi pour 2030 intègre ainsi le maintien et le développement des projets à court et moyen terme issus des initiatives habitantes et partenaires qui ciblent l'amélioration du quartier. En effet, ces jalons sont un moyen propice pour développer l'implication citoyenne. De même, ce défi porte la consolidation de la démarche d'innovation partenariale qui est une ressource majeure pour l'évolution du quartier.

Défi 3 : Un territoire qui change avec une démarche d'accompagnement habitant sur mesure

La transformation actuelle du quartier, résultant du Projet de Renouvellement Urbain au sud, est un sujet complexe, couvrant des questions techniques telles que la mixité fonctionnelle et la gestion des espaces livrés, et des aspects sociaux liés à la compréhension par les habitants et habitantes des mutations sociales et urbaines qui en découlent

Un défi pour 2030 émerge, visant à favoriser un progrès maîtrisé des mutations à venir. Cet avancement implique le renforcement des modalités de communication et de concertation pour améliorer la compréhension et l'acceptation des évolutions en cours dans le quartier.

Défi 4 : Œuvrer pour la pérennisation des actions de lien social et d'accès aux droits comme démarches d'inclusion sociale

À ce jour, un constat met en évidence la nécessité de renforcer l'accompagnement concernant l'accès aux droits des différents publics qui se retrouvent en situation de précarité.

Ce défi vise l'autonomisation et l'émancipation des habitants et habitantes d'ici 2030, en particulier ceux qui sont éloignés du droit commun. Pour cela, l'accent est mis sur l'accès aux bonnes informations, garantissant une connaissance adéquate des dispositifs et des services locaux qui existent à proximité afin d'améliorer et empêcher des situations de non-recours.

Les objectifs

Défi 1 : « Faire ensemble » grâce à l'accueil de la diversité et de la valorisation de toutes et tous

ENJEU CADRE 1.1 : CULTIVER LA DIVERSITÉ SOCIALE ET CULTURELLE

Objectif stratégique 1.1.1 : Encourager la compréhension mutuelle, le respect de la diversité, en promouvant des valeurs partagées autour de la République et la laïcité

Objectif stratégique 1.1.2 : Favoriser la mise en place des projets éducatifs visant à sensibiliser les familles au vivre ensemble, au respect mutuel et à la tolérance

Objectif stratégique 1.1.3 : Soutenir des projets artistiques, culturels et sportifs participatifs qui mettent en valeur la richesse du tissu social et culturel du quartier

Objectif stratégique 1.1.4 : Accompagner les femmes dans l'appropriation des espaces publics du quartier

Objectif stratégique 1.1.5 : Développer le goût et l'appétence à la pratique sportive chez le public féminin

Objectif stratégique 1.1.6 : Assurer une communication inclusive sur les projets, les événements et les initiatives, en utilisant des moyens diversifiés permettant une information accessible à tous les publics

Défi 2 : L'implication citoyenne et la consolidation du partenariat au cœur de la vie du quartier

ENJEU CADRE 2.1 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES INNOVANTES À COURT ET MOYEN TERME ISSUES DES HABITANTS OU HABITANTES ET DU TISSU ASSOCIATIF LOCAL

Objectif stratégique 2.2.1 : Soutenir la mise en place des projets habitants qui contribuent de manière innovante à la valorisation du quartier, visant à mettre le Projet urbain au rythme de la participation citoyenne

Objectif stratégique 2.2.2 : Renforcer la mise en place des projets innovants tels que la MESA, Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée, l'EBE Sainte Plaine Action, en lien avec ceux de la ville et la métropole, en favorisant la mise en réseau des acteurs de l'innovation

Objectif stratégique 2.2.3 : Développer des plateformes collaboratives qui favorisent la communication et la collaboration entre les différentes associations locales, encourageant l'échange de bonnes pratiques, la mutualisation des ressources et la mise en place de projets communs

Objectif stratégique 2.2.4 : Promouvoir l'entrée cadre de vie comme levier de participation habitante, en favorisant notamment celle des jeunes, qui contribue à l'embellissement et à la valorisation du quartier

Objectif stratégique 2.2.5 : Encourager la créativité et l'expression artistique à travers des espaces et des événements culturels dédiés à soutenir les projets artistiques des jeunes

Objectif stratégique 2.2.6 : Renforcer la dimension intergénérationnelle dans les projets culturels participatifs, en assurant des liens avec les établissements scolaires (écoles Giono, collège Longchambon), la crèche, la maison de retraite (Madeleine Caille)

Défi 3 : Un territoire qui change avec une démarche d'accompagnement habitant sur mesure

ENJEU CADRE 3.1 : POURSUIVRE LA RÉALISATION DU PROJET URBAIN, EN AMÉLIORANT L'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS A L'APPROPRIATION DE LA TRANSFORMATION DU QUARTIER

Objectif stratégique 3.1.1 : Poursuivre la restructuration et la recomposition du quartier à partir de l'ouverture sur son environnement immédiat, en prenant en compte le quartier même et les quartiers à proximité comme Mermoz et États-Unis

Objectif stratégique 3.1.2 : Assurer la vocation résidentielle du quartier dans la continuité des travaux et des aménagements déjà réalisés ces dernières années

Objectif stratégique 3.1.3 : Créer les conditions d'appropriation et de développement de nouveaux équipements publics de proximité (106 annexe du Centre social et nouveau local d'EBE SPActions, agrès sportifs) et des futurs espaces publics aménagés (rue Stéphane Coignet, jardin Marie Ducher, stade Bavoze, parvis du 106) en tant que lieux de socialisation et d'animation du quartier livrés dans le cadre du Projet urbain

Objectif stratégique 3.1.4 : Piloter une stratégie de communication – concertation unifiée et partenariale (VDL, Métropole, Grand Lyon Habitat), en assurant une source d'information régulière et en proximité sur le Projet urbain en cours auprès des habitants et des partenaires

Objectif stratégique 3.1.5 : Travailler avec les partenaires l'appropriation des enjeux du projet urbain afin de garantir une continuité de la synergie partenariale face à ses évolutions

Objectif stratégique 3.1.6 : Poursuivre l'articulation des projets artistiques et culturels avec le projet urbain en cours

Défi 4 : Un accompagnement encore plus renforcé en termes d'accès aux droits et d'inclusion sociale

ENJEU CADRE 4.1 : SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT DES RÉPONSES SPÉCIFIQUES D'ACCÈS AUX DROITS ET À L'INCLUSION SOCIALE

Objectif stratégique 4.1.1 : Maintenir et renforcer les démarches d'aller-vers (médiateur emploi/insertion Allies, médiateurs de rue ALTM) qui permettent aux familles d'être informées et de connaître les dispositifs d'accès aux droits qui existent à proximité

Objectif stratégique 4.1.2 : Renforcer l'accès aux ressources de proximité en matière de prévention de la santé et de la santé mentale (Médiation Santé, MSP 8°, Point Écoute Jeunes, Point Écoute Adultes)

Objectif stratégique 4.1.3 : Favoriser l'accès des familles aux dispositifs existants qui développent l'accessibilité à une alimentation saine, de bonne qualité et durable, et sa connaissance

Objectif stratégique 4.1.4 : Faciliter l'intégration et l'autonomie par l'accès aux droits et par la mobilisation vers l'emploi, en renforçant la mise en place d'accompagnements adaptés aux capacités et aux compétences des habitants

Objectif stratégique 4.1.5 : Renforcer les ressources pour la levée des freins périphériques d'accès à l'emploi (places en crèche, garde d'enfants, formation linguistique, santé, santé mentale) afin de poursuivre l'objectif d'éradiquer le chômage de longue durée sur TZCLD

Objectif stratégique 4.1.6 : Renforcer la lutte contre la fracture numérique, en visant à rendre plus accessibles les services sociaux en ligne

Objectif stratégique 4.1.7 : Inscrire un travail autour de la mobilité des enfants et des jeunes, en favorisant leur connaissance à travers leurs déplacements au sein de l'arrondissement, de la ville et de l'agglomération

Objectif stratégique 4.1.8 : Favoriser l'accès pour toutes et tous aux actions et projets culturels en tant que levier d'inclusion et d'émancipation sociale

Présentation du quartier



Le quartier États-Unis se situe dans le 8^e arrondissement de la Ville de Lyon, en partie Sud et centrale de l'arrondissement. Il est limitrophe à la commune de Vénissieux, et est intégré au quartier politique de la ville « États-Unis/Langlet-Santy-Vénissieux ». *Il compte 14 068 habitants et habitantes (données INSEE RP 2020 cumul 5 IRIS) ou population QPV États-Unis/Langlet-Santy-Vénissieux : 15 101.*

Il est traversé par deux grands axes majeurs – du Nord au Sud, par le boulevard des États-Unis et d'Ouest en Est, par la rue du Professeur Beauvisage – qui se croisent au niveau de la Place du 8 mai 1945.

Le quartier États-Unis est marqué par la cité Tony Garnier au centre du quartier qui représente un patrimoine historique et architectural remarquable. Voulu par le Maire de Lyon Édouard Herriot et imaginée par l'architecte-urbaniste hygiéniste Tony Garnier, cet ensemble de plus de 1500 appartements des années 1920 (1921-1935) est labellisé patrimoine du XX^e siècle. Il s'agit du premier ensemble bâti « en dur » du quartier ; aussi nommé « les vieux États ». De part et d'autre de ce cœur historique, s'est construit tout un ensemble de résidences, pendant l'ère industrielle.

Sur le quartier, des équipements structurants sont implantés tels que le Centre International de Séjour de Lyon, le Musée Urbaine Tony Garnier, un théâtre, le Centre social États-Unis, la CAF, des maisons de santé pluri professionnelles, 3 écoles, 2 collèges, 2 lycées, 3 crèches, dont 1 associative... et tout un tas de commerces retrouvés notamment au niveau de la cité Tony Garnier et la rue Beauvisage. (Cf. encart plus bas)

Le quartier est composé d'une importante proportion de logements sociaux avec des niveaux de loyer les plus bas de la Métropole (notamment sur les résidences de Million). Il en résulte que ce territoire est une porte d'entrée dans le logement social ainsi qu'un territoire d'accueil et de maintien des ménages les plus modestes. Il s'agit d'un grand quartier populaire emblématique de l'histoire ouvrière de la ville et ceci s'observe encore par la présence forte de population ouvrière (et de professions intermédiaires).

Se côtoient donc sur ce territoire des « anciens » et « nouveaux » habitants et habitantes.

Bien que le centre historique, Tony Garnier, soit caractérisé par la présence importante de ménages sans enfants et de personnes âgées, il n'en est pas de même pour le reste du quartier qui accueille une population plus précaire et composée de familles avec enfants et/ou monoparentales. Globalement, le QPV connaît un léger vieillissement. Les écarts de revenus se creusent, la part des familles à bas revenu a augmenté, les familles monoparentales sont bien plus représentées sur le quartier États Unis que sur la Métropole et le 8^e arrondissement. La part des jeunes non scolarisés reste aussi importante par rapport au reste de Lyon 8 et de la Métropole et plus de la moitié de ces jeunes sont sans emploi.

Les équipements et les services ne sont pas répartis de manière égale sur le territoire et ne sont pas suffisamment adaptés à cette population notamment pour les jeunes enfants. D'importants investissements ont été réalisés sur la partie du Nord du Boulevard des États-Unis et Tony Garnier ces dernières années ce qui a permis ces dernières années de voir arriver de nouveaux acteurs et notamment de l'économie sociale et solidaire mais aussi de pouvoir implanter un équipement social au Nord. Cependant, sur la partie Sud du quartier (secteur de Grange Rouge-Viviani), une réelle rupture persiste avec le reste du territoire (équipements et services moins nombreux), ce qui accentue le caractère vulnérable de ces habitants.

Les 6 défis pour le quartier

Les défis du quartier États-Unis ont été définis suite à une concertation auprès des habitants et habitantes et des partenaires du territoire en 2023. C'est environ 200 personnes qui ont été interrogées en plus de l'analyse statistique et enquête écoute habitants. Il est important de noter que le périmètre de la géographie prioritaire du quartier s'est étendu pour la période 2024-2030 par rapport au dernier projet de territoire.

Défi 1 : Pour un quartier unifié et mosaïque

État de la situation, expression des habitants :

- Le quartier États-Unis est un quartier où il est difficile d'être de partout au regard de ses caractéristiques (superficie : 1,5km², longueur du boulevard de Jet d'eau à arrêt de tram T4 Viviani : 2,80km, nombre d'habitants (dont Langlet-Santy et Vénissieux RP2018 : 15 101) ;
- De ce fait, c'est un quartier à plusieurs vitesses et multiples échelles d'interventions ;
- Les habitants expriment le souhait d'être plus proche de la collectivité et des institutions.

Ambition à horizon 2030 : Un quartier qui serait pris en considération dans sa globalité mais aussi par secteurs et sous-secteurs, dans le respect de ses propres spécificités : un habitant ou une habitante du quartier des États Nord ne vit pas le quartier de la même façon qu'un habitant ou une habitante du Sud du quartier, par exemple.

Défi 2 : Pour un quartier dimensionné et en adéquation aux besoins

État de la situation, expression des habitants :

- Un quartier qui se paupérise, les écarts de revenus se creusent notamment au sud du quartier.
- Globalement, est observée l'augmentation des fragilités économiques et socio-éducatives (dans un contexte national d'inflation, post covid, ...). De plus en plus de personnes vivant dans le quartier des États-Unis demandent l'Aide Médicale de l'État (à destination des étrangers en situation irrégulière).
- L'offre de loisirs-socioéducative et l'offre d'accès aux droits sont sous-dimensionnées pour un grand quartier d'environ 15 000 habitants et habitantes avec des ressources jugées insuffisantes.

Ambitions à 2030 : Un territoire doté où les habitants peuvent trouver réponse à leurs besoins ; un travail sur le public petite enfance, enfance, jeunesse serait à prioriser ainsi que sur le public senior (territoire vieillissant).

Défi 3 : Pour un quartier apaisé

État de la situation, expression des habitants :

- Le climat social du quartier apparaît très agité et tendu.
- Il y a un ressenti exprimé par les habitants et habitantes de repli sur soi qui s'accroît, conjugué aux tensions visibles ou ressenties entre habitants et habitantes et usagers et usagères du quartier :

violences interfamiliales, de voisinage, tensions intergénérationnelles, tension envers le bailleur et les institutions, entre groupes ou communautés. La population peut sembler divisée, en opposition, en conflit, par rapport à ses intérêts. Les habitants expriment également un sentiment d'insécurité et de troubles de tranquillité (nocturnes surtout).

- « moi je n'ai que des problèmes dans le quartier. On n'est pas tranquille, mon mari s'est fait voler son scooter, moi ma poussette. Je ne me sens pas accueillie par les autres habitants. »

Ambitions à 2030 : Un quartier apaisé où chaque individu trouve sa place et sa tranquillité.

Défi 4 : Pour un quartier vivant et animé

État de la situation, expression des habitants :

- Un grand quartier où il y a finalement peu de lieux de convivialité et où l'histoire populaire raconte qu'avant il y avait une vie de quartier. Les habitants et habitantes regrettent le repli sur soi et expriment le besoin d'avoir des lieux qui donnent la possibilité de se rencontrer et de créer des moments festifs et d'animations du quartier, notamment au sud du quartier.
- « Il manque des lieux de convivialité : avant on pouvait se rencontrer au café, chez le glacier, chez le coiffeur »
- « Le secteur Million est oublié, «invisible», malgré sa taille (600 logements) peu de choses s'y passent / rien ne s'y passe »

Ambitions à 2030 : Donner la possibilité aux habitants et habitantes de se rencontrer et de proposer des projets, refaire quartier, redonner du pouvoir d'agir aux habitants et habitantes.

Défi 5 : Pour un quartier rayonnant et attractif

État de la situation, expression des habitants :

- Un quartier qui été longtemps délaissé, sans investissement ni intervention des pouvoirs publics
- Un grand quartier social sous doté en espaces verts équipés (santé, pratique libre sportive, détente...) et fortement soumis au dérèglement climatique (très chaud l'été, très minéral. Un grand quartier social où les efforts doivent se faire sur l'offre d'équipements, de commerces, de services pour offrir plus de lieux de vie agréables et plus proches pour les habitants des États-Unis.
- Le besoin de construire et rénover une partie des logements sociaux du boulevard des États-Unis pour moderniser l'offre et diversifier tous les types de logements.
- Les États-Unis est un quartier déjà très bien desservi en Transports Collectifs, mais continuons à développer et à donner plus de place aux vélos, mobilités douces et aux espaces verts.
- « Il faut végétaliser le quartier »
- « On fait du beau dehors (dans les extérieurs) et ça reste pourri à l'intérieur ! »

Ambitions à 2030 : Améliorer l'image du quartier avec une ambition forte pour recréer un grand parc central, pour avoir plus d'espaces collectifs et partagés au sol pour paysager et re-naturer, recréer des logements de qualité et des infrastructures adaptées.

Défi 6 : Pour un territoire d'accueil digne

État de la situation, expression des habitants : Ce quartier a toujours été un quartier d'accueil, les premiers arrivants immigrés vers 1926-1928 venaient de Pologne, Italie, Espagne de Russie, au moins 200 familles avaient construit leur logis dans le Village construit de bric et de broc (Village nègre). Les habitants se côtoyaient et faisaient ville. Aujourd'hui, États-Unis reste un territoire d'accueil de nouvelles populations, avec une part à noter de référent de ménage immigré : Grange Rouge 39,4 % et Viviani 41,92% ; en volume, cela représente 2 205 personnes sur ces 2 IRIS du sud du quartier.

Ambitions à 2030 : Territoire tremplin ou de résidence long terme, reconnu dans ces deux fonctions

Les objectifs

Défi 1 : Pour un quartier unifié et mosaïque

Objectifs stratégiques :

- Prendre en compte et travailler les identités sectorielles (de chaque sous-quartier/résidences, du grand quartier...)
- Instaurer et coordonner un mode de gouvernance le plus adapté au territoire
- Intervenir spécifiquement sur le secteur Sud du territoire
- Opérer un travail spécifique sur les mobilités des habitants et habitantes

Défi 2 : Pour un quartier dimensionné et en adéquation aux besoins

Objectifs stratégiques :

- Répondre aux besoins de l'enfance-jeunesse dans le quartier
- Répondre aux besoins d'accès aux droits, à l'offre de soin et de prévention, à l'emploi, à la culture
- Poursuivre le développement des synergies locales et de l'accompagnement autour de la parentalité
- Apporter une veille attentive sur le public spécifique senior dans un contexte de vieillissement du quartier

Défi 3 : Pour un quartier apaisé

Objectifs stratégiques :

- Etre apaisé soi-même en tant qu'habitants et habitantes d'un grand quartier populaire lyonnais
- Etre apaisé dans ses relations autres
- Etre apaisé avec son environnement

Défi 4 : Pour un quartier vivant et animé

Objectifs stratégiques :

- Maintenir et développer des animations et événements-repères sur le quartier
- Accompagner le développement de la vie commerciale et économique
- Développer l'information de proximité et de valorisation des projets
- Accompagner la vie citoyenne du quartier

Défi 5 : Pour un quartier attractif et rayonnant

Objectifs stratégiques :

- S'appuyer sur l'aménagement du territoire comme levier d'attractivité
- Agir sur l'offre de commerces et sur la restructuration du marché
- Intervenir sur offre de logements

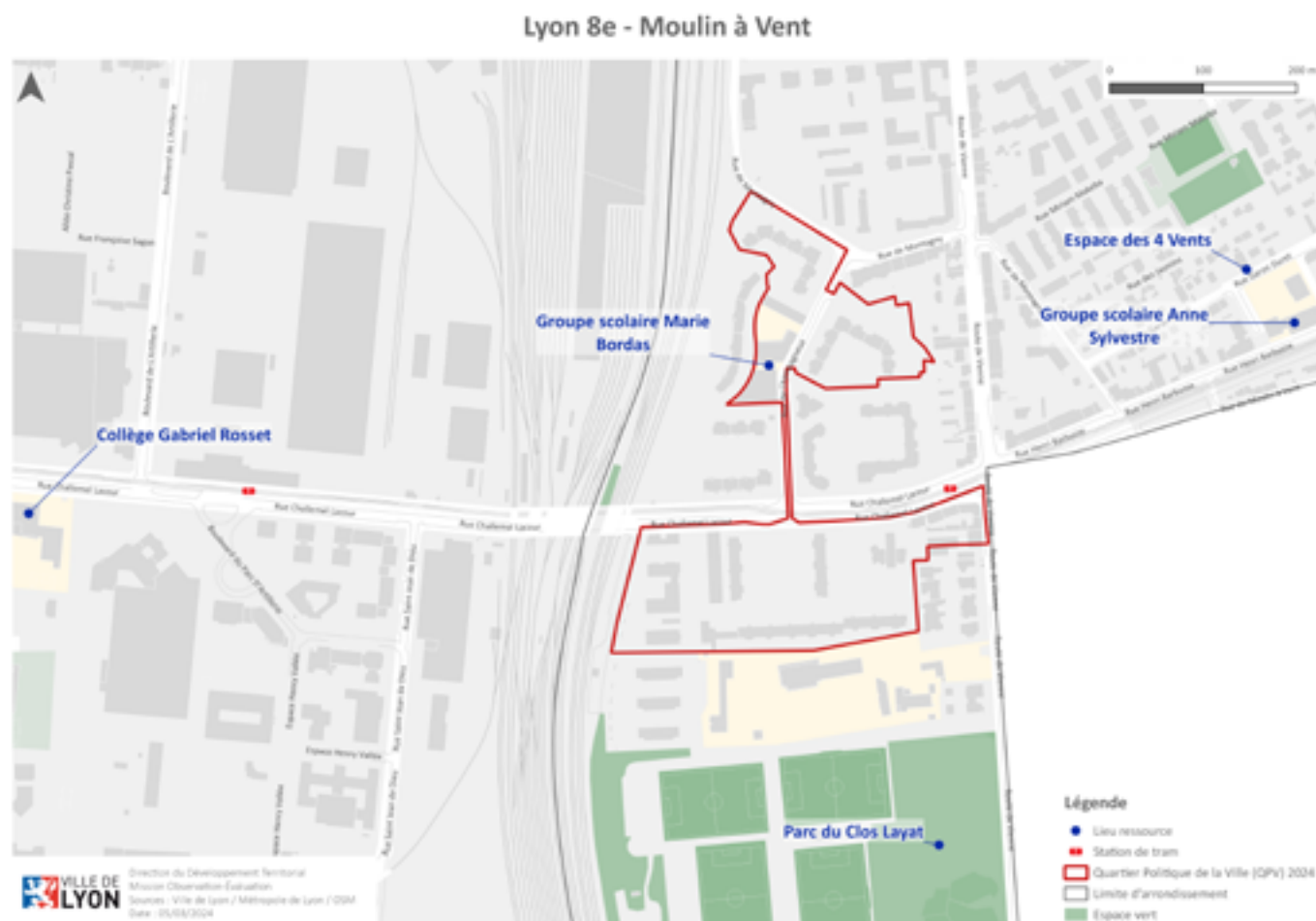
Défi 6 : Pour un territoire d'accueil digne

Objectifs stratégiques :

- Renforcer l'offre de services, la médiation, ainsi que la lisibilité de l'offre
- Créer des conditions de Convivialité/animations/créateur de liens
- Générer une ambition sur l'offre de logements sociaux (actuellement et dans le projet urbain à long terme)

Moulin à Vent

Présentation du quartier : Moulin à Vent à la croisée des frontières



Le quartier vécu « Moulin à Vent » est situé à la fois sur le 8e arrondissement de la Ville de Lyon et à l'extrême Nord de Vénissieux.

Il est généralement englobé dans un bassin de vie plus vaste dénommé « Moulin à Vent – Grand Trou-Petite Guille » qui s'étend le long de la route de Vienne et comprend notamment d'autres ensembles d'habitat, de nombreux commerces, une polarité d'acteurs associatifs vers Grand Trou, et l'Espace des 4 vents. L'équipement le plus en proximité est l'Espace des 4 vents, une antenne de la MJC Monplaisir rayonnant sur tout le quartier (15 000 habitants).

Le quartier comprend peu d'espaces publics d'envergure, hormis le Parc du Clos Layat.

Il fut construit dans les années soixante et présente une localisation excentrée vis-à-vis des lieux de centralité du 8e. Le périmètre QPV est constitué principalement de la résidence Albert Laurent (SACVL), quelques logements récents, le « Carré Sésame », foyer pour personnes autistes et un foyer de jeunes travailleurs « Poppins ». Il est étendu au Nord en 2024 et comprend le Groupe scolaire Maire Bordas et les résidences autour (Alliade et LMH).

Le QVA comprend d'autres ensembles résidentiels constitués principalement de copropriétés.

C'est un quartier éloigné des principales centralités que ce soit à Lyon ou Vénissieux et des principaux services à la population. Le Tram T6 permet depuis 2019 de desservir un peu mieux le quartier. C'est un des seuls quartiers ne bénéficiant pas de la présence d'un centre social, c'est le quartier pour lequel les taux de satisfaction de l'Enquête Ecoute Habitant sont les plus bas de Lyon.

La résidence Albert Laurent : 15 allées et 490 logements

Les 3 défis pour le quartier

Les défis du quartier Moulin à Vent restent dans une prolongation du précédent projet de territoire. Ils viennent principalement répondre à l'éloignement du quartier des lieux ressources pour ses habitants et habitantes et à leur sentiment d'isolement et d'abandon. La vision des personnes interrogées du quartier dépend essentiellement des relations qu'ils peuvent avoir avec leur entourage, voisins et voisines. Les habitants et habitantes sont attachés à leur quartier lorsqu'ils connaissent et ont des liens avec des voisins et voisines, ils en ont une vision négative lorsqu'ils se sentent seuls.

De plus, l'extension du périmètre permettra de décentrer les propositions de projets de la résidence Albert Laurent pour mieux rentrer dans une logique de quartier plus large que la résidence et mieux intervenir sur les espaces publics.

Défi 1 : Rendre le quartier agréable à vivre, apaise et anime

Le constat :

Les habitants et habitantes de Moulin à Vent fréquentent peu leur quartier, beaucoup le trouvent mal entretenu, qu'il y a peu d'espaces verts, que les traversées de voiries sont dangereuses. Ils se sentent en insécurité en soirée notamment. Les habitants et habitantes de Moulin à Vent semblent être mobiles quand il s'agit de sortir du quartier mais beaucoup moins à l'intérieur, plusieurs se sentent isolés. Ils sont nombreux à déplorer un espace public « délaissé » et comparent souvent aux centralités comme le centre de Lyon ou l'avenue des Frères Lumière dans le 8^e. Pour autant, les habitantes et habitants de Moulin à Vent sont, pour beaucoup, attachés à leur quartier, principalement parce qu'ils ou elles entretiennent des liens humains. Certaines animations sont repérées, mais semblent être trop peu nombreuses.

Ambitions à horizon 2030 :

Permettre aux habitants et habitantes de se sentir bien dans leur quartier, d'être en lien avec leurs voisins et voisines. Qu'ils/elles se promènent à pied, s'installent, profitent d'espaces et de temps apaisés. Des animations et propositions d'actions existent, sont repérées, permettant aux personnes de se rencontrer et de se sentir davantage considérées. Plus les habitants et habitantes se sentent bien dans leur quartier, utilisent les espaces publics moins les usages indésirés y trouvent leur place. L'image auprès des habitants et habitantes du quartier et auprès des personnes extérieures sera alors revalorisée. Il s'agit d'agir à la fois sur le cadre de vie et son entretien et sur la présence, l'occupation et l'animation des espaces pour créer des habitudes.

Défi 2 : Répondre aux besoins de service des habitantes et habitants

Le constat :

Le quartier de Moulin à Vent est loin des principaux lieux de centralité (de l'arrondissement, de la Ville de Lyon, de Vénissieux...), pour autant la population de ce quartier a besoin d'un grand nombre de services. L'arrivée du Tram T6 en 2019 a permis de mieux desservir le quartier, cependant il faut d'abord connaître les services disponibles et ce à quoi les personnes ont droit. Ce besoin n'est pas exprimé directement par les personnes lors des rencontres.

Ambitions à horizon 2030 :

Permettre aux habitants et habitantes de bénéficier des services et commerces dont ils/elles ont besoin. Les habitants et habitantes savent où trouver les informations dont ils/elles ont besoin, il y a moins de renoncements aux droits, aux soins etc. Donner le choix aux habitants et habitantes sur leurs modes de consommation en diversifiant l'offre et en ayant accès à une alimentation de qualité.

Un levier à horizon 2030 serait de bénéficier d'un lieu central au nouveau périmètre, repéré, permettant de regrouper différentes propositions de services avec un accueil physique pensé pour lever la barrière de la langue et du numérique. À moyen terme, il s'agit de pouvoir repérer tous les services nécessaires aux habitants et habitantes et de faciliter leur accès.

Défi 3 : Assurer une éducation équitable aux enfants et aux jeunes

Constat :

Le quartier Moulin à Vent est composé de nombreuses familles, or l'offre de services aux enfants (accompagnement à la scolarité, accueils de loisirs) est insuffisante au regard des besoins. De plus, le collège de secteur est situé sur le 7^e arrondissement ce qui rend difficile le suivi des enfants par les partenaires. Le quartier (Grand-Trou Moulin à Vent P'tite Guille) s'est densifié et il semble que de nombreuses familles préfèrent faire des dérogations vers les écoles privées. Les partenaires constatent qu'un nombre certain de jeunes et adolescents, sans proposition, décrochent.

Constat d'un évitement de l'école publique notamment Bordas mais aussi pour les parents d'enfants de l'école Bordas, évitement des collèges de secteur Alice Guy et Gabriel Rosset.

Ambitions à horizon 2030 : Répondre aux besoins de l'enfance-jeunesse dans le quartier. S'appuyer sur la nouvelle Cité éducative.

Les objectifs

Défi 1 : Rendre le quartier agréable à vivre : apaisé et animé

Objectif stratégique 1 : Améliorer le cadre de vie

Agir sur le cadre de vie du quartier, au sein de la résidence Albert Laurent et aux alentours.

Objectif stratégique 2 : Animer le quartier

Les animations déjà présentes sont bien repérées mais elles sont souvent proposées pour les enfants et restent trop peu nombreuses. Le seul équipement présent dans le quartier est l'Espace des 4 vents maintenant soutenu par un agrément EVS par la CAF qui permettra le déploiement d'une « animation famille » mais qui reste sous dimensionné au regard du nombre d'habitants et habitantes et de la densification du quartier. L'extension du QPV autour du groupe scolaire Marie Bordas est à prendre en compte pour recentraliser les animations proposées au cœur du quartier et non plus seulement dans la résidence Albert Laurent.

Défi 2 : Répondre aux besoins de service des habitantes et habitants

Objectif stratégique 1 : Améliorer l'accessibilité aux services

Objectif stratégique 2 : Améliorer l'offre commerciale

Les habitants et habitantes de Moulin à Vent semblent en majorité satisfaits des commerces du quartier. Pour une partie d'entre eux, ces commerces sont peu diversifiés et ne proposent pas de produits de qualité.

Défi 3 : Assurer une éducation équitable aux enfants et jeunes

Objectif stratégique 1 : Accompagner les enfants dans leur scolarité

Objectif stratégique 2 : Permettre une mixité dans les écoles publiques

Objectif stratégique 3 : Valoriser la jeunesse du quartier

Présentation du quartier

Le QPV Laënnec se situe dans le 8ème arrondissement de Lyon ; il est composé de deux parties distinctes « Est et Ouest ». Ces deux secteurs sont au centre du grand quartier Laënnec et entourés de la faculté de médecine et de logements étudiants, de quartiers résidentiels composés de maisons individuelles et de l'hôpital privé Natecia.



La partie Ouest comprend plusieurs ensembles d'habitations : logements sociaux et copropriétés ainsi que le Centre Social Laënnec et une église. La partie Est comprend l'ensemble d'habitat social GLH « cité Laënnec » avec la présence de l'épicerie sociale Epi c'est Bon. Le QPV comprend environ 1 300 logements et une population de **1842 habitant-es**.

Le quartier est très bien desservi en transports en communs, avec un arrêt de métro (Laënnec – ligne D), un arrêt de tramway (Ambroise Paré – T2) ainsi que deux lignes de bus (24-34) et une ligne de nuit.

Selon la sectorisation actuelle, les enfants du quartier sont scolarisés à l'école Edouard Herriot pour la partie Ouest et dans les maternelles et élémentaire Mermoz pour le secteur Est. Le collège de secteur est le collège Mermoz pour tout le quartier.

Deux structures d'accompagnement social sont présentes : le centre social Laënnec, dont la zone de compétence dépasse largement le QPV et l'épicerie sociale et solidaire Epi c'est bon. Sont aussi présentes deux crèches en proximité : la crèche du centre social Laënnec ainsi que la crèche municipale V. Delaprade.

Des équipements sportifs sont accessibles en proximité notamment le stade Saez et le gymnase Régine Cavagnoud. Le square Thomas Blanchet, au cœur du QPV propose une offre d'agrès sportifs et un banc intergénérationnel. Il y a également le square Adolphe Lafont, à la sortie du métro et, en termes d'espaces verts, le jardin Antoine Perrin, à proximité immédiate du quartier. La Maison de la Métropole de Lyon (MDML) de référence du secteur est celle du boulevard Jean XXIII. Quelques commerces et services sont présents rue Adolphe Lafont et rue Laënnec. La présence d'une maraîchère venant d'Irigny 3 fois par semaine renforce cette offre commerciale.

L'ensemble du quartier, malgré sa proximité immédiate avec les secteurs Grange Blanche et Mermoz et sa bonne desserte en transports en commun, reste relativement enclavé par la présence de

grandes emprises non traversables (facultés, zones d'activité, fondation Richard, secteurs pavillonnaires). La centralité de quartier est très peu marquée. A l'inverse, de grands espaces sont présents au cœur des deux secteurs du quartier et sont souvent traversés à pied par des personnes extérieures au quartier, qui reste donc perméable. Il n'y a pas d'espaces publics de proximité au sein du quartier hormis le square Thomas Blanchet au croisement des deux secteurs, qui a été récemment aménagé en concertation avec des jeunes du quartier ainsi que le square Adolphe Lafont (au pied du métro). Les autres espaces sont privatifs.

Cadre de vie : Les nombreux espaces privatifs manquent d'aménagements qualitatifs. Il est souvent demandé des aires de jeux pour les enfants, des espaces pour faire du vélo, jouer au ballon. En revanche, de nombreuses personnes se plaignent des nuisances sonores et considèrent que ce type d'installation viendrait les augmenter. Les problèmes de stationnement sont évoqués de façon récurrente.

Vie de quartier : de nombreuses personnes isolées ou qui ne sortent pas de chez elles, un sentiment d'insécurité parfois exprimé, particulièrement sur le secteur ouest (présence de personnes de l'extérieur de la résidence). Une grande solidarité entre les familles installées depuis longtemps (48,4 % ont emménagé depuis 10 ans ou plus, contre 46,4% en moyenne QPV), mais une forte hostilité envers les « nouvelles familles » notamment sur le secteur Ouest avec un clivage anciens/nouveaux.

Beaucoup regrettent qu'il n'y ait pas de lieu central de rassemblement du quartier. Le quartier est souvent décrit comment étant un quartier « tranquille, calme » voire comme une « cité dortoir » notamment dans la Cité Laënnec (secteur Est). C'est un constat ambivalent, parfois considéré positivement, parfois non.

Education : l'école Herriot est classée DIF (environnement difficile) par l'éducation nationale : environ 300 élèves en élémentaire et 140 en maternelle. Ce qui en fait une école importante en termes d'effectifs, à l'échelle du 8ème arrondissement. L'école a également la particularité d'accueillir 3 ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire - polyhandicaps) avec une vingtaine d'élèves porteurs de handicap. En proximité, l'école Mermoz est classée REP : près de 170 élèves en élémentaire et 130 élèves dans les deux écoles maternelles, A et B. Les crèches, écoles maternelles, élémentaires et le collège Mermoz se situent à plus ou moins 50 m l'un de l'autre, favorisant ainsi un sentiment de grande proximité pour les familles pour l'accueil des enfants de 0 à 16 ans. Les transitions entre les différents accueils en sont ainsi facilitées. Cette grande proximité des lieux conduit également les enfants

et les jeunes à une plus faible mobilité (vers les équipements, médiathèque notamment) mais aussi la construction de liens forts entre pairs qui peuvent conduire à des effets de « groupes » plus ou moins positifs dans la relation aux adultes et aux professionnels de l'éducation.

Commerces : les résidents indiquent prendre plutôt leur voiture ou les transports en commun vers les centres commerciaux éloignés mais finalement assez accessibles (Auchan Porte des Alpes, Intermarché à Mermoz). Le manque de commerces de proximité concerne les achats du quotidien et qualifie le manque de vie de quartier : pain, presse, boulangerie, café. L'Epicerie sociale et solidaire est repérée. Le Vival n'est utilisé qu'en dépannage, considéré comme étant trop cher.

Jeunesse : Certains jeunes fréquentent la MJC, d'autres le Centre Social plutôt en fonction des animateurs-trices et des activités proposées.

Logements : Des logements dégradés dans la « cité Laënnec », avec des problématiques techniques qui expliquent le taux élevé de logements vacants (environ un quart des logements de cette résidence) car en travaux.

Données du territoire

Le revenu déclaré médian annuel par unité de s'élève à 12 200 euros.

A l'échelle du QPV, les données du recensement de la population 2020 indiquent :

- Une part importante de personnes de 60 à 74 ans (15,1% à Laënnec, moyenne QPV à 12,6 %) et de personnes de 75 ans et plus (11,4% à Laënnec, moyenne QPV à 7,7%).
- Un taux d'emploi (au sens du recensement) plus élevé que la moyenne des QPV lyonnais (64,1% à Laënnec, moyenne QPV à 51,5%) avec une part importante de personnes en temps partiel (29,2%, moyenne QPV à 23,5%).
- Une part importante de ménages d'une personne (59% à Laënnec, moyenne QPV à 47,7%), ou de deux personnes (27,8% à Laënnec, moyenne QPV à 21,4%). Parmi les ménages constituant une famille, la part de familles monoparentales est importante (41,9% à Laënnec, moyenne QPV à 32,8%). En outre, parmi les ménages d'une personne, la part de personnes de 60 ans et plus est également importante : 45,5 %.
- Une part importante de ménages ayant emménagé depuis 10 ans et plus (48,4% à Laënnec, moyenne QPV 46,4%).

Les défis du quartier

Le QPV Laënnec entre dans la géographie prioritaire en 2024. Les constats issus de la concertation et du diagnostic de territoire fondent les 4 grands défis identifiés pour la période 2024-2030. Chacun de ces défis propose plusieurs orientations de travail prioritaires qui seront amenées à être affinées dans les années à venir, à mesure que les interventions auprès des habitantes et des habitants du quartier se développeront et que les modalités de leur implication dans la dynamique portée par le projet seront renforcées.

Défi 1 : Proposer un accompagnement des habitant-es en fonction de leur spécificité

Constat : Le quartier Laënnec est composé d'une part importante de personnes âgées qui sont souvent présentes depuis longtemps sur le territoire et qui vivent en majorité seules. Il est aussi composé de familles monoparentales ainsi que de familles dont les deux parents travaillent mais dont les situations semblent précaires. Enfin, les partenaires ont pu repérer quelques jeunes qui ne sont pas accompagnés dans le quartier.

Horizon 2030

Des besoins d'accompagnement des habitant-es en fonction de leurs spécificités. De premières actions mises en place.

Orientation 1 : Accompagner les personnes âgées, notamment celles vivant seules : aide à la mobilité, accompagnement au vieillissement, besoins de services

Orientation 2 : Accompagner les parents dans leur rôle : notamment les familles monoparentales, les parents en forte précarité, définir des temps d'écoute et des temps de répit

Orientation 3 : Identifier un espace permettant aux jeunes de se retrouver, de développer des projets accompagnés par le Centre Social Laënnec et identifier les besoins en santé des jeunes

Orientation 4 : Favoriser l'accès aux services ; réaliser un diagnostic sur les services existants, communiquer sur ce qui existe (ex : santé, périscolaire, accès aux droits, accompagnement social, accompagnement vers l'emploi...). Consolider les données émanant du Service Public de l'Emploi et étudier les besoins au regard de celles-ci pour proposer des réponses en adéquation; identifier les besoins de déploiement des actions santé structurantes des QPV : médiation santé ; point écoute ; actions de prévention et aller vers / point info santé.

Défi 2 : Créer du lien entre les personnes

Constat : Le QPV Laënnec est un ensemble de résidences sans lien entre elles et sans fonctionnement de quartier permettant de s'identifier à celui-ci. Au sein des résidences, on trouve des familles présentes depuis très longtemps et de « nouvelles » familles arrivées au fur et à mesure des années sans avoir vraiment été accueillies. Enfin, les partenaires constatent un nombre important de personnes qui ne « sortent pas de chez elles ». Il manque notamment dans le quartier un lieu de rassemblement comme un café, une boulangerie, une brasserie permettant aux personnes de se rencontrer et pas seulement de traverser l'espace pour rentrer chez elles.

Horizon 2030 : Une identité de quartier existante à plusieurs échelles : les résidences, le quartier QPV dans un quartier Laënnec plus vaste permettant de renforcer le sentiment d'appartenance de ses habitants. Une solidarité plus forte entre les personnes permettant notamment de lutter contre l'isolement, les freins à la mobilité. Un ou des lieux repérés de centralité et de cohésion.

Orientation 1 : Créer des lieux et temps de rencontres identifiés à différentes échelles : des temps de rassemblement en petit format à l'échelle de résidences, des temps forts plus conséquents à l'échelle du quartier, permettant aux anciens et nouveaux habitants de se rencontrer, aux différentes populations de partager des temps communs. Créer des conditions pour que les personnes plus isolées puissent sortir de chez elles (lutte contre l'isolement). Améliorer la visibilité du Centre social comme équipement central et structurant du quartier.

Orientation 2 : Créer du commun, une identité commune de quartier : renforcer le sentiment d'appartenance, la fierté tout en préservant l'identité d'un quartier « calme, tranquille ». Accueillir les nouveaux arrivants (prochains locataires dans la cité Laënnec, la Yourte etc.)

Orientation 3 : Améliorer la tranquillité du quartier notamment sur le secteur Ouest

Orientation 4 : Accompagner les dynamiques habitantes existantes : associations de locataires existantes : (Alliade, SCAVL, GLH) – envie de jardin partagé (Immobilier Rhône-Alpes)

Défi 3 : Améliorer le cadre de vie et les logements

Constat : Le quartier est composé de nombreuses résidences, pour la plupart vieillissantes et d'une architecture très différente. Le quartier manque d'opportunité de transformation et de modernisation. Il y a peu d'espaces publics dans le quartier, tous les espaces extérieurs appartiennent aux bailleurs sociaux et sont au cœur des résidences. Il y a peu d'aires de jeux pour enfant, de lieux propices pour s'installer dans le quartier. Les espaces extérieurs des résidences sont traversés de part et d'autre par de nombreuses personnes n'habitant pas le quartier, les places de parkings sont aussi beaucoup utilisées par des personnes extérieures. Il n'y a pas de commerces de proximité contribuant à permettre une vie de quartier. Plusieurs résidences nécessitent des travaux de réhabilitation.

Horizon 2030 : Un quartier agréable, dans lequel on se sent bien et en sécurité. Un quartier qui se transforme, qui accueille de nouvelles familles au travers de quelques opérations nouvelles.

Orientation 1 : Améliorer la qualité des espaces extérieurs des résidences et des logements et accompagner les habitants pendant la réalisation des travaux

Orientation 2 : Aménager des espaces pour profiter de l'extérieur sans créer de nuisances (squares, aires de jeux)

Orientation 3 : Améliorer l'accessibilité du quartier aux personnes à mobilité réduite

Orientation 4 : Accompagner l'émergence de commerces de proximité, comme une boulangerie ou la venue de forains, pour créer un véritable marché vivant et dynamique

Orientation 5 : Accompagner les opérations permettant d'accueillir de nouveaux habitants

Défi 4 : Assurer une éducation équitable aux enfants du quartier

Constat :

Les établissements scolaires en grande proximité géographique permettent des transitions facilitées entre les structures de la petite enfance, l'école maternelle, l'école élémentaire et le collège. La moyenne des quotients familiaux a baissé à l'école Herriot mais une inflexion inverse est constatée à l'école Mermoz. Cela pose la question de l'importance d'une analyse plus fine des mouvements de scolarisation, au vu de l'arrivée de nouveaux publics sur ce territoire : quelle est la part de l'évitement des familles vers les écoles privées ? Un diagnostic plus objectif est à réaliser à cet effet. Un groupe de travail est à l'œuvre sur la question de la mixité sociale. La plupart des familles mobilisées en son sein sont habitantes du quartier de Laënnec-Mermoz. C'est donc un sujet important à l'échelle de ce quartier et au regard des dynamiques plus globales.

Malgré cette proximité géographique des lieux d'accueil de l'enfance, de la petite enfance et de l'adolescence, les équipes scolaires constatent un lien distendu entre les professionnels des écoles et les parents, sans doute marqué par des incompréhensions entre les attentes des équipes pédagogiques et celles des parents ou encore la méconnaissance du fonctionnement ou des contraintes des professionnels éducatifs. Les professionnels de l'école notent des inquiétudes grandissantes des « nouveaux » parents d'élèves, dont les attentes sont fortes vis-à-vis du climat scolaire. Des actions visant à renforcer les liens et la communication entre eux pourraient être renforcées, en lien avec les structures de proximité comme le centre social Laënnec, déjà engagé à ce sujet.

Le secteur accueillant de nombreux enfants porteurs de handicap, il apparaît important de porter un

regard spécifique sur la manière dont ce sujet est mis au travail entre les différents acteurs du quartier : écoles, périscolaire, centre social, MJC ; en outillant les professionnels pour que les enfants soient accueillis de la manière la plus adaptée possible.

Les professionnels soulignent des pratiques alimentaires de plus en plus inadaptées en matière de bien-être et de santé globale. L'absence de restauration scolaire dans le collège conduit les jeunes à déjeuner à l'extérieur sans qu'une sensibilisation sur les enjeux d'une alimentation saine et durable puisse être possible. A contrario, des actions fortes sont engagées à l'école maternelle et élémentaire sur cet enjeu (petit déjeuner équilibré, produits bio et locaux à la restauration scolaire, guide de la restauration scolaire). Une continuité ou des liens à ce sujet pourraient être favorisés.

Horizon 2030 :

- Des relations plus fortes et apaisées entre les familles et les acteurs éducatifs institutionnels
- Des climats scolaires plus apaisés tant à l'école élémentaire qu'au collège et une attractivité renforcée des écoles publiques du quartier
- Des actions renforcées autour des enjeux de parentalité avec une place centrale du centre social Laënnec
- Des jeunes accompagnées dans leur parcours de vie et professionnel

Orientation 1 : Renforcer les actions en direction des jeunes adolescents, notamment sur les questions d'orientation scolaire et professionnelle, d'insertion

Orientation 2 : Favoriser l'accès aux structures culturelles de proximité, développer les projets culturels pour viser la construction de relations plus apaisées entre les pairs, mais aussi le développement des compétences psycho-sociales et de l'esprit critique

Orientation 3 : Favoriser la mobilité des enfants et des jeunes

Orientation 4 : Expérimenter des actions favorisant l'inclusion des enfants sur tous les temps d'accueils

Orientation 5 : Sensibiliser à la laïcité (pro et enfants)

3. Projet de Territoire de la Duchère

Présentation du quartier

Située sur la 3^e de colline de Lyon dans le 9^e arrondissement, en belvédère sur la ville-centre, la Duchère surplombe Vaise et jouxte les communes d'Écully et de Champagne-au-Mont-D'Or.

Depuis la création de l'avenue Rosa Parks en 2014, elle constitue la porte d'entrée/sortie nord-ouest de la Ville de Lyon. Elle relie les zones d'activités économiques et commerciales ainsi que les espaces naturels de l'Ouest Lyonnais, bénéficiant de la proximité de l'autoroute M6 et du boulevard périphérique (à 5 min), ainsi que de la gare de Vaise (7 min en bus).

Après 20 ans de renouvellement urbain, le quartier de la Duchère a été profondément transformé sur le secteur du Plateau : désenclavement (lignes de bus en site propre), création d'un centre de quartier (place Abbé Pierre), implantation de nouveaux commerces, entreprises et équipements publics, nouveaux espaces publics et espaces verts, amélioration et diversification de l'offre de logements... Entre 2003 et 2019, le taux de logement social est passé de 80% à 56%.

Cette métamorphose, qui continue aujourd'hui sur les secteurs Sauvegarde et Château dans le cadre du NPNRU, s'est traduite par une plus grande mixité sociale avec l'arrivée de nouveaux habitants et habitantes présentant des niveaux de diplômes et catégories socioprofessionnelles plus élevées.

La dynamique de transformation urbaine du quartier s'est accompagnée de nombreuses actions en direction des habitants et habitantes afin de renforcer la cohésion sociale, l'accès à la culture, à l'éducation, réduire les inégalités dans l'accès à la santé, mais aussi encourager le développement économique, faciliter l'insertion et l'emploi, et concourir à la prévention de la délinquance.



Le quartier bénéficie de la présence d'un tissu associatif très développé et de nombreux équipements et services publics qui participent à cette dynamique de lien social : deux centres sociaux, une Maison de l'Enfance, une MJC, 6 groupes scolaires, un collège, un lycée, des équipements sportifs (gymnase, piscine, halle d'athlétisme, stades et terrains de foots, de basket et de tennis, ou encore piste de rink hockey), une bibliothèque, une mairie annexe, la Maison de la Métropole de Lyon, la Maison Lyon pour l'Emploi, la Mission locale ou encore le Pôle Lyve Lyon Ouest



Aujourd'hui, la Duchère compte 10 600 habitants et habitantes (dont 8 311 dans le périmètre QPV), soit seuil de pauvreté, les prestations sociales représentent 21% du revenu disponible des ménages, et 41% des Duchérois et Duchéroises n'avaient pas de diplôme ou seulement le brevet des collèges en 2018. 51% des chômeurs duchérois étaient peu ou pas qualifiés en 2020, et près de la moitié des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'étaient plus scolarisés étaient sortis du système scolaire sans aucun diplôme (en moyenne 30 jeunes par an entre 2016 et 2020).

la Duchère reste caractérisé par une population fragile, en particulier sur les secteurs les moins touchés par la rénovation urbaine, comme la Sauvegarde et le Château. 37% des ménages vivent en-dessous du seuil de pauvreté, les prestations sociales représentent 21% du revenu disponible des ménages, et 41% des Duchérois et Duchéroises n'avaient pas de diplôme ou seulement le brevet des collèges en 2018. 51% des chômeurs duchérois étaient peu ou pas qualifiés en 2020, et près de la moitié des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'étaient plus scolarisés étaient sortis du système scolaire sans aucun diplôme (en moyenne 30 jeunes par an entre 2016 et 2020).

Le bilan du précédent Projet de Territoire 2016-2020 a fait ressortir plusieurs atouts, parmi lesquels :

- La réussite du renouvellement urbain qui a permis de transformer et rééquilibrer durablement le secteur du Plateau ;
- Des atouts face au défi du changement climatique grâce à la démarche d'urbanisme durable (consacrée par la labellisation écoquartier dès 2013) et aux nombreuses initiatives en faveur de la transition écologique
- Des actions partenariales appréciées en faveur de la cohésion sociale et territoriale (accès aux droits, coordination jeunesse, animations, vie associative, santé, culture, éducation...) ;
- Une culture de la concertation et de la coconstruction tissée durablement avec les habitants et habitantes ;
- Une gouvernance partenariale et une ingénierie performantes.

Mais aussi des fragilités, notamment :

- Une aggravation de la précarité d'une partie de la population depuis la crise sanitaire liée au COVID et la crise économique en cours ;
- Une mixité sociale retrouvée dans l'habitat sur le secteur du Plateau qui ne se traduit pas nécessairement par du vivreensemble ;
- Une dégradation récente de la situation sécuritaire (2020-2023) ;
- Une amélioration fragile de l'image du quartier
- Un essoufflement de l'engagement citoyen.

Les 5 défis pour le quartier

Cinq grands défis ont été identifiés pour le Projet de Territoire de la Duchère 2024-2030, dans lesquels se croisent 5 enjeux transversaux :

le vivre-ensemble, les jeunes, les seniors, la transition écologique & alimentaire et l'attractivité du quartier.

Défi 1 : Renforcer les cohésions sociales pour favoriser l'égalité des chances et le vivre-ensemble

Le défi pour 2030 consiste à renforcer l'action sur tous les leviers favorisant l'égalité des chances, la tolérance, la convivialité et la rencontre entre tous les habitants et habitantes du quartier dans leur diversité (socio-économique, culturelle, culturelle, ou entre anciens et nouveaux habitants et habitantes) pour « faire société ».

Il s'agit notamment de continuer à développer l'accès aux droits et à lutter contre le non-recours, renforcer l'accès aux soins, au sport, à la culture, soutenir la réussite éducative, ou encore lutter contre le décrochage scolaire.

À cela s'ajoute l'ambition d'ouvrir les horizons: sur l'extérieur du quartier, notamment en termes d'offre socioculturelle, mais aussi sur les représentations sociales (acceptation de l'autre dans sa différence, exercice des droits culturels, attractivité des écoles publiques et du quartier en général) et environnementales au sens large (possibilité d'être acteur de son environnement et de sa santé par le sport, le jardinage et l'alimentation). La Halle agricole (lauréate de l'appel à projets « les quartiers fertiles » de l'ANRU en 2021) constitue à cet égard un lieu clé. Les animations conviviales, pédagogiques et artistiques qu'elle propose autour de l'alimentation, la cuisine et le jardinage visent à favoriser la rencontre tout en ouvrant la réflexion et l'action des habitants et habitantes sur les questions de transition alimentaire et écologique. Les jeunes, les seniors ainsi que les personnes les plus éloignées (en situation de précarité, allophones, etc.) constituent des publics nécessitant une attention toute particulière, notamment via le développement d'actions d'aller-vers, de renforcement de la coordination partenariale (11-25 ans, accès aux droits, santé...) ou de campagnes d'information et de communication.

Défi 2 : Renforcer la tranquillité du quartier

Suite à la dégradation de la situation sécuritaire entre 2020 et 2023 à la Duchère, notamment dans le secteur de Balmont avec la reprise du trafic de stupéfiants, le défi pour 2030 consiste à renforcer les échanges d'informations et la coordination entre les partenaires du quartier

(structures socio-éducatives, bailleurs, polices nationale et municipale, pouvoirs publics) sur les questions de sécurité et de tranquillité. La prévention de la délinquance reste un enjeu majeur, qui s'articule notamment autour du renforcement de l'ensemble des actions pour les 11-25 ans et de leur coordination (lutte contre le décrochage scolaire, animations de proximité, aller-vers, dispositifs d'emploi-insertion, aides pour l'accès aux droits...). Une attention toute particulière doit aussi être développée face au constat de développement de discours moins tolérants et de phénomènes de repli identitaire et communautaire, qui peuvent conduire à des 64 actes de discrimination, de harcèlement et de la violence verbale ou physique. La tranquillité du quartier passe aussi par un accompagnement du vivre-ensemble et du respect des règles de vie communes tant dans l'habitat que sur l'espace public, où les dégradations, mésusages, nuisances sonores ou encore la mauvaise gestion des déchets entraînent des tensions entre les habitants et habitantes. En particulier, la question de la propreté à l'échelle du quartier reste un enjeu fort pour 2030.

Défi 3 : Accompagner le développement et renforcer l'attractivité économiques au bénéfice de tous les Duchérois et toutes les Duchéroises

La diversification et le développement des activités économiques à la Duchère amorcée dans le 1^{er} projet de renouvellement urbain restent à conforter et à valoriser. Il s'agit de finaliser la programmation des derniers îlots économiques (îlots 33 & 35 et village artisanal à la Sauvegarde) et d'ancrer durablement les activités déjà implantées dans le quartier. L'émergence d'une dynamique autour de la transition économique, sociale, écologique et alimentaire avec l'installation de la Halle agricole et de plusieurs acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), notamment au Château, devra également être confortée. En cohérence avec les valeurs de l'écoquartier et de justice sociale portées à la Duchère, cette dynamique pourra participer à donner une identité économique spécifique au quartier et à renforcer son attractivité. L'accompagnement de l'offre commerciale de proximité, notamment en matière de restauration, est aussi un enjeu majeur d'ici 2030. Il s'agit non seulement de participer à l'attractivité du quartier, mais aussi d'améliorer le confort des habitants et habitantes, en particulier dans les secteurs peu dotés en commerces où une réflexion sur le développement d'une offre non sédentaire reste à conduire (Château, Sauvegarde et Balmont).

En matière d'accompagnement à la création d'entreprise, la fonction de « porte d'entrée » de la Duchère pour les entrepreneurs (avec le Pôle Lyve Lyon Ouest) nécessite d'être encore renforcée.

Il s'agit notamment d'améliorer la lisibilité et la connaissance de l'offre existante non seulement auprès des habitants et habitantes de la Duchère et des QPV, mais aussi plus largement à l'échelle de l'Ouest lyonnais.

Enfin, l'accès de tous les Duchérois et toutes les Duchéroises à l'emploi reste également une priorité d'ici 2030. Maintien de l'importante offre d'accompagnement disponible sur le territoire, travail sur sa lisibilité et sa communication auprès des publics-cibles (notamment les plus éloignés de l'emploi), renforcement de l'offre et de l'accès à la formation des demandeurs d'emploi – et tout particulièrement des jeunes – sont autant d'objectifs à poursuivre dans la durée. La mobilisation des acteurs économiques au profit des habitants et habitantes demandeurs d'emploi et la création d'un réseau inter-entreprises reste également à développer.

Défi 4 : Poursuivre le renouvellement urbain en prenant en compte les enjeux de la transition écologique et tous les habitants et habitantes (âge, genre, handicaps)

L'objectif d'ici 2030 est de poursuivre le renouvellement urbain sur les secteurs de la Sauvegarde et du Château en capitalisant et en poussant encore plus loin la démarche d'urbanisme durable qui a caractérisé la transformation urbaine du Plateau. En particulier, la réalisation d'aménagements visant à limiter les effets du changement climatique et à encourager le vivre-ensemble doit être au cœur du projet : développement du patrimoine végétal, désimperméabilisation des sols, bâtiments bioclimatiques, sobriété et performance énergétique, réemploi, aménagement de coeurs d'îlots fertiles, développement d'usages partagés, création de cheminements piétons et modes doux accessibles et confortables, apaisement de la voirie, ou encore développement de stationnements et locaux vélos... De même, la conception d'espaces publics inclusifs, intergénérationnels et non-genrés, ainsi et que le renforcement des aménités (équipements, commerces...) doit participer à l'appropriation et au confort de tous habitants et habitantes et usagers du quartier. Enfin, une vigilance doit être maintenue sur les secteurs peu renouvelés et les secteurs limitrophes, en interaction avec le reste du quartier : Balmont, Les Sources et l'îlot Saint-Simon.

Dans l'optique d'abaisser la part de logements sociaux à 50% à l'horizon 2030 pour favoriser la mixité sociale, la diversification de l'offre de logements doit se poursuivre sur les secteurs de la Sauvegarde et du Château. L'enjeu consistera à proposer dans ce cadre des logements neufs attractifs (qualité, performance énergétique, confort d'usage, cadre de vie, typologie) mais

restant abordables pour faciliter l'installation de primo-accédants et de familles, notamment issus du quartier ou des environs. L'offre de logements devra également être travaillée pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, tant dans les programmes neufs que dans les opérations de réhabilitation. D'ici 2030, les requalifications du parc d'habitat ancien doivent être achevées et l'accompagnement des copropriétés récentes et anciennes doit en outre être maintenu pour pérenniser l'attractivité retrouvée du quartier.

Défi 5 : Partager le projet, renforcer la participation habitante et citoyenne et faire rayonner le territoire

La gouvernance a constitué l'un des points forts de la transformation urbaine et sociale de la Duchère depuis plus de vingt ans. Elle s'appuie sur une ingénierie performante grâce au maintien d'une équipe-projet intégrée et pluridisciplinaire couvrant l'ensemble des champs de la Politique de la Ville : développement social, aménagement, habitat, cadre de vie, culture, santé, éducation, économie, sécurité-prévention, communication-concertation. Cette pluridisciplinarité a permis d'établir un dialogue permanent avec l'ensemble des services de la Ville et de la Métropole de Lyon, les partenaires institutionnels, les acteurs locaux, les bailleurs sociaux, les entreprises, les commerces, les associations, la société civile organisée et les habitants et habitantes afin de traiter les différentes dimensions du projet intégré.

Le portage politique et le partage du projet lors de multiples instances de gouvernance régulières (comités de pilotage, comités techniques, groupes de travail thématiques, etc.) a permis de tisser des liens de confiance solides avec l'ensemble des acteurs locaux, y compris les habitants et habitantes qui participent à plusieurs de ces instances (comités de pilotage de la CTL, du renouvellement urbain, Revue de Projets ANRU, Comité de suivi participatif, comité partenarial relogement, collectif santé, commissions cadre de vie en marchant, GT Château et Balmont...).

D'ici 2030, il s'agit donc de consolider ces partenariats et de renforcer plus spécifiquement la participation habitante et citoyenne. Cette dernière n'est pas épargnée par une tendance sociétale à l'essoufflement de l'engagement sur le long terme. L'établissement d'un dialogue avec les habitants et habitantes du quartier dans leur diversité (âge, genre, profil socio-économique, origine culturelle...) reste en outre un défi important, notamment pour la co-construction et le suivi du projet urbain (sur la Sauvegarde et le Château) et humain. D'une manière plus large, le travail autour du développement du pouvoir d'agir des habitants et habitantes doit être poursuivi via l'accompagnement des initiatives habitantes, le développement d'espaces propices

à l'émergence d'initiatives, la mise en réseau et le développement de ressources nécessaires pour agir. Le Fonds d'Initiative locale (FIL), le Fonds Associatif Local (FAL) ou les lieux tels que La Halle agricole à la Sauvegarde et le tiers-lieu de la DuchESse au Château constituent autant d'outils pour ce faire.

Enfin, la communication doit pouvoir être développée pour faire connaître et améliorer encore l'image du quartier, que ce soit via l'organisation d'événements d'agglomération pour faire venir des publics exogènes au quartier (festivals, Journées Européennes du Patrimoine, Fête des Lumières...), ou via des outils et canaux de communication diversifiés destinés tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du quartier.

Les objectifs stratégiques

Chaque défi est décliné au travers d'objectifs stratégiques listés ci-dessous. La version complète du Projet de Territoire précise pour chaque objectif stratégique : le contexte/la situation du quartier, les objectifs opérationnels, les actions structurantes et les partenaires impliqués, ce qui constituera la feuille de route pour la transition de la Duchère jusqu'en 2030.

Défi 1 : Renforcer les cohésions sociales pour favoriser l'égalité des chances et le vivre-ensemble

VOLET SOCIAL – Objectifs stratégiques

- Simplifier l'accès aux droits et lutter contre le non-recours.
- Lutter contre les discriminations & permettre l'acceptation et la reconnaissance de l'autre dans sa différence.
- Favoriser la rencontre entre tous habitants et habitantes de la Duchère et avec ceux de l'extérieur.

VOLET SANTÉ – Objectifs stratégiques

- Réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux soins et à la santé.
- Accompagner les habitants et habitantes à être acteurs de leur santé et permettre l'accès à une alimentation saine et choisie pour tous, plus respectueuse de l'environnement et de l'équité sociale et économique.
- Poursuivre une approche globale des questions de santé mentale, notamment pour les jeunes, les personnes isolées, les parents et les jeunes enfants.

VOLET ÉDUCATION – Objectifs stratégiques

- Soutenir l'attractivité des écoles et du collège, lutter contre l'évitement scolaire & encourager la mixité sociale.

- Favoriser la réussite éducative.
- Favoriser la co-éducation sur le territoire et soutenir les parents dans leur fonction parentale.
- Promouvoir le vivre-ensemble et la citoyenneté à l'école.

VOLET CULTURE – Objectifs stratégiques

- Favoriser l'accès à l'offre culturelle pour tous les habitants et habitantes, même les plus éloignés (notamment les jeunes, les seniors, les personnes précaires).
- Favoriser l'expression des habitants et habitantes et l'interconnaissance par le levier culturel.

Défi 2 : Renforcer la tranquillité du quartier

VOLET SÉCURITÉ & PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – Objectifs stratégiques

- Renforcer les échanges et les liens police population sur les sujets de la tranquillité et de la sécurité.
- Renforcer la prévention de la délinquance.
- Prévenir la montée des intolérances et des violences associées.

VOLET CADRE DE VIE – Objectifs stratégiques

- Investir, apaiser et tranquilliser les espaces collectifs.
- Accompagner le vivre-ensemble dans l'habitat pour une plus grande tranquillité.
- Renforcer la propreté et sensibiliser aux enjeux de la transition écologique.

Défi 3 : Accompagner le développement économique au bénéfice de tous les Duchérois et Duchéroises

VOLET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Objectifs stratégiques

- Conforter, ancrer et valoriser les activités économiques du quartier.
- Accompagner l'économie de proximité pour répondre aux besoins des habitants et habitantes.
- Soutenir les initiatives, la création d'activité et les structures qui l'accompagnent sur le territoire.

VOLET EMPLOI & INSERTION – Objectifs stratégiques

- Faciliter l'accès de toutes et tous à l'offre d'accompagnement vers l'emploi.
- Mobiliser les acteurs économiques au profit des habitants et habitantes demandeurs d'emploi
- Développer la qualification des publics, notamment les jeunes

Défi 4 : Poursuivre le renouvellement urbain en prenant en compte les enjeux de la transition écologique et tous les habitants et habitantes (âge, genre, handicaps)

VOLET RENOUVELLEMENT URBAIN – Objectifs stratégiques

- Poursuivre la démarche environnementale ambitieuse du nouveau projet de renouvellement urbain à la Sauvegarde et au Château.
- Accompagner la transition écologique en matière de mobilités.
- Proposer des aménagements et équipements inclusifs, adaptés à toutes et à tous, à chaque âge et pour toutes les situations de la vie.
- Maintenir une vigilance sur les secteurs peu renouvelés et les secteurs limitrophes de la Duchère.

VOLET HABITAT – Objectifs stratégiques

- Poursuivre la diversification de l'offre de logements pour favoriser la mixité sociale, tout en promouvant la production de logements performants, qualitatifs et abordables.
- Favoriser le développement d'une offre de logements adaptée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.
- Poursuivre la requalification du parc d'habitat ancien (privé et public) et maintenir des outils d'accompagnement des copropriétés.
- Favoriser les parcours résidentiels des habitants et habitantes du quartier.

Défi 5 : Partager le projet, renforcer la participation habitante et citoyenne et faire rayonner le territoire

VOLET GOUVERNANCE – Objectifs stratégiques

- Maintenir une équipe-projet territoriale.
- Poursuivre le travail partenarial et les instances de pilotage.

VOLET RENFORCER LA PARTICIPATION HABITANTE ET CITOYENNE – Objectifs stratégiques

- Développer le pouvoir d'agir des habitants et habitantes.
- Poursuivre et renforcer la co-construction du projet urbain et humain avec les habitants et habitantes dans leur diversité et sur le temps long.

VOLET FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE – Objectifs stratégiques

- Poursuivre la communication sur les atouts du quartier.

4. Projets de Territoire du 3e et 7e

Moncey-Voltaire-Guillotière



Présentation du quartier

Le territoire Moncey Voltaire Guillotière **est composé de trois sous-quartiers** :

- Le Quartier Politique de la Ville (QPV) **Moncey** ;
- Le Quartier Prioritaire Métropolitain (QPM) **Voltaire** ;
- Le Quartier Prioritaire Métropolitain (QPM) **Guillotière**

En chiffres, le territoire Moncey-Voltaire-Guillotière compte au total environ 9 400 habitants (Insee RP 2020), cela représente 2% de la population totale de la ville de Lyon. Sur le QPV Moncey ce sont 1 867 habitants recensés en 2020, avec une part de 39,1% de la population immigrée, et une composition à plus d'un tiers de ménages monoparentaux (33,9%). Sur le QPV Moncey, les revenus annuels médians déclarés s'élèvent à 12 850 €, près de deux fois moins qu'à l'échelle de la ville de Lyon. Cela représente en moyenne 1070 € par mois pour les habitants du QPV.

Le quartier de Moncey Voltaire Guillotière (MVG) est un quartier ancien, central, au cœur de la géographie lyonnaise où se rencontrent deux arrondissements (le 7e et le 3e). En raison de sa centralité, il concentre une diversité de fonctions qui existent les unes à côté des autres, et qu'il est nécessaire de faire œuvrer en bonne harmonie et de manière coordonnée.

Le quartier de Moncey Voltaire Guillotière est un territoire aux multiples fonctions :

Tout d'abord une fonction résidentielle où se côtoient des habitants aux réalités socio-économiques très diverses. Le phénomène de « gentrification » n'est pas étranger à ce quartier, et le parc de logement représente un territoire mixte avec à la fois un habitat social diffus, un parc de copropriété privées ancien qui assume une fonction de « parc social de fait » (en diminution), ainsi que des nouveaux logements vendus au prix fort sur un marché de l'immobilier, devenu inaccessible pour beaucoup.

Une fonction d'accueil et d'intégration sur le territoire : le territoire, et notamment la place Gabriel Péri, joue un rôle majeur dans la fonction historique d'accueil et d'intégration à l'échelle de l'agglomération. Elle constitue un espace d'accueil identifié pour les personnes arrivant à Lyon. On note également la concentration de services institutionnels ou associatifs en direction de ces publics (hébergement, orientation administrative, accès aux droits...).

Une fonction de passage : le quartier se situe en bordure de la presqu'île, donc de l'hyper centre de Lyon. C'est un espace de mobilité avec des flux importants de personnes, un carrefour urbain pour les voitures et un nœud d'échanges pour les transports en commun. Le secteur de la place Péri couvre notamment cette fonction, la place étant citée parfois comme « vestibule » permettant de desservir les micro-quartiers alentours.

Une fonction commerciale : on trouve, au sein du quartier une multitude de services, de lieux d'approvisionnements et de commerces spécialisés et ethniques au rayonnement métropolitain.

C'est aussi un territoire où les espaces publics font l'objet d'usages différenciés. En raison notamment de la non-réponse aux besoins de base, ainsi que de phénomènes d'emprise qui peuvent se mettre en place et entraîner des comportements délictueux.

Aussi, les usagers du quartier sont très nombreux et amènent une précarité visible sur l'espace public. Cette situation génère notamment un traitement médiatique négatif présentant le lieu comme délaissé et anxiogène.

Enfin, le quartier a une identité militante forte. Sont présents sur le territoire des collectifs associatifs développant des solutions alternatives aux problématiques sociales. Les habitants font également part d'un fort attachement au quartier.

En conclusion, on note sur le quartier de fortes problématiques sociales au sein de cette population multiculturelle faite d'habitants et d'usagers :

- Une forte pauvreté sur le quartier, à la fois chez les habitants et les usagers ;
- Des poches de précarité peu visibles car fondues au sein d'une population importante de CSP+.
- Un lien social fortement questionné malgré une vie culturelle relativement forte, avec des enjeux de rencontre entre les « populations », des frontières d'usage, une occupation importante et très masculine de l'espace public, certains habitants « difficiles » à voir et à capter (primo-arrivants, populations en difficulté...) ;
- Une problématique de l'accès aux droits posée à divers titres (dématérialisation des services publics, marchandisation de l'accompagnement aux droits, droit des étrangers, enjeu de l'apprentissage du français...).

Les défis

Défi 1 : Renforcer l'accès aux droits

Un territoire ressource au niveau de l'accès aux droits pour les habitants comme pour les usagers. Rendre possible – par des ressources adaptées aux spécificités du territoire – l'accès aux droits et aux services publics.

Défi 2 : Confirmer l'hospitalité du territoire

Un territoire qui assume sa fonction historique d'accueil, confirmée par le maillage de lieux d'hospitalité depuis la maison de l'hospitalité à la Part Dieu jusqu'à la place Gabriel Péri.

Défi 3 : Une offre ajustée au niveau des besoins d'une jeunesse plurielle à mieux comprendre et saisir

Un territoire qui structure l'action en direction des jeunes du territoire pour viser la prévention des ruptures, les alliances éducatives qui font continuité, des actions avec les jeunes qui font leviers d'émancipation.

Défi 4 : Travailler à un environnement inclusif et un cadre de vie de qualité

Un territoire inclusif avec un cadre de vie et un habitat améliorés

Défi transversal : S'appuyer sur le paysage culturel et les acteurs de l'éducation populaire du territoire comme vecteur de cohésion sociale

Un territoire générateur de lien social et de cohésion pour favoriser le vivre-ensemble. La culture est un levier pour répondre aux enjeux du territoire et ses quatre défis. Il s'agit globalement d'accompagner et d'assurer la mise en œuvre des droits culturels en respectant les identités et la diversité culturelle des habitants, en restant vigilant à l'accès aux ressources existantes localement et ailleurs dans la ville, et en veillant à développer une participation de chacun et chacune par l'outil que représente la coopération entre acteurs des territoires culturels.

Défi transversal : Confirmer le dialogue avec ceux qui ont l'usage du territoire

Un territoire qui accorde une attention particulière à la participation des usagers du territoire (instances participatives, collectifs, commerçants, artisans, habitants, etc.), avec la mise en place de scènes de redevabilité.

Les objectifs opérationnels et actions à développer

Défi 1 : Renforcer l'accès aux droits

Objectif 1 : Apporter une réponse d'abord institutionnelle, confortée par une mobilisation associative et limiter les réponses marchandes

- Travailler au déploiement d'une maison France Services ;
- Réfléchir à l'opportunité du développement d'une maison de justice et du droit ;
- Former les personnes à l'accueil en mairie pour renforcer un premier accueil adapté sur l'accès aux droits ;
- Conforter les initiatives associatives pour l'accès aux droits et au numérique ;
- Poursuivre et coordonner les actions d'aller vers ;
- Développer des actions d'accompagnement physique des publics vers les lieux d'accueil ;
- Envisager le développement d'actions de médiation emploi insertion, de l'aller vers dans la rue pour parler de l'existant sur le domaine de l'emploi.

Objectif 2 : Poursuivre l'adaptation de l'offre sociolinguistique aux besoins du territoire

- Rendre opérationnel le pôle linguistique de proximité ;
- Rendre l'offre lisible ;

- Renforcer l'offre d'ateliers sociolinguistiques.

Objectif 3 : Favoriser l'accès aux soins des personnes les plus fragiles et éloignées des parcours de soins

- Maintenir les actions de médiation de santé (permanences et ateliers collectifs) pour faciliter l'accès aux droits de santé et aux soins pour les habitants et les usagers du territoire ;
- Renforcer une offre de proximité de première écoute psychologique gratuite et anonyme
- Renforcer les actions de promotion de la santé notamment sur l'activité physique, l'alimentation, la santé des femmes, les dépistages organisés, la santé mentale.

Défi 2 : Confirmer l'hospitalité du territoire

Objectif 1 : Coordonner un premier niveau de réponses aux besoins fondamentaux des personnes sur le territoire

- Penser des réponses de type maison de santé communautaire ;
- Proposer des solutions locales d'accès à l'hygiène ;
- Développer un équipement public symbole de l'hospitalité sur le territoire ;
- Former les acteurs de terrain à la lutte contre les discriminations ;
- Former les acteurs de terrain au premier accueil des personnes primo-arrivantes/ personnes en situation d'addictions/ personnes en fragilité/populations LGBTQ+, personnes en situation de prostitution ;
- Faire de l'info et de l'aller vers pour les familles mises à l'abri (femmes isolées et familles), notamment devant les hôtels où elles sont hébergées.

Objectif 2 : Renforcer la complémentarité et l'interconnaissance entre les acteurs de l'hospitalité

- Renforcer les liens entre les acteurs de médiations et les services de police ;
- Créer du lien avec la préfecture ;
- Retrouver du lien entre les acteurs du territoire et les MDML, le CCAS.

Objectif 3 : Mieux communiquer sur l'existant

- Rendre visible les propositions existantes et continuer à renforcer la communication sur les droits de chacun, notamment en matière de santé et de santé mentale ;
- Valoriser les projets étendards du territoire dans le domaine de l'hospitalité ;
- Valoriser les accueils de jours, et les accueils en général, les faire mieux connaître et soutenir leur développement ;
- Imaginer un outil facile d'utilisation et simple répertoriant l'existant.

Objectif 4 : Développer une action additionnelle (solutions locales, coopérations, mutualisations, ingénierie financière et diversification des ressources)

- Porter des plaidoyers collectifs auprès des institutions ;
- Mettre en réseau les associations caritatives et humanitaires qui œuvrent sur le territoire (notamment les maraudes) et créer des liens avec les autres associations locales ;
- Se coordonner dans l'objectif d'accompagner globalement, en prenant la situation de la personne dans son ensemble et en tissant des liens de confiance, ce qui nécessite des liens privilégiés entre les professionnels du territoire et les institutionnels.

Défi 3 : Une offre ajustée au niveau des besoins d'une jeunesse plurielle à mieux comprendre et saisir

Objectif 1 : Favoriser le déploiement d'une offre dédiée aux jeunes

- Proposer des lieux d'accueil et de convivialité en proximité à destination des jeunes : soutenir les espaces jeunes des structures d'éducation populaire ;
- Réfléchir à l'opportunité de l'ouverture d'un équipement public dédié aux jeunes ;
- Soutenir les actions d'éducation aux médias, pour lutter contre les discriminations, le racisme et la xénophobie ;

- Faciliter l'accès des jeunes aux activités culturelles et sportives, chantiers loisirs, pour favoriser leur épanouissement personnel et leur intégration sociale, dans le territoire et en dehors.

Objectif 2 : Soutenir la fonction parentale, mono parentale (aider les familles à accompagner leurs jeunes)

- Mailler les espaces de parentalité ;
- Développer des services d'écoute et de soutien psychologique pour aider les jeunes à faire face à leurs difficultés personnelles et sociales ;
- Déployer l'opération « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) pour favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant dans la scolarité de leur enfant ;
- Poursuivre la dynamique santé addiction jeunesse.

Objectif 3 : Participer à la prévention du décrochage scolaire et contribuer aux actions d'insertion professionnelle

- Soutenir et développer les dispositifs de soutien scolaire et de tutorat ;
- Prendre appui sur l'ingénierie de la Cité éducative pour développer de nouvelles actions collectives pour prévenir le décrochage scolaire ;
- Continuer le développement de chantiers jeunes et notamment en favorisant la participation des jeunes filles à travers la coordination entre les services de prévention spécialisée, la DSP, la mission de coopération culturelle et la mission quartiers anciens ;
- Renforcer les liens entre les structures du territoire et la Mission Locale, actives sur le sujet.

Défi 4 : Travailler à un environnement inclusif et un cadre de vie de qualité

Objectif 1 : Continuer l'amélioration de l'offre d'habitat privée et social existant et définir une stratégie adaptée de développement de l'offre de logement sur le quartier

- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé sur le secteur MVG ;
- Renforcer l'action de médiation inter bailleurs ALTM ;
- Améliorer la prise en compte des réclamations des locataires du parc social ;
- Travailler avec les bailleurs l'amélioration et la rénovation du parc social ancien ;
- Poursuivre des acquisitions d'immeubles indignes et dégradés en vue de développer du logement accessible (locatif social, familial et étudiant) ;
- Conduite d'une étude habitat OPAH-RU sur le secteur Moncey-Voltaire-Guillotière.

Objectif 2 : Agir pour une propreté durable du quartier

- Mobiliser les moyens de collecte et de propreté spécifiquement dédiés, pour répondre aux besoins du quartier ;
- Améliorer l'intervention en ciblant les points les plus problématiques du quartier ;
- Responsabiliser les acteurs et les habitants du quartier à travers la sensibilisation et la verbalisation des incivilités ;
- Mobiliser des actions de sur-entretien des espaces les plus en difficultés ;
- Lutter contre la prolifération des nuisibles sur le quartier, par des actions de traitements ;
- Poursuivre la mise en place d'un accompagnement autour des punaises de lit avec SP actions dans le cadre du programme « Oh Punaises ! ».

Objectif 3 : Penser des espaces durables et inclusifs

- Aménager des espaces publics adaptés aux usages (espaces sportifs, culturels, végétalisés) et à hauteur d'enfants.

Objectif 4 : Participer au développement économique et à la dynamisation commerciale du territoire

- Être en lien avec la DECA pour l'accompagnement des associations de commerçants existantes et en création, pour une mobilisation plus importante dans l'animation du territoire ;
- Effectuer un travail visant à lever les frontières 3e / 7e en matière de commerce ;
- Accompagner la mise en place de signalétiques piétons afin d'améliorer la visibilité des commerces

du quartier notamment de la rue Moncey ;

- Continuer la stratégie d'achat des murs dans le cadre du développement de l'offre commerciale et la réaffirmation du caractère multiculturel du quartier ;
- Sensibiliser les bailleurs publics et privés en termes de stratégie économique de la ville de Lyon portée par la DECA notamment dans le cadre des instances existantes (COTECH commerce Péri) ;
- Suivre l'ambition de travailler sur l'apparence extérieure des commerces ;
- Accompagner la montée en qualité des commerces existants.

Objectif 5 : Renforcer la sécurité, la tranquillité des habitants et des usagers et diminuer le sentiment d'insécurité

- Limiter les troubles à la tranquillité liés aux consommations diverses (stupéfiants, alcool) mais aussi aux activités de contrebande (médicaments, cigarettes) ;
- Maintenir un dispositif policier fort afin de prévenir le développement des faits délictueux ;
- Poursuivre une action forte de contrôle des commerces pour lutter notamment contre le non-respect de la réglementation liée à la vente d'alcool ;
- Encourager la relation police populations. (Les habitants sont peu enclins à contacter la police. Proposer une image différente de la police) ;
- Favoriser le retour sur ce secteur d'un DCPD (Délégué à la Cohésion Police Population) ;
- Encourager la place des femmes sur l'espace public ; poursuivre le déploiement du dispositif « Angela » qui vise à lutter contre le harcèlement de rue ;
- Poursuivre le développement des actions de prévention auprès des publics jeunes : chantiers jeunes, dispositif Ville Vie Vacances, jobs saisonniers, etc ;
- Maintenir le dispositif de médiation sociale porté par l'association ALTM.

Défi transversal : S'appuyer sur le paysage culturel et les acteurs de l'éducation populaire du territoire comme vecteur de cohésion sociale

Objectif 1 : Affirmer les projets culturels sur le territoire comme vecteur de lien social

- Encourager les actions qui mettent en valeurs la diversité culturelle du territoire et permettent du pouvoir d'agir ;
- Contribuer à rééquilibrer les usages du quartier à travers son animation par les associations, pour créer du lien social ;
- Favoriser les projets qui lèvent la frontière entre le 3ème et le 7ème arrondissement ;
- Favoriser les projets intergénérationnels ;
- Promouvoir la création d'un lieu de rencontre où les habitants peuvent se rencontrer et échanger.

Objectif 2 : Favoriser l'accès à l'offre culturelle pour tous les habitants, même les publics plus éloignés

- Faire le lien avec les établissements scolaires du primaire et du secondaire pour proposer des projets en classe – parcours EAC ;
- Sensibiliser les parents pour désacraliser le culturel ;
- Renforcer l'information des publics via la médiation ;
- Favoriser les actions dans l'espace public qui permettent d'inclure les passants et les usagers du territoire ;
- Favoriser les projets sur le long court avec une régularité qui les rendent lisibles et identifiables plutôt que les événements ponctuels ;
- Renforcer la connaissance de l'offre et la diffusion de l'information entre partenaires et pour le grand public ;
- Former les professionnels du territoire à la notion des droits culturels.

Objectif 3 : Continuer à favoriser le déploiement de l'offre

- Favoriser l'installation d'associations malgré les tensions immobilières ;
- Faire co-exister dynamisme local et grands événements à l'échelle de Lyon : le quartier comme un

lieu systématique pour les programmations événementielles ;

- Renforcer les liens entre les acteurs du quartier et les acteurs culturels signataires de la charte de coopération culturelle.

Défi transversal : Confirmer le dialogue avec ceux qui ont l'usage du territoire

Objectif 1 : Structurer des espaces de dialogues inclusifs et continus

- Réunir annuellement les représentants des instances, les collectifs du territoire et les habitants pour rendre compte des actions déployées dans le cadre du Projet de Territoire et les associer ;
- Veiller à ce que la participation s'adresse à tous les publics (usagers, commerçants, habitants, personnes sans droits ni titre, etc.) ;
- S'appuyer sur les événements et acteurs du territoire pour développer la participation.

Objectif 2 : Valoriser et rendre accessible l'action publique en direction des habitants, collectifs d'habitants, usagers, commerçants et artisans

- Développer les outils de communication à l'échelle du territoire pour rendre lisible les ressources au plus grand nombre ;
- Informer régulièrement un groupe d'habitants, collectifs d'habitants, usagers, commerçants et artisans des actions déployées sur le territoire (redevabilité) ;
- Diffuser largement les communications (relai des médiateurs, des partenaires, affichage, relai sur les sites de la Ville, etc.).

Objectif 3 : Soutenir les dynamiques d'associations de commerçants et artisans

- Accompagner les projets d'animation du territoire et de valorisation du tissu commercial ;
- Associer les commerçants et artisans au même titre que les acteurs et habitants dans les démarches de participation ;
- S'appuyer sur les commerçants pour la diffusion de communications sur le territoire.

Cités sociales de Gerland



Présentation du quartier

En 2024, le périmètre de la géographie prioritaire des Cités sociales de Gerland s'élargit pour inclure désormais les trois immeubles de la **résidence Alexandre Charbin au nord**. L'ensemble du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) est intégré dans l'IRIS Cité Jardin.

Le territoire prioritaire des Cités Sociales de Gerland compte 1694 habitants en 2020, soit une augmentation de 419 personnes à la suite de l'élargissement du périmètre sur cette nouvelle contractualisation. 36,5% des habitants du QPV ont moins de 25 ans, et **une personne sur quatre a entre 15 et 24 ans (25,3%)**. Ce taux est largement supérieur à la moyenne des autres QPV de la commune de Lyon (17,1% en 2020). De l'autre côté de la pyramide des âges, **les personnes de plus de 60 ans représentent 22,8% de la population totale**, un taux plus élevé que dans les autres QPV de la commune (20,3%).

Situés au cœur du quartier de Gerland, les habitants des Cités Sociales de Gerland vivent dans un secteur en transformation, notamment urbaine, sociale, mais aussi économique, avec l'arrivée d'une nouvelle dynamique entrepreneuriale.

En 2015, le projet de territoire du QPV mettait déjà en lumière plusieurs problématiques sur différents enjeux forts, qui demeurent d'actualité en 2024. Le quartier des Cités Sociales de Gerland se distingue par une rupture territoriale avec son environnement plus favorisé. Malgré la proximité des infrastructures structurantes (métro, tram, écoles), il continue d'être perçu comme isolé, marqué par une forte concentration de populations précaires et une offre de services jugée insuffisante. Ce quartier souffre également d'une part importante de logements sociaux et d'une faible mixité sociale. De plus, son image est ternie par un sentiment d'insécurité persistant et un sous-investissement des espaces publics par les habitants et les usagers, ce qui affecte l'attractivité et la fréquentation des structures, notamment éducatives. Le collège Gabriel Rosset, malgré les efforts déployés au quotidien par les équipes éducatives, est toujours confronté à la prégnance des difficultés scolaires (le taux d'admis au DNB en 2023 s'élève à 73M contre 89% à l'échelle nationale).

Les défis

Défi 1 : Contribuer à améliorer la sécurité des habitants et des acteurs sociaux : condition sine qua non à la cohésion sociale

Constat :

- L'insécurité génère le renfermement, la peur, la désertion et la confiscation des espaces collectifs, des atteintes aux personnes, et des ruptures sociales importantes
- Des besoins des jeunes en matière de prévention et en appui sur la prévention spécialisée
- Un manque de recours aux forces de l'ordre de la part des habitants et des relations police/population sous tension
- L'insécurité ne permet pas le développement d'acteurs et d'actions favorisant le lien social entre personnes ou groupes de personnes
- Le phénomène d'insécurité détermine des parcours scolaires et des vocations professionnelles
- La nécessité de désenclaver le quartier de la Cité Jardin pour faciliter les interventions des forces de l'ordre

Défi 2 : Renforcer les acteurs locaux à travers la stratégie de développement social territorial, en lien avec le volet social du projet Cité Jardin

Constat :

- Le centre social, unique association d'éducation populaire présente sur le quartier de Gerland pour faire face aux défis inhérents à un QPV dans un territoire en mutation.
- Un quartier dont la dynamique repose à ce stade sur quelques initiés, au sein d'un écosystème fermé
- Un besoin d'accompagnement des acteurs locaux autour d'une stratégie spécifique, en réponse aux enjeux inhérents au QPV

Défi 3 : Répondre aux besoins du cadre de vie en renforçant la proximité, la participation habitante et la gestion d'attente autour du projet Cité Jardin

Constat :

- Une situation dégradée, entre une lassitude des locataires et des échanges difficiles avec le bailleur et les institutions
- Des espaces extérieurs peu fréquentés par les habitants et les usagers
- Un territoire qui peine à structurer une démarche habitante/locataire institutionnalisée

Défi 4 : Contribuer à structurer des réponses adaptées aux précarités sociales, de santé, alimentaires ou culturelles

Constat :

- Un territoire qui concentre différents types de précarités
- Une attention particulière aux seniors sur le quartier et aux ménages isolés
- Les jeunes, des publics qui nécessitent une attention renforcée

Les objectifs opérationnels et actions à développer

Défi 1 : Contribuer à améliorer la sécurité des habitants et des acteurs sociaux : condition sine qua non à la cohésion sociale

Objectif 1 : Développer un cadre de coopération inter partenariale entre les acteurs du territoire autour de la sécurité-prévention

Action existante : Poursuivre le groupe prévention-sécurité animé par la DSP (Ville de Lyon), mis en place depuis mai 2024 ;

Mobiliser davantage les dispositifs de droit commun, y compris financiers, sur le volet prévention-sécurité en vue du développement d'actions ;

S'assurer de la prise en compte des problématiques du QPV au sein des instances de droit commun, à l'échelle de la ville et des arrondissements (CLSPD...).

Objectif 2 : Développer des actions de sensibilisation et de prévention en direction des jeunes

Action existante : Traiter le volet sécurité-prévention au sein de la coordination jeunes ;

Engager une démarche de sensibilisation et prévention des pratiques addictives avec les acteurs du territoire ;

Prendre en charge les élèves en situation d'exclusion ou les jeunes déscolarisés ;

Accompagner les acteurs de la coordination jeunes (collège Rosset, école Aristide Briand) dans le développement d'actions auprès des jeunes et des professionnels, en lien avec les familles.

Objectif 3 : Développer le lien de proximité entre la police et les populations

Développer des actions de proximité animées par les forces de l'ordre auprès de la population

Partager les informations sur les animations programmées par les acteurs socio-culturels sur le quartier avec les forces de l'ordre

Défi 2 : Renforcer les acteurs locaux à travers la stratégie de développement social territorial, en lien avec le volet social du projet Cité Jardin

Objectif 1 : Coordonner les réseaux d'acteurs et mobiliser le droit commun

Action existante : Poursuivre la mise en réseau des professionnels dans le cadre des programmations sociales

Activer ou réactiver la mobilisation institutionnelle au service du territoire (France Travail, Mission Locale, MDML, ARS, CCAS, forces de sécurité, Education Nationale, bailleur social...) ;

Outiller les professionnels du territoire de manière transverse sur différentes thématiques (précarité / grande précarité, santé / santé mentale, inclusion)

Objectif 2 : Soutenir le développement du centre social de Gerland dans son rôle d'acteur du développement social local en veillant à la synergie des équipements existants ou à venir

Appuyer financièrement le développement d'actions d'aller vers les seniors isolés, les jeunes et les familles ;

Appuyer méthodologiquement et soutenir la prospective

Développer de nouvelles activités à destination des habitants du territoire, en s'appuyant notamment sur le café intergénérationnel et sur toutes les structures du territoire

Objectif 3 : Renforcer le maillage partenarial et diversifier les acteurs

Consolider le noyau d'acteurs déjà intervenants au sein des cités sociales de Gerland

Accompagner tous types d'initiatives associatives qui participent à renforcer la cohésion sociale

Favoriser l'émergence de projets habitants en lien avec les acteurs compétents (MQA, Centre social, MDO, bailleur...) et en appui sur les outils de la politique de la ville (FIL/FAL)

Défi 3 : Répondre aux besoins du cadre de vie en renforçant la proximité, la participation habitante et la gestion d'attente autour du projet Cité Jardin

Objectif 1 : Répondre aux besoins du cadre de vie du quartier

Favoriser la coopération autour de la gestion sociale et urbaine de proximité dans le cadre de la convention de gestion et de la programmation GSUP

Assurer la remontée des besoins et le suivi des situations locatives, en lien étroit avec le bailleur, à travers de la présence physique (permanences et médiation hors les murs)

Améliorer l'intervention des prestataires sur la partie propreté et encombrants (travail de revalorisation des déchets recyclables, sensibilisation et accompagnement aux bons gestes)

Améliorer le traitement des nuisibles (actions de dératisation, sensibilisation des locataires, traitement de punaises de lit...)

Objectif 2 : Sur la résidence Alexandre Charbin, comprendre le fonctionnement et les difficultés afin d'engager des actions d'amélioration

Etablir un diagnostic pour comprendre le fonctionnement et les difficultés de la résidence

Intégrer la résidence dans la dynamique globale du quartier

Engager des actions d'amélioration du cadre de vie, en lien avec les structures du quartier (chantiers jeunes, GLH, associations d'animation de quartier...)

Objectif 3 : Renforcer la participation des habitants en permettant l'accès à une information continue et en proposant des espaces de dialogue institutionnalisés

Rendre accessible l'action publique sur le quartier en proximité à travers la diffusion d'une information continue et inclusive

Développer des projets collectifs autour des thématiques du cadre de vie

Maintenir la dynamique de participation engagée

Développer des espaces de dialogue structurés et réguliers avec les habitants

Objectif 4 : Permettre la réappropriation des espaces extérieurs

Proposer des aménagements temporaires des espaces extérieurs suivant les travaux en cours, particulièrement auprès des publics (jeunes, familles et seniors)

S'appuyer sur la programmation culturelle et les animations des acteurs sociaux

Proposer des actions d'animations auprès des habitants, et des supports de chantiers aux jeunes du quartier

Objectif 5 : Développer une stratégie de gestion d'attente dans le cadre du projet de réhabilitation de la Cité Jardin

Traiter les dysfonctionnements liés au logement en lien avec le service proximité de GLH

Réaménager des espaces extérieurs et communs pour répondre aux problématiques de propreté, de stationnements, d'occupation des espaces extérieurs et des déplacements

Sécuriser les logements vacants et lutter contre l'occupation illégale

Améliorer la gestion des nuisances du projet et accompagner la transition avant, pendant et après travaux : La propreté pendant le chantier, demande de travaux, les nuisances sonores ...

Défi 4 : Contribuer à structurer des réponses adaptées aux précarités sociales, de santé, alimentaires ou culturelles

Objectif 1 : Développer la proximité et l'aller vers et avec les populations, en lien avec les actions et acteurs existants

Renforcer et coordonner les actions d'aller vers et l'animation de proximité sur les différentes thématiques (adultes relais, médiation sociale, présence humaine)

Mobiliser les équipes de professionnels des structures pour toucher les publics spécifiques dans le cadre des actions d'aller vers et de proximité

Objectif 2 : Permettre aux habitants et usagers de trouver des ressources pour faire face à leurs précarités sur le territoire

Action existante : Maintenir la médiation santé / points écoute sur le quartier

Développer un équipement d'offre de soins et de prévention de proximité

S'appuyer sur des expertises infra et extra territoriales, dans le cadre des instances de coordination et à travers les initiatives existantes en lien avec les publics

S'appuyer sur le café intergénérationnel comme un lieu ressource pour les habitants

Fournir une réponse graduée sur le sujet des pratiques addictives avec ou sans produit

Développer des actions de médiation numérique en direction des publics

Permettre un accompagnement renforcé des jeunes sur le territoire sur les thématiques de l'insertion professionnelle, santé, logement, accès aux droits, sport

Objectif 3 : Renforcer le pouvoir d'agir des habitants

Développer des actions de prévention santé auprès des enfants en s'appuyant des compétences parentales

Développer des chantiers loisirs, chantiers éducatifs, chantiers rebond, CEJ ...

Favoriser l'émergence de projets habitants, valoriser les compétences des habitants

Soutenir la parentalité, notamment en proposant des lieux d'accueil LAP ou en proposant des actions qui mobilisent les familles

Objectif 4 : Soutenir l'accès à une alimentation saine et durable et lutter contre la précarité alimentaire

Favoriser l'apprentissage de l'alimentation saine et durable par la pratique

En lien avec la démarche des Hallimentaires, développer des actions avec et pour les habitants, à travers des ateliers de l'alimentation (repas de quartier, cuisine de quartier, épicerie sociale...)

Objectif 5 : Coordonner les réseaux d'acteurs autour des parcours des habitants vulnérables

Mener une réflexion partenariale sur le suivi individuel des situations de vulnérabilité en appui de la création d'un GSS - groupe de suivi social - dans le cadre du projet de réhabilitation de la cité jardin.

Coordonner les acteurs de l'accès aux droits pour rendre lisible aux habitants et aux acteurs les dispositifs existants et améliorer la couverture des besoins

Orienter des publics vers les permanences d'accès aux droits sociaux et de santé

Objectif 6 : Soutenir toutes actions qui contribuent à tisser du lien entre les habitants et à développer l'animation de quartier

Lutter contre la précarité culturelle

Développer les ateliers partenariaux en pied d'immeuble

Renforcer les partenariats avec les structures culturelles du territoire

Les volets thématiques

1. Lien social.....	90
2. Education.....	94
3. Petite enfance.....	99
4. Santé.....	102
5. Culture.....	106
6. Prévention-sécurité.....	110
7. Emploi-insertion.....	114
8. Développement économique.....	120
9. Habitat-Renouvellement Urbain.....	123
9. GSUP.....	127
11. Seniors.....	130
12. Sports.....	134

PARTIE

03





1. Lien social

Orientation politique

Le renforcement de la cohésion sociale s'appuie sur au moins deux leviers : la lutte contre les inégalités, notamment d'accès et de mobilisation des ressources publiques, et le développement du lien social.

Le lien social est nécessaire à la cohésion sociale. Il est affaibli de façon continue par les ségrégations toujours à l'œuvre, tout particulièrement territoriales, et par la relation d'anonymat qui caractérise la société urbaine. Son entretien et son développement sont donc nécessaires.

Pour l'entretien et le développement du lien social deux principes sont à conserver en mémoire :

1. La cohésion sociale est renforcée par l'émancipation individuelle et collective ;
2. L'émancipation collective, tournée vers le pouvoir d'agir, est une nécessité pour l'émancipation individuelle.

Le travail d'entretien et de développement du lien social prend donc au moins deux formes :

1. Le renforcement des dynamiques collectives pour les personnes les plus démunies en termes de ressources économiques, sociales ou culturelles ;
2. Le renforcement des dynamiques entre collectifs en veillant à toutes les formes de mixité : sociales, de genre, culturelles, d'âges, ...

Il s'agit d'abord de renforcer ou de faire retrouver une capacité d'agir au sein des territoires les plus affaiblis puis entre territoires de la ville. Sur cette base, il devient possible de relier chaque fois que cela est possible une initiative à une autre, un groupe à un autre, un lieu à un autre, une époque à une autre. Pour cela, le travail de développement du lien social doit favoriser les opportunités de se croiser, de faciliter la transformation des croisements en rencontres et d'offrir les conditions pour que les rencontres suscitent des projets collectifs.

Pour conduire ce travail plusieurs voies sont empruntables :

1. Insuffler cette manière de travailler dans le maximum de politiques publiques possibles, c'est l'objet des axes transversaux et des volets thématiques de la présente convention notamment en y suscitant des logiques ascendantes prenant en compte prioritairement et le plus possible les collectifs les plus en situation de ségrégation ;
2. Entretenir un nombre suffisant de projets dont le mode de conduite soit cohérent avec les visées émancipatrices. C'est le rôle des appels à projet et des programmations qui en découlent ;
3. Mailler le territoire urbain d'un réseau d'acteurs intermédiaires capable de soutenir le travail sur le lien social et porteurs, de leur propre initiative, de la volonté de le faire.

Les appels à projet et les programmations

Ils ont pour fonction de soutenir et de doter en ressources tous les acteurs susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des projets collectifs dans les territoires les plus ségrégués socialement de la ville et entre les territoires de la ville. Ils le font en offrant des croisements, des articulations possibles entre les projets. Ils nécessitent donc une animation à la fois territoriale dans la proximité de chaque quartier concerné mais aussi entre territoires aux échelles inter quartiers et Ville.

Conforter les fonctions d'animation globale sur le territoire lyonnais et renforcer les maillages entre acteurs ressources



L'action publique, quand elle est conduite avec des visées émancipatrices, nécessite également *des corps intermédiaires* que représentent pour partie les acteurs de l'éducation populaire. Celles-ci participent aussi à faciliter les relations entre les structures de l'état de droit, les instances démocratiques de représentativité locale et les singularités *dites* de quartier, les dynamiques citoyennes (collectives et individuelles) ...

La Ville de Lyon encourage ainsi un certain nombre d'associations d'éducation populaire à poursuivre leur engagement auprès des lyonnaises et des lyonnais, notamment dans les quartiers les plus soumis à la ségrégation sociale et ce dans une démarche de développement social local.

39 associations interagissent donc en proximité avec la population lyonnaise. Il s'agit prioritairement de centres sociaux, de MJC ou de maisons de l'enfance...engagés et ressources pour relever les défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui. Ces associations sont avant tout des projets d'habitants développés pour des habitants. Si leur projet global d'animation s'inscrit dans nos espaces urbains, il porte précisément sur le développement du pouvoir d'agir de chacune et chacun, sans discrimination aucune et dans le respect de l'autonomie de chaque collectif formel ou informel.

Les fonctions d'appui aux collectifs émergents, d'ensembliser des initiatives habitantes sont essentielles, notamment en territoire prioritaire. Elles sont fondées dans le partenariat que tisse la Ville de Lyon avec ces associations d'éducation populaire.

25 associations sont ainsi présentes dans les quartiers, qu'il s'agisse des territoires les plus soumis à la ségrégation sociale (QPV) ou ceux dont les concentrations de pauvreté restent notables (QPM).

Les partenaires associatifs sont considérés comme des éléments structurants de la vie locale, de par la multiplicité d'actions et d'ambitions que recouvrent leurs projets associatifs, de leur poids économique (formation & emploi), du flux de population qui y transite (usager, salarié, bénévole, habitant...) et des interactions qui s'y génèrent, c'est un écosystème social en transition permanente avec son environnement : s'y mêlent tout autant les publics (enfance, adolescence, jeunesse, adultes, seniors...) que les thématiques d'agir (éducation, culture, sport, insertion sociale, accès aux droits, santé...). Les associations d'éducation populaire peuvent ainsi jouer un rôle de soutien et de coordination sur un quartier donné au-delà même des projets qu'elles portent en propre.

La ville évoluant dans sa composition sociale et urbaine, un réexamen régulier de ce maillage territorial est à conduire périodiquement, notamment à l'aide de démarches telles que la ville du quart d'heure.

Les orientations pour chaque territoire ont été partagées entre les institutions publiques et ces partenaires associatifs par la sollicitation de leur contribution à l'écriture des projets de territoires et par la définition d'engagements partagés dans le cadre de l'Appel à initiative associative et des projets associatifs.

Leur association continue à la mise en œuvre, l'évaluation et l'évolution de la présente convention sera prolongée tout au long de la mise en œuvre de cette convention.

Cadres de référence

Appel à initiative associative (AIA)

La Ville de Lyon a lancé, dès l'automne 2020, une démarche de concertation associant largement le secteur associatif, dans le but de définir les enjeux partagés autour desquels renouveler et co-construire le cadre partenarial pour la période 2022 à 2025. Cette démarche a débouché en mars 2021 sur le lancement par la Ville de Lyon d'un **appel à initiatives associatives** portant sur cinq enjeux

- L'accompagnement de la transition écologique et sociale
- La participation des habitants et habitantes, l'exercice de la citoyenneté, l'engagement et le soutien à la vie associative locale ;
- Les solidarités, l'accès aux droits et l'inclusion ;
- L'accueil et l'accompagnement des enfants et de leur famille dans une démarche éducative globale ;
- L'animation de la vie sociale et culturelle locale.

À l'issue d'un processus de sélection, 41 projets associatifs ont été retenus et bénéficient d'un soutien de la Ville de Lyon inscrit dans une convention-cadre d'une durée de quatre ans. Chaque convention comporte en annexe le projet initié par l'association avec un descriptif précis des actions et projets proposés.

Convention territoriale globale (CTG)

Le 16 décembre 2022, le Conseil municipal de Lyon a approuvé la signature d'une Convention territoriale globale (CTG), pour une durée de cinq ans, entre la Ville de Lyon et la Caf du Rhône. À travers cette CTG, les partenaires institutionnels s'engagent par un document unique, sur la durée, sur un cadre politique global qui embrasse l'ensemble des champs d'intervention de ce partenariat : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, accès aux droits, accompagnement social.

La CTG s'appuie sur un diagnostic des besoins du territoire lyonnais, ainsi que sur un plan d'action détaillé. Elle formalise des objectifs de politique publique partagés, qui guideront les interventions conjointes de la CAF et la Ville pour les cinq années à venir :

- Développer l'offre à destination de l'enfance et de la jeunesse
- Lutter contre les inégalités
- Soutenir la parentalité et associer les parents à la politique de l'enfance et de la jeunesse
- Accompagner les transitions aux différents âges de l'enfance et de la jeunesse
- Faire de la transition écologique un levier d'éveil, d'émancipation, d'engagement et de citoyenneté, à tous les âges
- Renforcer les approches partenariales et la visibilité de l'offre.

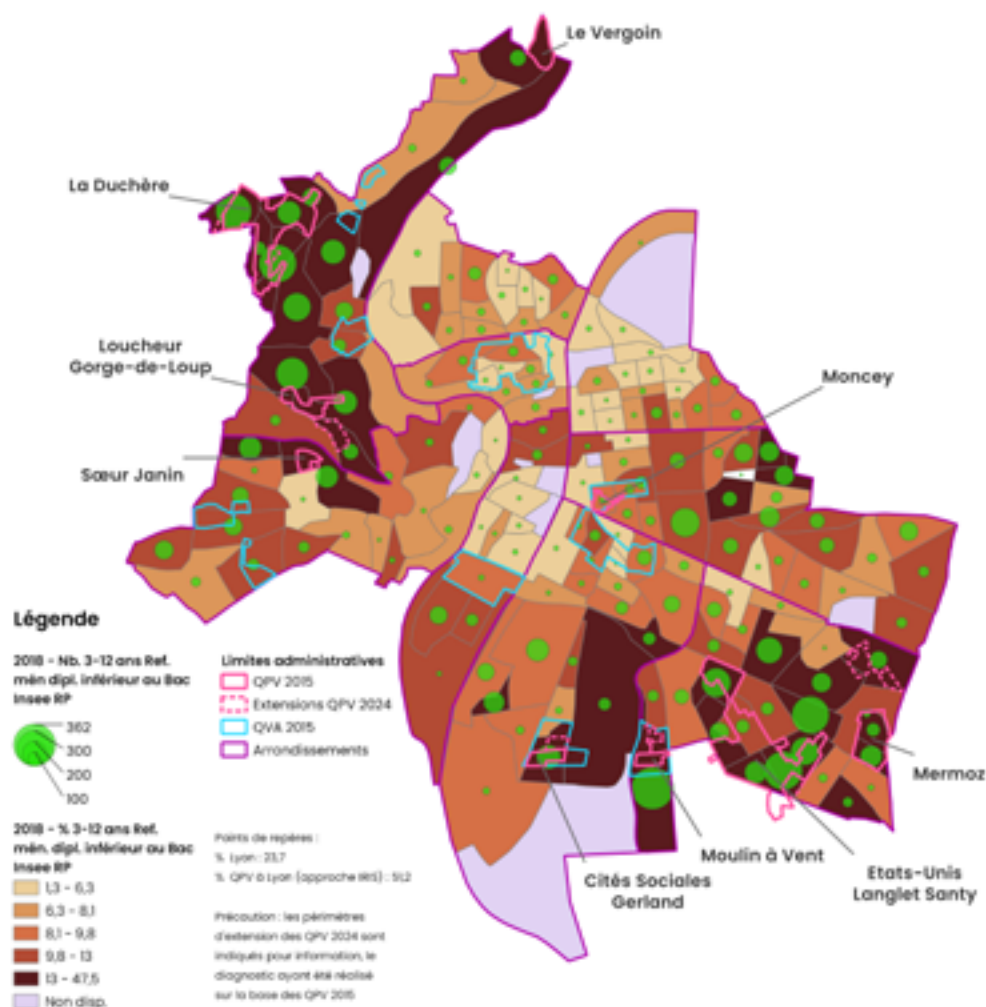
Cité Educative de Lyon



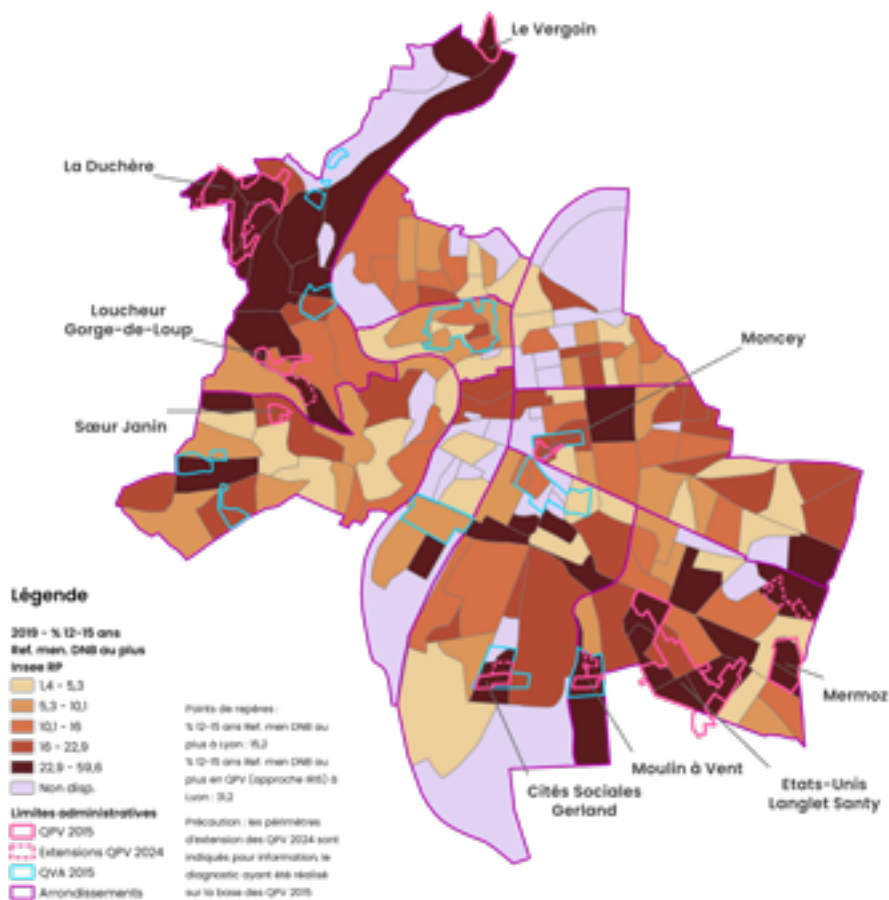
2. Éducation

Données de contexte

Les 3-12 ans vivant dans un ménage dont le référent dispose d'un diplôme inférieur au baccalauréat (en volume et en part)



Les 12-15 ans vivant dans un ménage dont le référent dispose au plus du brevet des collèges (en volume et en part)



Enjeux

Pleinement inscrit dans les ambitions portées par le Projet éducatif de Lyon 2021-2026, le volet Éducation de la Convention territoriale de Lyon 2024-2030 vise à fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs en vue de soutenir la réussite, le bien-être et l'émancipation de tous les enfants de 2 à 16 ans dans les quartiers prioritaires.

Outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales fondé sur la mise en synergie des interventions de chacun et l'accentuation de la mobilisation des moyens de droit commun, la présente convention propose d'identifier cinq axes de travail prioritaires qui structureront, sur tous les temps éducatifs (scolaire, périscolaire et extrascolaire), le déploiement d'une politique éducative renforcée et adaptée.

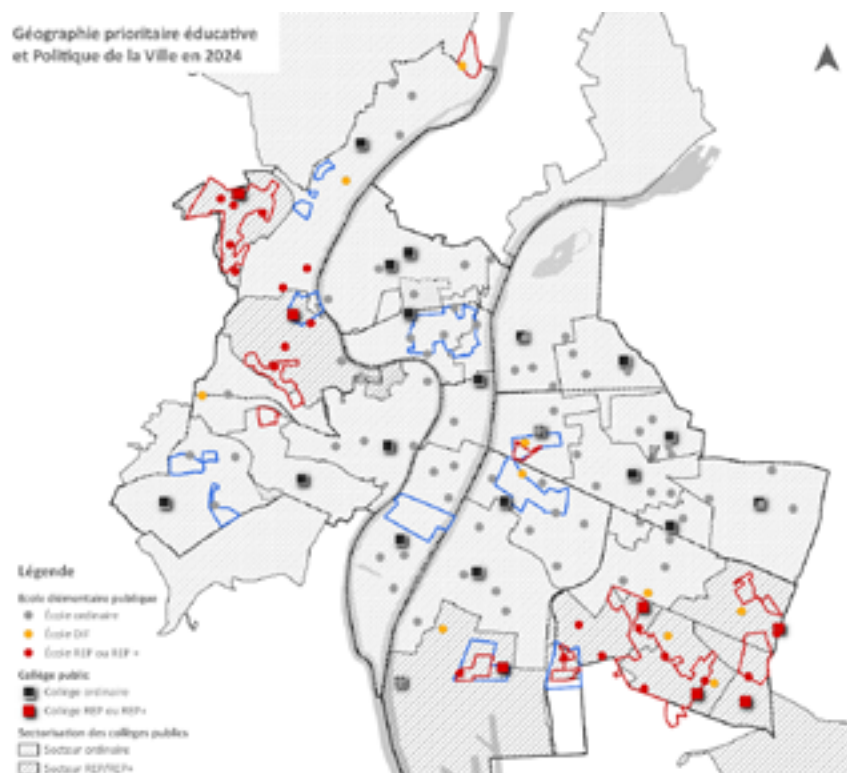
Le volet éducatif du contrat de ville se déploiera donc en prenant appui sur les cadres contractuels existants par ailleurs sur ces territoires que sont notamment la Cité éducative de Lyon d'une part et le Programme de Réussite Éducative d'autre part.

Les Cités éducatives visent en effet à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles portent l'ambition d'une plus grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants. L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus, mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. Ainsi, le Programme de réussite éducative (PRE), qui vise quant à lui à apporter des réponses individuelles aux besoins identifiés des enfants et des jeunes issus de ces quartiers prioritaires, s'inscrit pleinement dans les objectifs assignés à la Cité éducative. Il se traduit par la mise en place d'un accompagnement individualisé à travers des parcours définis avec les parents permettant la mobilisation d'actions de droit commun et/ou spécifiques.

La convergence des moyens et la mise en synergie des acteurs impliqués dans ces démarches constituent un enjeu majeur de la stratégie territoriale globale déployée sur les territoires concernés à travers la Convention territoriale de Lyon 2024-2030 et son volet éducatif.

Elle sera rendue possible par :

- Le déploiement d'une ingénierie territoriale dédiée qui sera garante de l'articulation entre les moyens du droit commun du projet éducatif (PEL) et ceux spécifiques à la politique de la ville (volet éducatif du contrat de ville/cité éducative et PRE) ;
- La convergence des « zonages » entre politique de la ville (QPV/PRE), éducation prioritaire (REP/REP+) et cité éducative



La généralisation des cités éducatives à l'ensemble des quartiers prioritaires Lyon permet d'accroître les engagements et les ressources pour l'ensemble des partenaires du volet éducatif de la présente convention territoriale. Le cadre stratégique de la Cité éducative de Lyon a été construit en cohérence avec les différents volets et axes transversaux de la CTL concernés par la Cité éducative (volets Education, Petite enfance, Emploi Insertion, Prévention Sécurité, chapeau Lien social, axe transversal Jeunesses), ainsi qu'avec les différents cadres de référence stratégiques correspondants : Projet éducatif de Lyon 2021-2026, Projet « Lyon Jeunesses », Convention territoriale globale CAF Ville de Lyon 2021-2026, Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022-2026, Stratégie lyonnaise d'insertion et d'emploi 2024-2030.

Le dossier de candidature de la Cité éducative de Lyon est annexé à la présente convention.

Axes structurants

Axe 1 : Structurer une démarche interinstitutionnelle d'observation et de suivi des inégalités sociales et éducatives pour mieux orienter nos actions

Lutter contre les inégalités implique de renforcer la synergie des moyens mis en œuvre au bénéfice des quartiers prioritaires. Pour cela, il est essentiel de suivre et d'analyser les données d'observation pour être en mesure de définir un plan d'action stratégique sur les quartiers politique de la ville et permettre d'éclairer l'orientation des moyens et le déploiement d'actions spécifiques puis d'en assurer le suivi.

Pour ce faire, il est proposé de faire converger les outils et démarches d'observations existantes et de s'appuyer sur la dynamique de travail commune avec les services de l'État et de la Métropole de Lyon.

Ces travaux pourront notamment porter sur les modalités de convergence des géographies prioritaires (Préfecture, Éducation nationale, Métropole), ainsi que sur la prise en compte des établissements non intégrés à la géographie prioritaire éducative mais nécessitant une attention particulière au regard des indicateurs de fragilité sociale et territoriale.

Axe 2 : Renforcer la mixité scolaire comme levier de la réussite éducative

Levier majeur pour la réussite éducative des enfants et le développement de leur citoyenneté individuelle et collective, le renforcement de la mixité scolaire doit se traduire par la mise en œuvre d'actions concrètes visant notamment plus grande attractivité des écoles publiques. Dans cet objectif, différents leviers reposant sur un partenariat éducatif renforcé entre tous les acteurs devront être mobilisés : agir sur le climat scolaire et le bien-être des enfants, développer le pouvoir d'agir des enfants, accompagner les transitions entre les établissements en y associant les parents, développer des projets pédagogiques innovants, offrir des espaces de qualité etc.

Reposant sur un diagnostic partagé avec les services de l'État et la Métropole de Lyon, notamment à travers l'Observatoire métropolitain de la démographie scolaire, l'adaptation de la carte scolaire des écoles primaires en lien avec celles des collèges doit être poursuivie, dans un contexte d'évolution de la démographie scolaire qui ouvre des opportunités pour faire agir en la matière.

Axe 3 : Conforter les parents dans tous les lieux d'éducation et les soutenir dans leur rôle d'éducateur

Conforter les parents dans tous les lieux d'éducation constitue également un levier essentiel pour favoriser un soutien éducatif global aux enfants dans une stratégie de lutte contre les inégalités.

Cela passe notamment par un accompagnement dès la petite enfance, le développement d'espaces d'échanges et de rencontres tels que les lieux d'accueil parents enfants (LAEP) ou encore les lieux accueil parents au sein des écoles : ces espaces et lieux d'accueil doivent permettre de tisser les liens nécessaires entre l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et les parents. Il s'agit de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la réussite éducative de leur(s) enfant(s), sur tous leurs moments de vie. Pour ce faire, différents leviers seront à mobiliser et soutenir : associer davantage les parents aux instances éducatives et participatives qui concernent leurs enfants, encourager la participation des plus éloignés en leur donnant l'occasion de trouver leur place dans ces espaces, donner plus de lisibilité aux actions de parentalité mises en œuvre sur le territoire.

Cette alliance éducative est essentielle dès lors qu'il s'agit d'accompagner les enfants autour des enjeux éducatifs tels que l'accompagnement à la scolarité, l'éducation à la santé ou encore l'accès aux loisirs. Elle est également particulièrement nécessaire dès lors qu'il s'agit d'accompagner les temps de transitions à l'entrée à l'école ou au collège, au cours de la journée de l'enfant ou encore entre les différents temps de vie de l'enfant.

La mise en réseau des acteurs pour une interconnaissance mutuelle et un décloisonnement des logiques institutionnelles constitue une condition indispensable pour mieux accompagner sur ces territoires, parents et enfants. Cela implique des temps de travail et d'échanges qui doivent être soutenus et reconnus.

Axe 4 : Renforcer l'offre de loisirs périscolaire et extrascolaire dans les quartiers prioritaires

Vecteur d'ouverture sociale, éducative et culturelle des enfants, l'accès aux offres de loisirs péri et extrascolaire pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires est un enjeu majeur pour agir sur l'ensemble des leviers de leur réussite éducative. Le déploiement aujourd'hui généralisé d'une offre d'accueil de loisirs périscolaire dans l'ensemble des écoles lyonnaises, notamment grâce à un partenariat renforcé avec les associations d'éducation populaire, se voit consolidé. Ce partenariat unique constitue un levier essentiel pour favoriser l'ouverture de l'école sur son territoire et susciter une dynamique de

développement social local qui englobe tous les temps de vie de l'enfant. La présente convention fixe l'objectif de favoriser le recours des enfants et des familles à l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires en adaptant, en renforçant et en diversifiant les contenus éducatifs proposés sur ces temps de loisirs, dans une logique d'amélioration de l'accès aux droits éducatifs et culturels.

Axe 5 : Faire de la transition écologique un levier en réponse aux enjeux de santé globale des enfants

Mettre en œuvre la transition écologique implique de l'inscrire au cœur de l'action éducative. L'investissement engagé par la Ville pour l'amélioration qualitative des repas servis aux écoliers lyonnais forme le socle d'une démarche de découverte des goûts et de sensibilisation à l'alimentation durable qui doit bénéficier, plus fortement qu'aujourd'hui, aux enfants scolarisés au sein des quartiers prioritaires.

Cette ambition doit également se décliner sur l'ensemble des temps de l'enfant et constituer un levier fort de l'alliance éducative avec les familles. Les temps d'accueil, notamment autour de petits déjeuners, goûters et repas partagés, sont autant d'opportunités pour partager avec les familles ces enjeux de santé et de vivre ensemble.

Les actions d'éducation à la santé portées par les équipes médico-sociales et par les partenaires éducatifs sont à renforcer pour mieux répondre aux besoins identifiés sur les quartiers prioritaires (éducation au numérique, alimentation, sédentarité, mobilité, rythmes et hygiène de vie, éducation à la sexualité, etc.).

Actions emblématiques

- Actualiser le classement en « DIFF » des écoles non rattachées à un réseau d'éducation prioritaire mais dont la situation nécessite des moyens renforcés
- Essaimer la démarche Cité éducative et les bonnes pratiques qui s'y déploient
- Conforter le PRE lyonnais et pérenniser son fonctionnement en permettant le déploiement de référents de parcours sur l'ensemble des quartiers concernés
- Accompagner la relation avec les parents notamment à l'entrée à l'école maternelle en quartier prioritaire (ex : assistante sociale cité éducative)
- Développer les démarches d'aller-vers auprès des familles, dans un objectif de renforcement de l'accès aux droits en matière éducative (ex : forums « bienvenue en maternelle »)
- Déployer la scolarisation dès 2 ans et soutenir la dynamique visant à abaisser

les effectifs au sein des classes

- Généraliser le déploiement d'espaces de coéducation dans les établissements des quartiers prioritaires et adapter leur format
- Accompagner les transitions : petite enfance/maternelle, maternelle/primaire, primaire/collège, collège/lycée en amplifiant les dynamiques dans le cadre du cycle 3 et en accentuant les actions d'accompagnement de l'orientation en fin de collège
- Soutenir les actions visant à décroiser les établissements et lutter contre les phénomènes de stigmatisation voire d'évitement scolaire (ex : jumelages inter-écoles)
- Améliorer et renforcer l'offre de loisirs périscolaire et extrascolaire aux besoins des enfants et des familles dans le cadre du projet temps de l'enfant
- Proposer, avec les familles, sous des formats diversifiés, des actions en réponse aux enjeux de transition écologique et de santé globale de l'enfant en particulier autour de l'alimentation, de la lutte contre la sédentarité (mobilité, accompagnement de l'usage des écrans) et de la santé mentale des jeunes

Axes transversaux

- Lien social
- Jeunesses
- Prévention-Sécurité
- Transition écologique
- Santé
- Culture
- Accès aux droits et lutte contre le non-recours et les discriminations

Cadres de référence

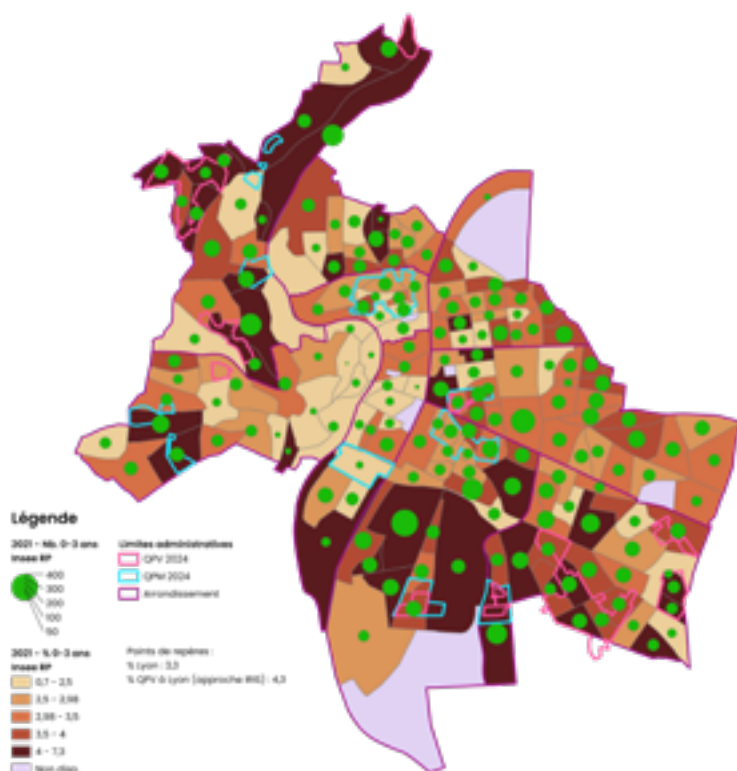
- Projet éducatif de Lyon 2021-2026
- Programme de réussite éducative de Lyon
- Cité Educative de Lyon
- Convention territoriale globale



3. Petite enfance

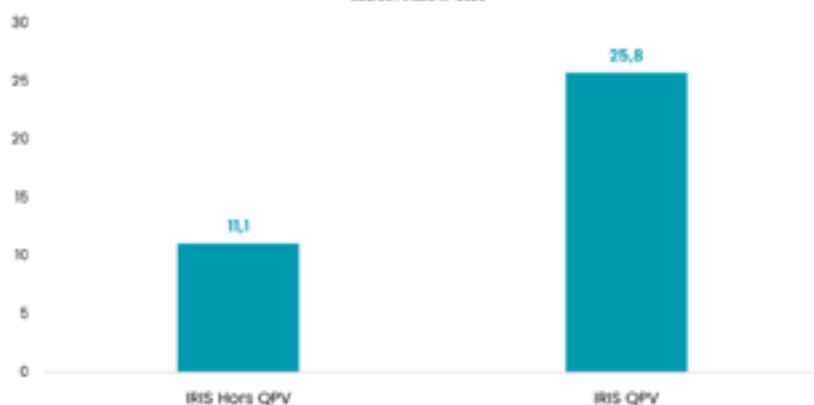
Volume et part de 0-3 ans à Lyon en 2021

On recense près de 17 800 enfants de 0 à 3 ans en 2020 à Lyon, représentant 3,4 % de la population lyonnaise totale. Les 0-3 ans sont surreprésentés dans les quartiers prioritaires par rapport à l'ensemble de la commune : ils y représentent en effet près de 4,3 % de la population (approche IRIS)..



Part des 0-3 ans vivant dans une famille monoparentale en 2020 à Lyon selon le lieu de résidence (en %)

Source : Insee RP 2020



Dans les quartiers prioritaires, on recense également beaucoup plus fréquemment que dans le reste de la commune des enfants de 0 à 3 ans vivant dans une famille monoparentale (25,8% contre 11,1%) (approche IRIS).

Dans les quartiers prioritaires, on recense également beaucoup plus fréquemment que dans le reste de la commune des enfants de 0 à 3 ans vivant dans une famille monoparentale (25,8% contre 11,1% (approche IRIS).

Enjeux structurants

La construction d'une réponse ajustée aux besoins d'accueil du jeune enfant pour les familles des quartiers prioritaires recouvre plusieurs enjeux structurants :

- Les besoins spécifiques des habitantes et habitants des QPV nécessite une approche d'adaptation spécifique et agile de l'offre d'accueil, en complément au droit commun (notamment en matière d'accueil).
- La Petite enfance constitue un enjeu de développement socio-médico-éducatif dans les QPV qui ne se réduit pas à une logique d'offre de service public, mais implique des démarches de développement (d'aller-vers par exemple, promotion de la santé).
- La Petite enfance constitue un maillon essentiel pour la continuité éducative, tant pour les enfants que pour les parents, et pleinement connecté aux enjeux de développement de la participation habitante (la participation des parents comme levier d'une participation citoyenne).
- La Petite enfance, au cœur du déploiement d'une démarche de transition écologique solidaire dans les quartiers, notamment sur les enjeux d'alimentation et d'accès à la nature par la pédagogie de plein air.
- La Petite enfance fait partie intégrante d'une approche globale de soutien aux parcours des enfants et des jeunes dans les quartiers prioritaires que porte la Cité éducative de Lyon sur l'ensemble de tranche d'âge 0-25 ans (lutte contre les discriminations, réductions des inégalités sociales, promotion de l'égalité des chances).

Axes structurants

Axe 1 : Adapter l'offre d'accueil aux besoins spécifiques des habitants des quartiers prioritaires

L'adaptation aux besoins spécifiques des habitantes et habitants des quartiers prioritaires nécessite de développer l'offre d'accueil de moins de 20 heures et occasionnels dans ces quartiers, en veillant à proposer des modalités de mise en œuvre fluides et flexibles pouvant s'adapter le plus finement possible à la demande.

Dans cette logique, les critères de priorisation des demandes en commission doivent être adaptés afin de prendre en compte ces besoins

spécifiques, notamment au regard de la précarité socio-économique des familles, mais aussi de la situation familiale, en particulier pour le cas des familles monoparentales, surreprésentées en quartier prioritaire. L'adaptation des critères doit parallèlement veiller à assurer une mixité sociale dans les EAJE.

Dans un contexte d'absence d'harmonisation de la prise en charge entre les différents modes de garde, favoriser l'accessibilité à l'offre d'accueil implique également, de limiter les coûts engendrés pour les familles en situation de précarité ainsi que les risques de recouvrement liées aux difficultés administratives en matière de modalités de calcul du revenu des familles. Dans cet objectif, la création d'une aide directe en matière de petite enfance – sur le modèle de l'Aide à l'intégration scolaire (AIS) – constituerait un levier majeur.

Enfin, le renforcement de l'accès à l'offre d'accueil en matière de petite enfance passe par le développement des démarches de facilitation des parcours usagers, à l'image des dispositifs d'ores-et-déjà déployés en matière d'interprétariat lors des inscriptions et des rendez-vous santé ou encore de traduction des documents d'inscription en langues étrangères.

Axe 2 : Faire du soutien à la parentalité un enjeu clé du développement social et éducatif dans les quartiers prioritaires

Les politiques publiques en matière de Petite enfance constituent, parallèlement aux enjeux d'accueil des enfants, un levier majeur de développement à la fois social, éducatif et citoyen, dans les quartiers prioritaires, qui nécessite de soutenir la parentalité et de permettre aux parents de s'impliquer dans cette dynamique.

Pour répondre à cet enjeu, le développement des lieux d'accueil enfant-parent (LAEP) constitue un objectif prioritaire porté par la présente convention. Lieux de socialisation pour les enfants, mais aussi de rencontre pour les parents, les LAEP sont également des ressources majeures en matière d'orientation et d'accompagnement des parents dans leur accès aux droits. Dans cette perspective, le développement de LAEP itinérants est également encouragé, dans une logique d'aller vers prenant en compte les besoins spécifiques des familles vivant en quartier prioritaire. A ce titre, la création d'un lieu-ressource sur la parentalité doit constituer un levier de soutien à la parentalité accessibles aux habitantes et habitants des quartiers prioritaires.

Les initiatives visant à développer l'implication des parents dans le développement éducatif des enfants sont, en outre, particulièrement encouragées par la présente convention, en tant que levier de développement plus large de la participation citoyenne et habitante.

Axe 3 : La Petite enfance au cœur des enjeux de développement de la prévention-santé et éducatif

La lutte contre les inégalités nécessite, dès le plus jeune âge, de soutenir le développement éducatif des enfants, notamment au travers des démarches de prévention-santé. La présente convention soutient en ce sens le développement des multiples interventions en la matière auprès des enfants vivant en quartier prioritaire : en orthophonie, en orthoptie, ainsi qu'en psychomotricité notamment. Les actions de lutte contre la sédentarité, de prévention à l'usage des écrans, mais aussi de prévention des troubles du neuro développement constituent également des leviers d'action majeurs.

La présente convention promeut également, dans une logique de développement éducatif, le plurilinguisme dans l'accueil des enfants et soutient les démarches d'apprentissage de la langue des signes.

En matière de prévention sanitaire, dans une optique de limitation de l'exposition des enfants et des professionnels aux perturbateurs endocriniens, les lieux d'accueil bénéficient de la mise en œuvre de protocoles de nettoyage limitant l'usage de produits chimiques, mais également d'une démarche de réduction du plastique, et de la végétalisation des espaces extérieurs.

Axe 4 : Mettre en œuvre une transition écologique solidaire en Petite enfance dans les quartiers prioritaires

En lien avec les enjeux relatifs à la prévention-santé, la présente convention positionne l'ensemble des acteurs de la Petite enfance au cœur de la démarche de transition écologique solidaire dans les quartiers populaires, en cohérence avec les orientations portées par l'axe transversal de CTL dédié à cet enjeu. Cet objectif prend tout d'abord appui sur le levier de l'alimentation, via la nécessité de poursuivre la démarche d'amélioration des repas servis au sein des EAJE municipaux, désormais entièrement composés de produits biologiques et locaux. En outre, la mise en œuvre d'une démarche de réduction des déchets, notamment à travers l'utilisation de couches compostables est également encouragée. Enfin, la présente convention soutient l'ensemble des actions visant à favoriser un contact quotidien à la nature des enfants dans les lieux d'accueil, à travers la végétalisation des espaces extérieurs, le développement de la pédagogie de plein air, et la création d'une crèche de plein air en toute proximité du quartier Sœur Janin (5^e arrondissement).

Actions emblématiques

- Accueil de moins de 20 heures hebdomadaires et système de halte-garderie faisant l'objet d'un soutien particulier dans les QPV
- Une grille de critères favorisant les familles précaires et monoparentales avec le souci de mixité
- Traduction des documents d'inscription en 5 langues
- Dispositif d'interprétariat pour faciliter les procédures d'inscription et les rendez-vous santé
- Un LAEP pour chaque quartier prioritaire
- LAEP itinérants
- Développement des interventions en orthophonie, soutien au langage
- Soutien aux interventions du service santé de la direction de la Petite enfance
- Places AVIPS
- Alimentation 100 % biologique et local dans les crèches municipales
- Projet « Briser les clichés » (lutte contre les stéréotypes de genre)
- Promotion de l'économie circulaire : boîtes à dons dans l'ensemble des structures, promotion de la seconde main (jeux et jouets d'occasion)
- Projet « Parent'Égalité » (promouvoir l'égalité dans les pratiques éducatives)
- Création d'un lieu ressources Parentalité appelé à ce stade « Maison de la Parentalité »
- Poursuite des projets en cours : déploiement des couches compostables (actuellement sur le 8^{ème}/3^{ème}) ; poursuite des végétalisations ; poursuite des projets artistiques : résidences d'artistes sur 2 ans dans certaines structures (dont Boileau)

Cadre de référence

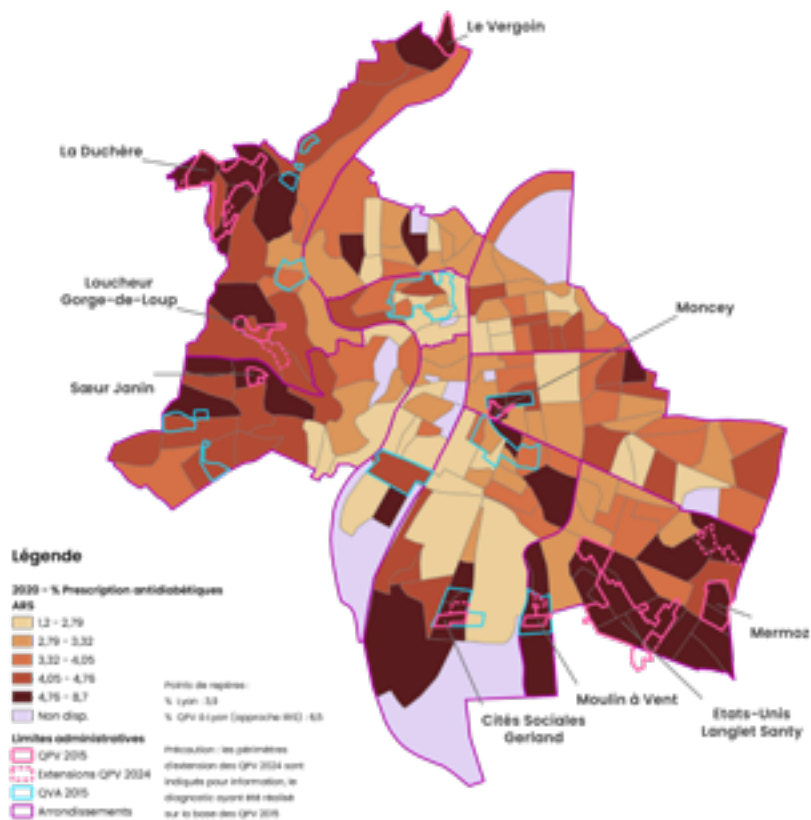
- Convention territoriale globale (CTG) de la CAF
- Cité éducative de Lyon
- Projet social et de transformation écologique de la Petite enfance



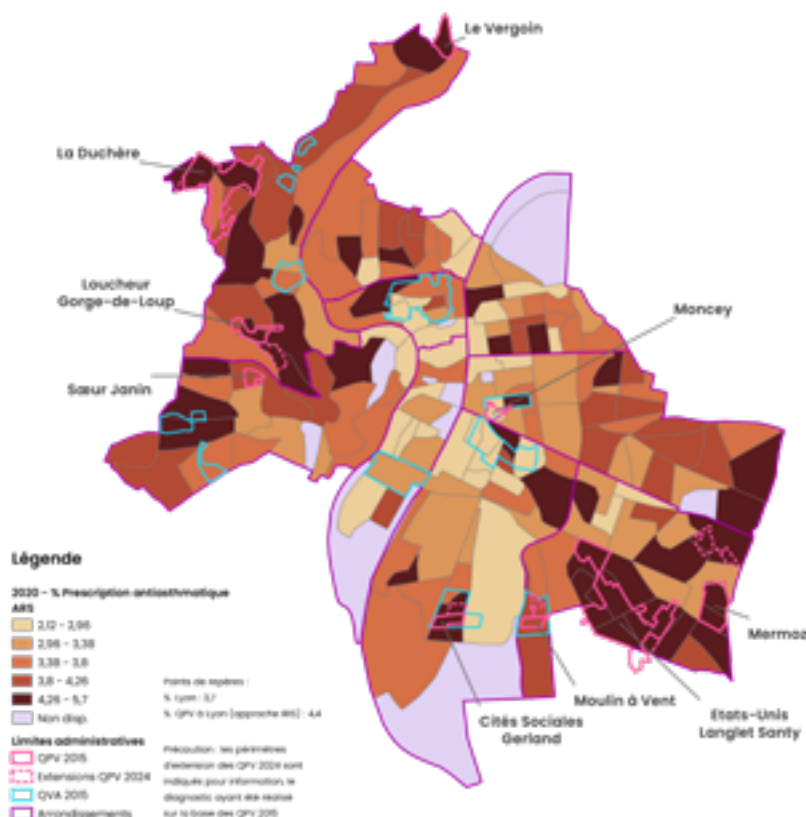
4. Santé

Données marquantes

Le taux de prescription de **médicaments antidiabétiques** illustre la plus forte vulnérabilité des quartiers en matière de santé incitant à une priorisation ciblée des quartiers politique de la ville.



Taux de prescription d'antiasthmatiques



Source : https://vlko.org/sc1/indexVoirCarte.html?carte=https://vlko.org/sc1/SuiteCairo-Sante/2023_ObsSante2020/PageCartoDossier/#cadre

Taux de recours au dépistage organisé du cancer du sein

Le taux de recours au dépistage organisé du cancer du sein pour Lyon est de 19,8% en 2017 (source ORS-ARS-CPAM). Il baisse à 13,8% à Moncey. Tous les quartiers prioritaires présentent un non-recours au dépistage organisé du cancer du sein.

Taux de prescription de psychotropes

Le taux de prescription de psychotropes pour Lyon en 2017 est de 5,7% (source ORS – ARS – CPAM). Il est de 9,3% à États-Unis, soit globalement un rapport de 1 à 2 entre les quartiers prioritaires et Lyon

Quelques chiffres clefs 2022



Axes structurants

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité (OMS 1945). La charte d'Ottawa (1986) établit que la bonne santé est une ressource pour le développement social, économique et individuel. « Il s'agit de construire du bien-être sur un territoire ». La santé est une thématique multidimensionnelle; elle s'inscrit au sein des domaines de l'action sociale, de la prévention de la délinquance, du sport, de l'habitat, des déplacements urbains, de la culture, de la lutte contre les discriminations, de l'emploi et de l'environnement.

L'enjeu principal demeure le maintien voire le renforcement de la dynamique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Axe 1 – Faciliter l'accès aux droits de santé et aux soins

La médiation santé est un levier clé de l'accès aux droits de santé et aux soins qu'il convient de renforcer. De même, l'accompagnement des parcours de soins (dépistages, santé mentale, santé physique, addictions avec une attention aux publics éloignés ...) doit être développé notamment pour garantir l'accès aux soins, mais également pour prévenir les ruptures de parcours de soins avec des actions dédiées. Il s'agit également de mettre en place des actions de lutte contre le non-recours.

Enfin, cet axe doit contribuer à une offre de proximité de **première écoute psychologique** à destination des adultes, des jeunes et des familles.

Axe 2 – Développer des actions de prévention/promotion santé

Il s'agit notamment de mettre en place des projets sur les thématiques : alimentation, activité physique, sport santé, santé mentale, bien-être, addiction avec et sans substance, santé environnementale (perturbateurs endocriniens...).

En matière d'habitat, deux priorités sont identifiées : les dispositifs d'accès/maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques, d'une part, des actions de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et bien-habiter, d'autre part

Il convient également d'explorer des modèles d'offre de prévention et d'identifier des dispositifs et des financements mobilisables pour initier de l'innovation (appels à projets, mécénat...)

Axe 3 – Soutenir l'offre de soins de proximité

L'objectif est d'enrichir le partenariat Atelier Santé Ville/Conseil Local de Santé Mentale avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et les Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) pour veiller aux parcours de santé de chaque habitant.

Pour renforcer l'offre de soins, il s'agira d'aider à l'installation des professionnels de santé par la recherche et/ou l'aménagement de locaux de structures d'exercice coordonné (MSP, centre de santé participatif...)

Axe 4 – Prévention et lutte contre la pollution

Lutter contre l'exposition aux polluants industriels notamment sur Lyon 7 et Lyon 8 en lien avec le couloir de la chimie. Faire le lien avec le Comité de Suivi PFAS (produits chimiques à l'origine de problèmes de santé) créé par le service santé-environnement de la Direction de la santé de la Ville de Lyon.

Actions emblématiques

- Accompagner la mise en œuvre de Maisons de Santé Pluri professionnelles sur l'ensemble des territoires prioritaires.
- Maintenir et renforcer la médiation santé.
- Renforcer la démarche de santé envers les jeunes et les addictions.
- Soutenir les actions d'activités physiques collectives qui émergent dans de nombreux quartiers.
- Intégrer le volet santé dans les deux grands projets que sont le projet de transformation du secteur Gabriel Péri, et le projet Cité Jardin (notamment lancer une expérimentation d'une maison de la prévention santé).
- Enrichir l'observatoire en santé avec un angle quartiers prioritaires.

Axes transversaux

- **Jeunesse** : jeunes et addictions, Points Accueil et Ecoute Jeunes (PAEJ)
- **Égalité / Lutte contre les Discriminations** : forte implication de la médiation santé avec un accueil inconditionnel
- **Transition écologique** : accès à une alimentation saine, durable et abordable pour lutter contre la précarité alimentaire, développer les actions de lutte contre la sédentarité (usages des modes doux par exemple), prendre en compte la santé environnementale

Cadres de référence et gouvernance

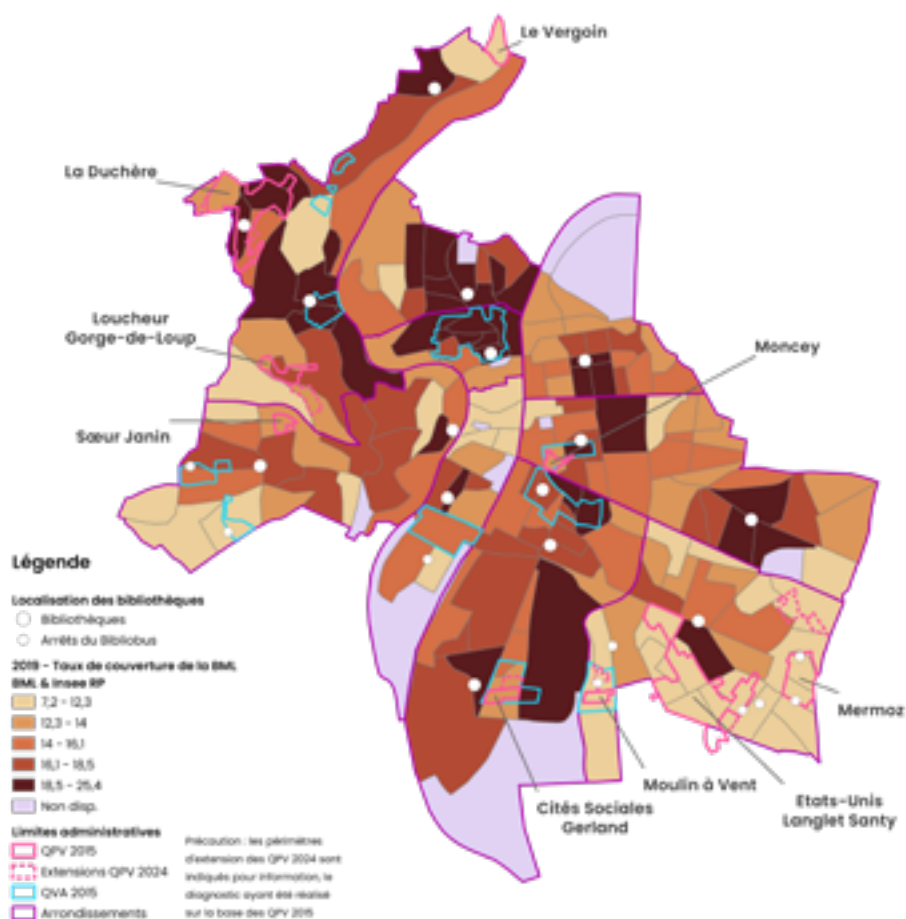
- Le cadre de référence est le Contrat Local de Santé de Lyon 2022-2027.
- La gouvernance se fait également via la coordination Ateliers Santé Ville associée aux 9 Conseils Locaux de Santé mentale. Les Ateliers Santé Ville sont le cadre structurant du volet santé de la politique de la ville.
- Les temps de concertation avec les partenaires institutionnels que sont l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Préfecture, la Métropole et la CPAM doivent être maintenus.
- Il convient de rétablir les Commissions santé d'arrondissement tous les deux ans et demi, véritable temps de partage, de redevabilité et de réajustement en fonction de l'évolution des priorités par quartier.
- Cité éducative de Lyon



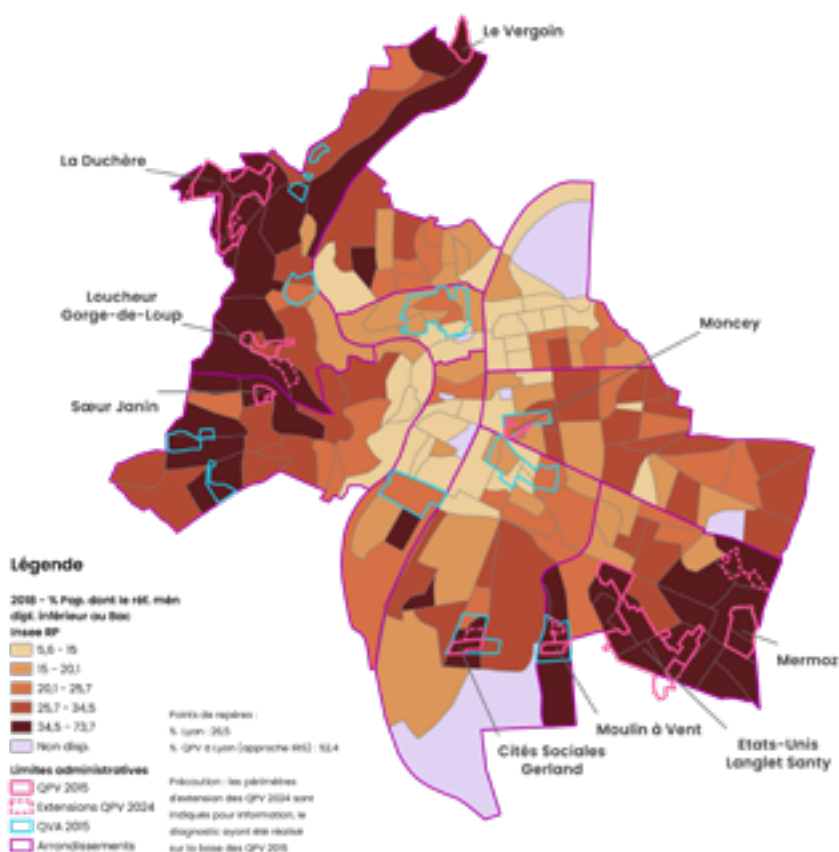
5. Culture

Quelques données clés

Le recours à la BML en 2019 : une bonne couverture des quartiers sauf pour le 8e



La part de la population des ménages dont le réfé-rent à un diplôme inférieur au Bac, indicateur de non-qualification

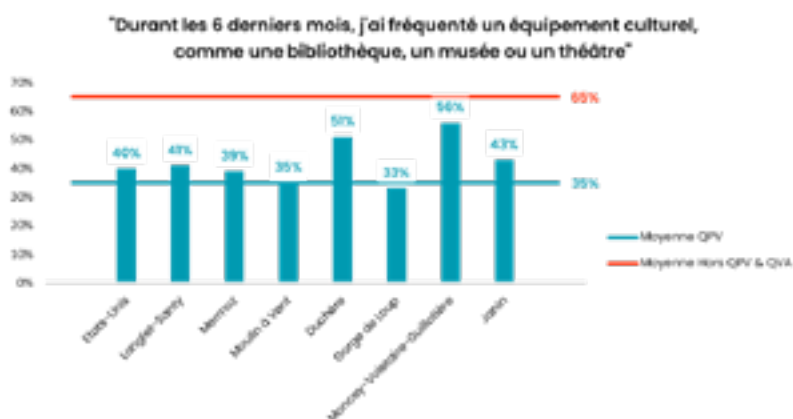


Les enseignements de l'Enquête Ecoute Habitants 2022 : une mesure du ressenti des habitants et un instrument d'évaluation

Après les confinements successifs, la fréquentation des équipements culturels repart à la hausse sans toutefois retrouver les niveaux observables avant 2020

35% des habitants de QPV ont fréquenté un équipement culturel durant les 6 derniers mois : c'est nettement plus qu'en 2020 (18%) mais encore inférieur à la moyenne relevée en 2019 (44%).

Le rattrapage s'opère un peu mieux hors QPV et QVA : 70% en 2019 à 39% en 2020, la fréquentation des équipements culturels remonte à 65% en 2022. L'écart de fréquentation des équipements reste relativement élevé entre les QPV et les autres QPV.



Axes stratégiques

Accompagner et assurer la mise en œuvre des droits culturels dans les quartiers prioritaires en respectant les identités et la diversité culturelle des habitants, en restant vigilant à l'accès aux ressources existantes localement et ailleurs dans la ville, et en veillant à développer une participation de chacun et chacune par l'outil que représente la coopération entre acteurs des territoires culturels. Enfin, systématiser l'évaluation des projets et des dispositifs mis en place par les politiques publiques.

Généraliser et accompagner la mise en place de démarches d'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie, de la petite enfance aux seniors, en temps scolaire comme en hors temps scolaire, et au profit de tous les publics spécifiques. En s'appuyant sur les structures culturelles ainsi que sur les acteurs locaux.

Travailler à la présence d'artistes et d'équipes artistiques dans les lieux de vie des Lyonnais et Lyonnaises. Envisager des résidences d'artistes avec des temporalités variables.

La culture doit être présente et étroitement liée avec les autres politiques publiques en œuvre dans la Cité. Ceci implique d'assurer une coopération forte maintenue et renforcée entre les acteurs du territoire et de développer des actions culturelles et artistiques transversales en lien avec les grands dispositifs de l'État que sont la Cité Educative du 8e et les Quartiers fertiles (8e et 9e arrondissements).

Ces axes prioritaires devront être développés à la fois **en transversalité avec les politiques publiques** de la Ville que sont la santé et la santé mentale, la place des enfants et des jeunes dans la cité, l'emploi et l'insertion, la mobilité, ... et **avec le soutien des signataires de la Charte de coopération culturelle**, et la mobilisation des acteurs locaux.

Actions emblématiques

- **Présence d'artistes/équipes artistiques et de lieux culturels identifiés** pour un meilleur accès à la création et à la pratique artistique et culturelle
- **Des lieux de résidence d'artistes dans différents lieux :**
 - Projets en cours et à développer : à la fois dans les écoles, (dispositif Rue des enfants, et autres projets), dans les résidences autonomie (projets par an cofinancés par DAC/CCAS et DRAC). À la Bibliothèque Municipale de Lyon : résidence d'artistes et de journalistes pour un travail sur l'Éducation aux médias (EMI)
 - Travail à mener : pour des résidences dans des QPV, avec l'impératif d'installer les artistes dans un lieu identifié : centre social, MJC, locaux mis à disposition par les bailleurs...
- **Avec implication forte des personnes concernées** : dans les choix d'artistes, dans les jurys...
- **La Bibliothèque municipale de Lyon**, et ses 16 lieux dans la ville, joue un rôle majeur et incontournable dans l'accès des habitants à la culture. Dans le cadre du bouclier social, les bibliothèques sont les points d'entrée et d'accueil de toute personne qui souhaite s'informer sur les pratiques culturelles. Par ailleurs, à compter de la rentrée 2024, l'inscription à la Bibliothèque pour les enfants sera automatique au moment de l'inscription scolaire.

Cadre de référence et gouvernance

Un cadre stratégique de référence renouvelé

Un engagement confirmé dans la Déclaration de coopération culturelle métropolitaine

Lyon s'inscrit pleinement dans le processus d'animation du volet culturel de la politique de la ville de la Métropole, afin de répondre aux trois enjeux majeurs que sont le développement de la coopération, le développement culturel et social des territoires et l'évolution des modalités d'action des structures et des événements culturels dans les quartiers prioritaires

La Charte de Coopération Culturelle 2023 à 2027, repensée et redimensionnée, a été signée le 21 octobre 2022 par 38 structures culturelles et festivals de Lyon. Elle pourra s'ouvrir à d'autres structures. Elle est **l'outil du volet « émancipation »** de la politique culturelle qui inscrit les arts, la culture, et les patrimoines, au cœur du développement de la ville, afin de promouvoir la cohésion sociale et la participation de chacun et chacune à la vie culturelle de la cité. En ce sens, elle constitue un **levier de mise en œuvre des droits culturels, et par là même, de la démocratie culturelle**.

La Charte met en exergue 3 dimensions qui représentent chacune une somme d'engagements de la part des signataires :

1. **La personne au centre** : la Charte a vocation à permettre à chaque personne, de bénéficier et de contribuer aux richesses culturelles lyonnaises dans un objectif d'inclusion et d'émancipation. Ces engagements visent à reconnaître à chaque habitant et habitante le droit, la liberté et la responsabilité de participer aux propositions culturelles dans la mesure de ses souhaits.
2. **Les territoires** : les signataires de la Charte s'engagent à inscrire leurs projets dans les territoires de Lyon, voire en dehors des limites de la ville, contribuant à la construction d'un maillage territorial plus équitable, en visant un décroisement entre le « centre » et les « périphéries ».
3. **La coopération et les partenariats** : Les partenariats devront s'inscrire dans la durée et répondre à un principe de réciprocité, où chaque partie apporte son expertise propre. Ils pourront également être initiés entre structures culturelles et acteurs associatifs, culturels ou sociaux.

La Charte souligne également **que la Transition écologique** est un axe transversal de la politique culturelle et rappelle les engagements forts de la Ville en la matière.

Suivi des engagements

Un premier bilan complet des actions réalisées dans le cadre de la Charte de coopération culturelle sera effectué après deux années. Il s'attachera à mesurer la mise en œuvre des engagements, les impacts sur les acteurs concernés, et particulièrement les habitants et habitantes et leur environnement, les interactions entre acteurs et avec les autres politiques publiques de la Ville.

Modalités de travail

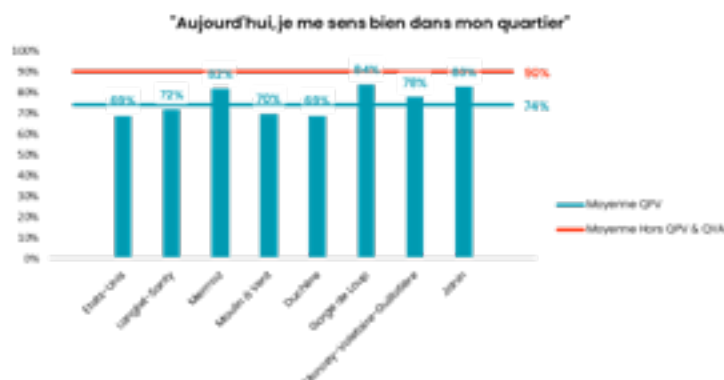
- **Moyens humains mis à disposition** : le service Coopération et développement culturels de la DAC met à disposition de ces engagements l'équivalent de 3 ETP de cadre A. Les agents du service sont intégrés pour une part de leurs missions au sein des 3 Missions territoriales et auprès des chargés de missions des quartiers prioritaires (Gabriel Péri et Cité-jardin).
- **Une coopération étroite est établie** entre la Direction des Affaires Culturelles et la Direction du Développement Territorial
- **Mise en place de groupes de travail** dans chaque QPV, adapté à la situation et aux particularismes du quartier. Ces temps d'échange et de travail permettront des rencontres régulières entre les acteurs du territoire concerné, l'écoute des besoins et des attentes des acteurs et des habitants et habitantes et des ateliers de travail sur des sujets concrets.
- Cité Educative de Lyon

Cité Educative de Lyon



6. Prévention-sécurité

Données de contexte



D'après les données 2022 de l'enquête « Écoute Habitants » de la Ville de Lyon, les habitants des quartiers prioritaires affirment moins fréquemment se sentir en sécurité dans leur quartier que ceux résidant hors quartier prioritaire (69 % contre 78 %).



Paradoxalement, les habitants des quartiers prioritaires déclarent également moins souvent avoir été exposés à un acte de délinquance (soit eux-mêmes directement, soit comme témoins) que ceux résidant hors quartier prioritaire (37 % contre 44 %).

De façon similaire, les habitants des quartiers prioritaires déclarent moins fréquemment avoir été victimes d'un acte de discrimination que ceux résidant hors quartier prioritaire (10 % contre 16 %).

À rebours des observations nationales, ces données font apparaître un constat d'intériorisation de l'exposition aux actes de délinquance et de discrimination par les habitants des quartiers prioritaires, c'est-à-dire le fait pour eux de considérer normaux notamment par le fait d'une exposition plus fréquente des actes qui, sur d'autres territoires, seraient associés à de la délinquance ou de la discrimination.

On observe également que les activités illégales de vente de produits stupéfiants connaissent depuis plusieurs années des évolutions multiples, notamment documentées par l'Office français des drogues et de la toxicomanie (OFDT) : diversification des produits, entrée de nouveaux acteurs sur les marchés illégaux, essor de nouveaux modes de distribution, externalisation et rationalisation de l'organisation des trafics. Ces évolutions entraînent de nouvelles formes de délinquance et un accroissement du niveau de violence.

Axes structurants

En s'inscrivant pleinement dans les objectifs portés par la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) 2022-2026 de la Ville de Lyon, le volet Prévention-sécurité de la Convention territoriale de Lyon vise à amplifier et adapter son déploiement au regard de la spécificité des situations auxquelles sont confrontés les habitants des quartiers prioritaires. Cinq axes sont identifiés en ce sens.

Axe 1 : Consolider les démarches de prévention sociale et éducative auprès des 12-25 ans : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

Premier levier de lutte contre la délinquance, les actions en matière de prévention sociale et éducative seront consolidées et développées. Confrontés à des difficultés sociales, au désœuvrement, au décrochage scolaire, à la violence véhiculée par les réseaux sociaux, les jeunes passent à l'acte plus tôt et commettent des actes plus graves. La prévention doit donc se faire dès le plus jeune âge au travers d'actions comme les chantiers jeunes, les VVV, les sensibilisations en milieu scolaire (à la prévention de la violence, à la citoyenneté) ou au travers d'instances comme les GTSI (Groupes de Traitement des Situations Nominatives Individuelles).

La prévention de la délinquance juvénile doit également être renforcée en lien étroit avec la Métropole de Lyon, dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les acteurs de la prévention spécialisée qui interviennent prioritairement auprès des 12-21 ans.

La relance d'un partenariat fort avec l'Éducation nationale est aussi un enjeu en vue de développer les actions de prévention en milieu scolaire, la médiation scolaire, la prévention du décrochage mais aussi la prise en charge des élèves exclus.

Enfin, le développement du lien avec les acteurs de l'insertion vise à mieux prendre en charge les jeunes en situation de décrochage effectif, en s'appuyant notamment sur les chantiers jeunes et les jobs saisonniers, avec une attention spécifique portée aux enjeux de santé, d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations.

Toutes ces actions nécessiteront de bien clarifier les champs d'interventions des multiples acteurs sur la prévention jeunesse. Cela passera donc par des diagnostics partagés sur les problématiques rencontrées et la mise en œuvre ou construction des actions les plus adaptées et pertinentes en fonction des objectifs et champs de compétences de chaque partenaire.

Axe 2 : Approfondir le partenariat avec la Métropole pour renforcer les actions de la prévention spécialisée auprès des 12-25 ans

La prévention spécialisée est un acteur majeur sur le champ de la prévention sociale et un partenaire indispensable dans la mise en œuvre des actions et dispositifs de prévention de la délinquance.

La prévention spécialisée assure une présence sociale dans les quartiers, agit auprès des publics les plus en difficulté, dans une démarche « d'aller vers » en proposant un accompagnement éducatif et social.

L'organisation de la prévention spécialisée sur le territoire lyonnais est très hétérogène, avec l'intervention de 3 associations différentes (Sauvegarde69, Acoléa, AJD) et d'une équipe en régie. En outre, les difficultés liées au fort turnover et au pourvoi des postes fragilisent le déploiement d'une action continue et pérenne sur les secteurs.

Il s'agira de renouveler le partenariat avec la Métropole, compétente en matière de prévention spécialisée, afin de proposer des évolutions qui répondent aux besoins des territoires. Il sera notamment important de questionner la répartition territoriale, les périmètres d'intervention, les effectifs, les modes de faire et la gouvernance.

Les enjeux partagés devront converger vers la prévention des risques de rupture et de marginalisation, le soutien à l'insertion sociale et professionnelle et l'incitation à la persévérance scolaire.

Axe 3 : Assurer un traitement des problématiques de tranquillité publique et d'insécurité dans les quartiers prioritaires

Il s'agit de mobiliser les dispositifs, outils et actions existants avec une attention particulière aux quartiers prioritaires.

On peut à ce titre citer le renforcement du partenariat entre la police nationale et municipale, le développement de la police municipale de proximité, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux, en particulier autour du volet santé mentale, mais également la prévention de l'acte malveillant au travers de l'aménagement urbain via la prévention situationnelle.

Les dispositifs de rappel à l'ordre, déployés sur Lyon, et de rappel aux obligations légales et citoyennes expérimentés dans le 8^e arrondissement sont des démarches importantes pour lutter contre les incivilités et prévenir la récidive.

Le développement d'une approche innovante d'amélioration des relations entre police et populations constitue un enjeu particulièrement prégnant au sein des quartiers prioritaires, où des situations de tensions sont régulièrement observées. Les actions pourront prendre plusieurs formes et mobiliser les acquis des expérimentations d'ores et déjà mises en œuvre sur d'autres territoires en collaboration avec des équipes scientifiques (chercheurs, sociologues, etc.).

Enfin, dans les secteurs les plus problématiques, il s'agira de proposer des modalités d'intervention adaptées, notamment la stratégie dite « périphérique » qui consiste à ne pas positionner les équipements et les interventions en cœur de quartier mais plutôt sur les pourtours ; il s'agit dès lors de développer des interventions à partir de ces pourtours en multipliant les contacts avec la population via des actions de lutte contre le désœuvrement, d'accès aux loisirs, de soutien sur la parentalité, ou à des collectifs d'habitants.

Axe 4 : Renforcer les actions de médiation dans un partenariat renouvelé

L'approche fondée sur la prévention s'appuie également sur une consolidation des actions de médiation sociale, à travers le déploiement d'une présence quotidienne sur l'espace public et le patrimoine des bailleurs sociaux auprès des habitants et usagers, dans une logique d'accompagnement et d'accès aux droits. En assurant une présence active de proximité sur les quartiers, les médiateurs rassurent, préviennent les conflits, orientent les différents publics en fonction de leur demande, et jouent un rôle primordial de veille sociale et technique du territoire tout en contribuant à la cohésion sociale.

Le développement de la médiation sociale nocturne est aussi un enjeu dans les secteurs où la vie nocturne est particulièrement attractive, comme les pentes de la croix rousse. Les médiateurs ont là aussi un rôle d'interface et d'apaisement de l'espace public.

La médiation sociale est également mobilisée dans la résolution des conflits de voisinage, que ce soit sur le patrimoine privé comme celui des bailleurs sociaux.

Il s'agira enfin de promouvoir la formation de la médiation entre pairs et des techniques de résolution amiable des conflits. Cette sensibilisation à la communication non violente sera particulièrement intéressante auprès des jeunes dans les établissements scolaires.

Axe 5 : Consolider l'accès au droit et l'aide aux victimes, en particulier en direction des personnes vulnérables

Protéger les victimes de violences et prévenir les violences sexistes et sexuelles et intrafamiliales constituent un axe fort des actions mises en œuvre en direction des habitants et habitantes des quartiers prioritaires. À ce titre la prise en charge des victimes d'infraction s'appuie sur un partenariat étroit avec les associations et les intervenants sociaux au sein des commissariats. La mobilisation de l'ensemble des actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et des réponses d'urgences est également consolidée. Enfin, l'accès au droit doit être facilité pour les habitants et habitantes des quartiers prioritaires via un développement de la connaissance des Maisons de Justice et du Droit et des points d'accès au droit.

Actions emblématiques

- Renouveler le partenariat avec les acteurs de la prévention spécialisée
- Mettre en œuvre des actions de médiation en milieu scolaire, en partenariat avec l'Éducation nationale
- Développer des actions de prise en charge des élèves exclus en lien étroit avec l'Éducation nationale
- Poursuivre les actions chantiers jeunes, et réactiver les chantiers rebonds sociaux
- Développer des actions de prévention auprès des publics collégiens (prévention de la violence, des rodéos, de l'usage des stupéfiants, du harcèlement, de l'impact des réseaux sociaux, etc.)
- Développer des actions innovantes de rapprochement police-population
- Consolider les actions de médiation sociale et de présence sur l'espace public
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, et intrafamiliales
- Renforcer les points d'accès aux droits en développant la communication sur l'existence et les missions des Maisons de Justice et du Droit (MJD)
- Développer la prévention situationnelle dans le cadre des projets d'aménagement, en partenariat notamment avec les bailleurs sociaux et la Police nationale
- Construire de nouveaux indicateurs de mesure de la délinquance dans le cadre de l'Observatoire local de la tranquillité (OLT)

Axes transversaux

- En articulation avec le volet Éducation : renforcer le partenariat avec l'Éducation nationale, en vue de développer des actions de médiation en milieu scolaire et de lutter contre le décrochage scolaire
- Volet Emploi-Insertion : renforcer le partenariat avec les acteurs de l'insertion pour déployer des actions de type jobs saisonniers, TAPAJ, chantiers rebond social auprès des publics les plus en difficulté
- Volet Santé : améliorer la prise en compte des problématiques de santé dans le cadre de l'accompagnement des publics précaires sur l'espace public, développer la prévention auprès des jeunes sur les phénomènes de forte alcoolisation et mieux prendre en compte le volet santé mentale
- Volet Égalité/LCD : mieux prendre en compte les vécus discriminatoires dans la prévention de la délinquance, développer un réseau d'accès au droit spécifique à la question de la discrimination et consolider la stratégie de lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- Volet Jeunesses : mieux inscrire les actions de prévention de la délinquance dans une prise en compte plus large des jeunes
- Volet DSL : renforcer la place des structures d'éducation populaire et des développeurs sociaux dans l'ensemble des actions de prévention de la délinquance

Cadres de référence

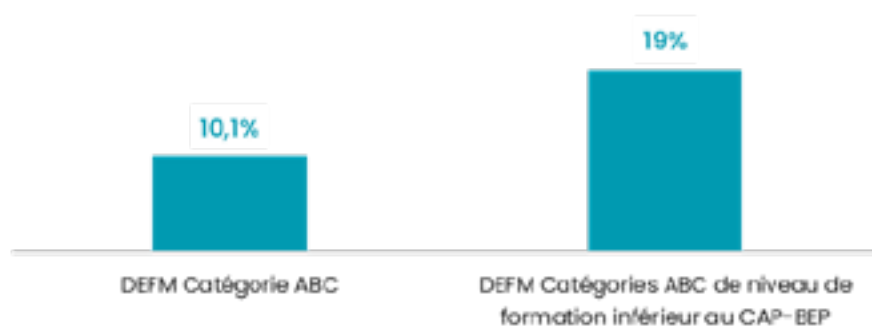
- Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) 2022-2026.
- Cité éducative de Lyon



7. Emploi-insertion

Données marquantes

Les demandeurs d'emploi en fin de mois
(DEFM) en QPV



Source : Insee 2021

Commentaire : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) les moins qualifiés (de niveau de formation inférieur au CAP-BEP) sont ceux qui ont le plus de difficultés à (re)trouver un emploi stable et régulier. Ce public est surreprésenté en QPV.

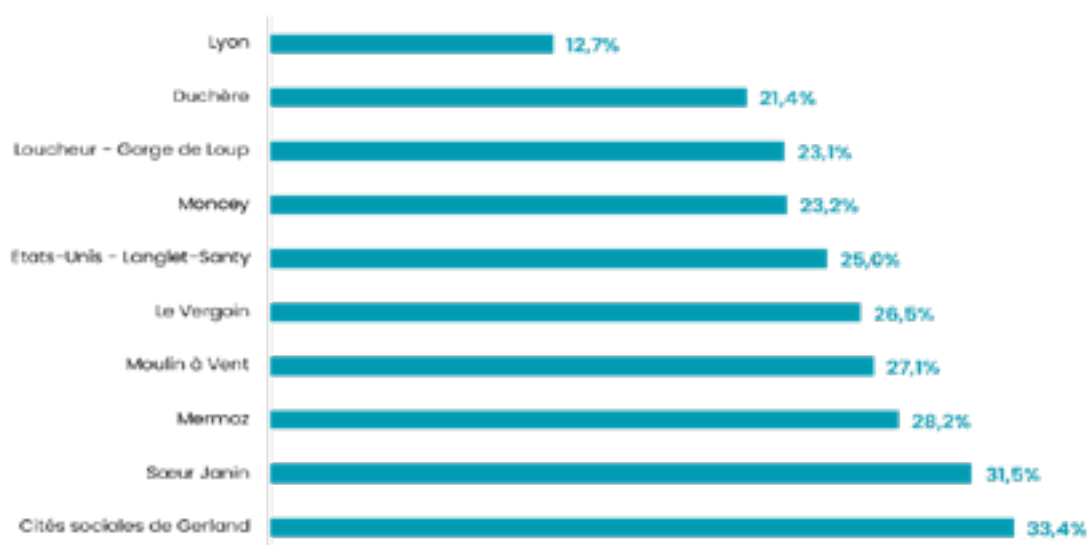
Représentation de la population résidant en QPV



Source : Insee 2018

Commentaire : Alors que seule 7% de la population lyonnaise vit en QPV, les jeunes sans emploi ni formation représentent 13% de cette population. Ce public est donc surreprésenté en QPV.

Taux de chômage 2018 (au sens du recensement)



Le taux de chômage dont on parle usuellement est le taux de chômage calculé nationalement en rapportant une estimation du nombre de chômeurs (traitement statistique des données Pôle Emploi) à l'estimation de la population des 15-64 ans en situation de travailler. À l'échelle de la zone d'emploi de Lyon, ce taux se monte actuellement à 6,4%. À une maille plus fine, l'Insee calcule un taux de chômage qui rapporte les chômeurs à la somme chômeurs + actifs en emploi. Les personnes en situation de travailler mais n'étant ni en emploi ni se déclarant chômeurs ne sont pas prises en compte. Avec ce calcul, Lyon a un taux de chômage de 12,7%. C'est ce calcul qui peut être comparé à l'échelle des QPV de Lyon.

Commentaire : Les taux de chômage en QPV sont de l'ordre de deux à trois fois supérieurs à celui de la population lyonnaise. On peut ainsi considérer que l'impact social du chômage se répercute plus fortement dans les QPV que sur le reste du territoire et que les accompagnements doivent se concentrer dans ces quartiers au regard des multiples difficultés rencontrées.

Enjeux

Du fait de la surreprésentation des personnes les plus éloignées de l'emploi en QPV et de l'impact du chômage, une attention particulière est portée sur ces quartiers pour déployer des actions visant le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, pour permettre leur émancipation économique et redonner, par l'emploi, un sens, une vocation et une utilité sociale à toutes et tous.

La Ville de Lyon structure sa politique à travers une programmation financière politique de la ville-insertion commune, un accueil inconditionnel, de qualité, et territorialisé des publics jeunes et adultes dans des Maisons Lyon pour l'Emploi situées dans ou à proximité des QPV, complétée par des actions d'aller-vers pour lutter contre le non-recours au droit.

Le contexte de l'emploi insertion est marqué par plusieurs évolutions en cours (retardement de l'âge minimal de départ en retraite à 64 ans, le déploiement de la loi Plein Emploi...), ayant des répercussions sur les besoins des publics et des professionnels, ainsi que sur les outils mobilisables en matière d'insertion et d'emploi. On constate également un accroissement de la pauvreté, des publics de plus en plus éloignés de l'emploi, la question des seniors dans l'emploi qui s'intensifie, la montée de la problématique de la santé mentale comme frein à l'emploi et la question du maintien dans l'emploi qui augmente.

Axes structurants

Les enjeux de la politique publique en matière d'insertion et d'emploi sont nombreux. La Ville de Lyon, à travers la convention territoriale et sa politique emploi insertion, souhaite adresser plus spécifiquement les enjeux autour de :

Axe 1 – Accompagner tous les publics selon leurs aspirations et leurs besoins

Au-delà de l'enjeu de « renforcer » l'accompagnement, se pose la question de l'« adapter » aux spécificités des publics prioritaires, dans une logique qui implique de penser d'autres modes de faire. Avec la baisse du chômage, les personnes les plus proches de l'accès à l'emploi sont en emploi et ceux qui en sont le plus éloignés nécessitent, peut-être, des accompagnements différents.

Si la vocation de la politique Emploi Insertion est l'accompagnement de tous les habitants, certains publics concentrant des vulnérabilités qui leur rendent difficile la sortie du chômage (en matière économique, familiale, sociale et manque de réseaux, discriminations, peu ou pas de diplômes...) nécessitent un accompagnement renforcé et des réponses spécifiques :

- **Les jeunes** : le chômage des 15-24 ans reste structurellement très élevé par rapport à la population d'ensemble. Les jeunes non scolarisés et sans emplois sont également surreprésentés en QPV.
- **Les seniors dans l'emploi** : le retardement de l'âge minimal de départ en retraite à 64 ans, peut entraîner, dans les QPV surtout, un fort besoin d'accompagnement spécifique pour des personnes qui ne peuvent ouvrir leurs droits à la retraite et ne peuvent directement être employées ou développer leur propre activité.
- **Les personnes en situation de précarité ou de grande précarité** : ce sont souvent les personnes les plus éloignées de l'emploi et qui cumulent de nombreux freins à l'emploi. On peut notamment noter les familles monoparentales souvent représentées par des femmes cheffes de famille dont l'accès au travail reste marqué par les difficultés de garde, des temps partiels subis, par des contrats à durée déterminée, par des postes à moindre responsabilité...
- **Les personnes migrantes** : elles subissent également de nombreux freins avant de trouver un emploi, le premier étant souvent l'accès à la langue par le biais notamment des actions FLE (Français langue étrangère)

Pour cela, en imaginant d'autres modes de faire, la Ville de Lyon développe une politique volontariste d'aller-vers : sortir les institutions de leurs murs ; et de participation des bénéficiaires pour prendre en compte leurs besoins.

Axe 2 – Accueillir et accompagner dans la proximité

Pour proposer un accueil inconditionnel, de qualité et en proximité, les antennes et les lieux d'accompagnement doivent mailler le territoire, être repérés et accessibles par toutes et tous. C'est pour cette raison que les Maisons Lyon Pour l'Emploi (MLPE) sont dans ou à proximité des QPV. Certains quartiers prioritaires ne disposent pas encore de solutions complètement en adéquation avec les besoins

recensés. Il est prévu de porter les efforts, les moyens et le maillage de l'offre prioritairement en direction des habitants des QPV à travers des actions d'aller-vers, un travail sur la visibilité des antennes MLPE et du maillage partenarial.

Un travail en cours doit permettre de mieux appréhender les besoins des quartiers prioritaires. L'enjeu est bien de conserver les guichets uniques d'accueil en proximité, de renforcer la présence de permanences à chaque fois que cela sera possible. Les points numériques servent également à travailler l'accès aux droits notamment celui lié à la numérisation des démarches.

De plus, dans la mesure du possible, les expérimentations liées à l'emploi et l'insertion se dérouleront dans les QPV.

Enfin, la Ville de Lyon souhaite donner les moyens aux professionnels de l'Emploi Insertion de mieux accueillir et accompagner les publics en rendant plus lisible les offres sur le territoire, en créant des espaces d'interconnaissance et d'échange pour définir les mutations de l'emploi, les objectiver et les comprendre.

Axe 3 – Réduire l'impact des freins à l'accès et au maintien dans l'emploi

Les différents freins à l'emploi ne sont pas nouveaux mais ils semblent plus durables et plus intenses, notamment dans les QPV.

Alors que leurs préoccupations se concentrent sur des besoins vitaux de court terme, le logement, la santé (notamment la santé mentale depuis 2015) ou l'alimentation, les personnes éloignées de l'emploi cumulent les difficultés pour se projeter à long terme et sortir de la précarité. L'emploi, à l'inverse, peut aussi participer à la remobilisation des personnes en précarité pour améliorer les autres facettes de leur vie, à l'instar du dispositif « Premières Heures » d'Emmaüs défi à Paris.

Avec des professionnels relativement peu équipés pour faire face à ces enjeux, il s'agit, particulièrement en QPV, de mobiliser tous les relais possibles du territoire pour inscrire l'accompagnement vers l'emploi dans une logique de parcours, qui mobilise l'ensemble des acteurs au-delà du seul champ de l'emploi-insertion (logement, santé, mobilité, apprentissage du français, garde d'enfants, fracture numérique,...), mais aussi les entreprises du territoire pour permettre un maintien pérenne dans l'emploi, une fois les personnes recrutées.

Enfin, le lien avec l'ensemble des autres politiques publiques est indispensable, notamment pour lever les freins à l'emploi.

Axe 4 – Renforcer le lien avec les entreprises

Le dynamisme du marché de l'emploi dans les QPV passe, entre autres, par leur développement économique local de ces quartiers. La Ville souhaite renforcer le lien avec le tissu économique existant du territoire en valorisant notamment les réussites et les spécificités des QPV, et participer à la lutte contre les discriminations à l'embauche.

La « Charte des 1000 entreprises pour l'insertion et l'emploi » est pour cela un bon levier notamment pour développer au sein des QPV des actions en faveur de l'inclusion, particulièrement pertinentes pour ces publics (ex: stages de 3^e). Les clauses d'insertion, à diversifier et augmenter, permettent aussi d'accompagner le retour vers l'emploi de personnes qui en étaient éloignées.

Enfin, la Ville de Lyon souhaite soutenir le tissu économique à venir, à travers l'entrepreneuriat des habitants des QPV, lorsqu'il est accompagné et favorable à la protection sociale des entrepreneurs.

Il convient à ce titre de promouvoir :

- Des formes différentes d'entrepreneuriat : les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) qui **proposent un modèle** permettant de créer et de développer **sa propre activité** dans un **cadre autonome, coopératif et sécurisé**,
- **L'accompagnement post création d'entreprise afin d'anticiper les difficultés rencontrées par les créateurs d'entreprises,**

Attention toutefois, si l'entrepreneuriat peut être un levier d'émancipation dans les quartiers, le statut d'autoentrepreneur est parfois critiqué, car il peut présenter un niveau de couverture sociale bien moins élevé que le salariat. L'autoentrepreneuriat représente aussi parfois un statut d'emploi fragile associé à des conditions de travail précaires, notamment pour les populations les plus vulnérables (peu qualifiés, immigrés, jeunes, etc.). Une grande vigilance s'impose au regard du nombre croissant d'auto-entrepreneurs dans les QPV, renforçant le statut de travailleur pauvre et précaire dans les quartiers.

Axe 5 – Accompagner les transitions professionnelles

Le marché du travail se transforme, d'une part à travers les exigences des professionnels (conditions de travail, reconnaissance et valorisation des métiers, possibilité d'évolutions professionnelles, sens et utilité au travail), d'autre part par la libéralisation du marché de l'emploi (développement des plateformes, précarisation et « uberisation » des travailleurs, réduction des droits aux allocations chômage et prestations sociales, numérisations des démarches...). Il se transforme aussi à travers l'action de la puissance publique pour mettre en œuvre les conditions d'une transition écologique et sociale réussie à travers le développement de nouveaux métiers et filières (cyclo-logistique, renouvellement énergétique...).

Dans ce contexte de transformation du marché du travail, la question des transitions professionnelles, subies ou choisies, se pose de manière significative. Elle est bien sûr en lien avec la formation et la qualification des publics par la présence ou l'accès facilité à l'offre de formation, et le développement de l'alternance. Les enjeux de formation et de qualification dépendent en grande partie des compétences de la Région et de France Travail et malgré certaines difficultés de mise en œuvre opérationnelle, la pertinence du besoin est plus que jamais d'actualité.

L'objectif pour la Ville de Lyon est également d'accompagner l'entrée sur le marché du travail ou la reconversion professionnelle vers des métiers d'avenir et porteurs de sens, qui répondent aux aspirations des personnes et aux besoins sociaux et environnementaux du territoire.

Enfin, c'est aussi accompagner les transitions personnelles et professionnelles, notamment pour les travailleurs des plateformes dans les QPV où ils sont surreprésentés.

Actions emblématiques

- **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée** a pour but de proposer une solution d'emploi durable à toute personne sans activité depuis plus d'un an et résidant sur le territoire de la Plaine Santy dans le 8e arrondissement. L'objectif de ce projet est d'atteindre l'exhaustivité des demandes d'emploi sur le territoire.
- **L'Atelier de l'Emploi** est implanté dans ce lieu central qu'est le centre commercial Westfield La Part-Dieu et traduit la volonté d'aller vers les publics les plus éloignés de l'emploi. Lieu d'accueil, d'écoute et de premier niveau d'information, l'atelier de l'emploi a vocation à accueillir tout au long de l'année des publics, afin de leur proposer des informations utiles dans leur recherche d'emploi et/ou de formation. La centralité de centre commercial en fait un lieu de passage important, y compris pour les résidents en QPV qui le fréquentent.
- **Crèche AVIPS** : cette crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS) se situe dans le 3e arrondissement et permet de sécuriser l'accès à l'emploi ou à la formation des parents de jeunes enfants. Cette action vise aussi les publics les plus éloignés de l'emploi en parcours d'insertion socio-professionnelle et crée un espace en proximité immédiate conjuguant lieu de formation pour adultes et lieu d'accueil pour les enfants. Des places de crèche réservées à cet accueil vont se développer sur le territoire lyonnais, notamment dans les QPV. Cette perspective est portée conjointement avec la CAF qui déploie ce mode d'agir au niveau national dans le cadre de sa politique petite enfance et sociale.
- **La commande publique comme levier d'insertion** : Spaser (schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsable), Clauses sociales, Convention Ville de Lyon employeur avec Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, chantiers jeunes, jobs saisonniers... La volonté des interventions s'appuie sur un accueil inconditionnel ainsi qu'une entrée dans les parcours quel que soit le statut de la personne pour permettre un meilleur accès aux droits.
- **Médiation hors les murs** (conseillers hors les murs et expérimentation du médiateur avec les bailleurs sociaux dans le 8e arrondissement). Cette démarche permet d'expérimenter des situations d'aller vers les personnes les plus éloignées de l'emploi dans les résidences sociales, les marchés et les lieux de vie des habitants des QPV
- **Relocalisation de certaines antennes de la Maison Lyon pour l'Emploi** pour une meilleure prise en compte des besoins actuels des publics et que ceux des professionnels.

Axes transversaux

- **Jeunes :**

La jeunesse est une priorité pour les politiques Emploi Insertion surtout en QPV et notamment les Jeunes ni en emploi ni en formation.

Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur la Mission Locale de Lyon qui propose des dispositifs spécifiques et un accompagnement global des jeunes. Elle veille également à la participation des jeunes à la gouvernance et l'organisation d'actions et a ainsi créé un Conseil Consultatif des jeunes.

La politique Emploi Insertion s'appuie également sur de nombreux liens avec des directions internes à la Ville de Lyon, notamment avec la Mission jeunesse et la Direction Sécurité Prévention de la Ville de Lyon. Les liens s'incarnent par des coordinations jeunesse, des jobs saisonniers et des chantiers pour les jeunes très éloignés de l'emploi.

Enfin, le lien avec les Cités éducatives de Lyon devra se construire puisqu'aujourd'hui seul le 8e arrondissement en est doté.

- **Égalité / Lutte contre les Discriminations :**

L'emploi est le premier secteur de discrimination – tant dans son accès, dès les premières étapes du processus de recrutement (envoi des candidatures) – que dans les déroulés de carrière et les types d'emplois occupés. Aussi la politique Emploi Insertion est particulièrement impliquée sur cet axe. La Ville de Lyon (mission Emploi insertion et Mission Égalité Hospitalité) participe au plan d'action de la Métropole de Lyon à travers le déploiement d'un réseau de vigilance. Enfin, l'égalité Femmes/Hommes est également un axe particulièrement prégnant pour l'emploi Insertion ainsi que la lutte contre les stéréotypes de genre quant à l'occupation de certaines fonctions, de certains métiers, etc.

- **Transition écologique :**

Les emplois et les métiers se transforment en lien notamment avec la transition écologique. La politique Emploi Insertion de la Ville de Lyon s'appuie sur notamment sur des clauses d'insertion dans les marchés publics et sur la présentation des évolutions ou des créations de métiers impactés par la transition écologique. Elle travaille également avec la MMI'e sur les métiers de la filière transition écologique.

Cadres de référence

- PMIE (Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi) 2022/2026
- SLIE (Stratégie Lyonnaise pour l'insertion et l'emploi)
- À venir : le cadre du réseau France Travail
- Cité Educative de Lyon

Gouvernance

- **En termes de suivi et d'évaluation :** enjeu de construire un groupe de travail pour faciliter le suivi dans le temps des actions, notamment en lien avec la mise en place d'une scène de redevabilité du contrat de ville.
- **Les instances existantes**
 - **CTIe** (Comité Territorial Insertion emploi) : permet des temps d'échanges entre les différentes collectivités et les structures Emploi Insertion
 - **CIA** (Commission d'insertion de l'arrondissement) : permet des temps d'échanges entre les structures Emploi Insertion et les élus d'arrondissement
 - **CREL** (Comité réseau emploi insertion tout Lyon et inter arrondissement) : permet des échanges entre structures Emploi Insertion entre arrondissement ou à l'échelle de Lyon

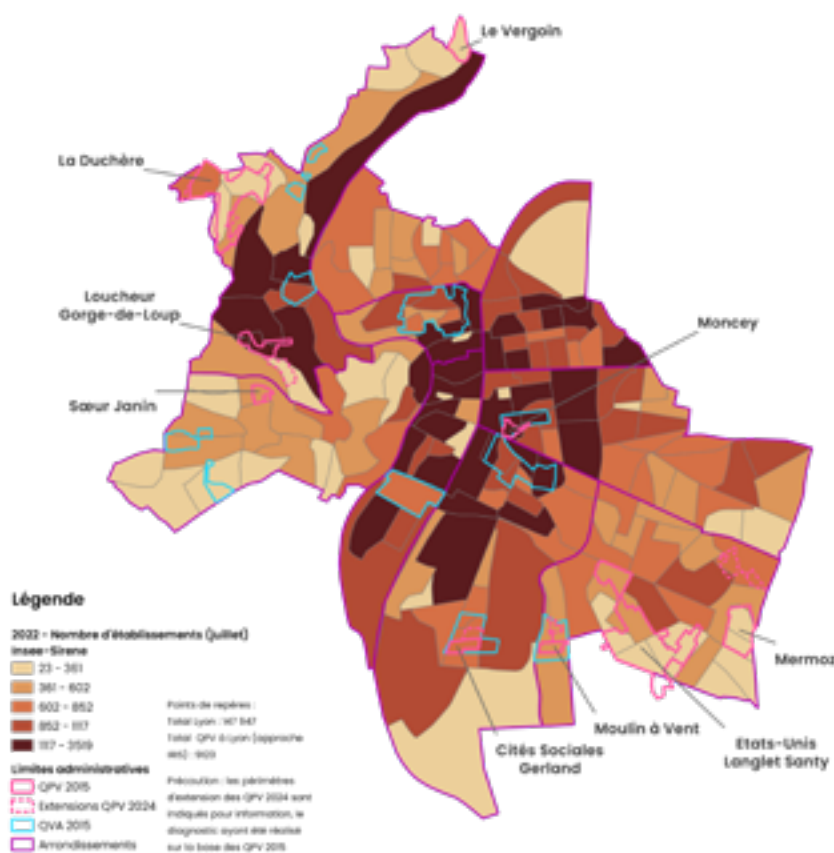
Les interactions entre ces instances feront l'objet d'une attention particulière.

Il y a également la volonté de construire des scènes et processus de travail entre les coordinateurs Emploi Insertion, les professionnels des Maisons Lyon Pour l'Emploi et ceux des missions territorialisées.



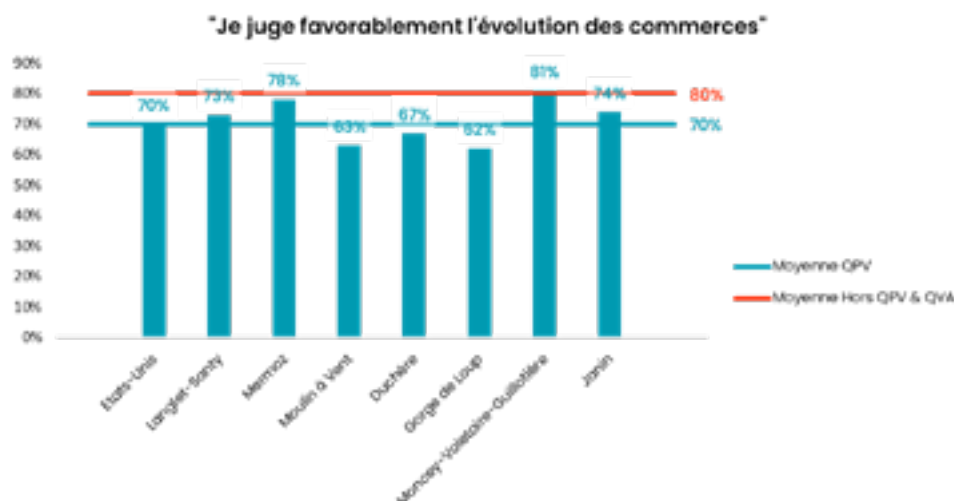
8. Développement économique

Chiffres clés



L'offre de commerces évolue positivement pour une majorité d'habitants enn QPV

En QPV, 7 habitants sur 10 sont satisfaits de l'évolution des commerces dans leur quartier, ils sont 8 sur 10 hors QPV & QPVA. Pour les QPV, cette part est stable en 2022 bien que l'écart avec les habitants hors QPV et QVA se creuse avec une augmentation de la satisfaction de 6 points chez ces derniers.



La convention territoriale 2015/2020 intégrait un volet spécifique sur le développement économique avec un enjeu d'articulation des stratégies territoriales de développement économique et les besoins des habitants pour l'accès à l'emploi.

Le plan d'action précisait les principaux impacts recherchés, à savoir : le développement de l'activité économique dans les quartiers en vue d'en diversifier les fonctions urbaines, le développement d'une économie de la ville et de l'agglomération qui bénéficie à la diversité des habitants du quartier et enfin, le renforcement de l'activité ESS à la fois sur les volets de l'emploi, de l'économie de proximité et les besoins non satisfaits des habitants.

Dans ce cadre, les actions suivantes ont pu être menées : l'arrivée d'une nouvelle offre de mobilité durable sur le quartier des Etats-Unis, la création d'un lieu d'incubation ESS à la Duchère avec une vingtaine de structures de l'ESS, ainsi que la mise en place d'une coopérative d'activité jeune avec Cap service.

Axes structurants

- Au regard du bilan de la dernière convention territoriale et des objectifs liés à la transition écologique, il est proposé d'axer les actions de la nouvelle convention dans la perspective de développer une économie durable et résiliente au service des territoires, de leurs habitants et des usagers.
- Quatre axes prioritaires définissent la stratégie du volet économie durable de la convention afin de créer un écosystème vertueux favorable à la revitalisation des quartiers, le développement d'activités économiques durables, l'impulsion de l'esprit d'entreprise auprès des habitants et accès à l'emploi.

Axe 1 – Favoriser l'implantation et le maintien du commerce de proximité et d'activités résilientes

- L'enjeu de cet axe se concentre autour de l'offre du commerce de proximité et d'activités résilientes. Il s'agit de maintenir l'offre existante et de la consolider en créant des conditions favorables à de nouvelles implantations.
- Pour cela, le maintien et la valorisation des activités déjà présentes est primordial. Il permettra d'assurer une offre de proximité et accessible aux habitants. Cela concerne notamment, les commerces et services de premiers besoins et professions médicales.
- Il est également nécessaire de veiller à un équilibre et une complémentarité entre les activités commerciales traditionnelles et les activités résilientes pour établir un lien avec tous les publics.
- Enfin, il faut encourager les bailleurs à implanter ce type d'activité sur des locaux stratégiques et ciblés, et à poursuivre une politique locative adaptée aux difficultés des quartiers.

Axe 2 – Favoriser les stratégies d’implantation d’entreprises et réunir les conditions de développement d’activités économiques durables dans les quartiers

- Cet axe s’inscrit dans le prolongement du premier : afin de favoriser les stratégies d’implantation d’entreprises, les conditions de développement d’activités économiques durables dans les quartiers doivent être favorables.
- Pour cela, des actions d’animation avec des acteurs économiques du territoire peuvent être initiées. Ce qui permettrait la valorisation des activités présentes, la création d’un écosystème local pour renforcer les liens aux acteurs et faire émerger des projets partenariaux locaux et développer des logiques de coopérations entre acteurs économiques.
- Cela doit être accompagné d’un renforcement du soutien à l’économie de proximité et engagée et de l’ESS, du maintien et du développement de la réimplantation des activités productives existantes sur les territoires, ainsi que du soutien à une dynamique d’implantation de nouveaux acteurs porteurs de solutions innovantes en matière de services à la population ou au territoire en favorisant notamment le développement de tiers lieux ayant un impact social et environnemental.

Axe 3 – Accompagner les créateurs d’entreprise dans les quartiers

- Le développement d’une économie durable et résiliente au service du territoire s’inscrit également dans l’accompagnement des créateurs d’entreprises dans les quartiers.
- Pour cela, il est nécessaire de conforter et de contribuer à la visibilité de l’offre d’accompagnement à la création d’entreprise sur les territoires. Permettant ainsi de mobiliser les dispositifs existants en matière d’aide à l’installation et au développement d’entreprises, de s’appuyer sur le réseau métropolitain LYVE pour faciliter la vie des entrepreneurs des quartiers prioritaires, et ainsi sensibiliser les différents publics et notamment les publics jeunes à l’entrepreneuriat et les informer des dispositifs existants sur le territoire.

Axe 4 – Favoriser l’accès à la formation et à l’emploi des habitants par le soutien aux acteurs économiques

- Enfin, ce quatrième axe a pour but de favoriser l’accès à la formation et à l’emploi, grâce aux acteurs économiques, afin d’impulser l’esprit d’entreprise auprès des habitants.
- Pour cela, il est primordial de favoriser l’accès aux stages pour les élèves des quartiers prioritaires, ée (réflexion pour une seconde EBE)

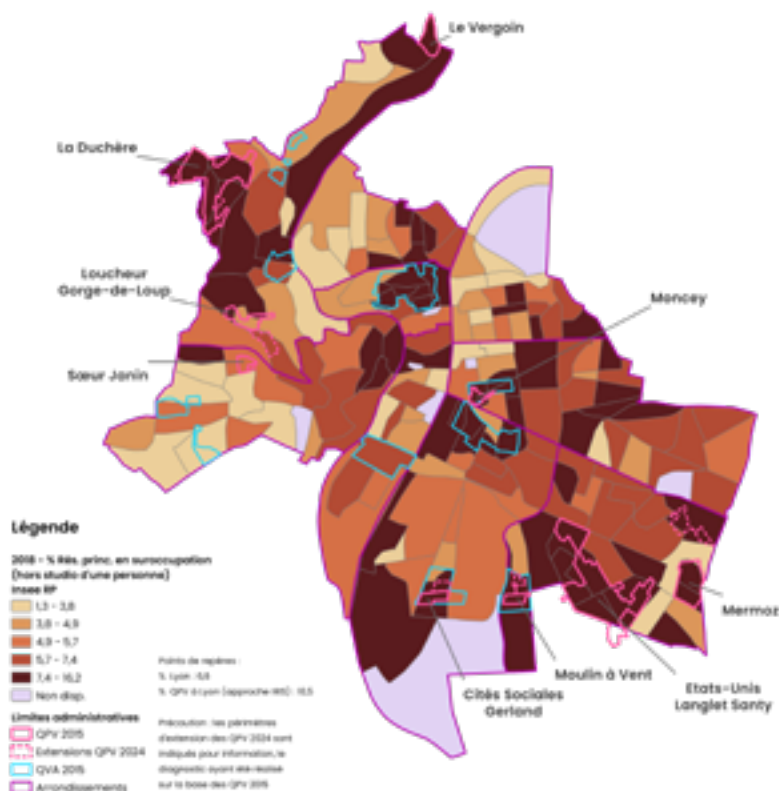
Actions emblématiques

- Sur le secteur États-Unis, action Janus d’accompagnement au développement de l’usage du vélo comme moyen de déplacement. Rendre accessible une nouvelle offre de mobilité durable : apprentissage, perfectionnement, entretien, bourse aux vélos.
- Sur le secteur de la Duchère, La Maison de l’apprendre : installation d’une vingtaine de structures de l’ESS.
- Ateliers « entreprendre c’est possible » de GLH sur Lyon 8
- Expérimentation de Coopératives d’activités Jeunes avec Cap Services tout au long de l’année
- Mobilisation du fonds ANCT de restructuration des locaux d’activité

Axes transversaux

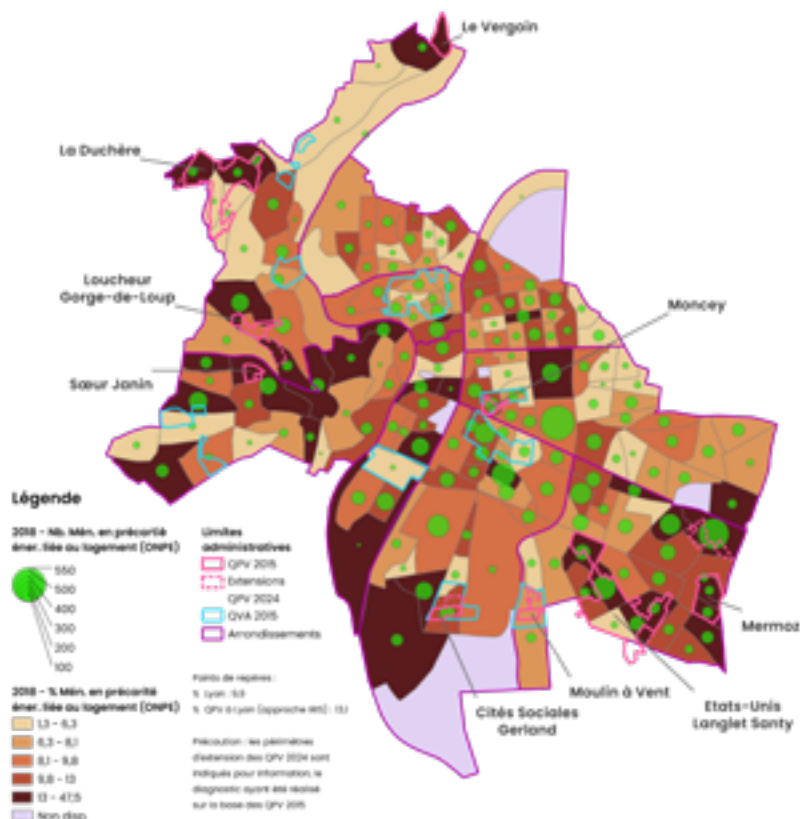
Avec la transition écologique : Dynamiques Quartiers Fertiles

Part de résidences principales hors studio d'une personne en sur-occupation en 2018 (Insee RP)



Les quartiers prioritaires sont également marqués par une surreprésentation des logements en situation de sur-occupation, ce qui reflète les contraintes pesant sur leurs habitants et les difficultés à proposer des logements de taille adaptée dans le parc existant. La sur-occupation touche également de manière importante les quartiers anciens.

Volume et part de ménages en situation de précarité énergétique liée au logement en 2018 (ONPE)



L'indication de précarité énergétique des ménages au regard du logement produit par l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) pour l'année 2018 fait, quant à lui, apparaître une concentration de ménages se trouvant dans cette situation au sein des quartiers prioritaires, qui se combine, en volume, au caractère diffus de cette problématique sur l'ensemble de la commune. Dans les quartiers prioritaires, la situation de précarité énergétique observée se cumule aux autres formes de fragilité liées au logement.

Axes structurants

Prenant place au cœur des objectifs portés par la stratégie Habitat et le Plan climat de la Ville de Lyon, le volet Habitat et renouvellement urbain de la convention territoriale d'application 2024-2030 vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, à travers l'accès à des logements adaptés et confortables.

Axe 1 : Développer, diversifier et équilibrer l'offre de logement

Dans un contexte de déséquilibre entre l'offre et la demande de logement, notamment abordable et social sur Lyon, l'accès de toutes et tous à un logement abordable, adapté, confortable et bas carbone est un objectif prioritaire de cette convention. Cet objectif se matérialise par un soutien à la production de logement abordable sur l'ensemble du territoire, y compris dans une logique de diversifier et mieux équilibrer territorialement l'offre de logement social.

Il convient, pour ce faire, de continuer de mobiliser le droit de préemption, de saisir les opportunités amiables et de mettre en œuvre les secteurs de mixité sociale afin de développer une diversité d'offre de logement social notamment dans les quartiers les moins pourvus. Il convient aussi de garantir la reconstitution de tous les logements sociaux démolis dans le cadre des opérations de renouvellement urbain sur la ville de Lyon. Le développement du Bail réel solidaire (BRS), ainsi que de nouvelles formes d'habitat intégrant des logiques participatives et/ou intergénérationnelles sont également soutenues dans le cadre de la présente convention.

Dans les quartiers prioritaires, cet objectif se traduit par la poursuite des opérations de renouvellement urbain dans les grands ensembles d'habitat social et par la mise en œuvre de démarches de requalification urbaine dans les quartiers anciens. Ces démarches poursuivent l'objectif de lutter contre l'habitat indigne, de diversifier l'offre de logement y compris social et abordable et enfin de renforcer la mixité fonctionnelle. Poursuivant des objectifs ambitieux en matière de transition écologique, la présente convention privilégie une approche centrée sur la sauvegarde et l'amélioration du patrimoine existant, tant dans le parc social que dans le parc privé. Cette approche implique de limiter les démolitions aux seules logiques de désenclavement, de vétusté et/ou d'inadaptation irrémédiable du parc locatif aux besoins de la population, afin de tenir compte de la spécificité des besoins propres à la situation de ville-centre de Lyon dans la Métropole.

Axe 2 : Transition écologique, santé et bien-être au cœur des requalifications urbaines à venir

En suivant un objectif de justice sociale, les opérations de requalification urbaine à venir sur la période 2024-2030, notamment sur les quartiers de la Cité Jardin (Lyon 7^e) et des États-Unis (Lyon 8^e), doivent contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants en intégrant dès leur conception les enjeux de transition écologique, de santé et de bien-être. Cet objectif se traduit par la réalisation systématique de travaux d'isolation thermique, la prise en compte d'un enjeu d'adaptabilité aux besoins et de réversibilité dans la conception des logements, mais aussi à travers la végétalisation des espaces publics et résidentiels pour lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur. Une attention est portée également à l'amélioration du confort phonique. L'accessibilité des logements est renforcée à travers l'installation et la rénovation des ascenseurs. La limitation des coûts induits par les opérations de requalification (notamment les baisses de charges) constitue un objectif transversal à l'ensemble des opérations de requalification.

Axe 3 : Suivre les opérations de renouvellement urbain en cours et à venir

Les opérations de renouvellement urbain actuellement en cours de mise en œuvre dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) sur les secteurs de la Duchère (Lyon 9^e) et de Mermoz-Sud (Lyon 8^e), ainsi que les opérations à venir sur le secteur de Langlet-Santy (Lyon 8^e) bénéficient d'un suivi en continu. Ce suivi s'inscrit dans une logique de redevabilité vis-à-vis des engagements d'amélioration des logements et des espaces urbains et résidentiels. Il vise également à renforcer les liens sociaux entre l'ensemble des habitants, avec une attention particulière aux nouveaux habitants.

Axe 4 : Soutenir la mobilité et les parcours résidentiels

Le soutien à la mobilité résidentielle des locataires du parc social dans les quartiers prioritaires constitue une priorité portée par la présente convention, dans l'objectif de disposer de logements mieux adaptés à l'évolution des besoins tout au long de la vie en termes d'aménagement et d'accessibilité des logements, mais également de taille (en luttant contre les phénomènes de sur-occupation) et de niveau de ressources.

En ce sens, la possibilité pour les ménages en demande de mutation de pouvoir connaître les offres en amont et de disposer de plusieurs choix est encouragée. Ce principe s'applique également à l'occasion des relogements nécessaires à la réalisation des opérations de renouvellement et/ou de requalification : il convient dans ce cas de permettre aux locataires relogés de voir leur situation s'améliorer, mais également de leur garantir de pouvoir, s'ils le souhaitent, rester vivre au sein de leur quartier. Le soutien apporté aux parcours résidentiels implique également la mise en place d'un accompagnement visant à faciliter le recours des habitants à l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour favoriser l'accès à la propriété, notamment à travers la mobilisation du Bail réel solidaire (BRS).

Axe 5 : Renforcer l'accompagnement social des locataires du parc social

Premiers interlocuteurs des locataires du parc social, les bailleurs sociaux sont des acteurs centraux de l'accompagnement social des habitants des quartiers prioritaires. La consolidation du partenariat avec les bailleurs sociaux constitue en ce sens un axe prioritaire de la présente convention, dans une logique de renforcement de l'accès aux droits et de lutte contre le non-recours, mais également de meilleure prise en compte des besoins des habitants en matière de santé et de bien-être. À cet égard, la lutte contre les punaises de lit bénéficie d'un soutien renforcé aux démarches d'innovation d'ores et déjà engagées en ce sens – qui intègrent notamment l'enjeu de rachat des meubles infestés.

Actions emblématiques

- Démarche d'innovation sociale « Ohpunaïse ! », portée le CentSept, qui vise à lutte contre la prolifération des punaises de lit et ses conséquences
- Bail réel solidaire (BRS)
- Lutte contre l'habitat indigne
- Dispositif Ecopraticmoine

Cadres de référence et gouvernance

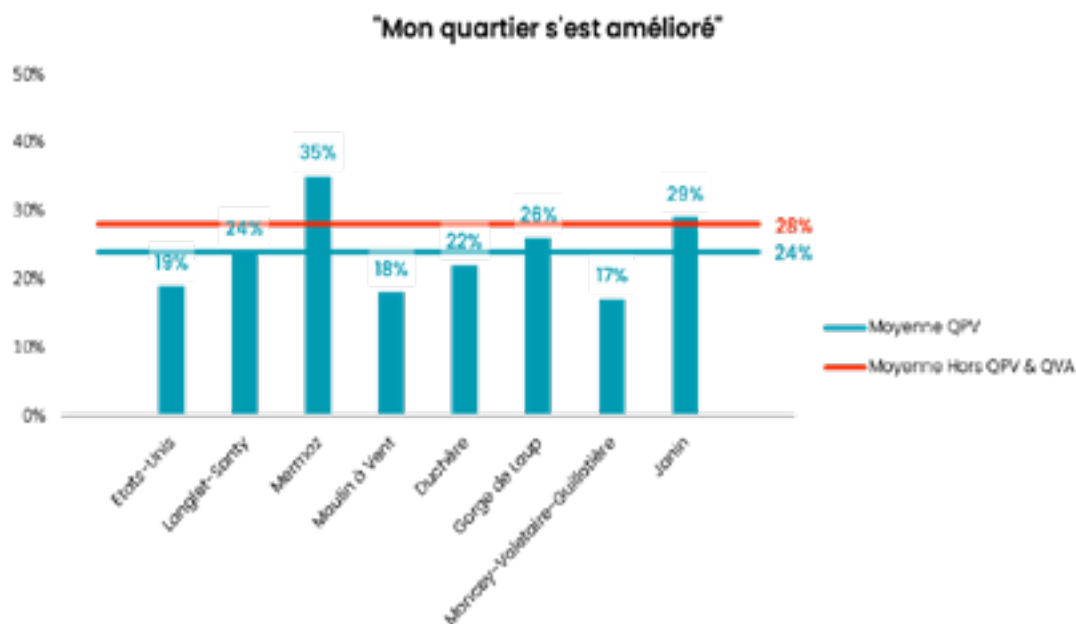
- PLU-H
- Stratégie Habitat de la Ville de Lyon
- Plan climat Lyon 2030
- Livre blanc de l'habitat de la Métropole de Lyon
- Convention intercommunale d'attribution PLAID
- Charte du relogement
- Charte de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale de la Ville de Lyon



10. GSUP

Données de contexte

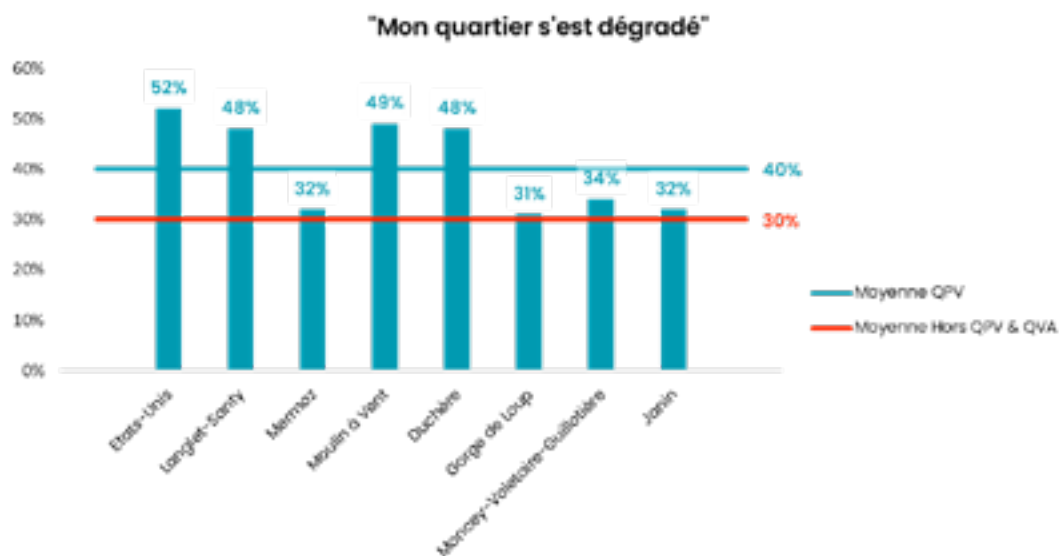
Sentiment d'amélioration du quartier (EEH 2022)



On observe une diminution du sentiment d'amélioration en moyenne sur les QPV depuis 2020 (-4 points en moyenne) et plus forte encore depuis 2019 (-15 points en moyenne), avec des variations fortes selon les quartiers.

La même tendance globale à la diminution du sentiment d'amélioration est observée hors QPV & QVA (41% en 2019, 34% en 2020, 28% en 2022).

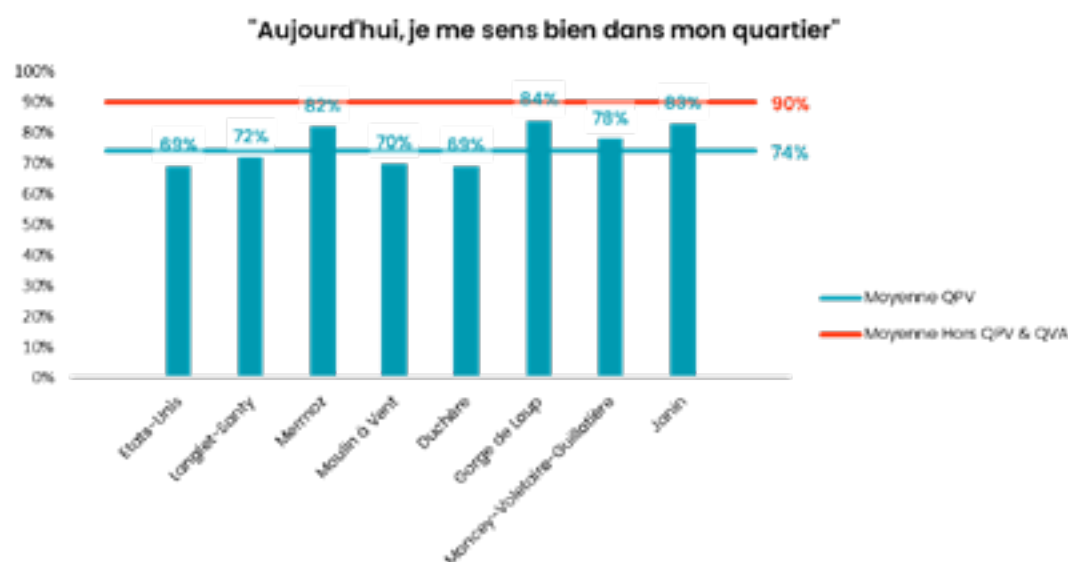
Sentiment de dégradation du quartier (EEH 2022)



40% des habitants de QPV témoignent d'un sentiment de dégradation de leur quartier : une part similaire à celle observée en 2020 et supérieure de 12 points par rapport à la moyenne relevée en 2019.

On constate une évolution similaire hors QPV & QVA où 30% d'habitants témoignent que leur quartier s'est dégradé.

Sentiment de dégradation de bien-être (EEH 2022)



On observe, de même que pour le sentiment d'amélioration du quartier, une diminution générale du sentiment de bien-être au sein des QPV : en moyenne 74% des habitants de QPV déclarent se sentir bien dans leur quartier contre 85% en 2020 et 80% en 2019. On ne constate pas la même diminution hors QPV & QVA où 9 habitants sur 10 déclarent s'y sentir bien, une part équivalente à celle relevée en 2020.

Axes structurants

La Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un outil d'amélioration au quotidien du cadre de vie des habitants et des usagers des quartiers prioritaires. Cet outil intervient sur différents enjeux tels que l'entretien, la propreté ou la tranquillité des espaces résidentiels et publics. La GSUP constitue également un levier d'implication des habitants dans la vie de leur quartier, mais aussi d'inclusion sociale et professionnelle. Trois axes prioritaires sont identifiés dans le cadre de la présente convention pour la période 2024-2030.

Axe 1 : Réaffirmer la GSUP comme levier de participation et d'inclusion des habitants

Condition de réussite essentielle en matière de GSUP, la participation des habitants est un objectif majeur que réaffirme la présente convention. La dynamisation des démarches de participation – particulièrement affectées par la crise Covid – est un enjeu fort, qui implique de renouveler les formats et les modalités de participation proposés. Les diagnostics en marchant sont consolidés en veillant à impliquer les services publics et les bailleurs pour une meilleure réactivité des réponses apportées aux habitants concernés.

La mise en œuvre de nouvelles modalités de participation et de sensibilisation, pouvant intégrer des formes de valorisation des habitants impliqués, mais aussi de co-programmation (en particulier à travers le levier que constitue l'abattement de TFPB), est également engagée. En outre, les démarches d'accueil des nouveaux habitants, qui favorisent l'intégration et la découverte du quartier, mais aussi la prise en compte des besoins exprimés, sont consolidées.

Enfin, le rôle de la GSUP dans l'inclusion socio-professionnelle des jeunes est également renforcé à travers le développement des chantiers jeunes, en lien étroit avec les dynamiques partenariales initiées dans le cadre des coordinations 16-25 ans.

Axe 2 : La GSUP : un outil d'amélioration du cadre de vie intégrant les enjeux sociaux, sanitaires et écologiques

Outil d'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires, la GSUP constitue un levier pour la mise en œuvre de la transition écologique. Cet objectif s'appuie plus spécifiquement sur le dispositif d'abattement de TFPB dont bénéficient les bailleurs sociaux, dans le cadre duquel la prise en compte des enjeux sociaux, sanitaires et écologiques est renforcée. Source de tensions résidentielles et des problèmes sanitaires, l'amélioration de la gestion et du tri des déchets et des encombrants constitue à cet égard une priorité forte. L'adaptation des supports et

modalités de communication en proximité sur les enjeux portés par la GSUP est également initiée.

Axe 3 : Renforcer la mise en réseau des professionnels dans une logique d'innovation

L'ambition que porte la présente convention en matière de GSUP implique enfin un renforcement de la mise en réseau des professionnels au niveau communal et le développement d'espaces de partage des ressources techniques. Cela constitue une condition de réussite indispensable pour la mise en œuvre de réponses durables aux demandes des habitants, mais aussi pour identifier de nouveaux leviers d'intervention innovants en matière de transition écologique (en se dotant d'une capacité collective à observer les innovations déployées sur d'autres territoires).

Actions emblématiques

- Diagnostics en marchant
- Réfection des halls, cages d'escaliers et espaces extérieurs
- Sessions d'accueils des nouveaux arrivants
- Animations en pieds d'immeuble
- Mise en place et animation de jardins partagés
- Chantiers jeunes

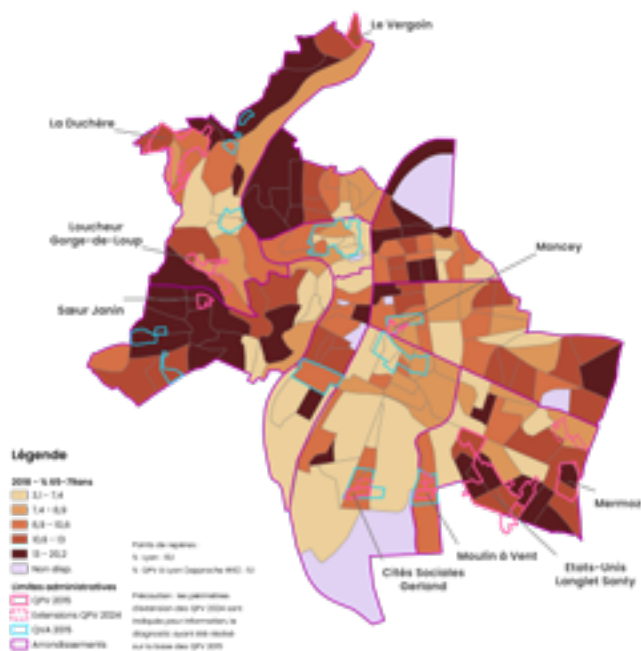
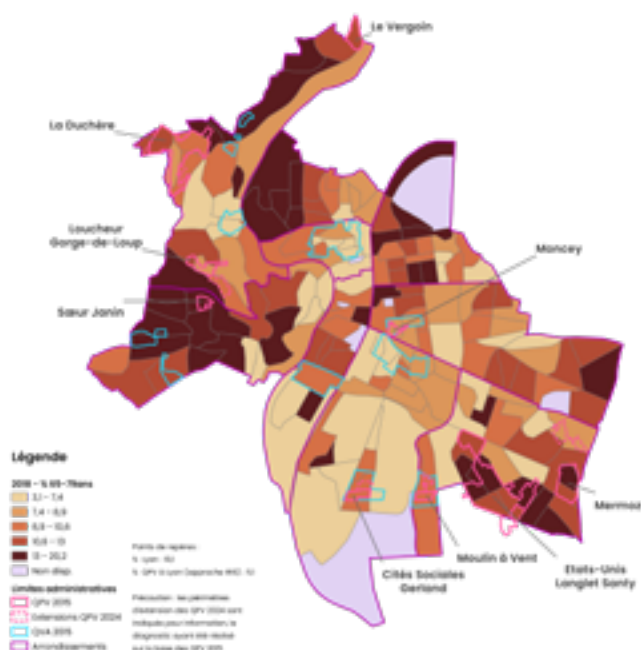
Axes transversaux

- Jeunesses
- Participation habitante
- Transition écologique

Les quartiers politique de la ville présentent des particularités au regard du vieillissement :

- Un vieillissement qui s'accélère depuis quelques années, corrélé à une forte ancienneté de résidence sur le quartier
- Un vieillissement qui s'atténue à plus de 80 ans, du fait du différentiel d'espérance de vie
- Un vieillissement qui est pour partie en mauvaise santé, notamment avec les pathologies liées à la précarité et aux conditions de travail pendant la vie active : diabète, asthme, nombreux arrêts de travail
- Les quartiers prioritaires du 5^e et du 8^e ainsi que les Cités Sociales de Gerland sont plus fortement concernés

Situation territoriale par grande tranche d'âge :



Actions emblématiques

- Carte seniors : quel accès pour les habitants des QPV ? Un géocodage peut être réalisé pour quantifier comment la carte est saisie par les populations des QPV
- Création des Spots seniors avec en prévision 2024 la Duchère et le quartier des Etats-Unis
- Actions d'animation territoriale et de réponse aux besoins des personnes âgées :
 - o Les actions notamment des structures de développement social : ateliers, activité, ateliers et appui au numérique, accompagnement à l'activité sportive adaptée ...
 - o Les actions portées par le CCAS via les résidences autonomie pour en faire des lieux de passage pour le 3^e âge du territoire donné et par le biais des spots seniors
 - o Actions de lutte contre la fracture numérique en direction des populations âgées des QPV (un axe à structurer avec mairies d'arrondissement et spots seniors)
 - o L'association « Passerelle » intervient également sur Cité Jardin avec un portage et financement bailleur GLH pour une mission « d'aller-vers, médiation » grâce à leur bus-connecté en pied d'immeuble avec une spécialité « seniors, retraite/CARSAT, droit lié au veuvage, décès...) »
- Emploi : développer des outils adaptés d'accès à l'emploi pour les jeunes seniors
- ECOVIP : recherche-action sur la désaffiliation sociale des jeunes seniors depuis le COVID
- Portage de repas et politique d'aide à domicile (valoriser les aides mobilisables par les seniors / lien avec thématique accès aux droits) / fin des aides aux associations, fort lien Métropole
- En santé, accompagnement en transport pour les rendez-vous de santé pour éviter les ruptures de soin
- Lien avec les conseils des aînés

De nombreuses autres actions existent, cette liste met en exergue les points clés.

Cadres de référence

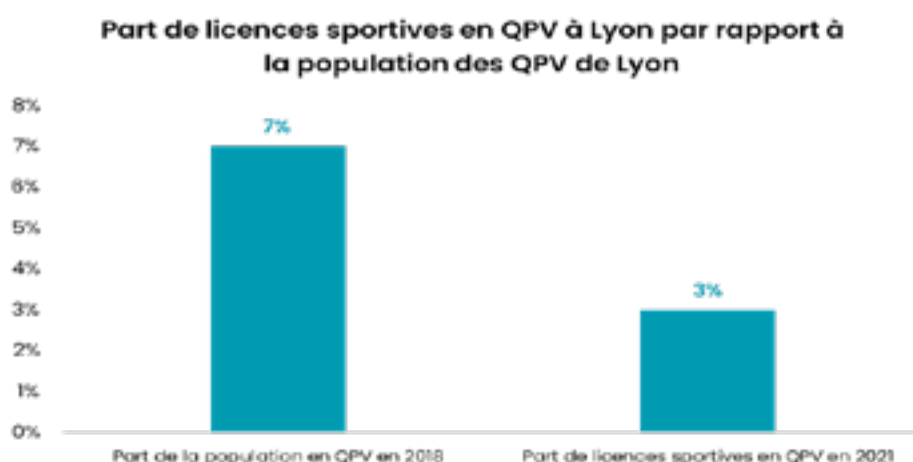
- VADA
- Coprogrammation polville/seniors envisagée



12. Sports

Données marquantes

Des pratiques sportives licenciées sous représentées en QPV



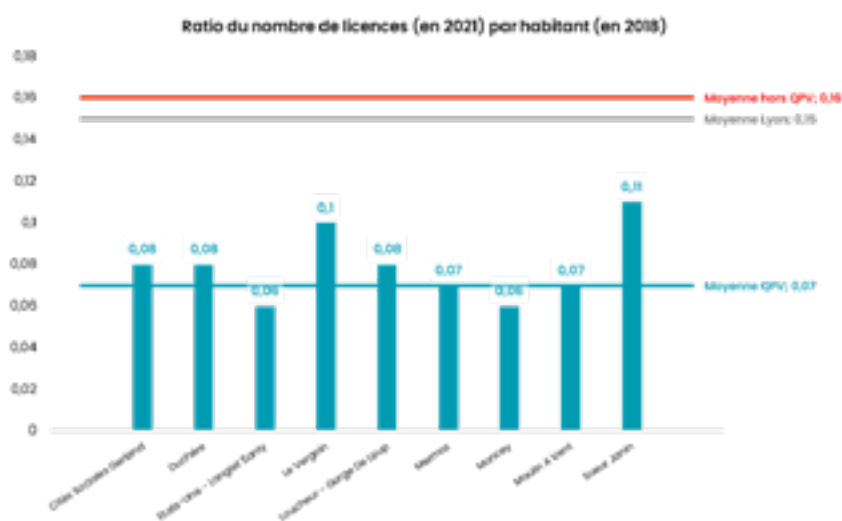
Une part croissante de pratiques sportives en autonomie hors d'un cadre fédéral et répondant à des enjeux de bien-être et de santé

Les données portant plus largement sur l'évolution des pratiques sportives révèlent d'importantes évolutions. Celles-ci tendent de plus en plus à être pratiquées en autonomie, hors d'un cadre fédéral. Selon l'INJEP, en 2018, 67 % des pratiquants déclaraient en effet exercer une activité physique ou sportive de manière auto-organisée. En 20 ans, les Français se sont de plus en plus orientés vers une pratique « à la carte », autonome et avec le moins de contraintes possible.

Ces pratiques peuvent se développer sur l'espace public, en accès libre (parcours santé, city stade, skate park, agrès de musculation, pumptrack...), mais aussi via le recours à des cours en ligne. De même, de plus en plus de pratiquants s'éloignent d'une dimension compétitive, en mettant en avant un objectif d'amélioration de leur bien-être et de leur santé, alors même que la sédentarité concerne une population croissante, notamment chez les jeunes. On peut faire l'hypothèse que les habitants issus des QPV sont largement concernés par ces évolutions.

De surcroît, les études nationales de l'ANSES soulignent que près de deux tiers des enfants et adolescents

sont exposés un risque sanitaire lié à une trop faible activité physique (inférieure à 60 minutes par jour). L'âge de l'enfant, son sexe et le niveau d'étude de son représentant constituent les principales variables explicatives : le niveau de sédentarité est plus élevé chez les jeunes dont le représentant a un faible niveau d'étude ou dont le foyer a un faible revenu par unité de consommation, et chez les adolescents les plus âgés (15-17 ans). Parallèlement, le niveau d'activité physique est plus faible chez les filles que chez les garçons dans la tranche d'âge des 11-14 ans.



Axes structurants

Axe 1 : Construire une démarche de diagnostic sur les pratiques et les équipements en matière d'activités physiques et sportives dans les quartiers prioritaires

Face au constat partagé d'un manque de données disponibles au niveau local sur les pratiques sportives et leur évolution ainsi que sur les équipements et l'offre disponible, la construction d'une démarche de diagnostic constitue un levier essentiel pour le développement des activités physiques et sportives dans les quartiers prioritaires.

Cette démarche pourra notamment s'appuyer sur les travaux, actuellement conduits avec la direction de l'Aménagement Urbain, sur la répartition spatiale des équipements sportifs sur le territoire de la Ville au regard de l'évolution démographique des territoires.

La mise en œuvre de cette démarche mobilise l'ensemble des acteurs concernés dans leur diversité (clubs, associations, établissements scolaires, etc.) et veille au partage d'une connaissance objectivée sur les inégalités en matière de pratique et d'accès à l'offre sportive.

Axe 2 : Le sport, un levier d'émancipation et de découverte éducative, sociale et culturelle

Le sport et les activités physiques constituent des leviers d'émancipation et d'ouverture sur le monde que la présente convention s'attache à soutenir et à développer dans les quartiers prioritaires.

Dans cette perspective, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux pratiques sportives passe tout d'abord par la possibilité donnée aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'à l'ensemble des habitants, de découvrir un panel diversifié d'activités et de disciplines – en particulier celles qui apparaissent sous-représentées dans les quartiers prioritaires – sur les tous les temps éducatifs (scolaires, périscolaires et extrascolaires).

Le renforcement du partenariat avec les établissements scolaires, les associations sportives et les associations d'éducation populaire doit faciliter cette dynamique de diversification, tout au long de l'année mais aussi à l'occasion de temps forts, en particulier au moment des vacances scolaires (offre « Hé Hop ! », expérimentation « Métropole Vacances Sportives », dispositif « Quartiers d'été », etc.). Ce partenariat constitue également un levier pour développer les passerelles entre les associations sportives et les acteurs culturels.

Parallèlement, lever les freins financiers à la pratique sportive constitue un enjeu essentiel pour favoriser l'accès à la pratique. L'accès au dispositif du « Ticket Sport et Culture » doit, en ce sens, être facilité pour les habitants des quartiers prioritaires.

Porter une volonté de maintien de la participation des adolescentes et des femmes dans ces pratiques sportives pour les tranches d'âges supérieures à 12 ans.

Axe 3 : Santé et prévention de l'isolement au cœur du développement des activités physiques et sportives

Le développement de l'activité physique et sportive participe pleinement au bien-être et à la prévention des risques sanitaires. Confrontée à ces enjeux de santé publique et de sédentarité, la Ville de Lyon souhaite ainsi renforcer la pratique sportive pour l'ensemble de sa population et en particulier pour les habitants des quartiers populaires, en s'appuyant sur la mobilisation du tissu associatif et des acteurs de la santé. Cette ambition se traduit notamment par le développement du sport santé avec l'évolution de différents dispositifs.

Actions emblématiques

Enform@lyon :

enform@lyon : application permettant de parcourir des circuits audioguidés (marche, marche nordique, course) sur le territoire de la commune. Ces parcours sont ponctués d'exercices de renforcement musculaire et d'informations patrimoniales déclenchées automatiquement durant le circuit).

Le dispositif s'est enrichi en proposant : des interventions d'éducateurs sportifs municipaux au sein des résidences autonomes seniors ; des parcours de cardio training, marche nordique ; marche active animés par un coach professionnel ; des actions relatives aux événements locaux (Fête des lumières, Gestes qui sauvent...) ; la construction d'aires de fitness dans les arrondissements peu dotés en équipements.

Maison sport Santé :

La création d'un espace sport santé labélisé en 2022 Maison Sport Santé permettant aux personnes éloignées de la pratique, ayant une affection de longue durée ou des maladies chroniques de pouvoir bénéficier de sport sur ordonnance. Des antennes de la Maison Sport Santé basée dans le 7^e arrondissement vont se déployer progressivement dans les QPV : 9^e Duchère ; 8^e Mermoz ; 5^e

Hé Hop !

La Ville de Lyon propose une offre municipale de loisirs unique pour les 3-16 ans pendant toutes les vacances scolaires. Les enfants bénéficient d'un programme d'activités varié, défini autour de thématiques identifiées dans des projets pédagogiques et encadré par des équipes de professionnels qualifiés.

Une attention particulière est portée à l'accompagnement des familles en situation de précarité vers les inscriptions à ce dispositif par les travailleurs sociaux (Quotients familiaux adaptés et aide possible via le CCAS (AIS). Un accompagnement des familles dont les enfants ont des besoins éducatifs particuliers est également mis en place par les équipes. Un travail précis autour du maillage territorial entre cette offre et celle des structures d'Éducation Populaire a été opéré afin de limiter les territoires carencés en offre de loisirs à Lyon.

Depuis l'été 2022, un nouveau point de transport a été mis en place dans le 8^e arrondissement (métro Mermoz) pour accompagner les adolescents sur le site de Miribel pendant l'été.

MVS Lyon 8^e : « Oasis du sport »

Ce projet initié à l'été 2023, s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Ville avec la Métropole et l'OSL autour de l'articulation et de la complémentarité des offres de loisirs en période estivale dans les QPV en lien avec les acteurs du territoire. Ce dispositif répond également à la préoccupation d'offrir la possibilité aux jeunes de la Cité éducative Lyon 8 de découvrir des activités sportives et culturelles en famille pendant 3 semaines en juillet, sur des temps de fin de journée, horaires plus propices pendant l'été pour sensibiliser les jeunes et leurs familles.

Axes transversaux

L'apprentissage du vélo dans le cadre du dispositif « Savoir rouler » sur les différents scolaires, périscolaires et extrascolaires, qui implique de mieux articuler les différents acteurs concernés (Direction des Sports, Police municipale, Éducation, acteurs associatifs (Maison du Vélo), Direction de la Mobilité Urbaine).

Cadres de référence

Cité Educative de Lyon

La gouvernance et l'évaluation

Conclusion politique.....148

Signataires de la Convention Territoriale de Lyon

2024/2030.....150

PARTIE 04



Gouvernance

La gouvernance de la Convention Territoriale de Lyon s'organise autour de temps forts tout au long de sa durée :

- Un Comité de Pilotage Ville de Lyon annuel
- Un temps fort avec les habitants une année sur deux
- L'association des habitants à la mi-année pour décliner des lettres de cadrage de la programmation par quartier
- L'élaboration de la programmation qui se déroule d'octobre à avril

En 2026, une évaluation intermédiaire sera réalisée afin d'adapter la Convention Territoriale de Lyon en fonction de ses enseignements, des éventuelles évolutions de contexte et des expressions des habitants.

Le schéma du processus de gouvernance :

Le comité de pilotage institutionnel de la CTL est coprésidé par la Préfète, le Vice-Président de la Métropole en charge de la politique de la ville et l'Adjoint au Maire de Lyon à la politique de la ville de la Ville de Lyon.

Il est composé des signataires de la convention :

- L'Adjointe au Maire de Lyon à l'Education
- Les Maires de chaque arrondissement comprenant un ou des quartiers prioritaires et anciens quartiers de veille active
- Le Directeur académique des services de l'Education Nationale
- La Directrice générale de la CAF ou son représentant
- Le Représentant de France travail
- Le Président d'ABC HLM ou son représentant
- Le Représentant de l'Agence Régionale de Santé
- Le Représentant de la Banque des territoires

Ce Comité de pilotage institutionnel remplit un rôle stratégique de concertation entre les signataires et d'orientation. Il valide les modalités de révision et d'adaptation de la convention territoriale par voie d'avenant. Il est chargé de conduire l'évaluation en continu des dispositions prévues dans la présente convention, en assurant un suivi de l'ensemble des engagements des partenaires signataires. Il organise des réunions thématiques en adaptant sa composition et le contenu de ses débats aux différents thèmes relevant de la convention. Il organise de manière partenariale les priorités des appels à projets annuels liés à la politique de la ville. Il reçoit et prend en compte, dans une démarche de concertation, les productions et avis issus de la participation habitante.

La participation habitante sera organisée au niveau de l'ensemble des quartiers de la ville en proposant a minima la participation : des conseils citoyens existants, des conseils de quartiers concernés, des comités d'intérêt locaux, des associations d'éducation populaire ancrée dans un territoire prioritaire, des habitants engagés dans les travaux de concertation dans chacun des territoires. Cette composition pourra évoluer après concertation avec les habitants et décision du comité de pilotage institutionnel. Réunis avec le comité de pilotage institutionnel, ils forment le comité de pilotage plénier.

Le Comité de pilotage institutionnel s'appuiera sur des comités de pilotage territoriaux de proximité. Ces comités de pilotage territoriaux adopteront une composition analogue à celle du comité de pilotage institutionnel. Ils seront dédiés à chaque quartier prioritaire mais pourront être regroupés à l'échelle d'un arrondissement lorsque cette modalité sera la plus efficiente. Ils se réuniront au moins annuellement et traiteront à minima : du suivi de la mise en œuvre des feuilles de route opérationnelles, de la prise en compte de la concertation habitante au sujet de la déclinaison territoriale des lettres de cadrage des appels à projet et des besoins éventuels d'inflexions des orientations de la Convention territoriale de Lyon pour répondre aux besoins de territoires.

Ingénierie

Organisation de l'ingénierie et composition des équipes-projets :

Pour contribuer à la cohésion territoriale et au développement durable de l'agglomération, les signataires de la présente convention ont fait le choix politique de mettre en œuvre des projets de développement global dans certains territoires considérés comme prioritaires.

Le dispositif opérationnel de mise en œuvre de cette politique est organisé à Lyon avec notamment trois missions territoriales dont les périmètres géographiques d'intervention incluent les territoires les plus prioritaires inscrits au contrat de ville, mais ne correspondent pas nécessairement à des limites administratives.

Composées d'agents de la Métropole et de la Ville de Lyon, les missions territoriales sont des équipes pluridisciplinaires généralistes du développement local et fonctionnant en mode projet. À cette fin, les missions territoriales sont en principe composées de :

- Un directeur ou une directrice, et le cas échéant un directeur ou une directrice adjoint, affecté par la Métropole, qui a pour mission principale de :
 - Manager la mission territoriale,
 - Piloter l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet territorial de développement global en liaison avec les différents services concernés,
 - Piloter les études urbaines en liaison avec l'urbaniste territorial de la Métropole,
- Plusieurs chargés de mission territoriaux, affectés par la Ville de Lyon, rattachés à la direction du développement territorial, et placés sous l'autorité hiérarchique du directeur adjoint de la DDT et sous la responsabilité opérationnelle du directeur de la mission territoriale, entre lesquels est partagée la mise en œuvre des différents volets du projet de territoire : développement économique, développement social, habitat, gestion sociale et urbaine de proximité, concertation-communication
- Un accueil-sécrétariat composé d'agents de la Métropole ou de la Ville de Lyon.

Plus précisément, les trois missions territoriales lyonnaises sont les suivantes :

- La mission « Quartiers anciens » couvrant les quartiers des Pentes de la Croix-Rousse (1^{er} arrondissement), de Moncey-Voltaire (3^e arrondissement), de la Guillotière (7^e arrondissement) et des Cités Sociales de Gerland (7^e arrondissement) composée de :
 - 1 poste de directeur affecté par la Ville de Lyon,
 - 3 postes de chef de projet développement social territorial affectés par la Ville de Lyon (développement territorial)
 - 1 poste de chef de projet de mission habitat GSUP
 - 1 poste de chef de projet concertation communication
 - 1 poste d'accueil-sécrétariat affecté par la Ville de Lyon (direction du développement territorial)
- La mission « Entrée Est », couvrant les quartiers du 8^e arrondissement et composée de :
 - 1 poste de directeur affecté par la Métropole
 - 1 poste de directeur adjoint affecté par la Métropole
 - 3 postes de chargés de mission développement social territorial affectés par la Ville de Lyon direction du développement territorial
 - 1 poste de chef de projet habitat renouvellement urbain Ville de Lyon direction du développement territorial
 - 1 poste de chef de projet de mission GSUP Ville de Lyon direction du développement territorial
 - 1 poste de chef de projet développement économique Ville de Lyon direction du développement territorial
 - 1 poste de chef de projet concertation communication affecté par la Ville de Lyon direction du développement territorial
 - 2 postes d'accueil-sécrétariat affectés par la Ville de Lyon (l'un par la direction du développement territorial et l'autre par la direction de l'aménagement urbain)
- La mission Duchère (9^e arrondissement) composée de :
 - 1 poste de directeur affecté par la Métropole
 - 1 poste de chef de projet développement social territorial
 - 1 poste de chef de projet habitat renouvellement urbain Ville de Lyon direction du développement territorial
 - 1 poste de chef de projet GSUP Ville de Lyon direction du développement territorial,
 - 1 poste de chef de projet développement économique Ville de Lyon direction du

développement territorial

- 2 postes de chefs de projet concertation communication- affectés par la Ville de Lyon (direction du développement territorial)
 - 2 postes d'assistantes de direction affectés par la Métropole
- Pour le 5^e et le bas 9^e, 1 directeur de projet affecté par la Ville de Lyon

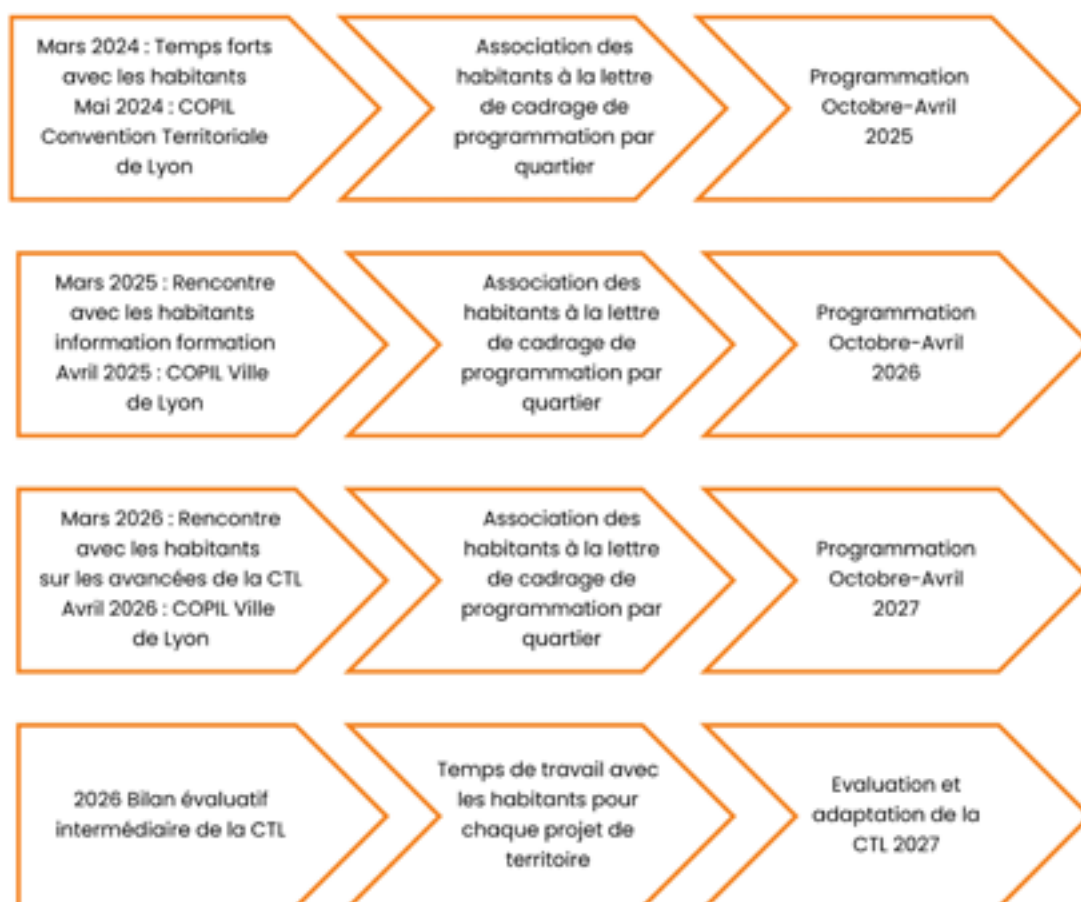
En complément de ces équipes-projets territoriales, plusieurs services ou missions thématiques de la Ville de Lyon contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques liées à la santé, à la jeunesse, à l'égalité, à l'emploi-insertion, à la culture, au volet éducatif ou à la prévention/sécurité.

Certains services ou missions thématiques sont rattachés à la Direction du Développement Territorial, d'autres à la Direction de l'Éducation, à la Direction des Affaires Culturelles, à la Direction de la Santé ou encore à la Direction Sécurité Prévention de la Ville de Lyon, et travaillent toutes en relation très étroite avec les équipes territoriales pour la mise en œuvre des projets uniques de territoires dans le cadre d'équipes territoriales élargies.

- La mission « développement social local », rattachée à la Direction du développement territorial, a pour rôle d'animer la dynamique associative et son cadre partenarial ainsi que d'accompagner les structures associatives conventionnées dans la mise en œuvre de leurs projets, en lien avec les enjeux de chaque territoire et de la Ville de Lyon. Elle est composée de :
 - Un poste de responsable de mission
 - Quatre postes de chefs de projet de mission
 - Ces agents travaillent en binôme avec les chefs de projet développement social territorial des équipes territoriales.
- Le Service Santé et Territoires, rattaché à la Direction de la Santé, met en œuvre la politique santé, accès aux soins et prévention des conduites à risques, et notamment le volet « santé » de la présente convention. Elle se compose de :
 - 1 poste de responsable de service
 - 4 postes de coordinateurs territoriaux couvrant l'ensemble des quartiers prioritaires notamment les Ateliers Santé Ville dans les quartiers prioritaires pleinement intégrés aux équipes territoriales concernées
 - 3 postes de coordinateurs territoriaux de santé mentale mis à disposition par le Centre hospitalier le Vinatier pleinement intégrés aux équipes territoriales concernées
 - 1 poste de chargé de mission offre de soin et de santé
- La mission Jeunesses, rattachée à la Direction du développement territorial, est composée d'un poste de responsable de la mission Jeunesses et d'un poste de chef de projet en charge de la mise en œuvre de l'axe transversal Jeunesses de la politique de la ville. La mission doit contribuer à l'élaboration d'une démarche Jeunesses intégrée à l'échelle de la Ville de Lyon, d'apporter son expertise aux équipes territoriales et thématiques, et d'animer un réseau autour de la politique des Jeunesses, articulée avec les autres politiques publiques.
- La Direction de l'Éducation de la Ville de Lyon, par 5 postes de coordonnateurs éducatifs territoriaux chargés de mettre en œuvre le volet éducatif de la présente convention, le Projet Educatif de Lyon dont le PRE, dispositif politique de la Ville qui en est la déclinaison à une échelle individualisée sur leurs territoires respectifs qui couvrent l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Le Service Coopération et Développement Culturels, rattaché à la Direction des Affaires culturelles de la Ville de Lyon, a pour rôle d'accompagner la mise en œuvre des dimensions culturelles des projets de territoire, ainsi que de définir et mettre en œuvre les axes de travail de la communauté de coopération culturelle (notamment via la Charte), à l'échelle de la Ville de Lyon en veillant à la mise en œuvre des droits culturels par la prise en compte : des besoins des quartiers prioritaires et de leurs habitants, des publics spécifiques, de la diversité, du partage de connaissance, des

politiques éducatives, des questions environnementales et de la participation citoyenne.

- Un poste de responsable de service
 - Quatre postes de chargés de développement culturel : un poste chargé des territoires 3^e -7^e ; un poste chargé des territoires du 9^e arrondissement ; un poste affecté aux territoires du 8^e arrondissement, un poste chargé des territoires 5^e, 1^{er} et 2^e arrondissements.
- Le service prévention de la délinquance, rattachée à la Direction Sécurité Prévention de la Ville de Lyon est notamment composé de :
 - Un poste de responsable de service ;
 - Quatre postes de chargé de mission Sécurité prévention sur les territoires 1^{er}, 2^e, 4^e, arrondissements de Lyon ; 5^e et 9^e arrondissements de Lyon 3^e, 7^e arrondissements de Lyon, 6^e et 8^e arrondissements de Lyon



- Un poste de chargé de mission pour les programmations (CLSPD, VVV, Chantiers)
 - Un poste de référent TIGE et jobs saisonniers
- La Maison Lyon pour l'emploi, sous forme de groupement d'intérêt public (État, Ville de Lyon, Pôle Emploi, Métropole, Région, CCI, CMA, ALLIES, ML) est notamment en charge de l'animation de la mise en œuvre du volet emploi insertion de la Convention Territoriale. Son plan d'action, mutualisé avec celui de la Mission locale de Lyon, et d'ALLIES-PLIE de Lyon, intègre les enjeux de réduction des inégalités territoriales et de développement des quartiers de la géographie prioritaire.
 - La coordination des financements emploi/insertion sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lyon est préparée par le directeur du GIP, en lien avec le chef de projet emploi insertion de la Direction du Développement Territorial.

- L'animation territoriale et la coordination des actions relevant de l'emploi et de l'insertion professionnelle intégrant les actions financées dans le cadre de la politique de la ville est assumée par le responsable de l'antenne de proximité du territoire ou le chef de projet emploi insertion
- L'observation/évaluation des interventions est assurée par un chargé d'étude dédié au sein du GIP, en lien avec la mission observation évaluation de la Direction du Développement Territorial
- La mission Égalité/Hospitalités de la Ville de Lyon, rattachée à la Direction Générale des services de la Ville de Lyon, est notamment composée d'un poste de chargé de mission en charge du volet PLCD et Égalité femmes-hommes du contrat de ville
- La mission Démocratie ouverte de la Ville de Lyon rattachée à la Direction Générale des services de la Ville de Lyon intègre la spécificité des besoins et potentiels des quartiers prioritaires

Les missions et compétences mobilisées par les équipes-projets :

Afin de répondre à leur mission de développement territorial, basée sur les projets de territoire, les équipes d'ingénierie politique de la ville ont pour rôle de :

- Piloter l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets territoriaux de développement global décidés par les exécutifs de la Métropole et de la Ville de Lyon avec le concours de l'État et des autres collectivités territoriales
- Coordonner les interventions et faire converger les enjeux entre les différents services municipaux et les différentes institutions
- Coordonner les dispositifs d'action publique mobilisés par la mise en œuvre des projets territoriaux tant sur les champs urbains qu'économiques et sociaux au sens large
- Organiser la concertation et la co-construction avec les habitants et les acteurs locaux
- Participer à l'organisation de la communication sur les projets et les différentes opérations et actions répondant aux objectifs des projets territoriaux
- Préparer les décisions soumises aux comités techniques de suivi et aux comités de pilotage politique et en assurer le suivi de l'exécution

Les postures professionnelles de même que les compétences mobilisées par les agents des équipes d'ingénierie sont ainsi multiples et nécessitent une adaptation permanente aux acteurs – politiques, associatifs, économiques, institutionnels – et situations – techniques et politiques- auxquels ils sont confrontés.

Elles s'appuient notamment sur l'action de Labo-Cités en matière de qualification, mise en réseau et appui aux acteurs professionnels.

Ces équipes-projets n'ont en revanche pas de fonction administrative et financière, qui est assurée par le pôle finances-comptabilité de la Direction du développement territorial, en lien néanmoins étroit avec les chargés de mission et chefs de projets territoriaux.

C'est donc une démarche d'ensemble, portée par le politique, pilotée de manière intégrée et alimentée par les acteurs du territoire, qui permet de réintégrer pleinement des secteurs fragilisés et des publics cumulant les difficultés sociales, économiques et culturelles.

Co-mandatement des équipes-projets :

Le principe des équipes-projets politique de la ville est de conduire sur le terrain la mise en œuvre du projet de territoire défini par le contrat de ville et ce, dans ses dimensions sociale, économique et urbaine. À ce titre, elles sont systématiquement co-mandatées par la Ville de Lyon et la Métropole, et par l'État et/ou l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) sur certains postes et territoires.

Le recrutement des agents des équipes-projets se réalise ainsi de manière partenariale, sur la base de profils de postes définis en commun.

Au titre du volet culture du contrat de ville, le Service Coopération et Développement Culturels est co-mandatée par la Métropole de Lyon, l'État et la Ville de Lyon.

L'État co-mandate également les postes de coordonnateurs des Ateliers santé-ville.

Les modalités de cofinancement des équipes projet seront définies chaque année entre les commanditaires.

Ce dispositif s'inscrit donc dans un cadre fortement partenarial pour assurer l'interface et la mise en cohérence des compétences et des moyens d'intervention des différentes collectivités publiques au regard des objectifs des projets territoriaux.

Évaluation-pilotage et outils d'observation territoriale

Évaluation

La Ville de Lyon a adopté de longue date une logique d'évaluation pilotage des contrats successifs relevant de la politique de la ville. Cette démarche vise à contribuer au pilotage des contrats et se traduit à ce titre par une évaluation annuelle pour chaque thématique du contrat, s'attachant à une dynamique partenariale d'évaluation (groupes de travail associant autant que possible les partenaires de chaque thématique).

Ces travaux ne visent pas à examiner les résultats de chaque action menée dans chaque territoire, mais bien à cerner les impacts de l'action publique partenariale fruit de l'action transversale des équipes politique de la ville et des référents associés au sein des directions de la Ville de Lyon et des partenaires, signataires et parties prenantes, de chaque volet thématique.

Les travaux ont une méthodologie commune qui s'adapte au contexte, propre à chaque thématique :

1. La construction d'un référentiel d'évaluation partagé : quels impacts évalue-t-on ? Quelles données sont mobilisables ? Comment appréhender les évolutions de contexte dans lesquelles se situe l'action publique ?
2. La collecte des données ainsi choisies
3. Une interprétation collective, par les partenaires de chaque volet
4. Des pistes de travail associées, et plus largement, une adaptation en continu de l'action menée
5. Ce travail s'appuie et mobilise les outils d'observation territoriale décrits ci-après.

Le financement d'assistances à maîtrise d'ouvrage co-mandatées par les partenaires signataires pour accompagner les démarches d'évaluation thématiques régulières est une nécessité :

En vue d'accompagner méthodologiquement l'élaboration, la mise en œuvre, l'actualisation des référentiels d'évaluation

Pour assurer un regard évaluatif distancié sur les résultats et l'impact des politiques publiques mobilisées dans le cadre du présent contrat

Ces démarches d'évaluation visent à accompagner la territorialisation des politiques publiques et ne se substituent pas au travail de suivi et de bilans annuels des actions financées dans le cadre des programmations annuelles qui relève des missions des équipes projet et des référents au sein de chaque partenaire signataire.

L'observation, pour accompagner les équipes, les partenaires et les habitants, au service des projets de territoire

La Ville de Lyon a développé depuis 2008 plusieurs outils visant à **équiper les capacités de territorialisation de l'action publique**, tant lors de réunions internes qu'externes (réunions de travail, réunions élus/techniciens, participation des habitants) par un accès facilité aux données localisées raisonnées via les outils de cartographie dynamique de l'application web GaïaMundi.

La Direction du Développement Territorial porte cette dynamique et a ainsi constitué un dispositif d'observation territoriale soutenant la territorialisation de l'action publique.

Le dispositif d'observation déployé par la DDT pour la Ville de Lyon, deux caractéristiques majeures :

- Un objectif constant d'accompagner les débats et la réflexion collaborative : le dispositif n'est pas un observatoire au sens d'un lieu de production d'un savoir transmis sous forme d'études, mais, en articulation avec les objectifs poursuivis, un outil permettant de diffuser et d'accompagner la montée en compétences (interne/externe) dans la capacité à produire ce savoir sans dépendance à une expertise centralisée et descendante, et en lien étroit avec la connaissance du terrain, l'expérience des acteurs, le savoir-faire opérationnel. Cet objectif a été le déterminant du recours à l'Application Web GaïaMundi ou à ses évolutions ultérieures.
- Un contenu extrêmement conséquent en termes de données et indicateurs disponibles et très innovant. Depuis la publication de Panorama, qui comprenait plus de 1 500 données sur la Ville de Lyon, de nombreux indicateurs et données supplémentaires ont été mis à disposition.

Des multiples retours sur ce dispositif, trois principaux constats ont été identifiés :

- La nécessité d'un accompagnement en situation pour appuyer l'animation de séances de travail ou de participation mobilisant la cartographie interactive, pour accompagner le transfert de compétence
- La nécessité de réguler les demandes d'ajouts ou modification des contenus, pour garantir la priorité donnée à l'usage pour l'action, et la cohérence avec des travaux conduits à d'autres échelles (tableaux de bord, observatoire de la cohésion sociale de l'Agence d'Urbanisme)
- La nécessité de disposer des données les plus récentes en accès simple (tableur), y compris lorsque celles-ci ne justifient pas une actualisation des outils cartographiques.

Fort de ces constats, trois axes structurants :

Mise en cohérence du dispositif d'observation et publications : www.vlko.org

L'ensemble de la production déjà disponible en cartographie interactive a été rassemblé sur un unique site Internet technique : www.vlko.org également accessible via le site www.polville.lyon.fr. VLKO constitue ainsi l'interface Données, Cartes et Scénarios de la Ville de Lyon et devient la référence du dispositif d'observation de la Ville de Lyon.

Elle comprend, outre son « cœur » de scénarisation cartographique (l'espace cartographique de vlko.org :

- Des documents et annonces relatifs à la donnée
- La mise à disposition de ressources complémentaires, notamment les fichiers, sous format Excel, des données disponibles pour Lyon, les plus récentes, et qui ne font pas systématiquement l'objet d'une mise en forme en cartographie
- Les échanges relatifs aux usages des cartes et données, questions sur les données elles-mêmes, ...

Dispositif de formation et d'accompagnement :

- Priorisation de temps de la mission Observation-Evaluation pour un accompagnement en situation des chefs de projet dans les territoires (objectif de transfert de la compétence d'animation cartographique). Les situations visées sont des séances de travail partenariales par exemple sur un sujet donné et préparé en amont. Les animations dans le cadre de la participation seront travaillées et accompagnées en cohérence avec l'organisation en cours de la démarche de participation.
- Formations collectives et/ou ateliers annuels à l'usage des outils, en situation, et de formations techniques

Construction d'une politique de la donnée articulée aux besoins :

- L'objectif prioritaire demeure d'équiper et accompagner les équipes, au quotidien. En conséquence, les besoins doivent être régulés pour que l'expertise se construise de façon partagée et non centralisée et ce à plusieurs niveaux :
- Panorama, le « produit » Ville de Lyon de référence pour disposer d'une entrée large et unique de l'ensemble des données territorialisées disponibles (En cours d'actualisation)
- Un enrichissement annuel via les travaux de diagnostic et d'évaluation dans le cadre du contrat de ville, en fonction des sujets traités chaque année (exemple : niveau de diplôme selon l'âge et

- le sexe)
- Construction d'un lexique des données et indicateurs et mise en visibilité du sens des différentes formes graphiques utilisables
- Sécurisation par socle successif des données utilisées (limites des données, sens des données, usages)

Tableau de bord de la Convention Territoriale de Lyon :

- Pour chaque axe et volet thématique de la CTL, un indicateur a été retenu comme point de repère pour cet axe ou volet. Ces indicateurs sont soit issus de données Insee, soit issus des Enquêtes Ecoute Habitants réalisées chaque année.
- Un tableau de bord permettra de suivre l'évolution de ces indicateurs.

Les Enquêtes Ecoute Habitants constituent un enjeu clé d'évaluation de la politique de la ville. Conduites annuellement depuis plus de 20 ans, elles permettent de prendre la mesure de l'évolution du vécu des habitants sur les quartiers. Le co-financement de ces enquêtes demeure un enjeu majeur de gouvernance et d'évaluation-pilotage. Elles sont un levier de la participation habitante en étant un support de l'expression collective des vécus dans les quartiers de la ville.

Conclusion

CTL 2024-2030



Jean-Luc Girault
Adjoint au maire de Lyon
chargé de l'action citoyenne et politique de la ville

Un grand merci, d'abord, à l'ensemble des conseils citoyens, conseils de quartier, habitants, partenaires associatifs, aux arrondissements, à l'ensemble de l'exécutif du Maire de Lyon, aux équipes de la ville qui se sont mobilisés à mes côtés pour écrire cette nouvelle convention territoriale de Lyon 2024-2030. Et merci aussi à tous les signataires de cette convention pour leur contribution active, leur soutien et leur coopération.

La participation habitante est un des enjeux forts de notre convention. Elle a été un des leviers importants pour l'écrire et restera un marqueur de notre projet.

Nous l'avons intégré depuis le début du processus de rédaction, en partageant le bilan, en démultipliant les processus d'aller vers et autres focus groupes pour qu'un maximum d'habitantes et d'habitants puissent s'exprimer et contribuer

Pour que cette participation reste vivante durant les six prochaines années, de multiples temps vont la rythmer : des temps institutionnels, de formations, d'échanges, mais aussi des temps de réflexion par territoire pour évaluer et faire évoluer la programmation chaque année.

A mi-parcours un temps de bilan et de réajustement sera réalisé pour faire vivre cette convention au rythme de la société locale qu'est notre Ville et donc, au rythme de nos quartiers.

Les projets de territoires sont au cœur de cette nouvelle convention afin de financer des actions plus en lien avec les atouts et les difficultés de chaque quartier et une meilleure synergie entre arrondissement, acteurs publics et habitants.

Les 4 axes transversaux que sont les jeunesses, l'accès au droit, la transition écologique, et la participation des habitants, vont orienter l'action du droit commun en s'appuyant sur les besoins des territoires afin de nous puissions porter cette vision commune et adaptée à chaque quartier.

A côté de l'Etat, de la Métropole, des partenaires associatifs, institutions locales nous nous appliquerons à faire en sorte que la vie dans les quartiers prioritaires de Lyon s'améliore, que le droit commun reprenne toute sa place, que la réponse aux besoins spécifiques soient mise en œuvre en complément et que l'image de nos quartiers évolue positivement pour montrer toute leur richesse, leur solidarité, leur inventivité.

C'est un plan ambitieux car, avec cette convention, c'est toute la municipalité et ses partenaires institutionnels qui s'engagent.

**Signataires de la
Convention Territoriale
de Lyon
2024/2030**



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MÉTROPOLE

GRAND LYON



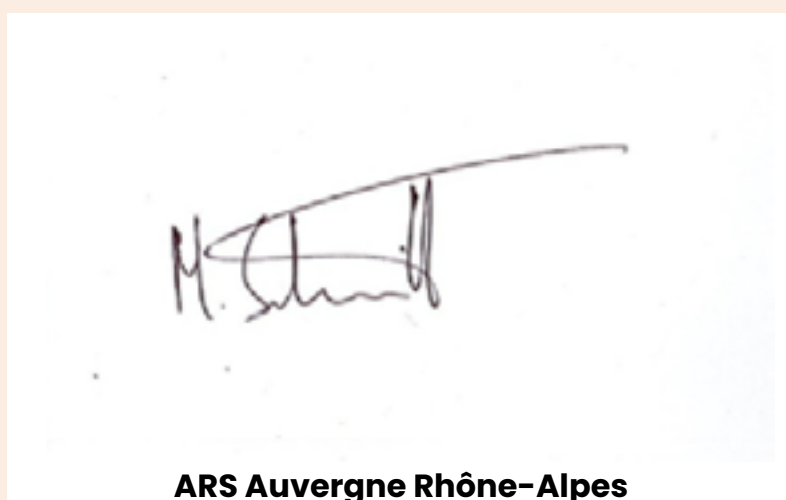
**VILLE DE
LYON**



ABC HLM



Académie de Lyon



ARS Auvergne Rhône-Alpes

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'B' and 't' that are connected, with a horizontal line extending from the top of the 't'.

Banque des territoires

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' and 'R' that are connected, with a horizontal line extending from the bottom of the 'R'.

CAF du Rhône

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'F' and 'T' that are connected, with a horizontal line extending from the bottom of the 'T'.

France Travail

